

État des lieux

Santé Environnement

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Mise à jour 2021





Réalisation

Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema Centre Est)

Xavier Olny, Anne-Laure Badin, Karine Muller-Perriand, Bernard Miège, Frédéric Reydellet, Thérèse Vittoz, Frédéric Berlioz, Marianne Besnard, Ambre Errard (stagiaire)

Observatoires Régionaux de la Santé

en Auvergne, Marie-Reine Fradet et Sylvie Maquinghen
en Rhône-Alpes, Lucie Anzivino et Martine Dreneau

Sous le pilotage de

Agence Régionale de Santé en Auvergne-Rhône-Alpes, Alain Blineau
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Dominique Baurès
Conseil Régional, Marie-Noëlle Roux-Lefebvre

Mise à jour 2021 réalisée dans le cadre de l'action 1 du PRSE3

Réalisation

Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema Centre Est)

Anne-Laure Badin, Marine Philippot, Karine Muller-Perriand, Xavier Olny

Observatoire Régional de la Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Lucile Montestrucq, Chérine Labreche, Juliette Dessemon, Sylvie Maquinghen

Sous le pilotage de

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Armelle Mathieu-Hermet

Remerciements

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Cire Auvergne-Rhône-Alpes, Insee, Service médical Auvergne du régime général de l'assurance maladie, DRAAF, MAAF et l'ensemble des services et agents du Cerema, des ORS, de l'ARS, de la DREAL pour leur contribution à la production des données et à la relecture



Construire un état des lieux

Préambule	p 2
Déterminants et indicateurs retenus	p 3
Echelon géographique	p 4

Le territoire Auvergne-Rhône-Alpes et ses habitants

Typologie des bassins de vie selon l'Insee	p 6
Démographie : densité de population	p 7
Démographie : taux d'évolution	p 8
Démographie : Indice de vieillissement	p 9
Désavantage social	p 10

Contexte sanitaire

Espérance de vie	p 12
Taux de fécondité	p 13
Mortalité prématurée	p 14
Mortalité toutes causes	p 15
Mortalité tous cancers	p 16

Cadre de vie et comportements

Géographie	p 18
Géologie	p 19
Climats	p 20
Occupation du sol	p 21
Altitude de vie	p 22
Réseau hydrographique	p 23
Parcs naturels, nature en ville, biodiversité	p 24
Infrastructures de transport	p 26
Mobilités	p 28
Activités agricoles	p 30
Alimentation	p 33
Activités industrielles	p 34

Qualité des milieux

Qualité de l'air extérieur

p 37

Emissions des polluants atmosphériques : les oxydes d'azote et les particules fines	p 39
Concentrations et expositions aux polluants atmosphériques : NO ₂ - PM 10 - PM 2,5 - Ozone	p 41
Zones sensibles pour la qualité de l'air extérieur et plans de protection de l'atmosphère	p 47
Pollens et risque allergique	p 48
Pollution atmosphérique et impacts sanitaires	p 50





Qualité des eaux	p 52
Eaux superficielles : état écologique et chimique des rivières	p 53
Eaux souterraines : zones de vulnérabilité aux nitrates d'origine agricole	p 54
Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux	p 55
Qualité des eaux de consommation : bactériologie, nitrates, pesticides	p 56
Qualité des eaux de baignade	p 60
Qualité des sols	p 63
Bruit dans l'environnement	p 64
Bâtiments, logements	p 65
Parc privé potentiellement indigne	p 66
Pratiques et usages des bâtiments, occupation des logements	p 67
Qualité de l'air intérieur	p 68
Radon	p 69
Changement climatique, risques et santé	p 71
Rayonnements non ionisants	p 73
Risques émergents	
Les perturbateurs endocriniens	p 77
Les nanotechnologies et nanomatériaux	p 78
Pathologies multifactorielles	
Les cancers	p 80
Cancer du poumon : mortalité	p 82
Cancer du pancréas : mortalité	p 83
Cancer du rein : mortalité	p 84
Tumeurs du système nerveux central : mortalité	p 85
Cancer du sein : admission en affection longue durée	p 86
Cancer de l'appareil reproducteur : admission en affection longue durée	p 87
Leucémie : admission en affection longue durée	p 88
Lymphome malin non hodgkinien : admission en affection longue durée	p 89
Autres cancers : admission en affection longue durée	p 90
Les maladies cardiovasculaires	p 91
Cardiopathies ischémiques : mortalité	p 93
Diabète	p 94
Les maladies neurodégénératives	p 95
Accident vasculaire cérébral : mortalité	p 97
Maladie d'Alzheimer et autres démences : admission en affection longue durée	p 98
Maladie de Parkinson : admission en affection longue durée	p 99
Les maladies respiratoires	p 100
Bronchopneumopathie chronique obstructive	p 102
Asthme et allergies	p 103





Pathologies liées à un agent unique

Maladies à transmission vectorielle	p 106
Legionellose	p 108
Saturnisme infantile	p 109
Intoxication au monoxyde de carbone	p 111
Mésothéliome	p 112

Des acteurs en marche p 113

Perspectives p 117

Bibliographie p 119

Indicateurs sanitaires p 123

Intitulé des bassins de vie par département et carte p 126



CONSTRUIRE UN ÉTAT DES LIEUX

Préambule

Déterminants et indicateurs retenus

Échelon géographique

Les facteurs environnementaux ont un rôle majeur sur la santé. Ils peuvent contribuer, dans leurs différentes composantes (qualité de l'air extérieur et intérieur, qualité de l'eau, alimentation, etc.) à de nombreuses pathologies. Ainsi, initier des démarches en faveur de la santé par l'environnement nécessite, bien souvent, de caractériser les impacts liés aux conditions de vie et à la qualité des milieux sur la santé des populations.

S'il est avéré que des liens de cause à effet entre qualité de l'environnement et santé existent, et qu'ils peuvent parfois être objectivés de manière certaine (pathologies monofactorielles telle que saturnisme ou légionellose par exemple), la relation entre la qualité de l'environnement et l'état de santé de la population reste souvent difficile à établir du fait de la complexité des mécanismes en jeu (voies d'exposition, multi et co-exposition, effets cocktail, relation dose/effet, dimensions spatio-temporelles, comportements, réactions biologiques etc.). Ces précautions impliquent de considérer un ensemble suffisamment large de déterminants de la santé et de pathologies associées ou potentiellement associées si l'on veut pouvoir agir efficacement pour réduire les expositions aux déterminants environnementaux de la santé et œuvrer à rendre l'environnement plus favorable à la santé.

Un état des lieux de la santé environnement dans notre région s'est avéré nécessaire pour guider le débat et la décision sur les priorités d'actions dans les territoires. Confié dès 2016 au Cerema, ainsi qu'à l'Observatoire régional de la santé (ORS) Auvergne-Rhône-Alpes, par l'ARS et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, il permet de décrire le territoire régional en rassemblant des informations objectives sur la qualité de l'environnement et ses déterminants socio-économiques, ainsi que sur l'état de santé des habitants.

Chaque descripteur et déterminant de santé lié à l'environnement présenté, a été soigneusement choisi. Pour une meilleure lisibilité, des cartographies synthétiques ont été produites dans la plupart des cas en accompagnement de fiches thématiques, reprenant les éléments statistiques essentiels, à l'échelle des bassins de vie ou des communes.

Cet état des lieux a servi d'outil d'aide à la décision préalable à l'élaboration du troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2017-21. Au cours des années 2020 et 2021, ce document a été enrichi de nouveaux indicateurs (qualité des sols notamment) et mis à jour pour 28 thématiques. Le PRSE a également permis d'approfondir cette approche d'observation, en mettant à disposition, et avec les mêmes objectifs et par les mêmes acteurs, des données aux échelles communales et intercommunales. Cet outil dénommé OSE, pour Observation en Santé Environnement, est accessible en ligne depuis mars 2021 sur le site [Balises Auvergne-Rhône-Alpes](#).

L'état des lieux constitue un instrument d'information et de partage sur le territoire régional. Son enrichissement et sa mise à jour seront à nouveau utiles pour la construction du quatrième PRSE 2022-26, en mettant en avant les nombreuses spécificités des territoires de notre région, en déclinaison du nouveau plan national santé environnement qui met particulièrement en exergue le besoin de démultiplier localement l'action en santé environnement. Il aidera les nombreux acteurs, dans les territoires, à mobiliser les leviers dont ils disposent pour l'amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le bureau européen de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a défini, en 1994, lors de la conférence d'Helsinki, « la santé environnementale » (environmental health).

Elle comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.

Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

La sélection des déterminants et des indicateurs de santé est basée sur les enjeux en santé environnementale incontournables, la disponibilité et l'accessibilité des indicateurs aux échelles d'intérêt définies (commune, bassin de vie, région, France métropolitaine), la qualité des données (fiabilité de la donnée, représentativité, cohérence spatiale/temporelle) et les déterminants relatifs à des problématiques émergentes et/ou identifiées comme prioritaires dans le PNSE3.



Indicateurs environnementaux

Les données populationnelles, la description de l'environnement, ainsi que les comportements, ont été distingués.

Données populationnelles

La démographie, la socio-économie et les populations sensibles.

Description de l'environnement

Il s'agit de décrire les éléments du cadre de vie et de la qualité des milieux pouvant influencer de manière avérée ou potentielle sur l'état de santé des populations.

Les thématiques couvertes sont le relief, la géologie, l'hydrologie, l'occupation des sols, les infrastructures de transports, les activités agricoles, industrielles, la biodiversité, le bâtiment, les risques naturels et le climat. La qualité des milieux (air, eau, sols) et les risques émergents complètent cette description.

Comportements

Ils traduisent les interactions des populations avec leur environnement. Deux sous-catégories sont développées : la mobilité et l'alimentation.

Indicateurs sanitaires

Le choix des indicateurs sanitaires s'est opéré à partir d'une revue succincte de la littérature et de discussions entre experts. La sélection des déterminants et des indicateurs est basée sur les enjeux en santé environnementale, la disponibilité des indicateurs, la qualité des données ainsi que les recommandations du Ministère de la santé et les actions du PNSE3.

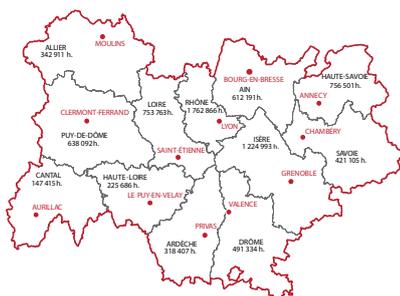
Données de contexte sanitaire de la population

Description de certaines pathologies

Il s'agit de décrire certaines pathologies dont les liens avec l'environnement sont avérés, débattus ou uniquement suspectés : les cancers ; les maladies cardiovasculaires ; les maladies respiratoires dont l'asthme, les allergies ; le diabète ; les maladies neuro-dégénératives ; les troubles reproductifs et les perturbateurs du système endocrinien ; les pathologies directement liées aux milieux.



- *Indicateurs sanitaires*
- *Indicateurs environnementaux*



Bassins de vie 2012

Le bassin de vie, défini sur l'ensemble du territoire français par l'Insee, constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Son principal intérêt est de décrire les espaces non fortement peuplés, c'est à dire les bassins de vie construits sur des unités urbaines de moins de 50 000 habitants.

En France, le zonage « bassins de vie 2012 » est composé de 1 666 bassins de vie. Cependant, les frontières de ces bassins de vie ne s'arrêtent pas aux limites régionales, même si la majorité de leur population est localisée dans la région concernée.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est divisée **238 bassins de vie** dont 34 comprenant des communes localisées dans des régions limitrophes.

Représentations et analyses

Pour les **bassins de vie inter-régionaux**, les données sanitaires ont été calculées pour l'ensemble du bassin de vie mais seule la partie située dans la région Auvergne-Rhône-Alpes a été représentée cartographiquement.

L'analyse géographique descriptive réalisée porte sur les taux standardisés et permet de situer les territoires les uns par rapport aux autres.

L'analyse des indicateurs sanitaires au niveau de la commune n'a pas été retenue pour des raisons de faiblesse d'effectifs, de confidentialité des données et de disponibilité de l'information.

Concernant les indicateurs environnementaux, l'échelle préférentielle est le bassin de vie sauf lorsqu'une analyse à une échelle différente (communes, EPCI, département) est plus adaptée ou seule possible.



- *Typologie des bassins de vie selon l'Insee*
- *Intitulé et population des bassins de vie par département*

LE TERRITOIRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET SES HABITANTS

Typologie des bassins de vie selon l'Insee

Démographie : densité de population

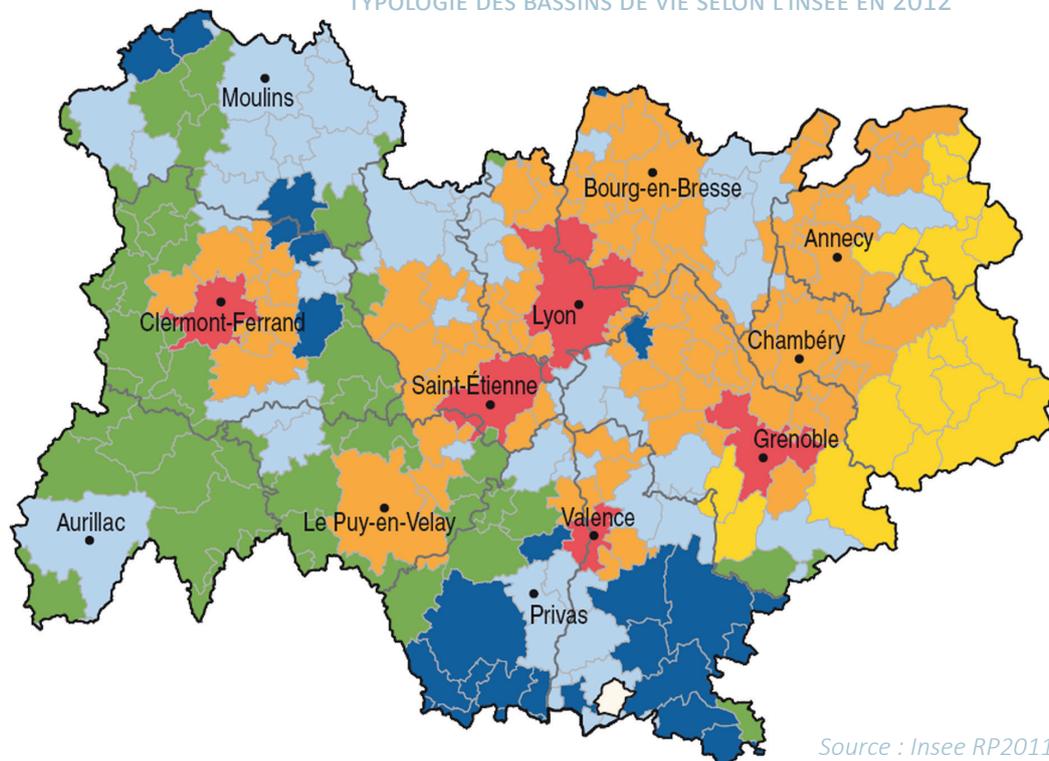
Démographie : taux d'évolution

Démographie : indice de vieillissement

Désavantage social

Auvergne-Rhône-Alpes : 238 bassins de vie qui se distinguent en 6 profils

TYPLOGIE DES BASSINS DE VIE SELON L'INSEE EN 2012



Source : Insee RP2011, CAF,

- Bassins de vie très urbanisés centrés sur de grandes agglomérations
- Bassins de vie en croissance sous l'influence de grandes agglomérations
- Bassins de vie ruraux et touristiques plutôt favorisés
- Bassins de vie en situation intermédiaire par rapport aux autres profils
- Bassins de vie plutôt ruraux touchés par le chômage
- Bassins de vie ruraux et âgés

Le bassin de vie, défini sur l'ensemble du territoire français, constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Son principal intérêt est de décrire les espaces non fortement peuplés, c'est à dire les bassins de vie construits sur des unités urbaines de moins de 50 000 habitants.

Cette méthode prend en compte des indicateurs démographiques (variations de population entre 1975 et 2012, part des moins de 20 ans en 2012, part des 75 ans et plus en 2012), des indicateurs de fragilité sociale (part des personnes en recherche d'emploi en 2011, part de la population couverte par le RSA en 2011, part des foyers fiscaux non imposables en 2011, part des non diplômés en 2011), des indicateurs complémentaires de peuplement et d'urbanisation (densité de population 2012, part de population résidant dans les grandes aires urbaines en 2011, part de population résidant dans des communes isolées en 2011, part des résidences secondaires en 2011).

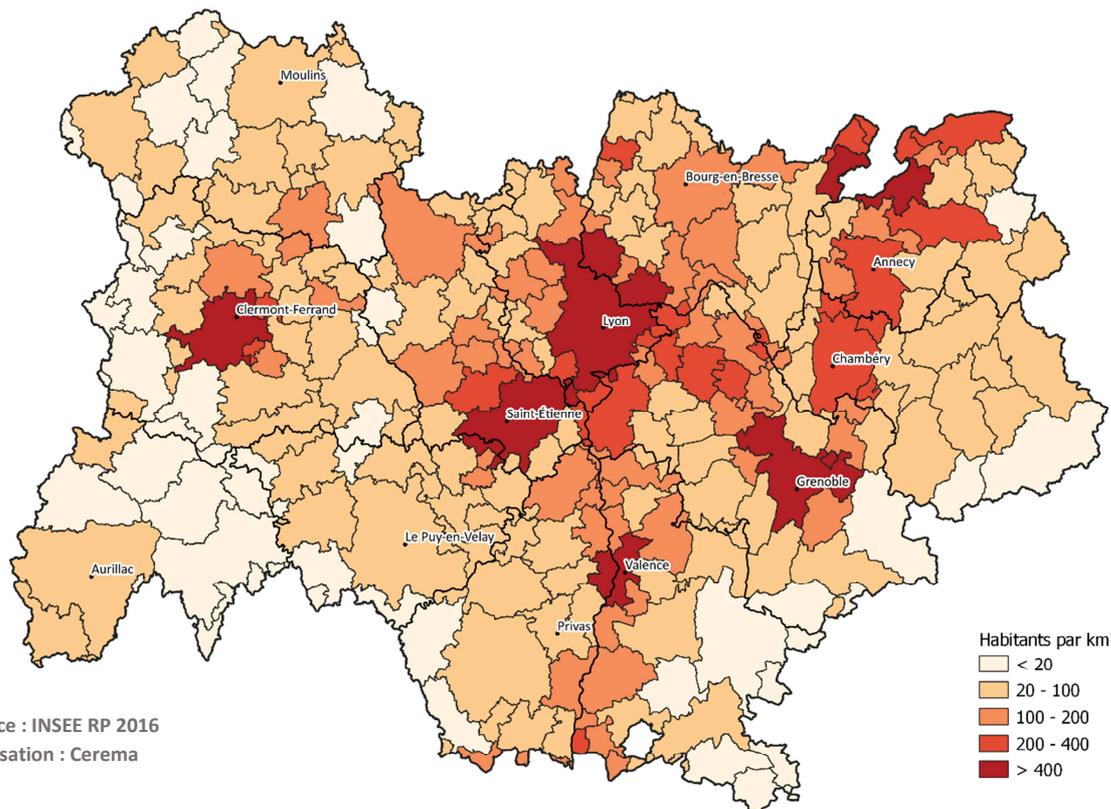
En Auvergne-Rhône-Alpes, les 238 bassins de vie se distinguent en six profils. Les bassins de vie des grandes agglomérations polarisent de vastes territoires urbanisés, jeunes et dynamiques, dont la croissance démographique est soutenue depuis plusieurs décennies. À l'inverse, le sud de l'Ardèche et de la Drôme, ainsi qu'une partie de l'Allier sont confrontés à une plus forte précarité sociale. Cette fragilité est également présente, quoique moins élevée, dans des bassins de vie plus industriels centrés sur des villes moyennes. Enfin, la nouvelle région abrite deux types de ruralité : aux territoires âgés et en déclin démographique du Massif Central s'opposent les territoires plus favorisés de Savoie et de Haute-Savoie, portés par un tourisme saisonnier structurant (Insee, 2015a).



- *Intitulé et population des bassins de vie par département*

Des espaces urbains denses et des zones rurales et montagneuses faiblement peuplées

Densité de population par bassin de vie



Avec 7 916 889 habitants au recensement de 2016, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région française la plus peuplée.

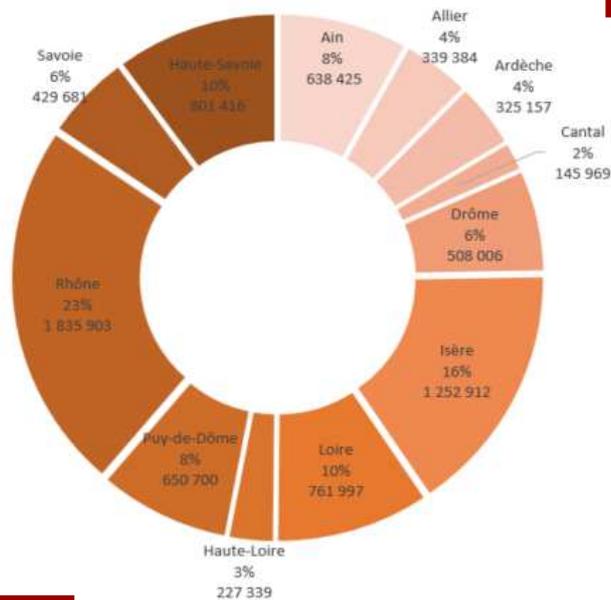
France Métropolitaine : 122 hab./km² (118 en 2012)
Auvergne-Rhône-Alpes : 114 hab./km² (109 en 2012)

La densité moyenne de population y est de 114 habitants par km². La région Auvergne-Rhône-Alpes est une région marquée par de fortes disparités. Elle conjugue des espaces urbains à la densité élevée avec des zones rurales et montagneuses peu, voire très peu denses.

Au centre de la région, l'agglomération lyonnaise étend son influence sur un périmètre très large, le long des principaux axes de communication. Trois millions de personnes résident à moins d'une heure en voiture du centre de Lyon. A l'Est de la région, le sillon alpin qui s'étend de Grenoble à Genève, est le deuxième espace à forte densité de la région. A l'Ouest, Clermont-Ferrand est la principale métropole du Massif Central et elle se trouve au cœur d'un couloir de densification s'étendant de Vichy à Issoire.

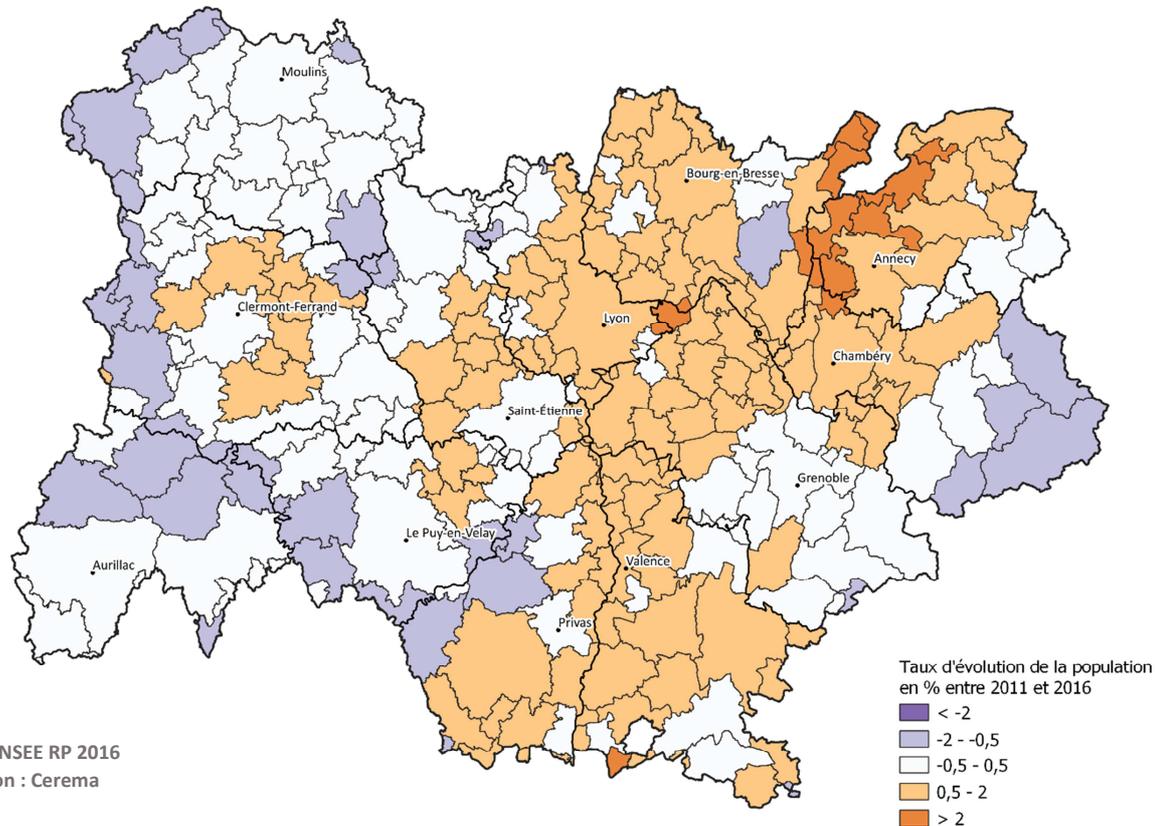
A la fois très urbaine et principale zone de montagne du territoire national, la région Auvergne-Rhône-Alpes est marquée par une diversité importante de densité de population. Ainsi, 2 millions de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes vivent dans des communes caractérisées par une forte concentration urbaine et 2,2 millions résident dans une commune classée en zone de montagne.

NOMBRE D'HABITANTS PAR DEPARTEMENT



La région a gagné près de 0,4 % de population entre 2011 et 2016 : un dynamisme démographique légèrement en dessous de la moyenne nationale

Taux d'évolution de la population entre 2011 et 2016



Source : INSEE RP 2016
Réalisation : Cerema

France Métropolitaine : + 0,5 % - 2011–2016 (+0,5% - 2007–2012)
Auvergne-Rhône-Alpes : + 0,4 % - 2011–2016 (+0,7% - 2007–2012)

Entre 2011 et 2016, la région a gagné chaque année près de 56 300 habitants en moyenne, soit une augmentation de près de 282 600 habitants sur 5 ans. C'est en légère baisse par rapport au taux d'évolution observé entre 2007 et 2012. Ce taux d'évolution (+0,4 %) est légèrement inférieur à la moyenne nationale (+0,5 %).

Ces dernières années, le dynamisme démographique bénéficie surtout aux espaces urbanisés à proximité de Lyon et au sillon Alpin. Cependant le long des vallées du Rhône et de la Saône, la croissance démographique est supérieure à la moyenne régionale.

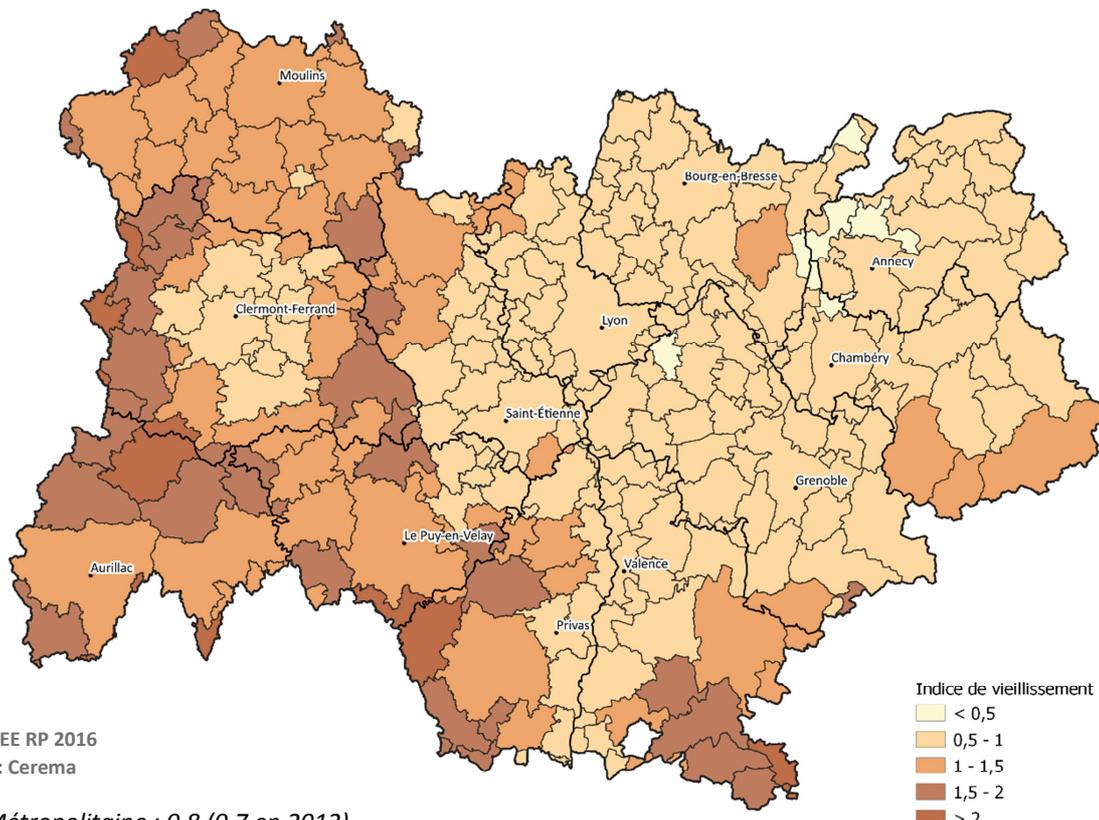
Les bassins de vie présentant les plus forts taux (> 2 %) de croissance sont situés :

- A l'ouest et au nord d'Annecy : Seyssel, Entrelacs, Annemasse, Cruseilles, Rumilly, Bons-en-Chablais ;
- A l'ouest de Bourg-en-Bresse : Gex, Divonne-les-Bains ;
- Sur l'axe Lyon-Chambéry : Charvieu-Chavagneux ;
- Au sud de Privas : Bollène.

Les territoires ruraux isolés, très peu denses connaissent de nouveau une décroissance. Ces territoires se situent majoritairement à l'ouest de la région et à l'est de la Savoie.

Une population vieillissante à l'ouest et au sud de la région, plus jeune à l'est et autour des grands pôles urbains

Indice de vieillissement au bassin de vie (plus de 65 ans / moins de 20 ans)



Source : INSEE RP 2016
Réalisation : Cerema

France Métropolitaine : 0,8 (0,7 en 2012)
Auvergne-Rhône-Alpes : 1 (0,7 en 2012)

L'indice de vieillissement cartographié, est le rapport entre le nombre de personnes de plus de 65 ans et le nombre de personnes de moins de 20 ans. Un indice proche de 1 témoigne d'un équilibre entre les deux classes d'âges ; plus l'indice est faible, plus la population est jeune et inversement.

L'indice de vieillissement moyen sur la région se situe aux alentours de 1 ; il existe donc un certain équilibre entre les deux classes d'âges sur l'ensemble du territoire. Cet indice est légèrement supérieur à celui de la valeur nationale (0,8) et a augmenté par rapport à 2012, témoignant d'un vieillissement global de la population.

Néanmoins, de fortes disparités territoriales existent dans notre région. Les territoires ruraux les moins denses à l'ouest de la région, se distinguent par un indice de vieillissement bien supérieur en moyenne à 1. Certains territoires de la Drôme et de l'Ardèche ont

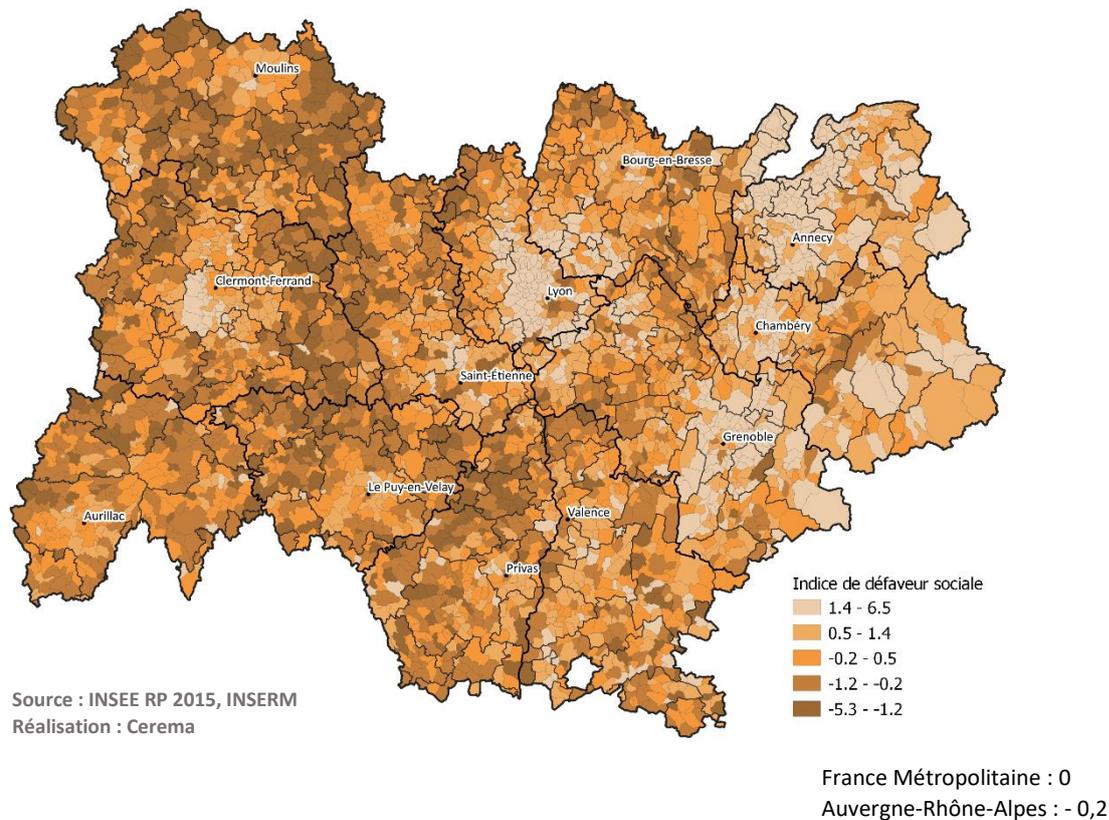
également une population plus âgée. A contrario, les territoires du bassin franco-genevois et de l'axe Lyon-Chambéry se distinguent par des indices de vieillissement faibles.

Le vieillissement de la population s'explique à la fois par l'allongement de l'espérance de vie mais aussi par l'arrivée à 65 ans des premières générations de « baby-boomers ». Paradoxalement, c'est dans les périphéries urbaines, où la part des jeunes est la plus élevée, que la population âgée augmente le plus. Ainsi, entre 2011 et 2016, c'est dans l'Isère, l'Ain et la Haute-Savoie que la progression des seniors de plus de 65 ans est la plus élevée. Cette progression est faible dans le Cantal, l'Allier, la Haute-Loire et le nord de l'Ardèche où l'indice de vieillissement est plus élevé.

À l'horizon 2040, la population des 80 ans ou plus, la plus concernée par la perte d'autonomie, devrait doubler.

Des contrastes territoriaux marqués en termes socio-économiques

Indice de défaveur sociale calculé à la commune



L'appréciation du désavantage social, ou « privation » (deprivation en anglais), résulte d'une analyse multifactorielle du statut des individus ou populations : profession et catégorie socioprofessionnelle, niveau d'études, niveau de revenu, etc.

Une analyse « écologique », géographique peut être menée avec l'utilisation d'indices de désavantage social également corrélés à des différentiels de santé. Ils peuvent contribuer à la surveillance des inégalités sociales de santé, à l'analyse des déterminants sociaux et environnementaux de la santé ainsi qu'au ciblage de populations plus vulnérables ou de zones en situation de risque (Inserm, 2009).

L'indice de désavantage social (FDEP) présenté est un indice communal, élaboré par l'Inserm. C'est un indicateur composite qui permet de caractériser la situation socio-économique des ménages pour rendre compte des disparités territoriales.

Il est calculé à l'échelle de la France métropolitaine, sur la base des quatre indicateurs suivants, disponibles pour l'année 2015 :

- le revenu médian par unité de consommation (pour les communes comportant plus de 50 foyers fiscaux),
- le pourcentage de bacheliers dans la population de plus de 15 ans,
- le pourcentage d'ouvriers dans la population active de 15 à 64 ans,
- le taux de chômage dans la population active de 15 à 64 ans.

Ainsi construit, un indice faible traduit une situation désavantageuse, a contrario, plus l'indice est élevé plus la situation moyenne de la population sur la commune est favorable.

L'indice met en évidence des disparités géographiques importantes au sein de la région : le sillon alpin et la région lyonnaise apparaissant comme les zones les plus avantagées, alors que les zones rurales situées à l'Ouest et au Sud apparaissent comme plus défavorisées, selon cet indicateur.

CONTEXTE SANITAIRE GÉNÉRAL

Espérance de vie

Taux de fécondité

Mortalité prématurée

Mortalité toutes causes

Mortalité tous cancers



L'espérance de vie à la naissance représente l'âge moyen au décès d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

L'espérance de vie à la naissance atteint 80,5 ans pour les hommes et 85,9 ans pour les femmes en 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle est proche de celle de la France métropolitaine. Au cours des 60 dernières années, hommes et femmes ont gagné 14 ans de vie en moyenne.

En 2019, l'espérance de vie des hommes est équivalente à celle des femmes trente ans auparavant. Au rythme actuel de rapprochement, il faudrait 60 ans pour arriver à l'égalité entre hommes et femmes.

De très nombreux facteurs contribuent à l'allongement de la vie. Les conditions de vie s'améliorent, le travail est moins pénible physiquement et la durée du travail baisse. Les individus sont de plus en plus attentifs à leur santé et à leur corps en particulier (hygiène, alimentation, etc.). L'accès aux soins progresse. La qualité des soins et l'innovation en matière de santé joue, mais de façon moindre. Dans les années plus récentes, les progrès qui ont le plus accru l'espérance de vie ont surtout été réalisés aux âges élevés, autour de 80 ans pour les femmes et 70 ans pour les hommes. Ces progrès s'observent principalement à travers une amélioration du traitement des tumeurs et des maladies de l'appareil respiratoire.

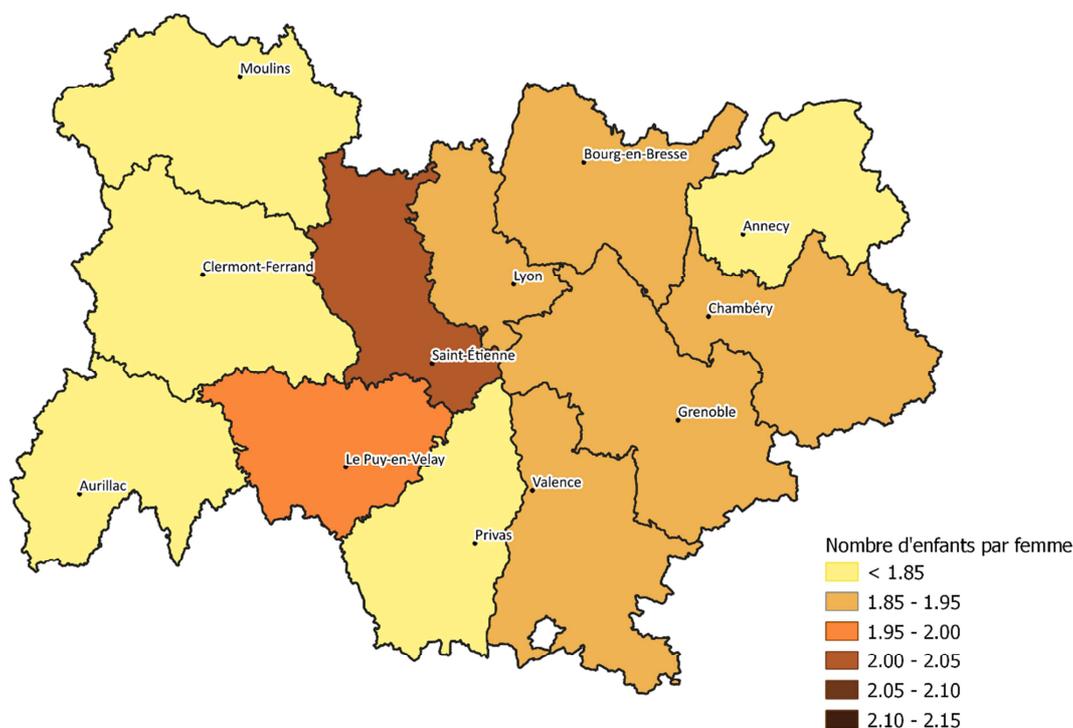
Espérance de vie à la naissance en 2019 (années)

	Hommes	Femmes
Ain	80,9	86
Allier	77,7	84,6
Ardèche	79,9	85,3
Cantal	78,4	84,3
Drôme	79,6	85,6
Isère	81,2	85,9
Loire	80,3	85,5
Haute-Loire	79,2	85,6
Puy-de-Dôme	79,3	85,5
Rhône	81,3	86,6
Savoie	80,5	86,5
Haute-Savoie	81,4	86,3
Auvergne-Rhône-Alpes	80,5	85,9
France métropolitaine	79,8	85,7

Source : INSEE 2019

Un taux de fécondité dans la moyenne nationale, plus élevé dans les départements centraux de la région

TAUX DE FÉCONDITÉ PAR DÉPARTEMENT EN 2018



Source : Insee, État civil, Estimations de population (données provisoires)
Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes

Dans la région, 90 300 naissances ont eu lieu en 2018.

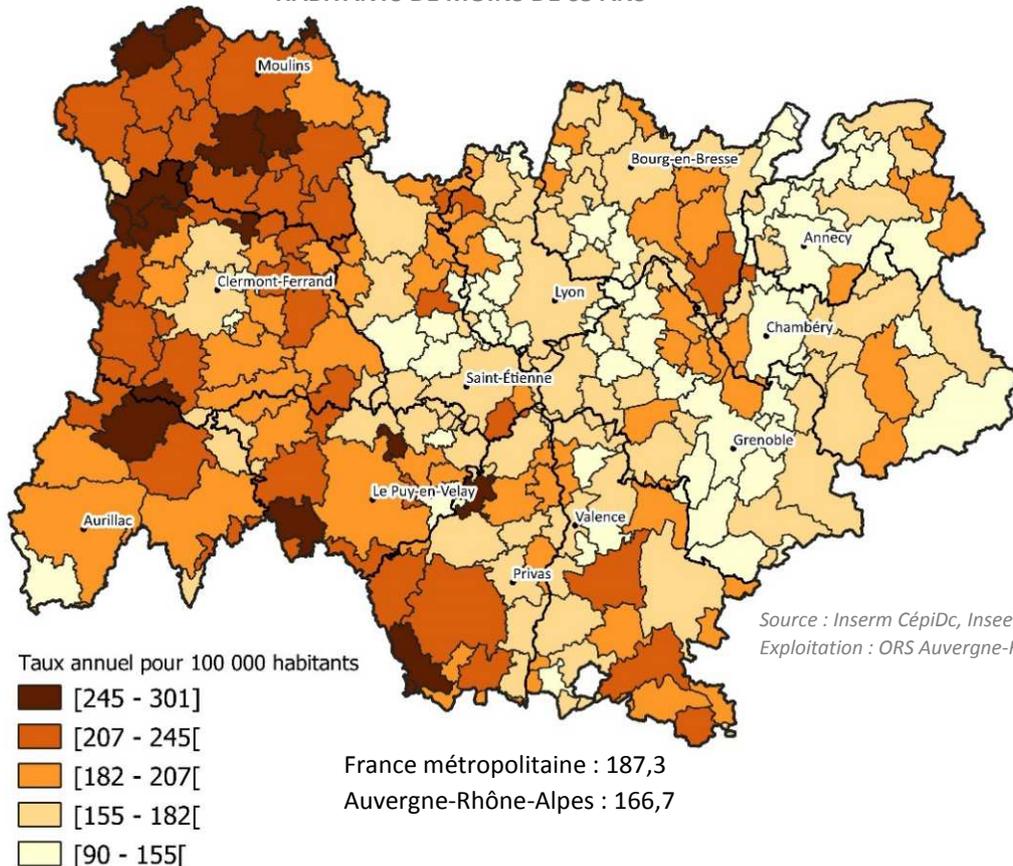
Les habitantes d'Auvergne-Rhône-Alpes ont en moyenne 1,88 enfant. L'indicateur conjoncturel de fécondité de la région est ainsi similaire à celui de la France.

Des contrastes entre départements existent, ainsi l'indicateur est supérieur à 2 dans la Loire, département présentant le taux le plus élevé. L'indicateur est inférieur à 2 dans la Drôme, l'Isère, l'Haute-Loire et le Rhône. Les départements savoyards et l'Allier restent en deçà du renouvellement de leur population et le Cantal et le Puy-de-Dôme font partis des départements français présentant les plus faibles taux de fécondité. Le taux de fécondité n'a cessé de baisser ces dernières années.

Les jeunes familles se concentrent dans les zones périurbaines où elles trouvent des logements de plus grande taille en adéquation avec leur revenu. Ainsi, les bassins de vie situés en périphérie des grands pôles urbains autour de la Métropole lyonnaise, dans le Franco-Genevois, le long des vallées du Rhône et de la Saône et dans le sillon alpin sont ceux qui accueillent le plus d'enfants.

L'ouest de la région, des départements marqués par une mortalité prématurée importante

TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ PRÉMATURÉE en 2009-2015 PAR BASSIN DE VIE POUR 100 000 HABITANTS DE MOINS DE 65 ANS



Entre 2009-2015, la France comptabilise 104 892 décès survenus avant l'âge de 65 ans en moyenne chaque année (34 248 chez les femmes et 70 644 chez les hommes), dont **11 211 décès prématurés en Auvergne-Rhône-Alpes** (3 636 chez les femmes et 7 576 chez les hommes). Le taux standardisé correspondant est de **166,7 décès prématurés pour 100 000 habitants**, inférieur à celui observé en France métropolitaine (187,3 décès prématurés pour 100 000 habitants).

La mortalité prématurée touche deux fois plus les hommes que les femmes, avec un taux annuel régional de 229,1 pour 100 000 hommes contre 106,6 pour 100 000 femmes. Ce constat est le même pour la France métropolitaine (257,7 pour 100 000 hommes et 120,0 pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé de mortalité prématurée est inférieur à 204,7 pour 100 000 habitants.

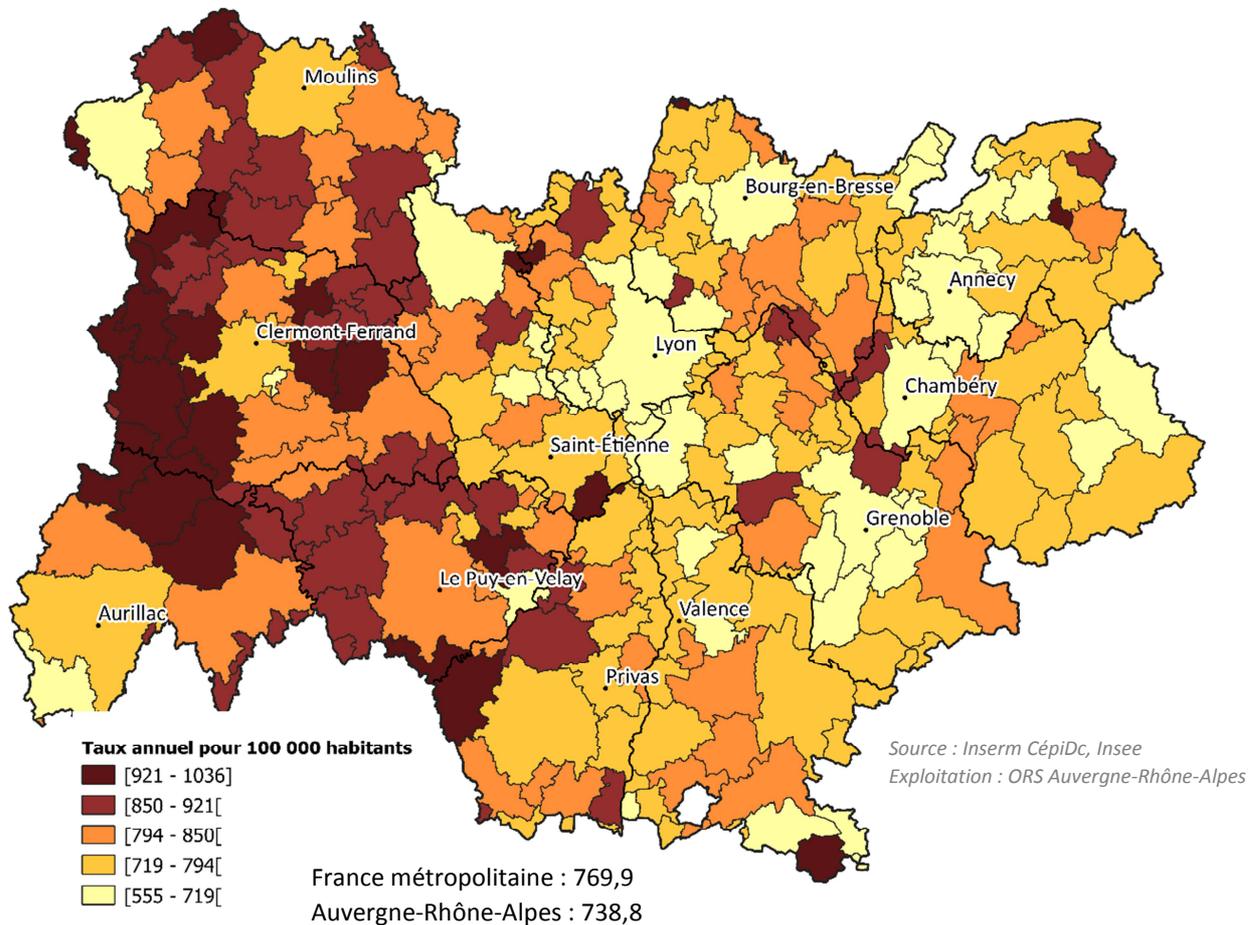
Les taux standardisés varient de **90,1 pour 100 000** dans le bassin de vie Divonne-les-Bains (Ain) à **300,5 pour 100 000** dans le bassin de vie de Saugues en Haute-Loire.

Les bassins de vie concernés par les plus forts taux de décès sont particulièrement situés en Haute-Loire (Saugues), dans le nord de l'Allier (Sancoins en Saône-et-Loire), au nord du Cantal (Riom-ès-Montagnes), ainsi que dans le Puy-de-Dôme (Aigueperse, Saint-Éloy-les-Mines) et l'Ardèche (Saint-Agrève et Vans). Des taux de mortalité prématurée élevés sont également relevés dans la Drôme (Nyons et Sault).

Les disparités territoriales se retrouvent chez les femmes comme chez les hommes. Le taux de décès prématurés varie de 53,2 pour 100 000 femmes dans le bassin de vie de Panissières (Loire) à 208,3 pour 100 000 dans le bassin de vie de Riom-ès-Montagnes (Cantal). Ce taux varie de 100,1 pour 100 000 hommes dans le bassin de vie de Saint-André-de-Corcy (Ain) à 430,6 pour 100 000 dans le bassin de vie de Sancoins (Allier/Cher).

Une mortalité supérieure dans les bassins de vie ruraux et âgés

TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ TOUTES CAUSES EN 2009-2015 PAR BASSIN DE VIE
POUR 100 000 HABITANTS



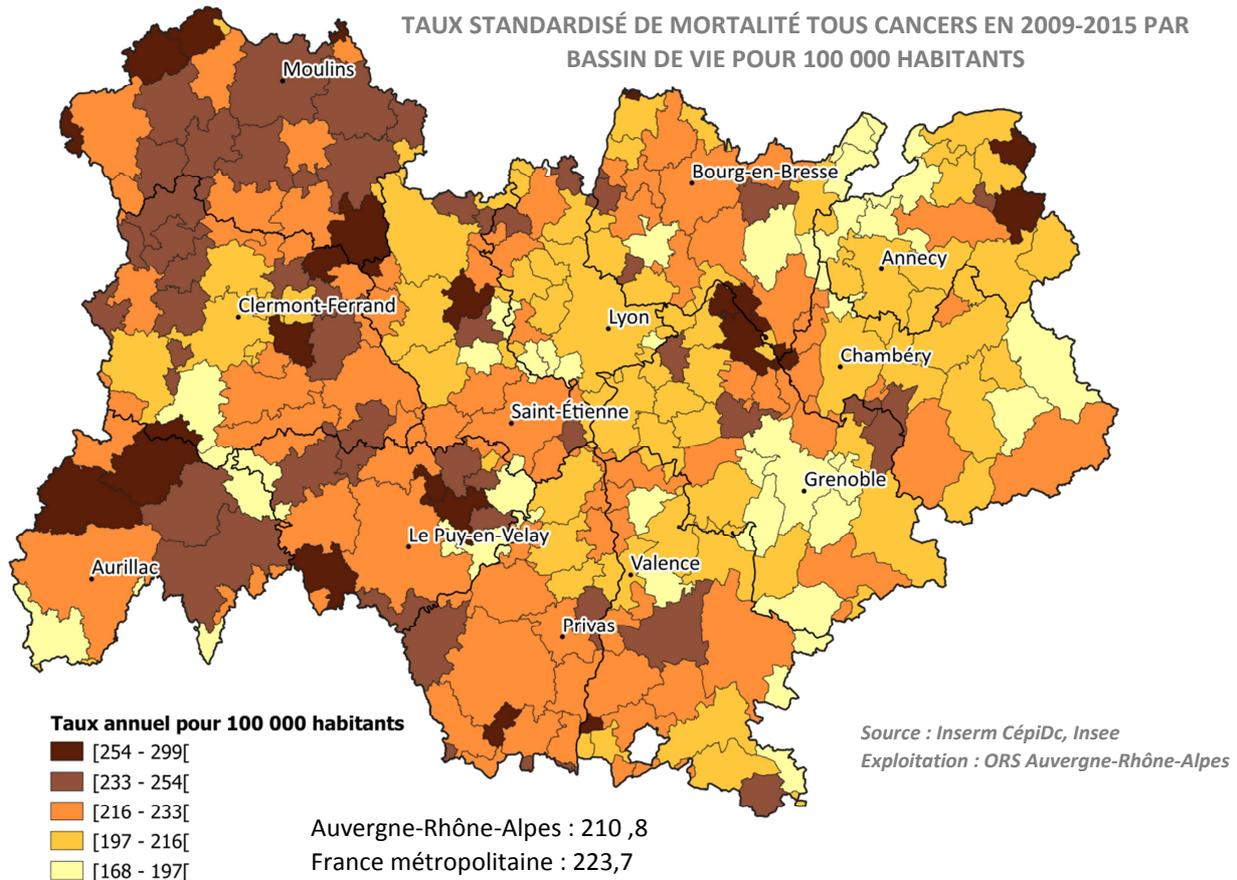
Entre 2009 et 2015, la France comptabilise **549 723 décès en moyenne annuelle** (272 092 chez les femmes et 277 631 chez les hommes), **dont 63 542 décès en Auvergne-Rhône-Alpes** (31 543 chez les femmes et 31 999 chez les hommes). Le taux standardisé correspondant est de **738,8 décès pour 100 000 habitants**, inférieur à celui observé en France métropolitaine (769,9 décès pour 100 000 habitants). **La mortalité toutes causes touche plus les hommes que les femmes**, avec un taux annuel régional de 970,5 pour 100 000 hommes contre 571,8 pour 100 000 femmes. Ce constat est le même pour la France métropolitaine (1 013,9 pour 100 000 hommes et 594,7 pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé de mortalité est inférieur à 853,7 pour 100 000 habitants. Les taux standardisés varient de **555 pour 100 000** dans le bassin de vie de Crolles (Isère) à **1 036 pour 100 000** dans le bassin de vie de Pontaumur situé dans le Puy-de-Dôme.

Les autres bassins de vie présentant les taux de décès les plus élevés sont situés dans le Puy-de-Dôme (Billom, Besse et Saint-Anastaise, Pontgibaud et Saint-Éloy-les-Mines), le nord du Cantal (Bort-les-Orgues en Corrèze, Murat), ainsi qu'au nord de l'Allier (Sancoins en Saône-et-Loire et Boussac dans la Creuse) et au sud de la Haute-Loire (Langogne). À l'est de la région, dans l'Ain et en Haute-Savoie, trois bassins de vie présentent également des taux de mortalité élevés, les bassins de vie de Taninges, Bourg-Argental et Cuisery.

Les disparités territoriales se retrouvent chez les femmes comme chez les hommes. Les taux de décès varient de 447,6 pour 100 000 femmes dans le bassin de vie de Saint-Martin-en-Haut (Rhône) à 835,6 dans le bassin de vie de Billom (Puy-De-Dôme). Ce taux varie de 665,3 pour 100 000 hommes dans le bassin de vie de Crolles (Isère) à 1 438,8 dans le bassin de vie de Pontaumur (Puy-de-Dôme).

Les territoires ruraux de l'ouest plus marqués par une surmortalité par cancer



Santé publique France, en partenariat avec l'Institut national du cancer (INCa), le réseau Francim des registres des cancers et les Hospices civils de Lyon (HCL), publie régulièrement des estimations d'incidence des cancers, de mortalité et de survie en France. Ces informations contribuent à orienter, suivre et évaluer les politiques de lutte contre le cancer.

Selon Santé Publique France, les cancers représentent en France la première cause de décès chez l'homme et la 2^{ème} chez la femme. À l'échelle mondiale, selon l'Organisation mondiale de la santé, 19 % de tous les cancers peuvent être attribués à l'environnement et au milieu professionnel. En France, Santé Publique France estime que 5 à 10 % des cancers seraient liés à des **facteurs environnementaux**, 4 à 9 % seraient liés à des **expositions professionnelles** et 25 à 30 % seraient imputables aux **comportements individuels** (tabagisme, alcool, obésité).

En 2018, le nombre total de nouveaux cas de cancer est estimé à 382 000 dont 54 % chez l'homme.

L'estimation du nombre total de décès par cancer s'élève en 2018, à 157 000 dont 57 % chez l'homme. Entre 2009 et 2015, **17 537 personnes sont décédées par cancer** en moyenne chaque année en Auvergne-Rhône-Alpes.

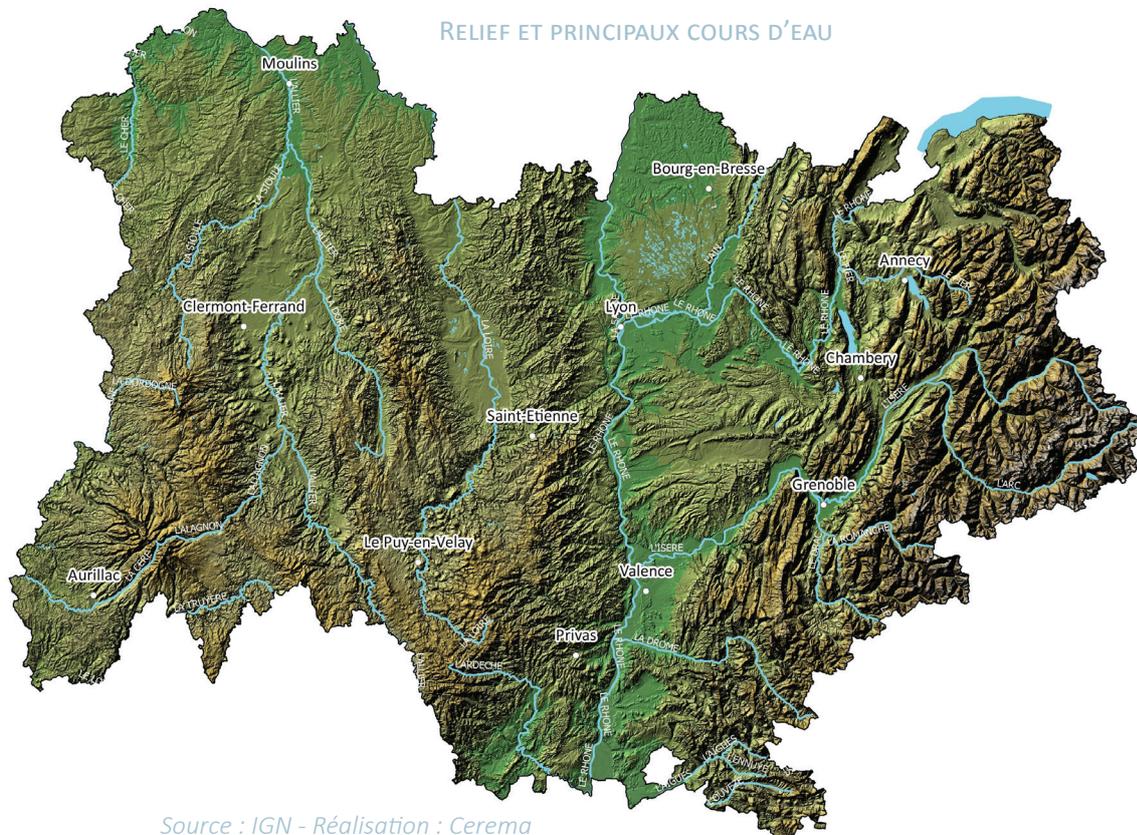
Le taux standardisé correspondant est de **210,8 décès pour 100 000 habitants**, un taux qui se rapproche de celui observé en France métropolitaine (223,7). La mortalité par cancer touche davantage les hommes que les femmes, avec un taux annuel régional de 294,8 pour 100 000 hommes contre 151,5 pour 100 000 femmes. Ce constat est le même pour la France métropolitaine (313,2 pour 100 000 hommes et 160,6 pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé de mortalité par cancer est inférieur à 235,6 pour 100 000 habitants. Les taux **standardisés varient de 167,8 pour 100 000** dans le bassin de vie de Douvaine (Haute-Savoie) à **299,0 pour 100 000** dans le bassin de vie de Sancoins (en partie dans l'Allier) situé au nord de Moulins. Les bassins de vie présentant les taux les plus élevés de décès par cancer sont situés dans le Puy-de-Dôme (Puy-Guillaume) et dans la Drôme (Donzère), ainsi qu'en Haute-Savoie (Abondance). Les disparités territoriales se retrouvent chez les femmes comme chez les hommes. Les taux de décès par cancer pour les femmes varient de 89,4 pour 100 000 femmes (Le Chambon-sur-Lignon) à 243,0 (Abondance) et, chez les hommes, de 222,0 pour 100 000 hommes (Divonne-les-Bains) à 467,9 (Puy-Guillaume).

CADRE DE VIE ET COMPORTEMENTS

Géographie
Géologie
Climats
Occupation du sol
Altitude de vie
Réseau hydrographique
Parcs naturels, nature en ville, biodiversité
Infrastructures de transports
Mobilités
Activités agricoles
Alimentation
Activités industrielles

Une région de contrastes topographiques



D'après (Insee, 2015)

La région Auvergne-Rhône-Alpes est une région marquée par les **massifs montagneux**, des secteurs de plaine et une forte **présence de l'eau**. Elle a pour particularité d'associer deux des principaux massifs montagneux français, le **Massif Central** et les **Alpes**.

Le Massif Central s'étend sur la moitié ouest de la région jusqu'aux vallées de la Saône et du Rhône. Il se caractérise par la succession de plateaux et de massifs montagneux d'altitude moyenne variant de 500 à 1 900 mètres dans le massif des Monts Dore (1 886 mètres) et dans celui des Monts du Cantal (1 855 mètres). Le relief volcanique, avec des vallées escarpées en étoile autour des principaux massifs conduit à un réel enclavement. Ouvert au nord, il forme en revanche une barrière naturelle au sud en limitant les échanges.

La partie centrale de la région est marquée par des massifs montagneux de faible altitude avec les Monts du Lyonnais, les Monts de la Madeleine, les Monts du Forez ou le Jura.

À l'est, la région s'étend sur les Alpes, avec ses hautes montagnes qui dominent au-dessus de profondes vallées bien accessibles qui permettent la circulation, notamment vers les frontières avec la Suisse et l'Italie.

Les vallées de la Saône et du Rhône constituent un large espace traversant du nord au sud la région. Elles constituent le point de convergence des différents axes de circulation.

Entre les massifs montagneux, des espaces de plaine se dessinent également au nord (la Dombes, la plaine du Forez, etc.). Dans un entonnoir ouvert au nord du Massif Central, se situent les plaines de la Limagne et du Bourbonnais.

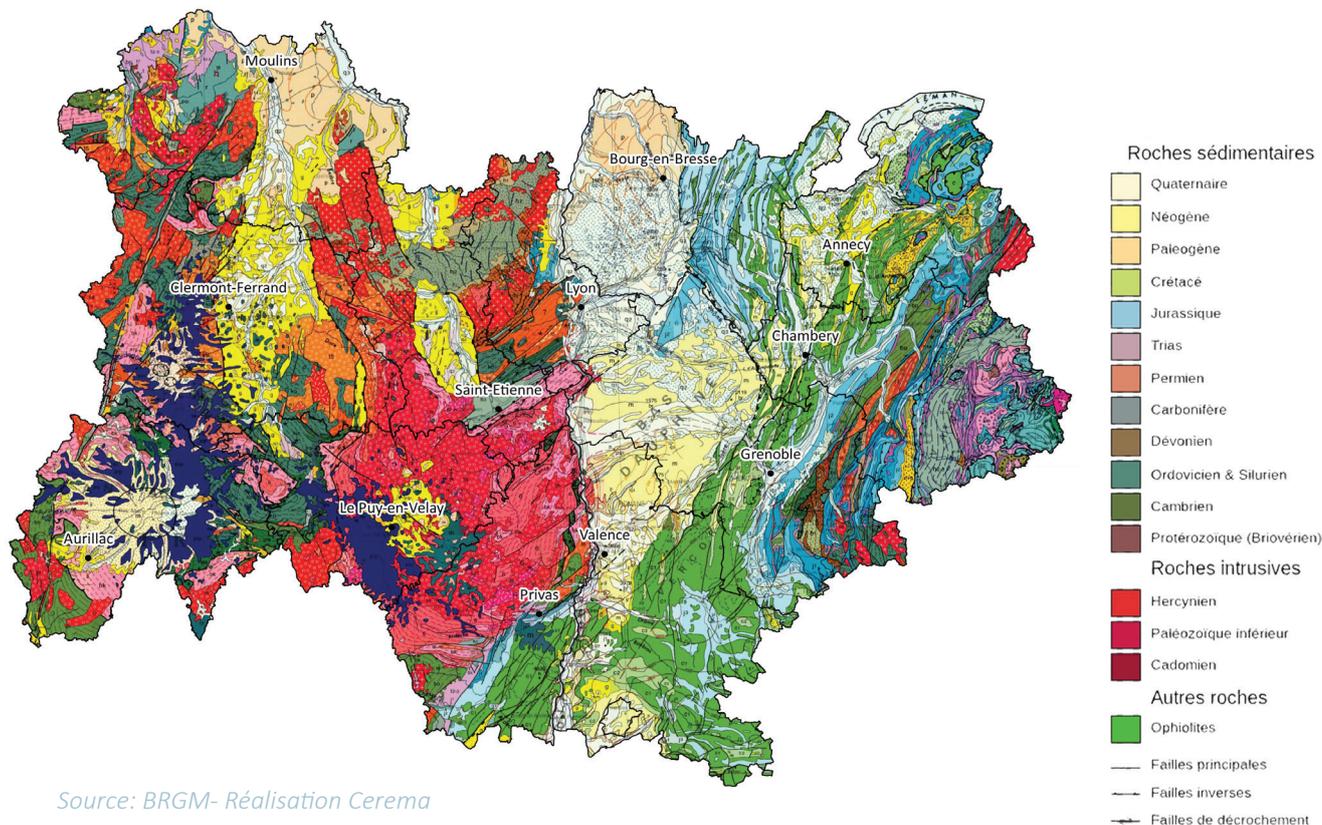
Des cours d'eau majeurs drainent le territoire. À l'est, le Rhône et ses affluents, traversant la région du nord au sud, se déversent dans la Méditerranée. À l'ouest, la Loire, plus long fleuve de France, et son principal affluent l'Allier, irriguent le territoire du sud vers le nord-ouest, en direction de l'Atlantique. À l'extrême sud ouest de la région, la Dordogne et le Lot prennent la direction de la Garonne.

De grands lacs sont présents essentiellement au pied du massif alpin (lac Léman, lac d'Annecy, lac du Bourget). Les massifs montagneux sont aussi parsemés de nombreux petits lacs.

Ce cadre naturel riche constitue une véritable ressource pour l'ensemble de ce territoire et un support de qualité, tant pour ses habitants que pour les nombreux touristes qui le parcourent.

Un sous-sol riche d'un large éventail de formations géologiques

CARTE GÉOLOGIQUE



Source: BRGM- Réalisation Cerema

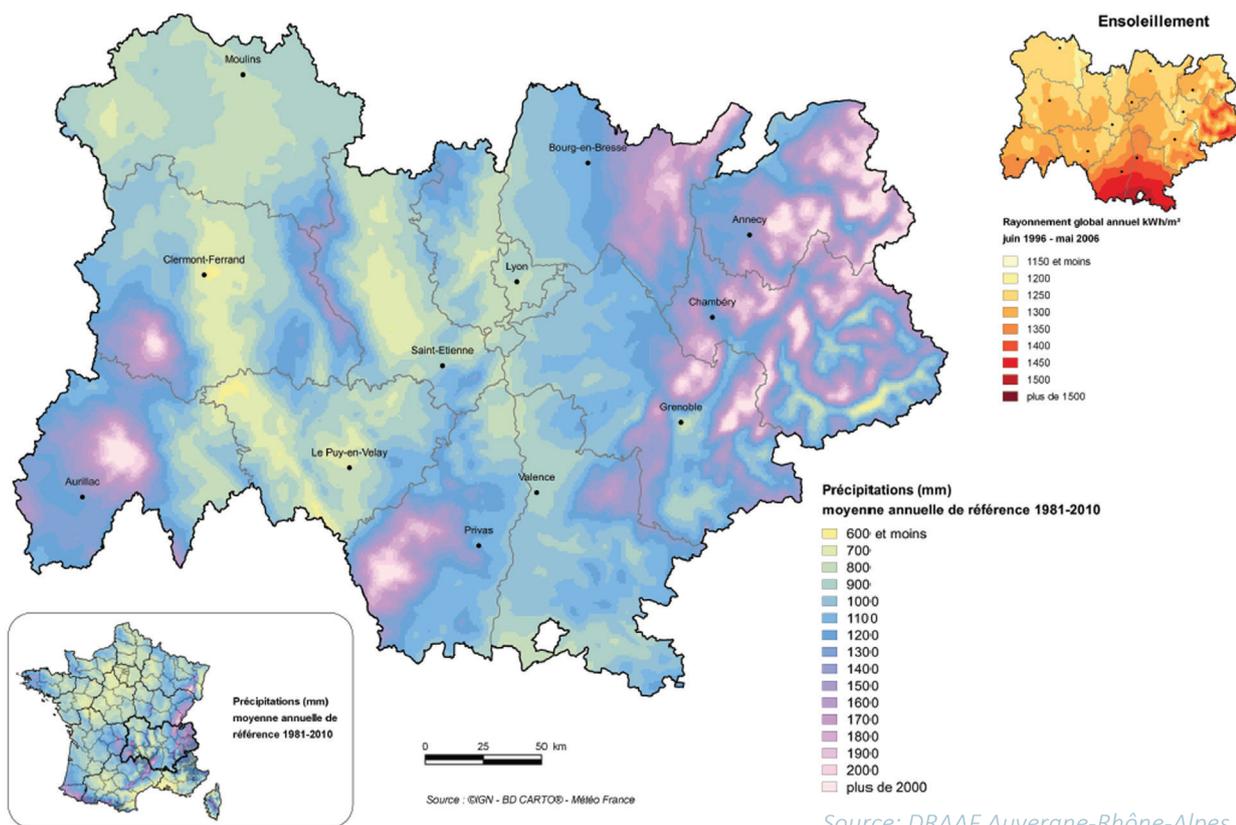
La partie Auvergne de la nouvelle région offre une grande diversité géologique issue d'une histoire longue et complexe sur plus de 500 millions d'années. Cette histoire a été en particulier marquée par l'ouverture d'un domaine océanique à l'emplacement actuel du Massif Central, la formation de la chaîne hercynienne puis celle des gisements de charbon, l'invasion du Massif Central par la mer, la formation de grandes failles compartimentant le massif et délimitant des bassins d'effondrement (Limagnes par exemple), la mise en place des édifices volcaniques (dont le Cantal, plus grand stratovolcan d'Europe), l'érosion glaciaire (source BRGM1, 2016).

La partie Rhône-Alpes de la nouvelle région présente une géologie complexe : la vallée du Rhône, avec son remplissage sédimentaire récent (tertiaire et quaternaire), sépare deux grandes formations : le Massif Central et les Alpes du nord. On retrouve la roche primaire sur la bordure orientale du Massif Central, entaillée par les grands effondrements de la plaine du

Forez et du bassin houiller de Saint-Étienne. À l'est, les massifs alpins sont sillonnés de profondes vallées et bordés par les Préalpes calcaires. Leur morcellement, comme les nombreuses failles qui les parcourent, témoigne des bouleversements tectoniques liés à la surrection des Alpes et à leur charriage vers l'ouest. Cette complexité géologique confère à la région une grande richesse minérale, avec des ressources très variées : charbon, métaux, uranium, roches massives, alluvions... parfois exploités de très longue date (BRGM1, 2016). La gestion des anciens sites de production de métaux (plomb argentifère, cadmium...) ou d'uranium, constitue souvent un enjeu de santé environnementale fort pour les territoires concernés.

Une mosaïque de climats

PRÉCIPITATIONS ET ENSOLEILLEMENT



Source: DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Concernant le climat, la région est marquée par la diversité topographique du territoire avec la présence à la fois de grandes vallées et massifs montagneux de moyenne et haute altitude et d'influences climatiques variées (océan Atlantique à l'ouest, Méditerranée au sud, massifs alpins à l'est).

L'influence océanique, à l'ouest de la région, se traduit par des précipitations abondantes en moyenne. Cette influence est atténuée plus à l'est par la présence du relief (Massif Central).

Les influences méditerranéennes sont notables au sud de la région (Drôme, Ardèche, voire Haute-Loire), avec des périodes de gel plus limitées et un ensoleillement important.

L'influence continentale, caractérisée par des hivers froids et des étés chauds en plaine, se fait sentir sur la partie est de la région : le Val de Saône, la région lyonnaise, les Alpes.

Les épisodes de précipitations se caractérisent aussi

par leur fréquence et leur intensité dont l'influence est, avec le relief, déterminante sur le régime des cours d'eau. Les crues seront lentes sur le Rhône, rapides sur l'Ardèche, voire torrentielles dans les vallées alpines.

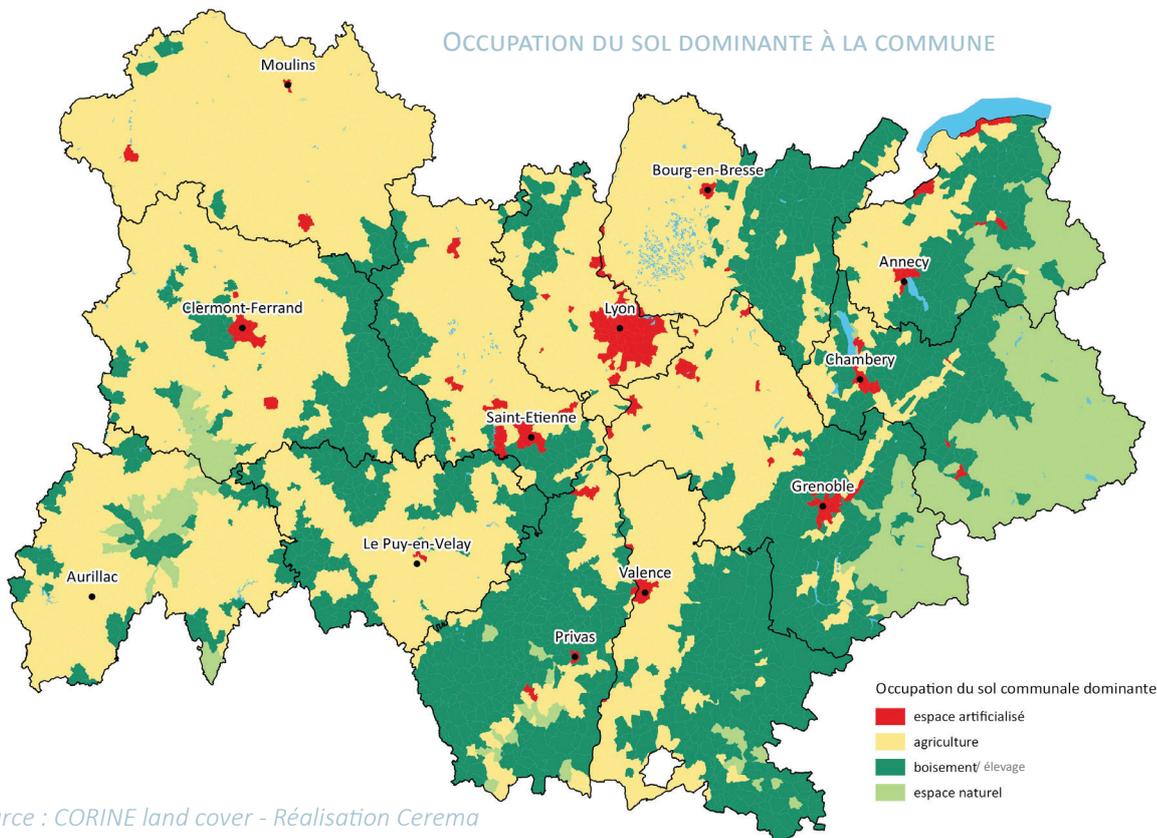
Des incertitudes demeurent quant aux impacts du changement climatique sur la fréquence et l'intensité des épisodes cévenoles. Cependant, d'après la simulation des modèles, le risque de crues rapides et torrentielles ne diminuera pas malgré la baisse des précipitations (DREAL AURA1, 2016).

Sur le plan sanitaire, le climat est connu pour avoir des répercussions sur la santé.



• *Changement climatique, risques et santé*

Des zones de forêts, de milieux naturels, d'agriculture et d'élevage inégalement réparties sur le territoire



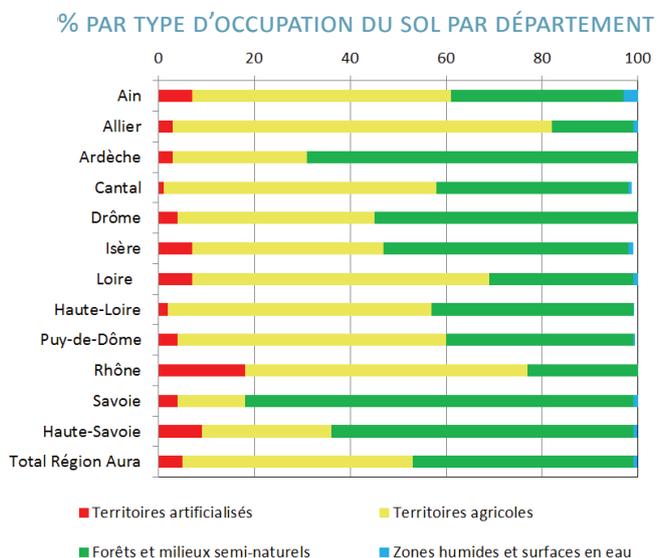
Source : CORINE land cover - Réalisation Cerema

L'occupation du sol de la région Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par une domination des zones dédiées à l'agriculture (48 % de la surface totale, soit environ 3,3 millions d'hectares) et des zones forestières et naturelles (48 % de la surface totale). Après les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la troisième à disposer d'une proportion de zones forestières et naturelles aussi importante.

La répartition territoriale de ces zones est déséquilibrée avec une dominance de l'agriculture ou de l'élevage à l'ouest, au centre et au nord de la région (Allier, Puy-de-Dôme, Cantal, Loire, Haute-Loire, Ain, Nord-Isère, Vallée du Rhône), et une densité importante d'espaces boisés et naturels à l'ouest (arc alpin), ouest de l'Ain, Ardèche, Forez, Pilat...

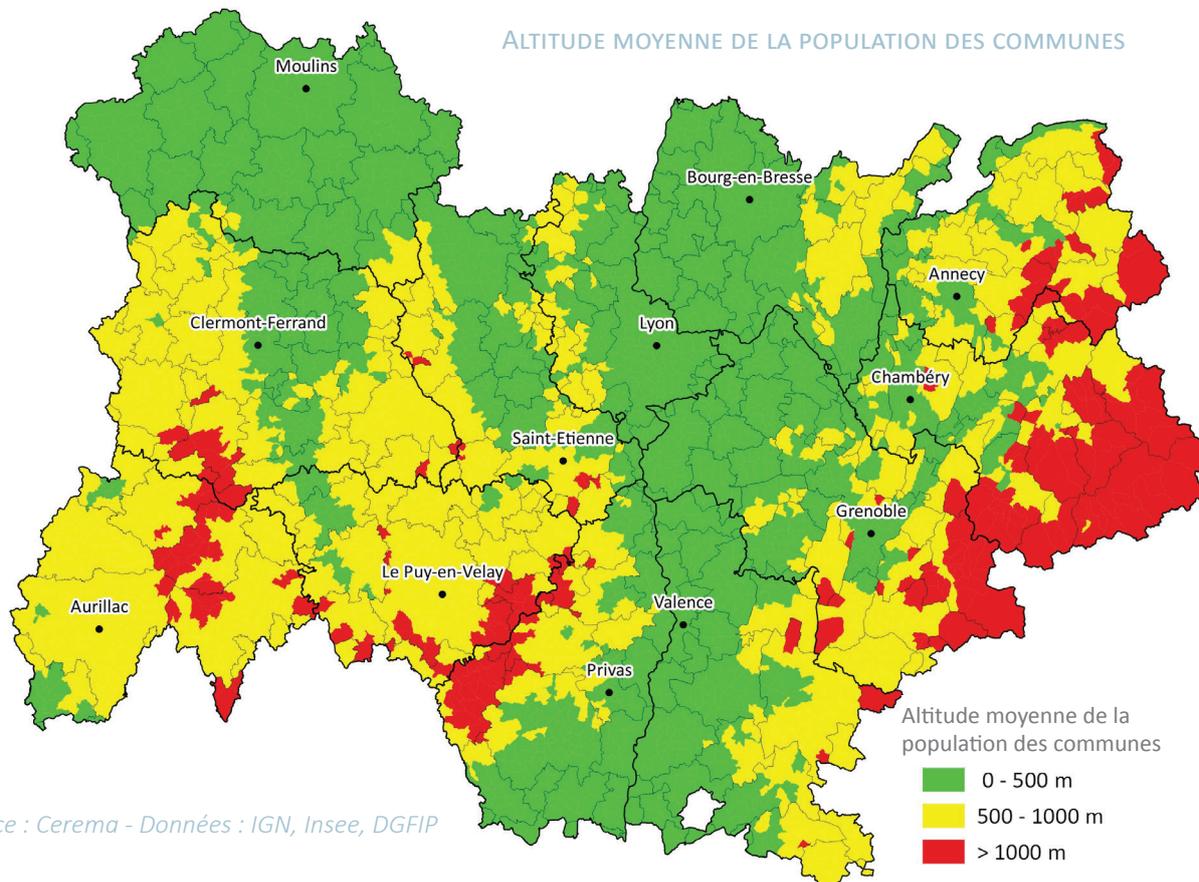
Les territoires artificialisés représentent près de 5,2 % (5,5 % pour la France) du territoire, soit 370 000 ha. Ces zones se sont fortement étendues entre 1990 et 2012 (+ 60 000 ha) au dépend des zones agricoles et forestières.

Les zones humides et les surfaces en eaux couvrent environ 1 % de la surface du territoire avec la présence de grands lacs (Annecy, lac du Bourget, Léman), de zones humides (Dombes), de fleuves et de rivières.



Source: DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

20 % de la population résident à plus de 500 mètres d'altitude



Source : Cerema - Données : IGN, Insee, DGFIP

Une des spécificités de la région Auvergne-Rhône-Alpes est la présence de massifs montagneux où réside une part significative de la population.

La carte présentée ci-dessus permet d'identifier les zones d'habitation par niveaux d'altitude. Elle a été établie à l'échelle des communes, en dénombrant les populations rattachées à leur lieu d'habitation.

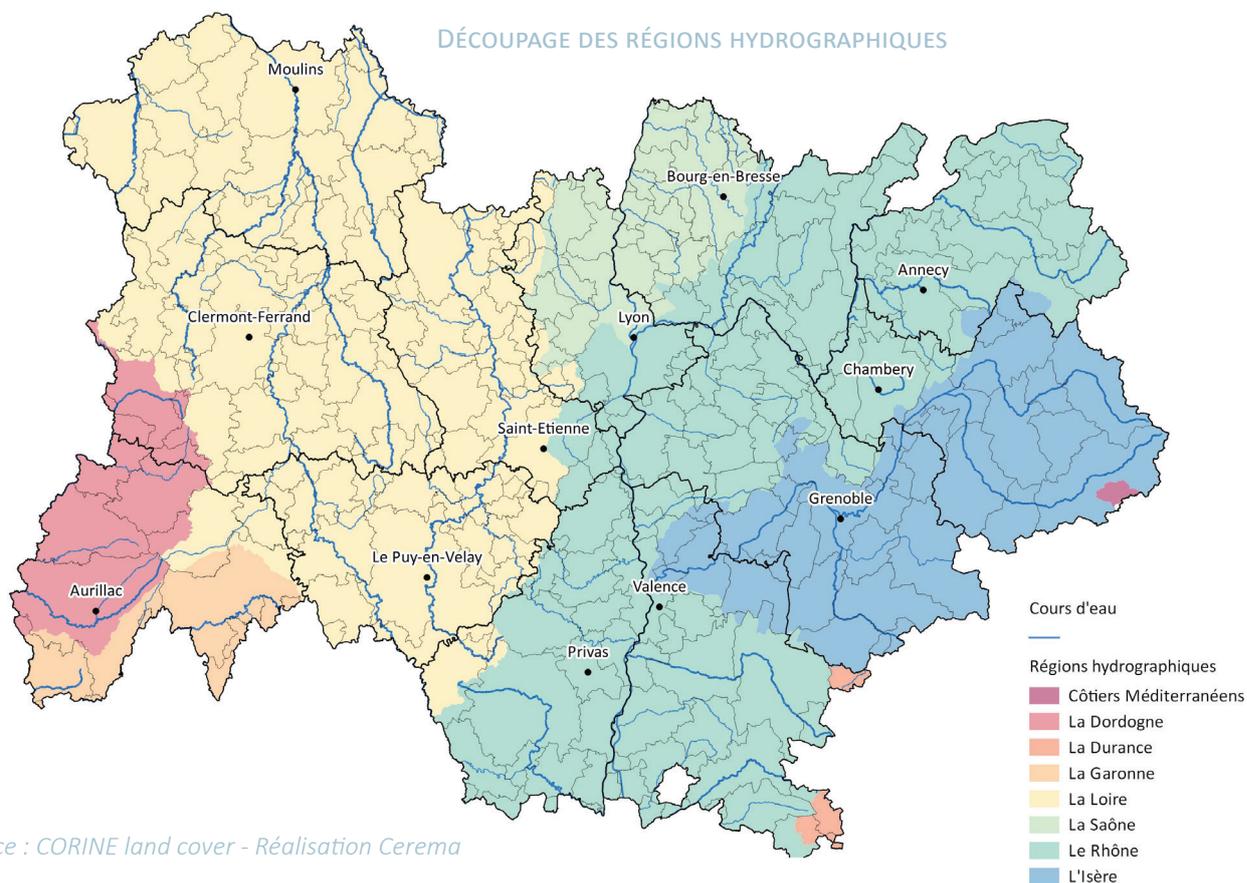
La majorité (80 %) de la population vit dans les vallées ou sur des territoires vallonnés (< 500 m) et qui représentent 47 % de la superficie de la région. Près d'un cinquième des habitants demeurent en basse montagne (500 à 1000 m) sur 41 % du territoire. Enfin, on trouve environ 2 % de la population sur des zones de moyenne à haute montagne (> 1000 m) et qui couvrent près de 12 % de la surface totale d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Population résidente par classe d'altitude - Source : Cerema

Classe d'altitude	Superficie en km ²	Population résidente
0-500m	33 300	6 300 000 (80%)
500-1000m	29 300	1 400 000 (18%)
> 1000m	8 200	125 000 (<2%)
Total région	70 800	7 825 000



Entre fleuves et rivières : un réseau hydrographique dense et ramifié



Source : CORINE land cover - Réalisation Cerema

La région est couverte par trois bassins hydrographiques : Rhône-Méditerranée-Corse (RMC), Loire-Bretagne (LB) et Adour-Garonne (AG).

Alimentant cinq cours d'eau : la Loire, l'Allier, le Cher, la Dordogne et le Lot, l'Auvergne possède un réseau hydrographique dense et ramifié dont le linéaire cumulé approche les 23 000 km pour les cours d'eau permanents (de plus d'un kilomètre de long) et les 38 000 km si on y additionne les écoulements temporaires (de plus d'un kilomètre de long).

Le réseau hydrographique en Auvergne s'organise entre 2 grands bassins versants : la Loire et l'Allier.

- Celui de la **Loire** qui occupe environ 80 % de la superficie de la région et qui se subdivise en 3 sous-bassins : la **Loire**, l'**Allier** et le **Cher**.
- Celui de la Garonne qui occupe environ 20 % de la superficie de la région et qui se subdivise en 2 sous-bassins : la **Dordogne** et le **Lot**.

L'hydrologie des cours d'eau auvergnats présente une

forte variabilité saisonnière et interannuelle de ses débits, avec des étiages parfois très sévères s'opposant à des crues parfois importantes et catastrophiques.

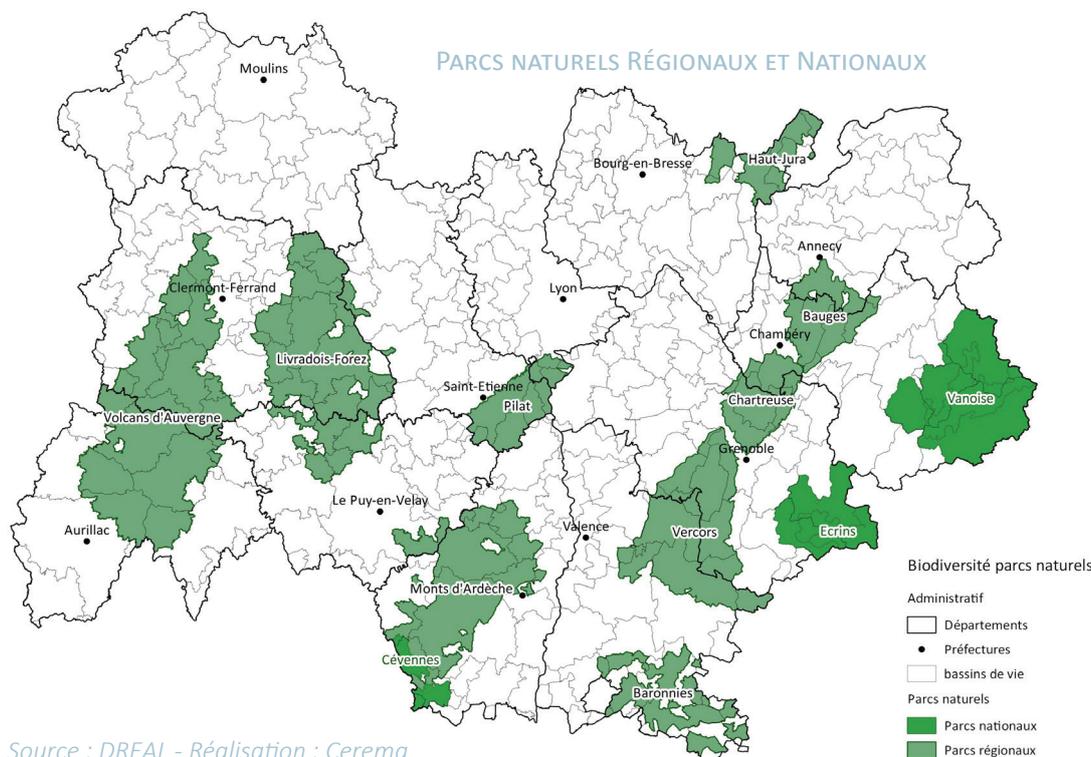
Le découpage de la partie rhône-alpine de la région est dominé par trois régions hydrographiques principales : le Rhône, l'Isère et la Saône.

Le **Rhône** prend sa source en Suisse et se jette dans la mer Méditerranée. Largement aménagé (ouvrages hydroélectriques, ports de plaisance...) sur une grande partie de sa longueur, le fleuve fait l'objet d'un « Plan Rhône » destiné notamment à limiter les impacts humains et économiques de ses crues.

La **Saône** est le principal affluent du Rhône, elle prend sa source en Lorraine et conflue avec le Rhône à Lyon.

Prenant sa source dans les Alpes, l'**Isère** est également un des principaux affluents du Rhône. Son bassin couvre cinq départements : Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme, Ardèche à la confluence avec le Rhône.

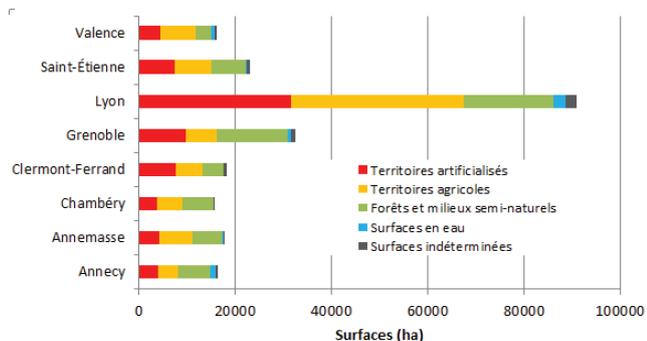
3 parcs naturels nationaux et 9 parcs régionaux



La région Auvergne-Rhône-Alpes compte trois parcs nationaux et neuf parcs naturels régionaux. Trois autres parcs régionaux sont en projet (Aubrac, Belledonne, Dombes). Si les parcs nationaux ont pour vocation la protection de la biodiversité, les parcs régionaux ne disposent pas de règle de protection de la faune ou de la flore. Ces derniers répondent à des enjeux de protection du patrimoine au sens large, naturel (espèces, habitats, milieux, sites d'intérêt naturel), paysager, humain (savoir-faire), bâti, culturel. Ces enjeux patrimoniaux sont portés par un développement économique et social équilibré qui est explicité dans une charte territoriale.

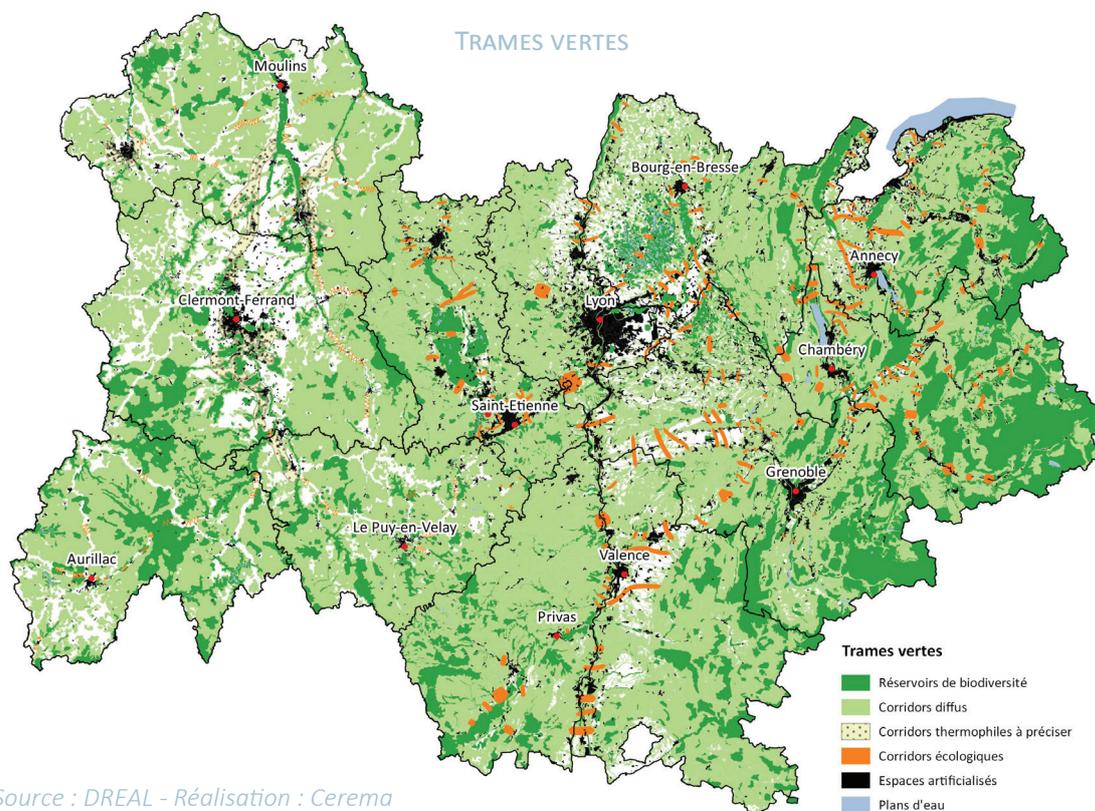
Nature en ville

Répartition de l'occupation du sol dans les agglomérations de la région de plus de 100 000 habitants.



Un autre aspect que le PNSE3 souhaite approfondir est celui des éventuels bénéfices sanitaires liés à la présence de nature en ville (espaces verts), indépendamment de leur richesse en biodiversité. Si les espaces verts sont plébiscités par la population citadine – une enquête de 2012 révèle que leur proximité et leur état est « plus apprécié par les ménages que la proximité des commerces, ou l'accessibilité en transports en commun » (CGDD, 2012) – la littérature fait état des bienfaits de la nature en ville en termes de bien-être et de qualité de vie ainsi que de régulation des fortes températures. La présence végétale en ville atténue en effet les « îlots de chaleurs », caractéristiques des milieux urbains fortement minéralisés. Le PNSE aura la charge d'objectiver ses autres incidences positives sur la santé.

Un quart de la surface régionale constitué de réservoirs de biodiversité



La biodiversité, « *variabilité des organismes vivants (qui) comprend la diversité au sein des espèces et entre les espèces, ainsi que celle des écosystèmes* » (NU, 1992), remplit des fonctions indispensables à l'espèce humaine. C'est notamment une ressource en termes de denrées alimentaires, de molécules thérapeutiques ou encore de matières premières. Elle joue également un rôle de régulation, que ce soit au niveau du climat, des maladies transmissibles ou du cycle de l'eau et assure une fonction sociale et culturelle (MEI, 2005).

La région Auvergne-Rhône-Alpes, située au carrefour de l'ensemble de trois zones biogéographiques (continentale, alpine, méditerranéenne (UICN, 2005)) sur les quatre présentes en France métropolitaine, abrite une biodiversité remarquable. Différentes menaces pèsent sur cette richesse telles que la pollution des milieux, l'introduction d'espèces envahissantes, le changement climatique ou encore la fragmentation et le recul des milieux naturels, en général, et des zones humides, en particulier. Ainsi, 100 km² ont été artificialisés entre 2006 et 2012, soit plus de deux fois la superficie de Lyon. Si chaque fonction de la

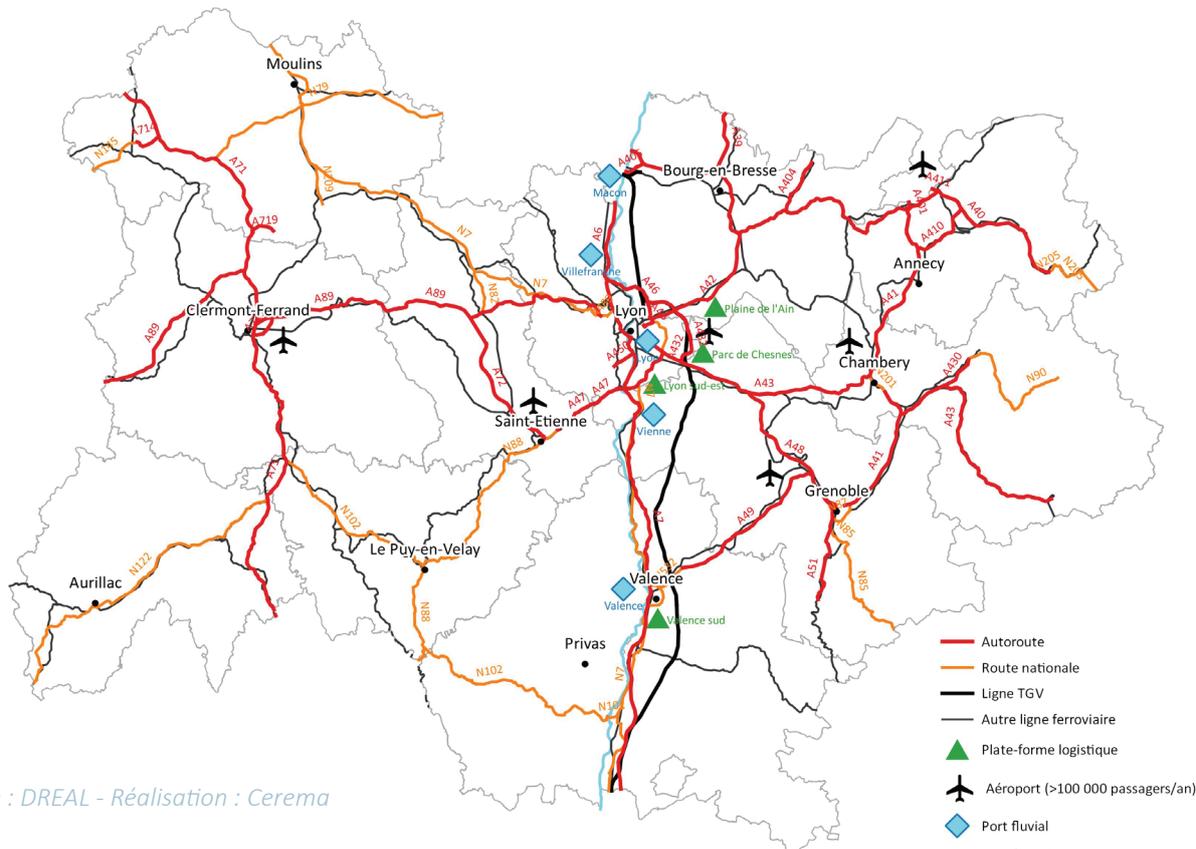
biodiversité peut être abordée sous le prisme sanitaire, le PNSE3 cible spécifiquement les fonctions sociales et culturelles, ainsi que de régulation (dilution des pathogènes et effets positifs sur le bien-être et la forme). Cette dernière ouvre une piste de prévention face à l'apparition et au développement de pathologies infectieuses, notamment de type zoonoses.

Les trames vertes ont été construites afin d'appréhender de manière globale la biodiversité, en considérant des espaces réunissant les conditions nécessaires aux différentes espèces, indépendamment de leur caractère remarquable ou non, pour effectuer l'ensemble de leur cycle de vie.

Les réservoirs de biodiversité, constitués d'espaces naturels protégés, représentent les habitats naturels suffisamment préservés pour assurer leurs fonctions. Leur surface représente environ un quart de celle de la région. Ils ne sont pas répartis de manière homogène sur le territoire, la majorité se situant en milieux montagneux (Alpes et Massif Central).

Un carrefour des grands axes de communication français

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS



Source : DREAL - Réalisation : Cerema

D'après (Insee, 2015)

La région Auvergne-Rhône-Alpes est bien desservie par les transports. Les axes de communication s'adaptent à la géographie du territoire, les déplacements se faisant dans les vallées qui séparent ou traversent les massifs.

Le couloir rhodanien constitue l'épine dorsale de la région et un axe national et européen où l'ensemble des modes de transports sont présents : autoroutes, voies ferrées classiques et à grande vitesse, voies fluviales.

Les autoroutes A71 et A75, reliant Paris à Montpellier via Clermont-Ferrand offrent une alternative routière à la saturation des axes rhodanien et languedocien. Cette offre territoriale d'infrastructure pourrait se renforcer avec le projet de ligne ferroviaire à grande vitesse POCL (Paris, Orléans, Clermont-Ferrand, Lyon).

Les réseaux routiers et ferroviaires s'organisent en étoile autour de Lyon, reliant ainsi entre elles les principales villes du territoire. Des transversales est-ouest (A89, N79) complètent ce maillage.

La région est reliée aux pays voisins par des axes

routiers importants (autoroutes, tunnels alpins), des axes ferroviaires structurants (vallée du Rhône, sillon alpin et vallée de la Maurienne) et 5 aéroports dont la fréquentation dépasse les 100 000 passagers par an. L'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry est le 4ème aéroport français, il a accueilli en 2015 plus de 8,6 millions de passagers et les vols internationaux représentent 64 % du trafic. Les habitants de la région peuvent également être usagers de l'aéroport de Genève-Cointrin dont la fréquentation dépasse les 15 millions de passagers.

Les axes routiers structurants de la région totalisent plus de 3 000 km dont les deux tiers des autoroutes généralement concédées à des sociétés privées. La principale exception est l'autoroute A75 reliant Clermont-Ferrand à Béziers dont le péage est limité au passage du viaduc de Millau.

Concernant le réseau ferroviaire, la région est traversée du nord au sud par trois Lignes à Grande Vitesse (LGV), soit environ 250 km composés par : la LGV Sud-Est (Paris-Lyon), la LGV Rhône-Alpes (contournement de Lyon à Valence) et la LGV Méditerranée (Valence-Avignon).

Les axes ferroviaires classiques totalisent plus de 3 000 km. Dans le cadre d'une politique volontariste de report modal de la route vers le rail, plusieurs grands projets ferroviaires ont fait l'objet d'enquêtes publiques et pourraient voir le jour dans un futur plus ou moins proche : la nouvelle ligne Lyon-Turin (LTF) et le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL).

La région recense 4 ports fluviaux sur la Saône (Villefranche-sur-Saône) et le Rhône (Lyon-Edouard Herriot, Vienne-Salaise et Valence), auquel s'ajoute le port de Mâcon tout proche.

La région recense enfin d'importantes plateformes logistiques dans lesquelles les marchandises transitent quelques heures avant d'être réexpédiées vers d'autres destinations (intra ou extra régionales). La plateforme du Parc de Chesnes dans l'Isère constitue la seconde plateforme d'entreposage de France et la région est la troisième région française en surface d'entreposage avec 7,9 millions de m² disponibles.

Les axes de communication ont une incidence environnementale en rapport avec les véhicules qui les empruntent (rejets atmosphériques, émissions sonores). Ils participent à l'altération de la qualité de l'air dans les zones habitées qu'ils desservent et plus largement apportent une contribution à l'effet de serre responsable du changement climatique.

Ainsi, le secteur des transports contribue en France à la production à une hauteur de 60 % des oxydes d'azote (NOx), de 19 % des composés organiques volatiles (COV) et des particules très fines (PM2,5) et de 16 % des particules fines (PM10) (CITEPA, 2015).

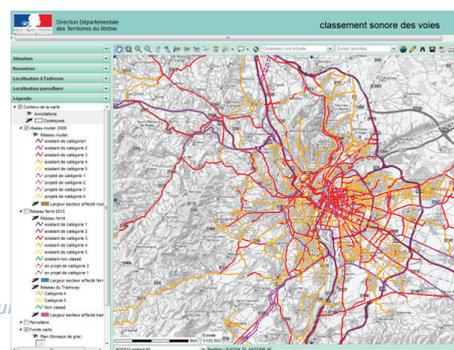
Le bruit est considéré par la population française comme la première nuisance subie à domicile (67 % des citations dans le sondage (IFOP, 2014)) et les sources de transports en seraient la cause principale avec 80 %. Le secteur routier contribue à 54 %, devant l'aérien 16 % et le ferroviaire 10 %.

Enfin le secteur des transports contribue en France à hauteur de 28 % aux émissions de gaz à effet de serre (GES), le routier étant le principal secteur responsable avec 92 % des émissions (MEEM, 2016).

Le classement sonore des voies

Les infrastructures routières et ferroviaires les plus bruyantes font l'objet d'un classement par les Préfets de départements en application de l'article L571-10 du Code de l'environnement. Les cartes de ce classement sonore des voies sont disponibles sur les sites Internet des préfetures. La catégorie du classement (1 à 5) se détermine à partir des paramètres d'émission sonore de la voie ; une voie classée en catégorie 1 est plus bruyante qu'une voie classée en catégorie 5.

Le classement détermine les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques des bâtiments construits à proximité de ces infrastructures et qui seront reportées dans les annexes informatives des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes concernées.



Sou



- Qualité de l'air extérieur
- Environnement sonore

Des trajets Domicile-Travail de plus en plus longs

La sédentarité est le quatrième facteur de risque de mortalité au niveau mondial. Elle a des conséquences sanitaires avérées, notamment en termes de surpoids et d'obésité¹ avec les pathologies induites telles que les cardiopathies ou le diabète. L'OMS recommande aux adultes âgés de 18 à 64 ans au moins 150 minutes d'activité d'endurance d'intensité modérée ou 75 minutes d'activité d'endurance d'intensité soutenue au cours de la semaine.

En France, le programme national de l'alimentation et de la nutrition (2019) rappelle que près de la moitié des adultes et 17 % des enfants sont en situation de surpoids et d'obésité en France aujourd'hui, que la croissance de la prévalence du diabète de type 2 se poursuit et que la pratique d'activité physique reste très insuffisante et tend à décroître, particulièrement chez les femmes et les enfants. Les comportements sédentaires ont fortement augmenté ces dix dernières années.

Pratiquer des mobilités actives (marche, vélo...) ou utiliser les transports en commun sont bénéfiques pour la santé car ils participent à lutter contre la sédentarité².

Dans la région, les pratiques de mobilité des habitants diffèrent essentiellement selon les territoires urbains, périurbains ou ruraux.

Les pratiques de déplacements au quotidien des habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont observées à travers les données du recensement relatives à la mobilité (Insee, 2016), et les données des enquêtes déplacements (ED). Les données les plus récentes disponibles sont celles de l'ED grands territoires 2012, réalisée sur le grand territoire Clermont-Val d'Allier³ et celles de l'enquête régionale sur Rhône-Alpes⁴. Au-delà de l'analyse des pratiques, l'atlas des mobilités de la région Rhône-Alpes présente aussi les périmètres des transports urbains ainsi que les plans y étant associés (DREAL Rhône-Alpes, 2014).

En région Auvergne-Rhône-Alpes, une analyse des modes de déplacements déclarés pour réaliser les trajets domicile-travail a été conduite⁵. Les déplacements domicile-travail sont structurants, ils représentent 27 % du total de la mobilité locale en Rhône-Alpes⁶ (premiers résultats définitifs détaillés 2013-2015). De plus en plus d'habitants quittent leur commune de résidence pour aller travailler (cela concerne 2 employés sur 3)⁷. Ces déplacements présentent certaines particularités : ce sont des déplacements plus longs (8,7 km en moyenne), plus souvent réalisés en voiture (à 73%), et se déroulant aux heures de pointe.

ENQUETES MENAGES DES AGGLOMERATIONS DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES REALISEES ENTRE 2012 ET 2017
PRINCIPAUX CHIFFRES
CEREMA

Ville principale	Année	Taux de motorisation des ménages	Durée totale quotidienne de déplacement par personne mobile (min)	Modes actifs (marche, vélo)	Transports en Commun	Voiture	Autre Mode
Annemasse/Franco Valdo Genevois	2016	1,52	56	26 %	6 %	66 %	1 %
Beaujolais	2015	1,39	48	33 %	7 %	58 %	2 %
Clermont-Ferrand	2012	1,40	62	27 %	6 %	64 %	2 %
Haute-Savoie	2017	1,45	59	28 %	6 %	64 %	2 %
Lyon (Zonage SEPAL)	2015	0,95	68	36 %	19 %	44 %	1 %
Lyon	2015	1,25	69	31 %	13 %	53 %	1 %
Nord Isère	2015	1,35	53	21 %	8 %	69 %	2 %
Valence/Grand Rovaltain	2014	1,45	60	25 %	5 %	68 %	1 %
Vienne	2015	1,54	54	23 %	6 %	68 %	1 %
Bourg-en-Bresse (SCOT)	2017	1,53	ND	23 %	5 %	70 %	1 %
Roanne	2012	1,50	ND	22 %	4 %	72 %	1 %

Sources :

1. OMS, 2010
2. Chaix, 2013; Rissel et al., 2012
3. EDGT-SMTC de l'agglomération clermontoise et al., 2012
4. EDR - Région Rhône-Alpes et al., 2016
5. Insee, 2016
6. Enquête déplacements régionale en Rhône-Alpes
7. Insee, Atlas des mobilités

À l'échelle régionale, **plus des trois quarts de ces déplacements sont réalisés avec des modes de transports individuels motorisés** (voiture, deux roues, fourgonnettes). Les pratiques se distinguent entre agglomérations et espaces ruraux. Cette distinction rurale/cœur d'agglomération est aussi constatée en termes de motorisation des ménages (en moyenne <1 véhicule par ménage à Lyon en 2015 contre plus de 1,5 pour les agglomérations de Vienne, de Bourg en Bresse ou d'Annemasse). 7 % des ménages de la région ne possèdent pas de voiture, et 54 % des ménages de la région sont multimotorisés.

21 à 35 % des déplacements en agglomération se font en mode actif : marche, vélo... (Enquête au cours des 8 dernières années sur quelques agglomérations de la région).

En 2015, 2,2 % des actifs utilisent, en Auvergne-Rhône-Alpes, un vélo pour aller travailler. Il s'agit très majoritairement de résidents des villes-centres, qui parcourent en moyenne moins de 5 km entre leur domicile et leur travail. À Grenoble, 15 % des actifs vont travailler à vélo, contre 6 % à Lyon, 3 % à Clermont-Ferrand et 1 % à Saint-Étienne.

60 % des utilisateurs réguliers du vélo sont des hommes.

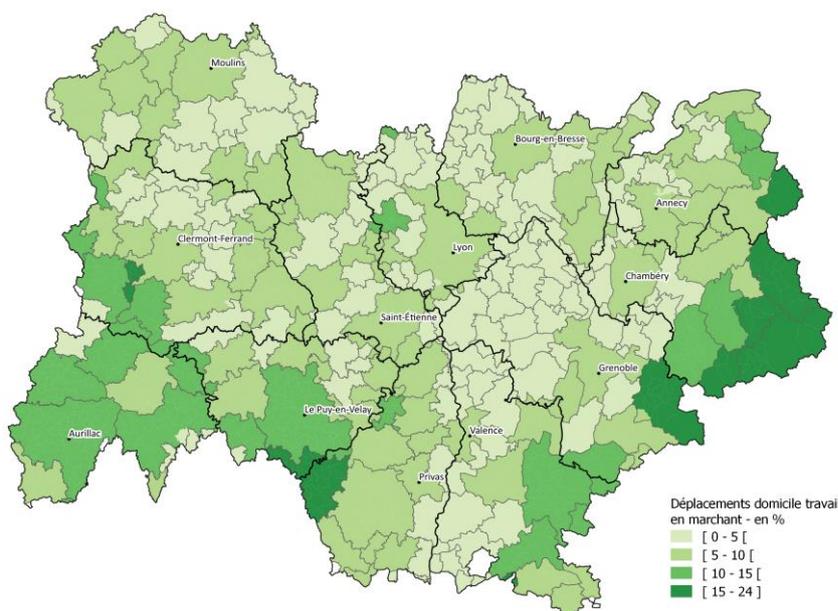
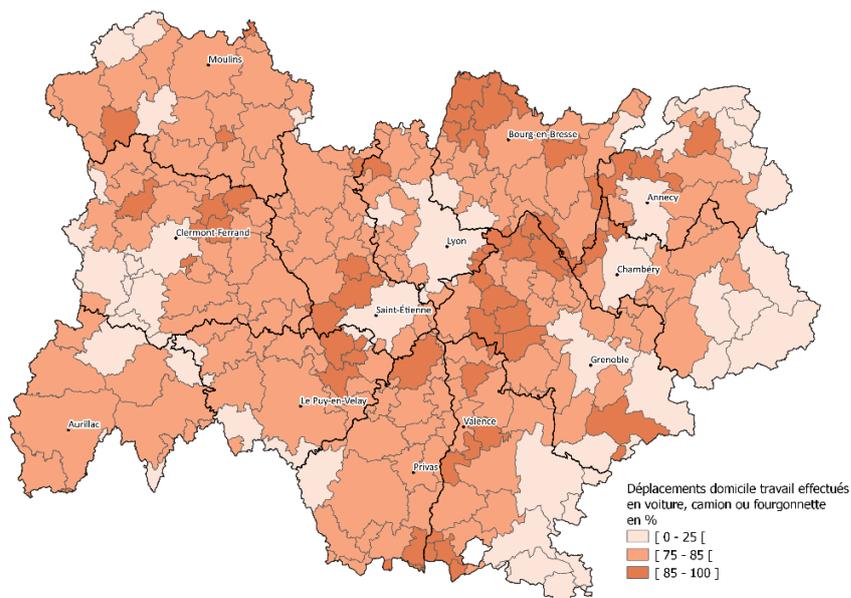
Un déplacement sur 3 réalisés en vélo est pour le motif travail.

61 % des déplacements ont une portée de moins de 3km.

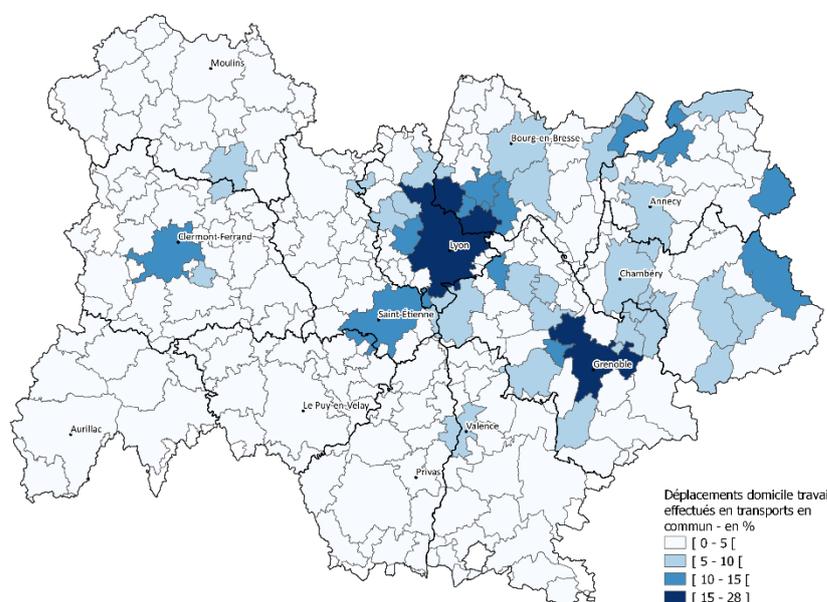
Les habitants mobiles passent en moyenne entre 48 et 69 min par jour à se déplacer.

Classiquement se distinguent trois profils de territoires :

- Les cœurs d'agglomérations, avec des habitants qui se déplacent sur de courtes distances (< 3 km) en utilisant plutôt des modes « lents » (TC et marche),
- Les zones périurbaines, avec des habitants qui effectuent d'assez nombreux petits déplacements (env. 5 km) en utilisant, le plus souvent, la voiture,
- Les zones plus lointaines, avec des habitants qui se déplacent peu, sur des distances importantes en utilisant la voiture (> 8 km).

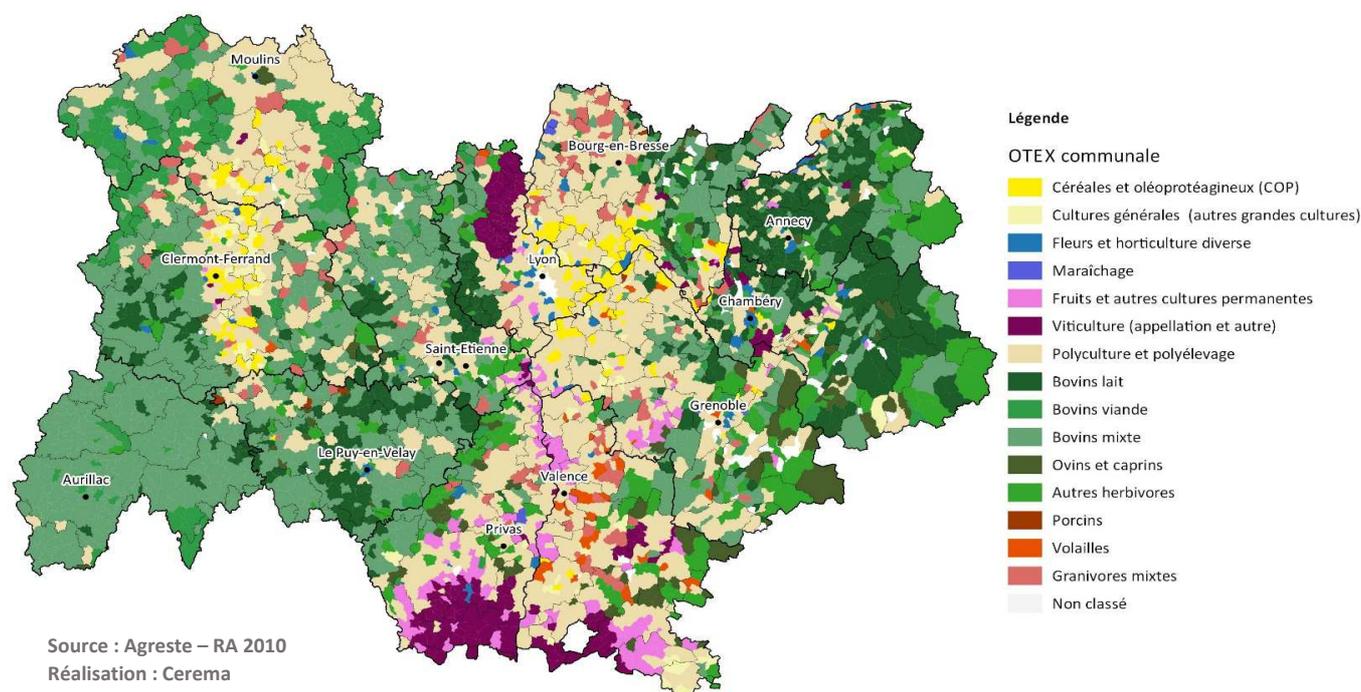


Source : Insee (RP 2016)
Réalisation : Cerema



Des productions agricoles diverses, de qualité et en transition écologique active

ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES COMMUNALES



La région Auvergne-Rhône-Alpes apparaît, en France, comme la première prairie permanente, le troisième verger et la troisième forêt de métropole.

L'agriculture fonde l'identité des territoires de la région. Elle fournit des produits d'une grande diversité et est globalement tournée vers la qualité. L'agriculture vise à utiliser les sols et les ressources naturelles d'un territoire pour produire des denrées alimentaires. Ainsi, elle modifie fortement l'environnement dans lequel elle se développe. Elle façonne les paysages, participe à la gestion des zones rurales et au maintien d'une biodiversité associée. Certaines pratiques agricoles peuvent causer des dégradations de l'état des milieux (flux de nitrates, produits phytosanitaires). Certaines engendrent un appauvrissement en matières organiques et des phénomènes de compaction et d'érosion des sols (Gissol, 2011).

L'agriculture est une source non négligeable de PM₁₀ (24 %) et de PM_{2,5} (10%) et une source majoritaire (94%) d'émissions d'ammoniac (NH₃) (Citepa, 2020). Ce dernier est émis par le stockage et l'épandage de déjections animales et d'engrais azotés ; l'ammoniac participe à la formation de particules secondaires.

L'agriculture participe ainsi à la génération de pics de pollution mixte agriculture/trafic régulièrement rencontrés au printemps dans la région (notamment dans le couloir rhodanien). Les niveaux et l'étendue des impacts environnementaux diffèrent selon les productions et les pratiques agricoles. Certaines exploitations ou industries

agroalimentaires relèvent de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

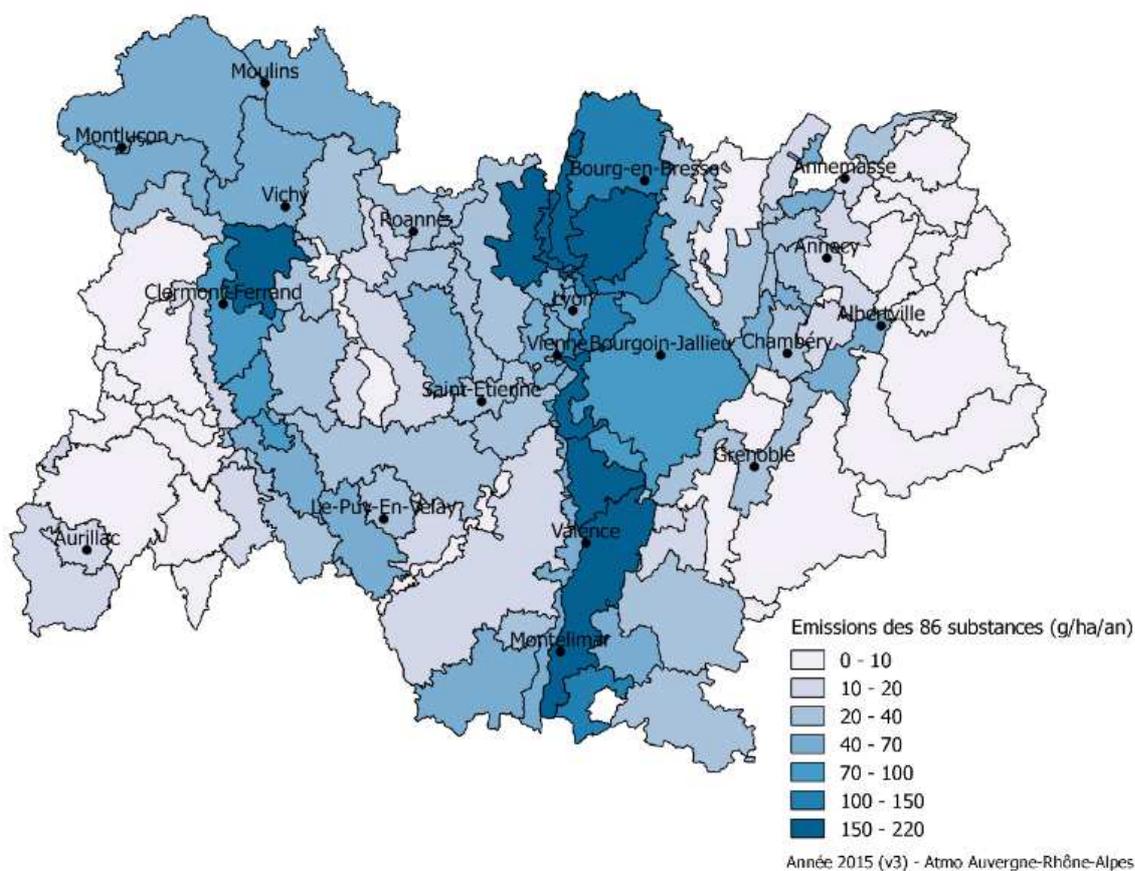
L'agriculture dans la région représentait, en 2010, 2,9 millions d'hectares de surface agricole utilisée et 62 500 exploitations agricoles. Les deux tiers de la surface de la région se situent en zone montagneuse, les activités d'élevages y dominent. Les zones de grandes cultures sont essentiellement dans les plaines : Limagne, Ain et Dauphiné. Se distinguent également les zones viticoles, dans le Nord du département du Rhône (Beaujolais), dans le Sud de l'Ardèche et de la Drôme (Côtes du Rhône) et d'arboriculture, dans les départements d'Ardèche (châtaigne), d'Isère (noix) et de la Drôme (fruits à noyau). La forêt est un autre atout naturel de la région, elle représente 37% de la surface régionale soit 2,7 millions d'ha (Source : Agreste – SAA 2020). Elle est très morcelée ce qui limite l'exploitation du bois. Les industries du lait et de la viande sont particulièrement importantes dans la région. En termes d'élevage de bovins (mixtes, lait et viande) les exploitations spécialisées dans l'élevage bovins viande, lait ou mixte représentent environ 20 % de ce type d'exploitations en France.

Grâce à la variété de ses terroirs, les productions agricoles de la région font l'objet de nombreuses démarches de valorisation : agriculture biologique, signes d'identification de la qualité et de l'origine. Presque 1/4 des exploitations de la région commercialisent leurs produits en circuits courts (23 % via Agreste RA 2010). (Source : Agreste – SAA 2020).

L'épandage de **produits phytosanitaires** (herbicides, fongicides, insecticides) ou le recours à certains amendements peuvent conduire à des contaminations organiques et minérales des sols et des eaux au-delà des parcelles cultivées voire à une dispersion plus large, notamment dans l'air.

Sous l'impulsion des politiques nationales et régionales de préservation de l'environnement, des démarches d'amélioration des pratiques se développent. Ainsi, sur la région, environ 300 exploitations engagées dans le dispositif des fermes DEPHY¹ expérimentent des solutions pour diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires au sein d'une quarantaine de groupements.

EMISSIONS ESTIMEES VERS L'ATMOSPHERE DE 86 SUBSTANCES PHYTOSANITAIRES A L'ECHELLE DE LA PETITE REGION AGRICOLE

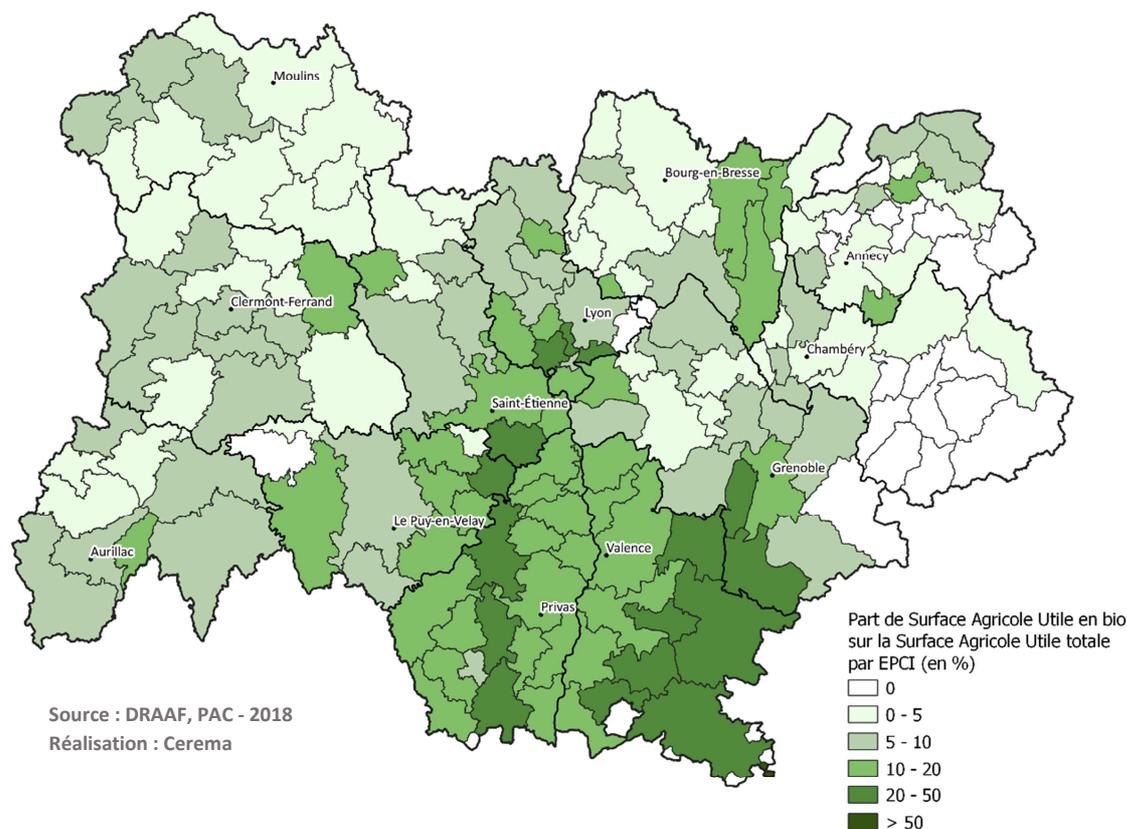


Une cartographie² des émissions estimées de 86 substances phytosanitaires a été produite par Atmo Auvergne Rhône-Alpes à partir des données de la Banque Nationale des Ventes de produits phytosanitaires pour l'année 2015 et des facteurs d'émission issus de l'Environmental Protection Agency (EPA) représentant la proportion du composé considéré comme émis dans l'air en fonction de son utilisation. Les émissions cumulées des 86 substances sont estimées à 297 tonnes en 2015. Les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec les **émissions potentielles de pesticides vers l'atmosphère** les plus élevées sont les plaines de la vallée de la Saône et du Rhône, la plaine de la Limagne et la zone viticole du Beaujolais.

Il n'existe pas, actuellement, de dispositif réglementaire de **surveillance des pesticides dans l'air**. Néanmoins, dans la région, des **mesures** sont réalisées depuis plus de 15 ans par Atmo Auvergne Rhône-Alpes. Au cours de cette période, sur les 32 sites de mesures, parmi 186 substances recherchées dans les campagnes de mesures, 90 ont été identifiées³.

1. <https://ecophytopic.fr/dephy/carte-interactive-dephy>
 2. https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/sites/ra/files/atoms/files/rapport_atmo_aura_2017_emi_pesticides.pdf
 3. Source : Bilan de la qualité de l'air, Atmo Auvergne Rhône-Alpes, 2019

PART DE SURFACE AGRICOLE UTILE EN AGRICULTURE



Source : DRAAF, PAC - 2018
Réalisation : Cerema

L'agriculture biologique engage plus d'une exploitation sur 10 dans la région en 2019 (13%)¹ et la région est la 3^{ème} région bio avec 9,5% de la SAU soit environ 273 000 ha. Elle connaît un développement très fort de +50 % en 5 ans. Deux départements, la Drôme et l'Ardèche, sont particulièrement dynamiques en termes d'agriculture biologique : ils recensent plus d'un tiers des fermes bio de la région. La Drôme est le 2^{ème} département français pour le bio en nombre de producteurs. Le nombre d'exploitations bio progressent dans tous les départements mais à des vitesses différentes. Le Cantal, la Loire et le Rhône ont connu la plus forte progression en nombre ces 5 dernières années (plus de 70%). Dans les départements savoyards, la production agricole est davantage orientée vers les AOP fromagères.

Par ailleurs, des exploitations s'engagent dans des démarches de certification environnementale : en juillet 2020, 640 bénéficient d'une certification de haute valeur environnementale en AuRA² et 35 % des installations aidées dans la région en 2019 ont un atelier en agriculture biologique.

Enfin, de nombreuses exploitations de la région sont engagées dans des productions sous des signes officiels de qualité (label, AOC, AOP). Plus de 150 concernent des produits régionaux variés tel que fromages, fruits, viande, etc. Ces engagements peuvent impliquer certaines pratiques plus favorables à l'environnement.

1. Publication de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB AuRA), « L'agriculture bio en Auvergne-Rhône-Alpes » ; Edition 2021
2. <https://agriculture.gouv.fr/ou-trouver-des-exploitations-certifiees-haute-valeur-environnementale-en-france>

La nutrition est reconnue pour son rôle déterminant dans un certain nombre de pathologies représentant de forts enjeux de santé publique (INSERM, 2013), que ce soit le surpoids et l'obésité, l'hypertension artérielle, le diabète de type 2, l'hypercholestérolémie et les maladies cardio-vasculaires, l'ostéoporose, ou encore différents cancers (INCa, 2015). Depuis 2001, l'État français s'est doté d'un programme spécifique à ce sujet, le Programme National Nutrition Santé (PNNS), dont la troisième version (PNNS, 2011) vient de s'achever. Pour le PNNS, la nutrition s'entend comme l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique. Manger/bouger.

Un cadre de vie favorisant les mobilités actives participe à l'équilibre recherché.

L'alimentation doit aussi être abordée sous l'angle de la sécurité des denrées c'est-à-dire la préservation de leurs qualités premières, depuis la production en passant par leur transformation, leur conservation, ou encore leur cuisson. Les sources d'altération peuvent être de différentes natures, soient chimiques, microbiologiques ou physiques (ANSES, 2011). L'ANSES s'est saisie de ces sujets en 2011 dans l'Étude de l'Alimentation Totale (EAT) basée sur les consommations nationales relevées par l'étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires 2 (AFSSET, 2009), dont on peut retenir pour principales conclusions que :

- « Pour certains groupes de populations, des risques de dépassement des seuils toxicologiques pour certaines substances telles que le plomb, le cadmium, l'arsenic inorganique ou encore l'acrylamide, nécessitent des efforts de réduction des expositions. Ces risques étant souvent associés à des situations de forte consommation d'un aliment ou groupe d'aliments donné l'Anses rappelle l'importance d'une alimentation diversifiée et équilibrée en variant les aliments et la quantité consommée. » (ANSES, 2011).
- « La nécessité de développer les connaissances scientifiques aussi bien d'ordre toxicologique qu'analytique pour un ensemble de substances non réglementées à ce jour, mais présentes dans l'alimentation, et pour lesquels il n'est pas possible de conclure à ce jour en matière d'évaluation des risques. » (ANSES2, 2011)

Certaines des conclusions de l'étude INCA2 peuvent être reliées à la problématique environnement-santé, par exemple en ce qui concerne les comportements en mobilité :

« La prévalence du surpoids (obésité exclue) est plus importante dans la population adulte masculine : près de quatre hommes sur dix sont concernés contre une femme sur quatre. Au contraire, l'obésité touche de manière équivalente hommes et femmes et atteint 11,6% de la population adulte. Les taux de surpoids et d'obésité sont fonctions croissantes de l'âge chez les hommes comme chez les femmes.

L'excès de poids chez l'enfant ne diffère ni selon le sexe ni selon l'âge et concerne 14% des 3-17 ans, la proportion d'enfants obèses étant proche de 3%. La comparaison des prévalences du surpoids (obésité incluse) entre les études INCA 1 (1998-99) et INCA 2 suggère une stabilisation des taux depuis 8 ans chez les enfants.

Dans l'ensemble de la population, les prévalences sont plus importantes dans les milieux de niveau d'éducation plus faible. »

Certains contrastes territoriaux apparaissent :

« Concernant l'obésité et l'activité physique, un gradient significatif s'établit entre le Nord et le Sud. En particulier, la proportion d'adultes atteignant un niveau d'activité physique bénéfique à la santé est plus faible au Nord de la France, et les prévalences d'obésité y sont plus élevées : 14,4% au Nord contre 10,4% au Sud. »

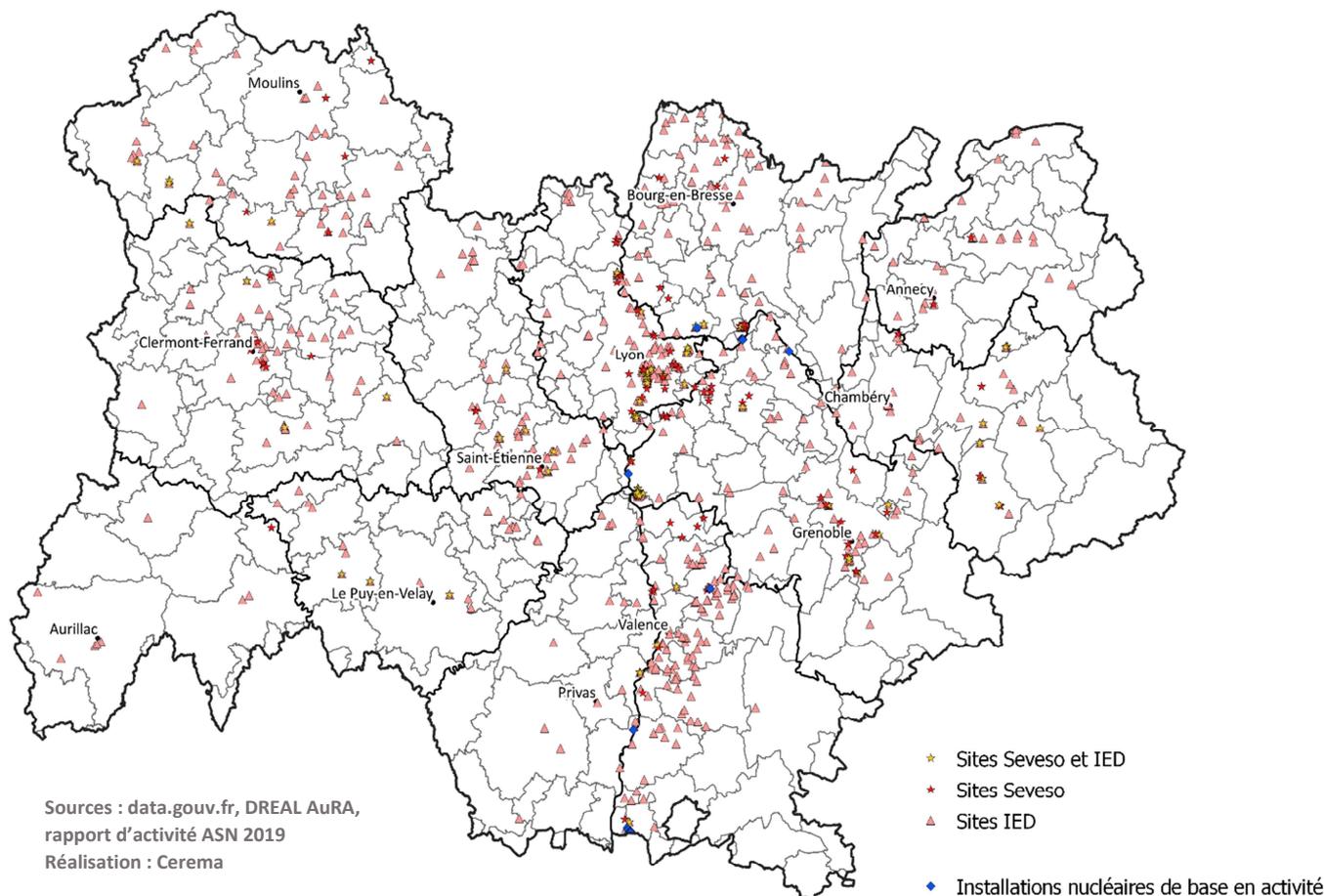
Moins de la moitié de la population adulte atteint un niveau d'activité physique « entraînant des bénéfices pour la santé », et un quart présente un faible niveau d'activité physique. Les hommes sont plus nombreux (près de 1 sur 2) que les femmes (4 sur 10) à atteindre un niveau d'activité physique favorable à la santé.

Moins d'un adolescent sur deux (15-17 ans) atteint ce niveau d'activité physique. 17% des adolescents ont un faible niveau d'activité physique. A signaler, cependant, la différence marquée entre les sexes : plus de 6 garçons sur 10 atteignent un niveau d'activité physique entraînant des bénéfices pour la santé, alors que moins d'une fille sur 4 est concernée ! » (INCa, 2015)



Auvergne-Rhône-Alpes : deuxième région industrielle française

Localisation des ICPE (IED-MTD et/ou SEVESO) et des Installations Nucléaires de Base



La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région industrielle de France et les activités industrielles constituent des enjeux potentiellement importants pour l'environnement et la santé des habitants. Néanmoins, de plus en plus d'entreprises s'efforcent de réduire leur impact en s'orientant notamment vers le zéro rejet.

En 2020, la base nationale des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) recense sur la région près de 6046 ICPE (dont 2750 soumises à autorisation et 2286 soumises à enregistrement).

A ces ICPE, s'ajoutent les Installations Nucléaires de Base (INB) : les réacteurs nucléaires, les accélérateurs de particule, les usines de transformation de substance radioactive, les installations destinées au stockage de substance radioactives. **19 sont en activités, 5 en démantèlement, 2 en attente de démantèlement et 1 déclassée.**

Parmi les ICPE, les principaux sites sujets à attention sont les installations classées IED-MTD et les installations classées SEVESO. Ces sites sont potentiellement sources de risques chroniques (bruit, impact sur l'air, l'eau...) pour les IED-MTD et sources de risques accidentels (explosion,

incendie, dégagement de substances toxiques...) pour les sites SEVESO.

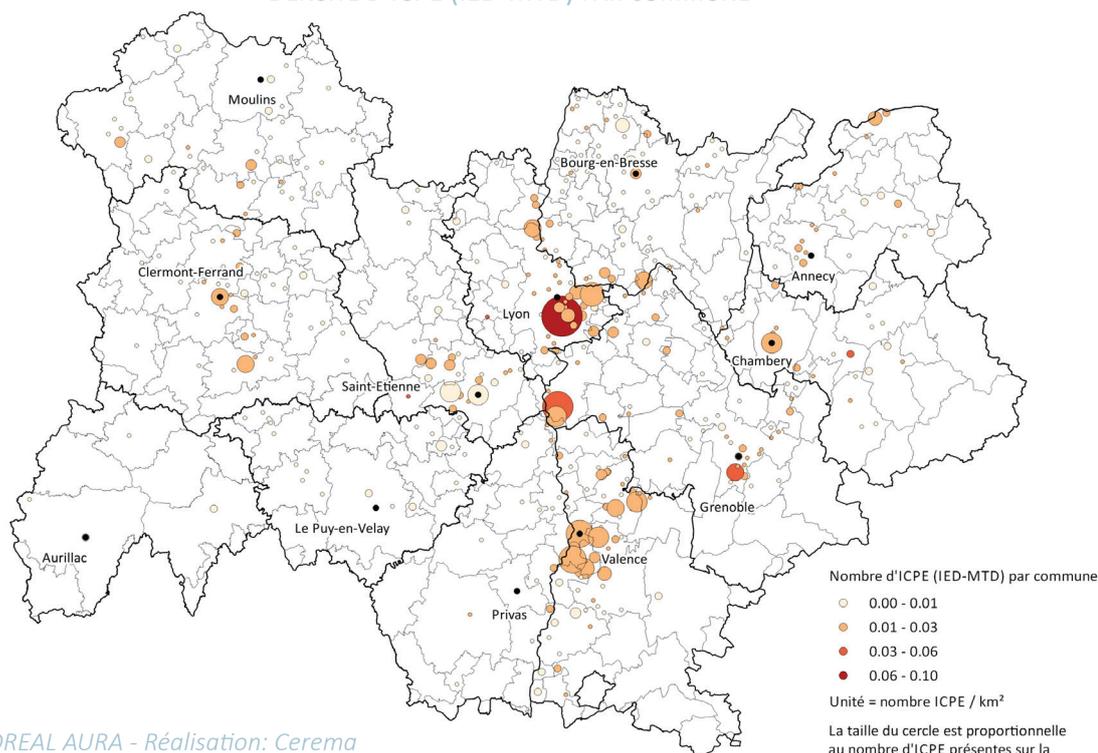
Quant aux INB, un accident nucléaire pourrait conduire à une dispersion atmosphérique ou à un rejet liquide de produits radioactifs dans l'environnement. Ce rejet entraînerait une exposition des populations et de l'environnement et à des rayonnements ionisants. Ceux-ci sont toxiques puisqu'ils endommagent les tissus et/ou les organes en fonction de la dose reçue ou absorbée.

Au-delà des effets des rayonnements ionisants, les INB sont, comme toute installation industrielle, à l'origine de risques et de nuisances non radiologiques tels que les rejets de substances chimiques dans l'environnement ou l'émission de bruit.

Les inspecteurs des installations classées de la DREAL et de la DDPP exercent en région, sous l'autorité des préfets de départements et pour le compte du ministère de la transition écologique, des missions de police environnementale auprès des établissements industriels et agricoles.

L'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) est chargée de l'inspection des INB.

DENSITÉ D'ICPE (IED-MTD) PAR COMMUNE



Source: DREAL AURA - Réalisation: Cerema

Cette inspection a pour objectif de vérifier la conformité réglementaire des établissements et la stratégie du contrôle se base sur le guide « Programme stratégique de l'inspection des ICPE 2014-2017 » (MEEM, 2014). Les établissements les plus sensibles dits « prioritaires » exigent un contrôle annuel.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), mis en place par la loi du 30 juillet 2003 suite à l'accident de l'usine AZF, recense les principaux risques accidentels et édicte des règles concernant le renforcement des bâtiments riverains existant et les restrictions sur l'urbanisation future (MEEM2, 2016). Les périmètres sont au nombre de 54 sur la nouvelle grande région et représentent environ 205 km². Ils répartissent en 46 sur l'ex région Rhône-Alpes (soit environ 196 km²) et 8 sur l'ex région Auvergne (soit environ 9 km²).

La base nationale recense au total plus de 700 établissements, dont 605 sont des ICPE classées IED-MTD et 171 des ICPE classées SEVESO sur la nouvelle grande région. Certaines installations sont à la fois classées IED-MTD et SEVESO.

Plus de la moitié des installations industrielles d'ICPE (IED-MTD) présentant un enjeu en termes de santé se situent dans la vallée du Rhône (« couloir de la chimie ») et concernent principalement les départements du Rhône, de la Drôme et de l'Isère.

Plus des deux tiers des installations classées SEVESO se situent également dans la vallée du Rhône et dans l'agglomération grenobloise.

PRINCIPALES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES PAR DÉPARTEMENT EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES (INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT RELEVANT DES RÉGLEMENTATIONS SPÉCIALES DE TYPE IED, MTD OU SEVESO)

Type d'ICPE	Départements d'Auvergne-Rhône-Alpes												Total
	03	15	43	63	1	7	26	38	42	69	73	74	
IED-MTD	40	6	19	48	74	17	104	57	38	73	23	32	531
SEVESO	4	1	0	7	6	1	11	29	2	27	6	3	97
IED-MTD & SEVESO	4	0	3	5	7	2	4	21	6	14	8	0	74
Total	48	7	22	60	87	20	119	107	46	114	37	35	702

Source: DREAL AURA - Réalisation: Cerema

QUALITÉ DES MILIEUX

Qualité de l'air extérieur

Emissions de polluants atmosphériques : oxydes d'azote et particules fines

Concentrations et exposition aux polluants atmosphériques : NO₂ ; PM 10 ; PM 2,5 ; ozone

Zones Sensibles pour la Qualité de l'Air et Plans de Protection de l'Atmosphère

Pollens et Risque Allergique

Pollution atmosphérique et impacts sanitaires

Qualité des eaux

Eaux superficielles : état écologique et chimique des rivières

Eaux souterraines : vulnérabilité aux nitrates d'origine agricole

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Qualité des eaux de consommation

Qualité des eaux de baignade

Qualité des sols

Bruit dans l'environnement

Bâtiments, logements, air intérieur

Changement climatique, risques et santé

Qualité de l'air extérieur

Émissions de polluants atmosphériques : oxydes d'azote et
particules fines

Concentrations et exposition aux polluants atmosphériques :
NO₂, PM 10, PM 2,5, ozone
Zones Sensibles pour la Qualité de l'Air et Plans de Protection
de
l'Atmosphère

Pollens et Risque Allergique

Pollution atmosphérique et impacts sanitaires

Un territoire régional avec de forts enjeux sur la qualité de l'air

La pollution de l'air extérieur constitue un enjeu majeur de santé publique en France et dans le monde. De très nombreuses études épidémiologiques ont mis en évidence un lien avéré entre la pollution et la santé, y compris à des concentrations inférieures aux valeurs réglementaires européennes et aux valeurs guides recommandées par l'OMS. La pollution de l'air reste le premier facteur de risque environnemental en France et dans le monde.

La pollution de l'air est définie par la loi sur l'air de 1996 comme « l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes, à influencer sur les changements climatiques, à détériorer les biens matériels, à provoquer des nuisances olfactives »¹. Le CITEPA² distingue les sources d'émission de polluants selon 6 secteurs d'activité : les transports, le résidentiel/tertiaire (chauffage), l'agriculture, l'industrie, la transformation d'énergie et le traitement centralisé des déchets. Pour l'Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air en Auvergne-Rhône-Alpes, les deux principaux contributeurs en Auvergne-Rhône-Alpes sont les transports, avec les deux tiers des émissions d'oxyde d'azote (NO_x), et le chauffage individuel au bois (appareils non performants) avec plus de la moitié des émissions de particules fines de diamètre inférieur à 10 µm (PM10)³. Près de 70% des PM2.5 sont aussi issues du secteur résidentiel.

Ces dernières décennies, d'importants efforts de réduction des émissions ont été réalisés dans presque tous les secteurs d'activités et ils ont contribué à diminuer les quantités de polluants rejetés dans l'atmosphère, ainsi que leurs concentrations⁴. Ces efforts doivent se poursuivre en tous lieux aujourd'hui, car toute avancée qualitative est porteuse de bénéfices sanitaires et environnementaux.

Plusieurs zones du territoire français enregistrent encore des dépassements des valeurs limites réglementaires de la qualité de l'air.

En Auvergne-Rhône-Alpes, quatre zones font l'objet de l'actuel contentieux européen relatif au non-respect de la valeur limite annuelle du NO₂ (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et la zone urbaine régionale de la Vallée de l'Arve) pour lequel la France a été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne le 24 octobre 2019⁵. Concernant les PM10, la situation s'est améliorée depuis l'engagement des procédures précontentieuses. Sur les dix agglomérations françaises initialement concernées par des dépassements récurrents (dont trois dans la région), deux le sont encore aujourd'hui (Paris et la Martinique). Cependant, fin octobre 2020, la Commission Européenne a déposé un recours contre la France auprès de la Cour de justice de l'Union européenne relatif à ces deux zones⁶.



Crédit photo : @ Cerema

Boulevard périphérique de Lyon (Bron, Rhône)

1. Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Code de l'environnement. Sect. art 2, JORF n°0001 janv 1, 1997 ¶ page 11.

2. Inventaire SECTEN 2019, CITEPA, <https://www.citepa.org/fr/secten/>

3. Bilan de la qualité de l'air 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes, Atmo AuRA, juin 2020 https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/sites/ra/files/atoms/files/atmoaura_rapportannuel2019_bqa_ok_0.pdf

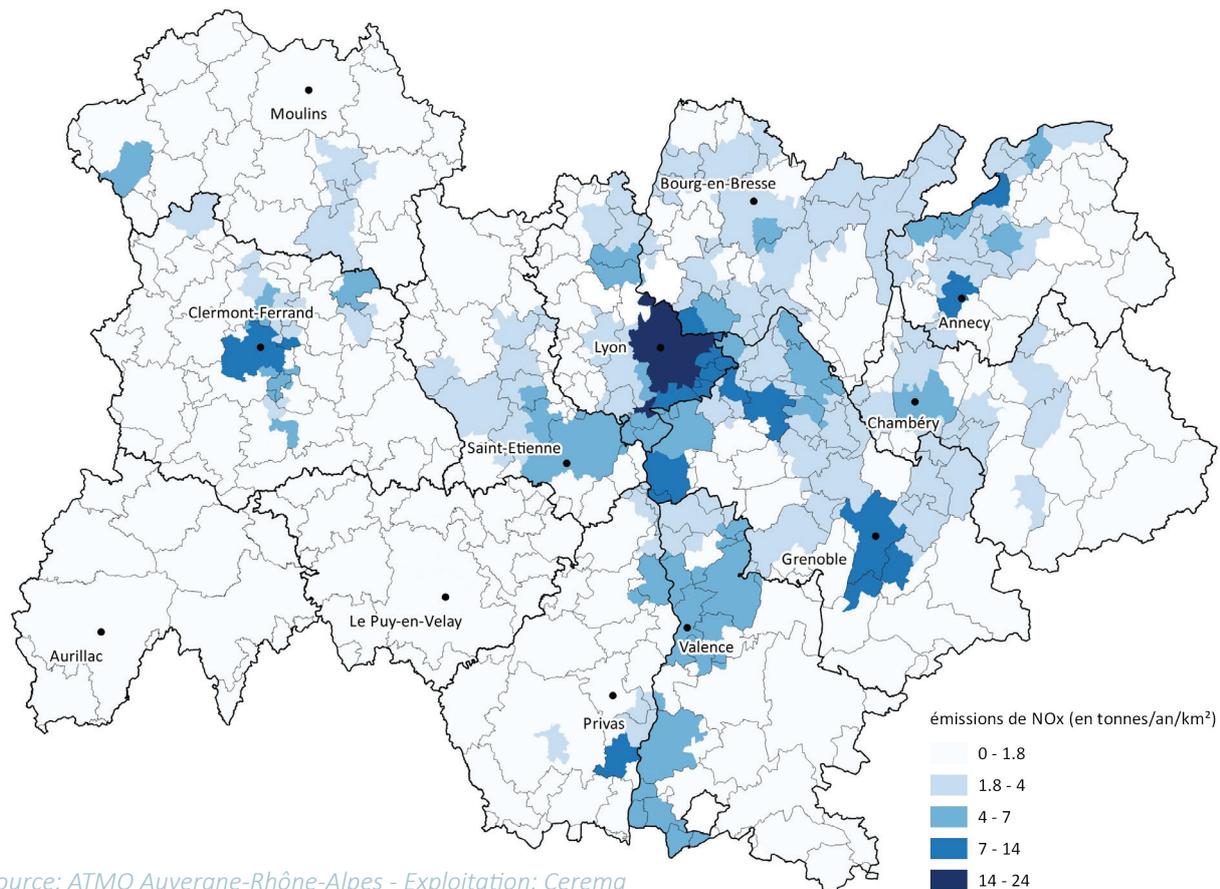
4. Husson, Aïchi. Coût économique et financier de la pollution de l'air - Tome I: Rapport. Paris: Sénat; 2015 juill p. 306. (Journal Officiel). Report No.: 610.

5. Cour de justice de l'Union européenne. Arrêt de la cour, n° C-636/18, Commission européenne contre République française, 24 octobre 2019.

6. Communiqué de presse de la Commission européenne, 30 octobre 2020 : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/fr/ip_20_1880/IP_20_1880_FR.pdf

Emissions de polluants atmosphériques : les oxydes d'azote et les particules fines

EMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE (NOx) DANS LES EPCI EN 2013



Source: ATMO Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation: Cerema

Les émissions correspondent à un flux de polluants rejetés dans l'atmosphère.

Les données présentées pour cet indicateur datent de 2013 et concernent trois polluants : les NOx, les PM 10 et les PM 2,5 (particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm). Elles correspondent aux cumuls des émissions des différents secteurs d'activité.

Les émissions sont présentées sur les EPCI (Etablissement Publics de Coopération Intercommunale) et données en tonnes par an et par kilomètres carrés. Le seuil à partir duquel le territoire est coloré correspond la moyenne nationale d'émission de ce polluant pour l'année 2013 en tonnes/an/km².

La moyenne régionale d'émission de NOx est supérieure à la moyenne nationale avec 1,95t/an/km² contre 1,8 tonnes/an/km². Le maximum est atteint dans la Communauté Urbaine de Lyon avec 24 t/an/km².

Les émissions de NOx sont, pour les deux tiers environ, liées au trafic routier. C'est pourquoi les territoires traversés par des grands axes autoroutiers qui rayonnent autour de Lyon ressortent (A6/A7 pour l'axe Nord/Sud, A43 puis A48 entre Lyon, Bourgoin-Jallieu et Grenoble, A47 entre Lyon et Saint-Étienne, A42 entre Lyon et Ambérieu-en-Bugey, etc.). Il en est de même pour les

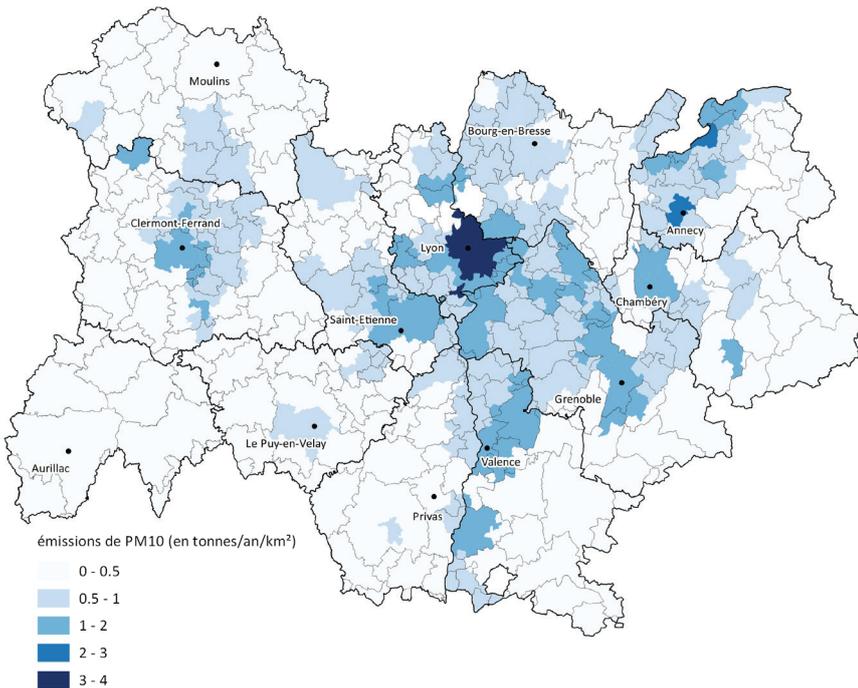
agglomérations (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand) ainsi que les zones urbaines de la région (Annecy, Annemasse, l'aire métropolitaine lyonnaise, etc.).



A forte concentration, le dioxyde d'azote est un gaz toxique et irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Les effets chroniques spécifiques de ce polluant sont difficiles à mettre en évidence du fait de la présence dans l'air d'autres polluants avec lesquels il est corrélé. Le dioxyde d'azote est un gaz irritant pour les bronches. Chez les asthmatiques, il augmente la fréquence et la gravité des crises. Chez l'enfant, il favorise les infections pulmonaires. Cependant, on estime aujourd'hui qu'il n'y a pas de risque cancérigène lié à l'exposition au dioxyde d'azote.

Emissions de polluants atmosphériques : les oxydes d'azote et les particules fines

EMISSIONS DE PARTICULES FINES (PM 10) DANS LES EPCI EN 2013



Source: ATMO Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation: Cerema

Les territoires concernés par des émissions significatives de particules fines sont sensiblement les mêmes que pour les oxydes d'azote: on retrouve les grandes agglomérations de la région, et les zones très urbanisées traversées par les grands axes de transports structurants.

Les moyennes d'émissions en PM 10 et PM 2,5 de la région sont supérieures aux moyennes nationales, avec respectivement 0,55 t/an/km² contre 0,5 t/an/km² pour les PM 10 et 0,45 t/an/km² contre 0,33 t/an/km² pour les PM 2,5.

Les principales sources d'émissions sont: **le chauffage, particulièrement le chauffage au bois** (40 % des PM 10 et 55 % des PM 2,5) et les transports (environ 20 % des émissions).

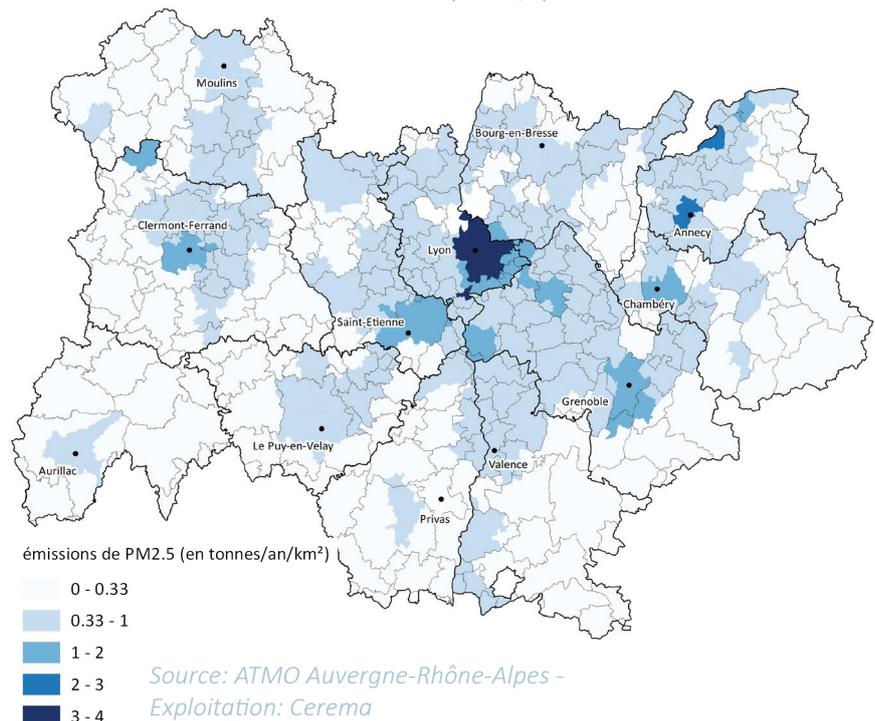
L'action 5 du PNSE 2 proposait de réduire les émissions **industrielles** dans l'air des six familles de substances suivantes : benzène,

HAP, mercure, arsenic dioxines/PCB et solvants chlorés avec pour objectif de réduire de 30 % les émissions de chaque substance ou familles de substances entre 2007 et 2013 .

Les réductions constatées fin 2014 en Rhône-Alpes (sur les émissions 2013 par rapport aux émissions de référence 2007) ont largement dépassé l'objectif de réduction de 30 % fixé au niveau national pour les polluants: mercure, arsenic, benzène, HAP, PCB, solvants chlorés.

En Auvergne les réductions enregistrées étaient de - 90 % pour l'arsenic, - 65 % pour le perchloréthylène, - 35 % pour le dichlorométhane.

EMISSIONS DE PARTICULES FINES (PM 2,5) DANS LES EPCI EN 2013



Source: ATMO Auvergne-Rhône-Alpes - Exploitation: Cerema



Selon leur granulométrie (taille), les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules les plus fines (taille inférieure à 2,5 µm) peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérogènes.

Les **concentrations** atmosphériques en polluants en un lieu donné caractérisent la qualité de l'air que l'on respire après diffusion, dispersion, mélange, voire transformation chimique des émissions dans l'atmosphère. Elles s'expriment généralement en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ d'air. La relation entre les émissions de polluants et leur concentration dans l'air n'est ni linéaire ni constante. Elle dépend de nombreux facteurs parmi lesquels les conditions météorologiques qui peuvent jouer un rôle déterminant.

Les concentrations dans l'air sont mesurées ou estimées par des modélisations numériques. Elles font référence aux valeurs réglementaires de qualité de l'air (valeurs limites annuelles ou journalières selon le polluant considéré) et valeurs guides de l'Organisation mondiale de la santé (recommandations sanitaires). A terme, la révision de la directive européenne 2008-50-CE sur l'air ambiant devrait mettre en cohérence les valeurs réglementaires avec les valeurs OMS actuelles.

Les indicateurs utilisés dans cette mise à jour de l'état des lieux sont basés sur les concentrations et la présence de population. Ils ont été produits et mis à disposition par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes en lien avec la cellule régionale de Santé publique France. Ces indicateurs visent à traduire au mieux l'exposition de la population à la pollution atmosphérique et l'impact sanitaire potentiel de celle-ci. Ainsi les cartographies présentées dans l'état des lieux régional de 2016¹ ne peuvent pas être comparées avec celles ici présentées. Tous les indicateurs sont des indicateurs annuels calculés à partir de la moyenne de 3 années pour s'affranchir des variations de la météorologie sur la qualité de l'air.

Indicateur air & santé NO₂

- Pourcentage de la population exposée à des concentrations supérieures à $40 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (valeur réglementaire et valeur OMS).²
- Exposition moyenne de la population calculée en pondérant, pour chaque maille modélisée incluse dans la commune, la concentration dans la maille par la part que représente la population de la maille dans la population totale.³

Indicateur air & santé PM 2,5

- Exposition moyenne de la population (calcul identique à celui du NO₂).²
- Pourcentage de la population exposée à des concentrations supérieures à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (valeur OMS).²

Calculés au niveau communal, ils concernent les 2 principaux polluants de la qualité de l'air pour lesquels les impacts sanitaires sont avérés. Ils sont calculés sur 3 années, pour s'affranchir des effets de la météorologie et sont mis à jour annuellement. Leur représentation cartographique met en évidence les communes pour lesquelles des actions prioritaires de gestion de la qualité de l'air nécessitent d'être mises en place dans les schémas ou les plans régionaux.

Indicateur Ozone

- SOMO35 (Sum of Ozone Means Over 35 ppb) : somme des différences entre le maximum journalier de la moyenne glissante sur 8h et 35 ppb (soit $70 \mu\text{g}/\text{m}^3$), calculées tous les jours de l'année, et en tenant compte des concentrations uniquement dans les zones habitées de la commune.⁴

Le **SOMO35** est un indicateur recommandé par l'OMS pour approcher au mieux les impacts sanitaires liés à l'ozone et notamment ceux se manifestant à de plus faibles concentrations, correspondant aux niveaux de fond actuels (35 ppb soit $70 \mu\text{g}/\text{m}^3$) ; le seuil réglementaire de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (60 ppb) n'étant pas vraisemblablement pas suffisamment protecteur d'un point de vue sanitaire.



ORHANE est un outil régional d'identification et de hiérarchisation de l'exposition du territoire aux nuisances Air et Bruit. La plateforme permet une meilleure prise en compte croisée de leurs impacts dans les plans d'actions et une meilleure connaissance des territoires régionaux les plus exposés au bruit et à la pollution atmosphérique. <http://www.orhane.fr/>

1. Santé-Environnement, Etat des lieux, Auvergne-Rhône-Alpes DREAL, ARS, ORS, Cerema, 2016 (lien site PRSE3 pour téléchargement)
2. Elaborés en 2019 par Atmo AuRA grâce au soutien de la Région AURA en association avec des experts régionaux sur la santé environnementale dans le cadre de l'action1 du PRSE3 - Indicateurs Air Santé pour l'identification des points de cumul de facteurs de défaveur environnementaux, sociaux économiques et sanitaires. PRSE3 Auvergne-Rhône-Alpes, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, 2019.
3. Elaboré en 2020 par Atmo AuRA, pour les besoins de l'Évaluation Quantitative d'Impact Sanitaire (EQIS) régionale.
4. Elaboré en 2020 par la cellule régionale de Santé publique France à partir des données fournies par Atmo AuRA, pour les besoins de l'Évaluation Quantitative d'Impact Sanitaire (EQIS) régionale.

Une pollution d'origine routière qui diminue mais qui reste problématique pour les personnes vivant à proximité du trafic

En Auvergne-Rhône-Alpes, comme en France, les émissions d'oxydes d'azote (NO_x) proviennent majoritairement des transports routiers (63 % des émissions). Le dioxyde d'azote est le polluant traceur du trafic routier. Comme le montre la carte ci-contre, les concentrations de dioxyde d'azote les plus élevées sont localisées **le long des grands axes routiers et dans les centres villes des grandes agglomérations**. Ainsi les populations les plus exposées sont celles vivant le long de ces axes de transport.

Les concentrations de NO₂ en moyenne annuelle ont baissé de 31 % en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2007¹, contribuant à une amélioration globale de la qualité de l'air. Toutefois, localement, il reste de **fortes disparités**. Des dépassements de la valeur réglementaire et de la valeur OMS sont encore constatés en 2019 sur certaines stations de mesures (Lyon, Grenoble et Chamonix).

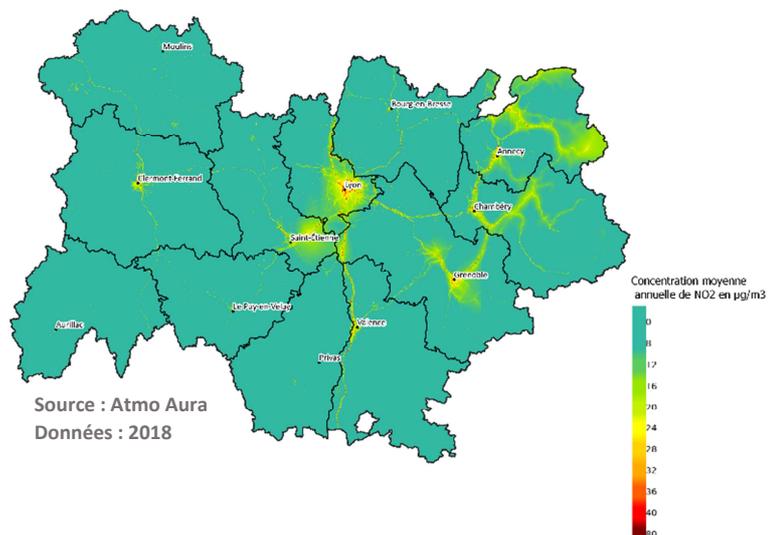
Sur l'ensemble de la région, le nombre de personnes exposées à des dépassements de ces valeurs a été estimé par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes à 21 000 en 2019¹ dont près des trois quarts se trouvent dans le département du Rhône.

Les oxydes d'azote

Ce terme désigne le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ces composés sont formés par oxydation de l'azote atmosphérique (N₂) lors des combustions (essentiellement à haute température) de carburants et de combustibles fossiles.

La valeur limite réglementaire pour le dioxyde d'azote est fixée à **40 µg/m³** en moyenne annuelle depuis le 1^{er} janvier 2010, et correspond à un objectif de qualité. Le seuil de recommandation et d'information est de 200 µg/m³ en moyenne horaire.

CONCENTRATIONS DE NO₂ EN MOYENNE ANNUELLE



Impact du NO₂ sur la santé

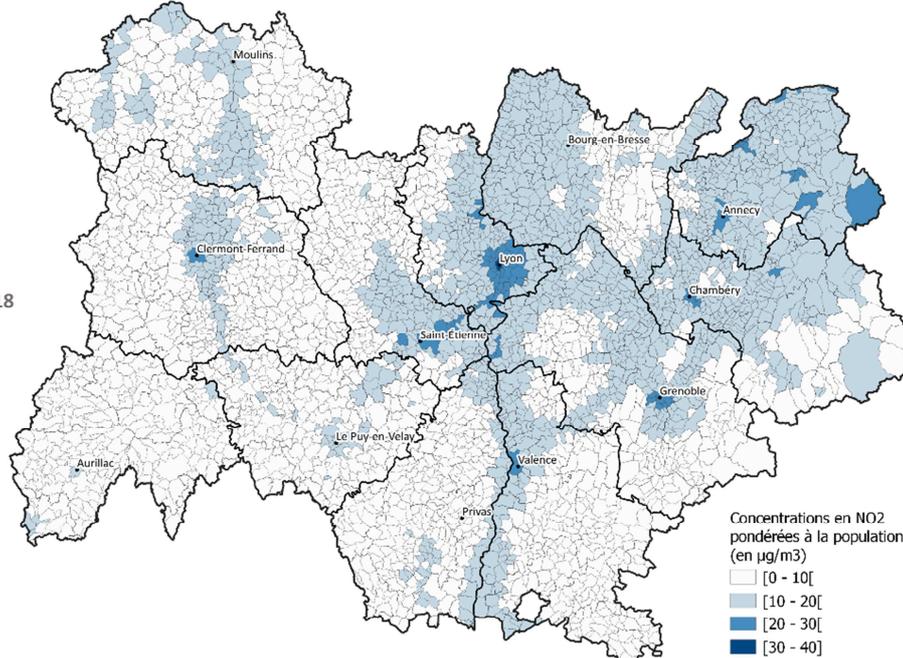
A forte concentration, le NO₂ est un **gaz toxique et irritant pour les yeux et les voies respiratoires**. Les effets chroniques spécifiques de ce polluant sont difficiles à mettre en évidence du fait de la présence dans l'air d'autres polluants avec lesquels il est corrélé.

Les concentrations en NO₂ sont souvent fortement corrélées aux autres substances émises par les transports routiers (particules ultrafines, carbone suie, Composés Organo-Volatils (COV), Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), métaux...). C'est pourquoi, en termes d'effets sanitaires, il faut considérer ce polluant comme **un indicateur de pollution liée au trafic routier** dont l'exposition peut augmenter la fréquence et la gravité des **crises d'asthme chez l'enfant**. Le Centre International de Recherche sur le Cancer a classé les gaz d'échappement des moteurs diesel comme cancérogènes avérés pour l'Homme (Groupe 1), et a classé les gaz d'échappement de moteurs à essence comme cancérogènes possibles pour l'Homme.

1. Bilan de la qualité de l'air 2019 en Auvergne Rhône-Alpes, Atmo AuRA, juin 2019
https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/sites/ra/files/atoms/files/atmoaura_rapportannuel2019_bqa_ok_0.pdf

INDICATEUR AIR & SANTE NO₂
EXPOSITION COMMUNALE MOYENNE DE LA POPULATION

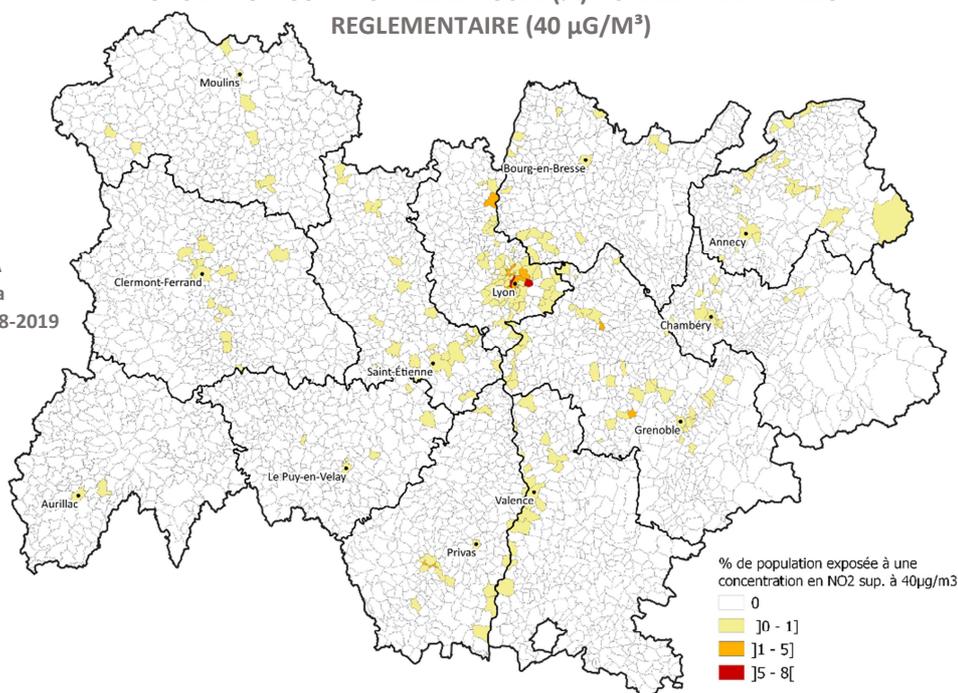
Source : Atmo Aura
Réalisation : Cerema
Données : 2016-2017-2018



Les concentrations de NO₂ pondérées par la population résidente permettent de mieux retranscrire l'exposition réelle des populations communales et mettent en évidence les **problématiques d'exposition à la pollution routière** des personnes vivant dans les grandes agglomérations et notamment celle de Lyon ainsi que celle des vallées dans lesquelles se juxtaposent grandes infrastructures de transport routier et zones densément habitées.

INDICATEUR AIR & SANTE NO₂
POPULATION COMMUNALE EXPOSEE (%) AU DELA DE LA VALEUR
REGLEMENTAIRE (40 µG/M³)

Source : Atmo AuRA
Réalisation : Cerema
Données : 2017-2018-2019



Dans la plupart des communes, le pourcentage de population communale exposée au NO₂ au-delà de la valeur réglementaire de 40 µg/m³ (qui est aussi la valeur OMS actuelle), est inférieur à 1%. Pour les autres, elle augmente jusqu'à 8%. Les communes constituant les deux dernières classes se trouvent principalement dans l'agglomération lyonnaise (10 sur les 14 que comptent les deux classes) et sont des communes peuplées (les 1^{er}, 2^e, 3^e, 7^e et 9^e arrondissements de Lyon, Villeurbanne, et Bron notamment). Elles représentent à elles seules 60% des populations exposées aux dépassements en Auvergne-Rhône-Alpes.

20 % de la population régionale est exposée à une pollution de PM 2,5 supérieure à la valeur guide de l'OMS (10 µg/m³)

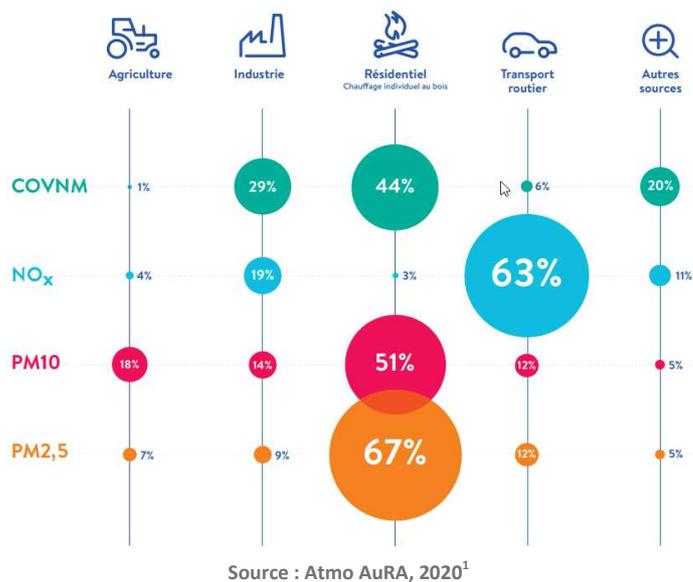
Le secteur résidentiel, avec le chauffage individuel au bois, est le principal émetteur de particules en Auvergne-Rhône-Alpes¹. Le secteur des transports représente 12 % des émissions de PM 10 et de PM 2,5. Il se place en quatrième position pour les émissions de PM 10, derrière l'agriculture et l'industrie, et en deuxième pour les PM 2,5.

La pollution particulaire est une **pollution diffuse qui concerne l'ensemble des territoires de la région**. En effet, les études n'ont pas mis en évidence, à l'échelle de la population, de seuil protecteur en deçà duquel aucun impact sanitaire ne pourrait être observé. Les effets de la pollution atmosphérique sur la santé sont ainsi observés dès les niveaux de concentration les plus faibles et en l'absence de pics de pollution. Les particules sont les polluants pour lesquels les effets sur la santé sont les plus documentés.

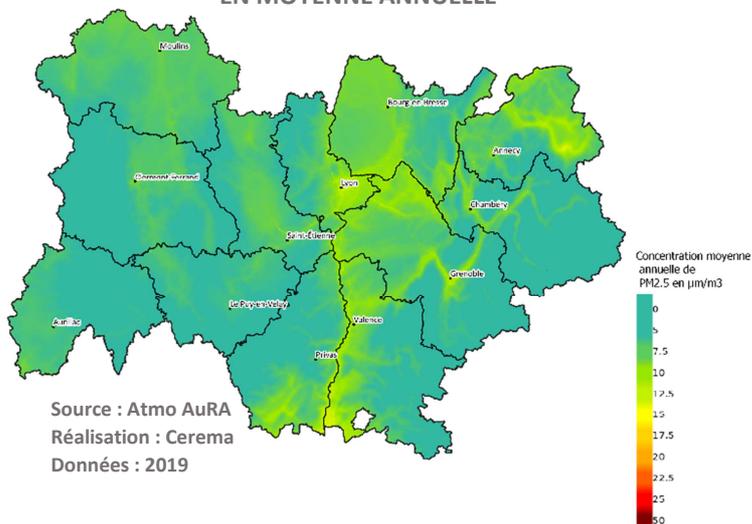
Les concentrations moyennes annuelles en PM 10 et en PM 2,5 ont fortement baissé depuis 2007 (respectivement -46 % et -63%). Ainsi depuis 2017, les valeurs limites réglementaires de la qualité de l'air sont respectées pour les particules (PM 10 et PM 2,5) que ce soit en moyenne annuelle (40 µg/m³ pour les PM 10 et 25 µg/m³ pour les PM 2,5) ou en moyenne journalière (50 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an pour les PM 10).

En revanche, les seuils liés à la gestion des épisodes de pollution en PM 10 sont encore régulièrement dépassés, **en hiver ou au printemps**, périodes où les **conditions météorologiques** jouent un rôle majeur sur les conditions de dispersion des polluants dans l'atmosphère. La contribution des pics de pollution reste cependant minoritaire dans les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique et les actions doivent viser à **diminuer en priorité l'exposition de fond de la population**. En 2019, environ 20 % de la population régionale a été exposée à des concentrations supérieures à la valeur guide de l'OMS pour les PM 2,5 (10 µg/m³)¹, avec des **disparités territoriales marquées**.

CONTRIBUTION DES DIFFERENTES ACTIVITES HUMAINES AUX EMISSIONS DE POLLUANTS



CONCENTRATIONS DE PM 2,5 EN MOYENNE ANNUELLE



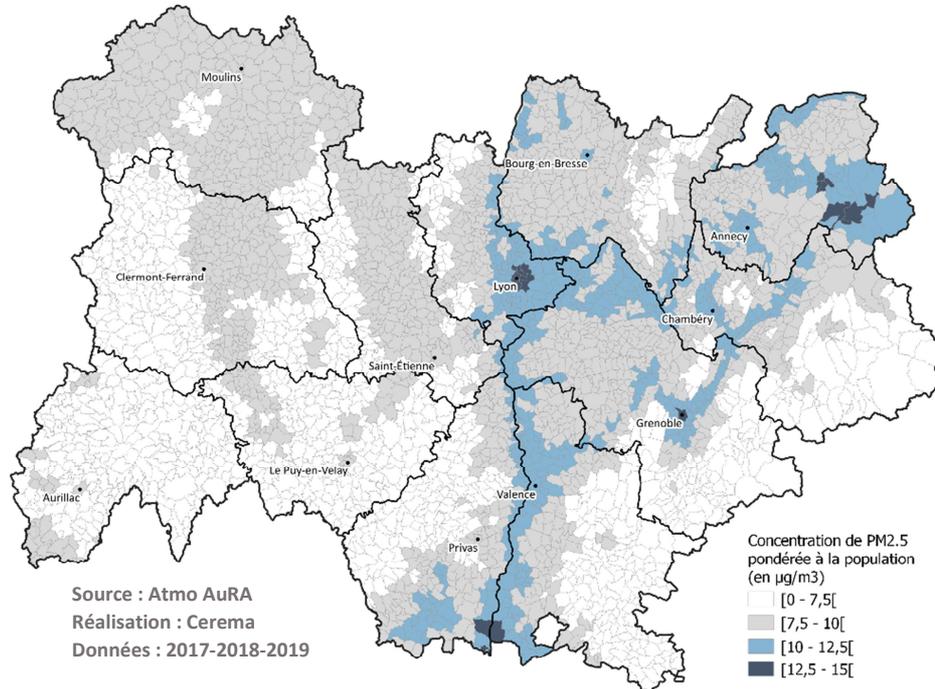
Impact des particules sur la santé

Plus les particules sont fines, plus elles pénètrent profondément dans l'arborescence pulmonaire. Elles sont alors capables de passer dans la circulation sanguine, puis vers d'autres organes et d'engendrer des effets délétères sur l'ensemble de l'organisme.

En 2013, les particules ont été classées cancérigènes pour l'homme.

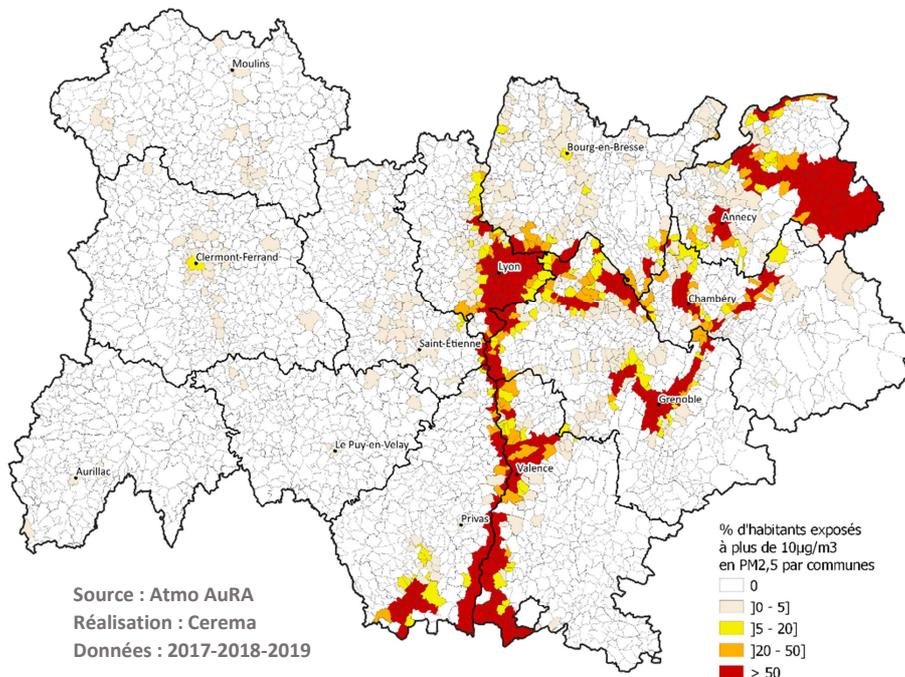
1. Bilan de la qualité de l'air 2019 en Auvergne Rhône-Alpes, Atmo AuRA, juin 2019
https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/sites/ra/files/atoms/files/atmoaura_rapportannuel2019_bqa_ok_0.pdf
<https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/actualite/bilan-de-la-qualite-de-lair-2019-en-auvergne-rhone-alpes-des-ameliorations-mais-encore-du#Bilan>

INDICATEUR AIR & SANTE PM 2,5 EXPOSITION COMMUNALE MOYENNE DE LA POPULATION



Les concentrations de PM 2,5 pondérées par la population résidente permettent d'identifier, à l'échelle de la région, les zones avec le plus d'enjeux sanitaires. Ce sont celles qui se situent à l'est de la région : l'agglomération lyonnaise et le nord-Isère, les agglomérations du sillon alpin (Grenoble, Chambéry, Annecy, Annemasse), la vallée de l'Arve et la vallée du Rhône.

INDICATEUR AIR & SANTE PM 2,5 POPULATION COMMUNALE EXPOSEE (%) AU DELA DE LA VALEUR GUIDE DE L'OMS (10 µG/M3)



Près de 33% de la population régionale est concernée par des niveaux de PM 2,5 dépassant la valeur guide de l'OMS. Dans 342 communes de la région, la part de la population communale exposée à un dépassement de la valeur guide de l'OMS est supérieure à 50% (cela représente 35% de la population régionale). Pour un tiers de ces 342 communes, c'est même 100 % de la population qui est exposée à des dépassements.

Avec la révision de la directive européenne sur la qualité de l'air ambiant et la baisse attendue des valeurs limites, l'atteinte de la valeur guide de l'OMS deviendra aussi une obligation réglementaire. Diminuer la pollution particulaire est essentiel pour améliorer la santé de tous les habitants de la région y compris dans les zones qui ne dépassent pas la valeur guide de l'OMS.

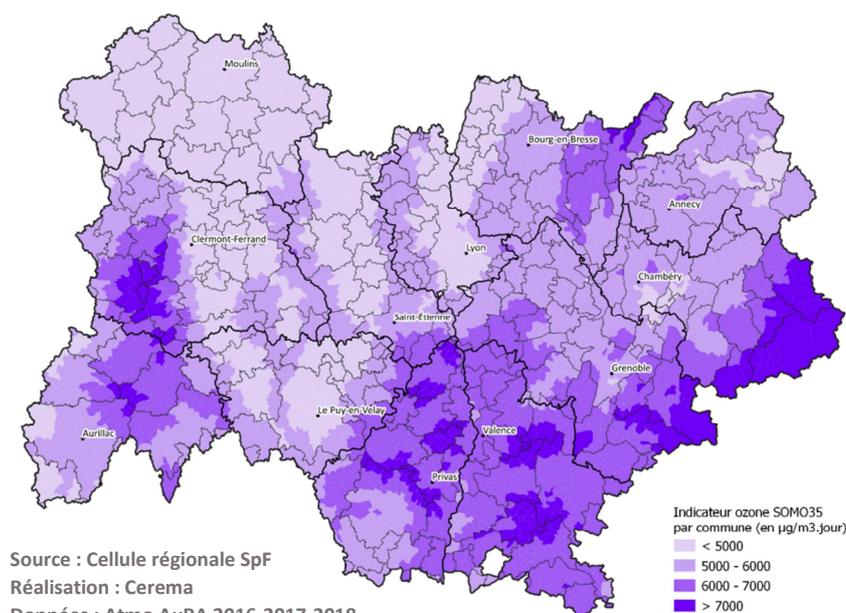
Un lien évident avec le changement climatique

L'ozone (O_3) n'est pas directement émis par une source de pollution, il n'est donc pas présent dans les gaz d'échappement des véhicules ou les fumées d'usine. C'est un polluant secondaire, qui se forme par une réaction chimique initiée par les rayons UV (Ultra-Violet) du soleil, à partir de polluants dits « primaires ou précurseurs de l'ozone », dont les principaux sont les oxydes d'azote (NO_x) et les composés organiques volatils (COV). Ce polluant peut être transporté sur de longues distances lors des déplacements des masses d'air. Dans les zones où les NO_x sont en plus faibles quantités, sa chimie se trouve modifiée et il s'accumule. C'est pourquoi les concentrations d'ozone sont généralement plus élevées en zones rurales ou interurbaines qu'en agglomération. En montagne, zone rurale particulière où le rayonnement solaire est plus intense qu'en plaine, les concentrations sont souvent très élevées et quasi-stationnaires.

L'ozone est le seul polluant dont les concentrations augmentent depuis plusieurs années (hausse de 22 % en 12 ans)¹. Les fortes chaleurs et les épisodes de canicules de plus en plus fréquents dans la région, en lien avec le changement climatique, contribuent notamment à cette hausse. L'est, le sud de la région, ainsi que les zones de montagne du massif central sont les plus concernés par des dépassements du seuil de protection de la santé définie par la réglementation (maximum journalier de la moyenne glissante sur 8h supérieur à $120 \mu g/m^3$).

Agir sur l'émission des précurseurs de l'ozone pour diminuer notablement les concentrations exige la mise en place de mesures au niveau national voire européen². L'action locale doit être très ambitieuse notamment sur les secteurs du transport routier et de l'industrie pour avoir un effet sanitaire positif sur les niveaux moyens d'ozone.

SOMO35 : INDICATEUR COMMUNAL POUR L'OZONE



Source : Cellule régionale SpF
Réalisation : Cerema
Données : Atmo AuRA 2016-2017-2018

Le SOMO35 quantifie sur l'année le cumul des concentrations journalières en ozone dépassant les $70 \mu g/m^3$ (35 ppb) dans les zones habitées de la commune. Cet indicateur est recommandé pour l'OMS pour se rapprocher au mieux des impacts sanitaires potentiels de ce polluant. Les zones non-urbaines bénéficiant d'un fort ensoleillement (le sud de la région et les zones en altitude) sont les plus touchées. Toutefois, elles ne rassemblent qu'une faible part ou une part modérée de la population régionale (respectivement 1 % pour $SOMO35 > 7000$ et moins de 14 % pour $SOMO35$ compris entre 6000 et 7000). Le reste de la population régionale se répartit presque équitablement entre les deux autres classes (41% pour $SOMO35 < 5000$ et 44% pour $SOMO35$ compris entre 5000 et 6000).

Impact de l'ozone sur la santé

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques, les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par l'ozone. La présence de ce gaz irritant peut provoquer toux, inconfort thoracique, essoufflement, irritations nasale et oculaire. Elle augmente aussi la sensibilisation aux pollens.

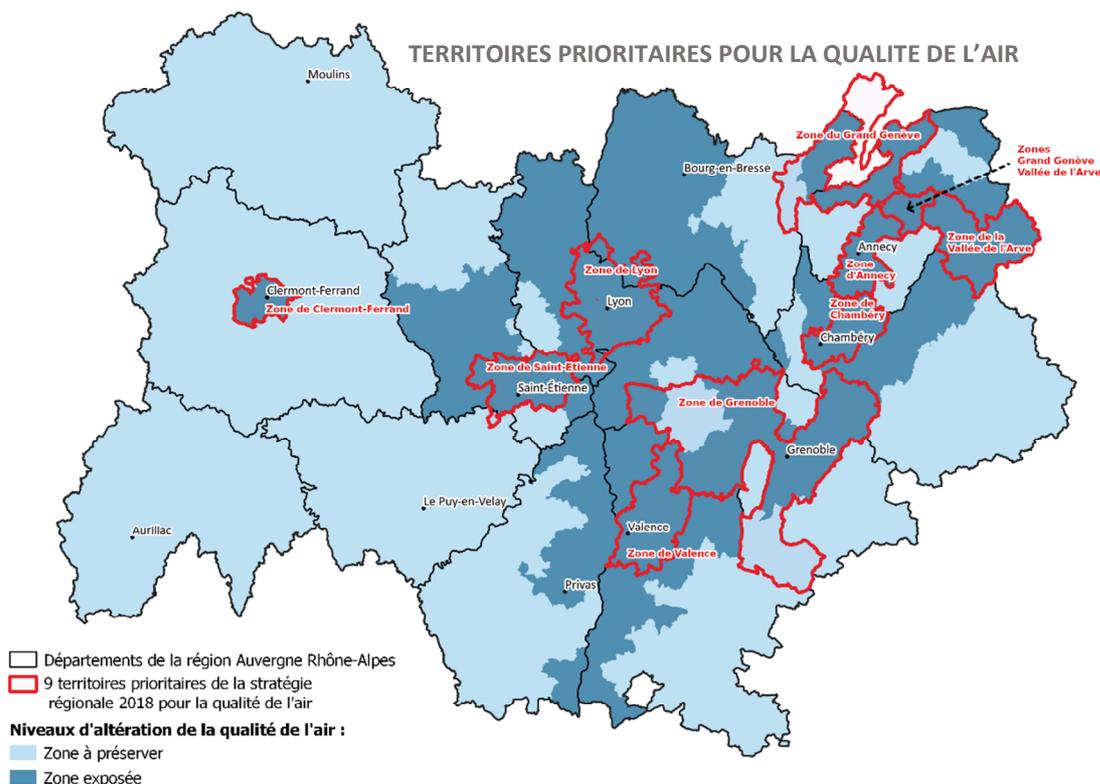
Le cycle journalier de l'ozone

L'ozone pénètre faiblement dans l'environnement intérieur. L'exposition à ce polluant dépend donc des modes de vie et des comportements. Les concentrations d'ozone varient fortement au cours de la journée : faibles le matin, elles sont importantes l'après-midi et en début de soirée. Ainsi, lors des journées estivales chaudes et ensoleillées, les personnes vulnérables doivent privilégier les sorties le matin.

1. Bilan de la qualité de l'air 2019 en Auvergne Rhône-Alpes, Atmo AuRA, juin 2019.

2. Ozone troposphérique, Etat des connaissances et sensibilité de réduction des émissions de précurseurs et des secteurs d'activités sur les concentrations d'ozone, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, 2020.

Agir pour une meilleure qualité de l'air sur les territoires à enjeux



Neuf territoires sont identifiés prioritaires au regard de la qualité de l'air dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région¹. Ils correspondent aux grandes agglomérations, densément peuplées où vivent près de 80 % de la population régionale (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Valence, Chambéry, Annecy et le territoire du Grand Genève), ainsi qu'aux zones où la qualité de l'air est altérée (vallée de l'Arve).

Quel l'on soit en zone fortement exposée (en bleu foncé sur la carte) ou à préserver c'est-à-dire moins exposée (en bleu clair sur la carte), améliorer la qualité de l'air reste un objectif à atteindre afin de préserver la santé des habitants de la région.

La majorité de ces territoires (6 sur 9) sont couverts par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ou un Plan Local d'amélioration de la Qualité de l'Air (PLQA).

Les **Plans de Protection de l'Atmosphère** proposent les mesures réglementaires, mises en œuvre par arrêtés préfectoraux, ou les mesures volontaires définies, concertées et portées, dans les domaines qui les concernent, par les collectivités territoriales et les acteurs locaux, pour ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux limites réglementaires. Ils sont obligatoires dans les villes de plus de 250 000 habitants et dans les zones « où les valeurs de qualité de l'air sont dépassées ou risquent de l'être ».

Il en existe 5 en Auvergne Rhône-Alpes : Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand et la Vallée de l'Arve.

En mai 2016, dans une démarche volontariste comme le prévoit le Code de l'environnement, l'agglomération chambérienne a approuvé un **Plan Local d'amélioration de la Qualité de l'Air**.

1. SRADDET de la région Auvergne-Rhône-Alpes, <https://www.auvergnerhonealpes.fr/actualite/787/23-territoires-le-sraddet-adopte-pour-batir-une-region-d-avenir-solidaire-et-durable.htm>

Le risque allergique lié aux pollens et la prévalence individuelle en augmentation

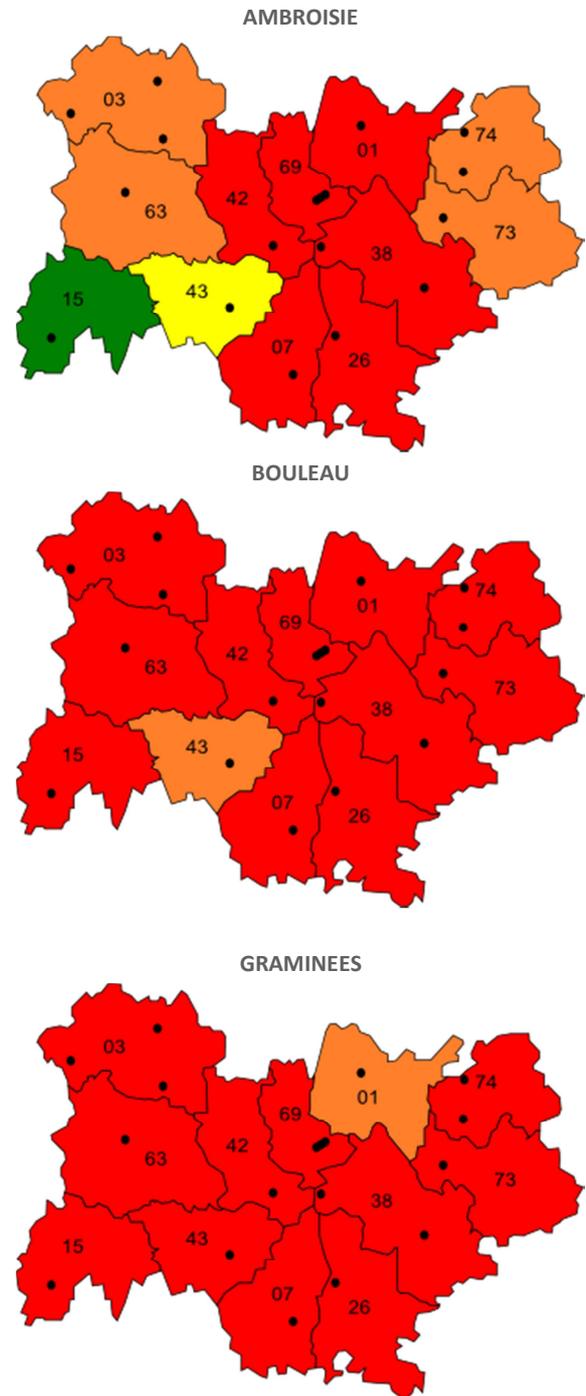
Les pollens sont des substances biologiques, naturellement émises par les plantes mâles et dont le rôle est d'assurer leur reproduction. Chez les plantes anémophiles, la dissémination est assurée par le vent, ce qui se traduit par une émission de grains de pollens plus abondante que chez les plantes entomophiles dont la dispersion du pollen est confiée aux insectes.

La région Auvergne-Rhône-Alpes, caractérisée par ses reliefs et climats variés, accueille une grande variété de plantes, dont certaines sont à l'origine de pollens allergisants. Le caractère allergisant est une propriété intrinsèque à chaque taxon, qui dépend à la fois de sa composition chimique et de sa capacité à pénétrer entre autres, les muqueuses respiratoires et oculaires et de sa capacité à réagir avec des contaminants environnementaux. Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), chargé de surveiller les pollens sur l'ensemble du pays, estime qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, les pollens d'ambroisie, de bouleau et de graminées sont ceux qui présentent le risque allergique le plus fort.

Chaque année en France, **20%** des enfants et **30%** des adultes souffrent d'allergies au pollen. L'apparition de symptômes (rhinites, conjonctivites, fatigue, asthme, ...) chez les personnes allergiques dépend de leur exposition. Cette dernière est fonction de différents paramètres comme la répartition de la plante sur le territoire, la phénologie (période de la saison pollinique) de la plante, mais aussi les conditions météorologiques, qui déterminent la dispersion des pollens. Le RNSA produit un indicateur, « le Risque Allergique d'Exposition aux Pollens (RAEP) », reposant sur les mesures de niveaux de pollens mesurés dans l'air et pondéré par les déterminants décrits précédemment. Il varie entre 0 (pas de risque allergique) et 5 (toutes les personnes allergiques ont des symptômes).

Les cartes ci-contre présentent le RAEP maximum des trois taxons identifiés par le RNSA comme présentant le risque le plus fort sur la région (ambroisie, bouleau, graminées). Le RAEP maximum est ici évalué pour les trois années de 2017 à 2019 afin de lisser les variations météorologiques annuelles. Chaque département est qualifié à partir d'un capteur positionné dans une ville jugée représentative du département par le RNSA.

RISQUE ALLERGIQUE D'EXPOSITION AUX POLLENS (RAEP)
MAXIMUM 2017-2019



Source: RNSA

- Risque nul
- Risque très faible
- Risque faible
- Risque moyen
- Risque élevé
- Risque très élevé
- Stations de mesure

Les histogrammes, ci-contre, présentent pour les années 2017 à 2019 et par département le nombre de jours à RAEP significatif (RAEP ≥ 3) des trois taxons identifiés par le RNSA comme présentant le risque le plus fort sur la région (ambroisie, bouleau, graminées).

En 2019 :

- le risque lié à l'ambroisie est le plus important sur l'ensemble de la vallée du Rhône (Ardèche, Drôme, Isère et Rhône) et sur l'Ain.
- le risque lié au bouleau est relativement homogène sur l'ensemble de la région. Les départements du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Savoie présentent les plus importants nombres de jours d'exposition.
- le risque lié aux graminées est relativement homogène sur l'ensemble de la région. Les départements du Cantal, du Puy-de-Dôme et l'Allier présentent les plus importants nombres de jours d'exposition.

Focus sur l'ambroisie

Le pollen de l'ambroisie est très allergisant et responsable de diverses pathologies, notamment de l'appareil respiratoire. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que des symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre avec écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels trachéite ou toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambroisie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation. La fréquence de l'allergie à l'ambroisie est importante : selon la zone, 6 à 12% de la population exposée y est allergique.

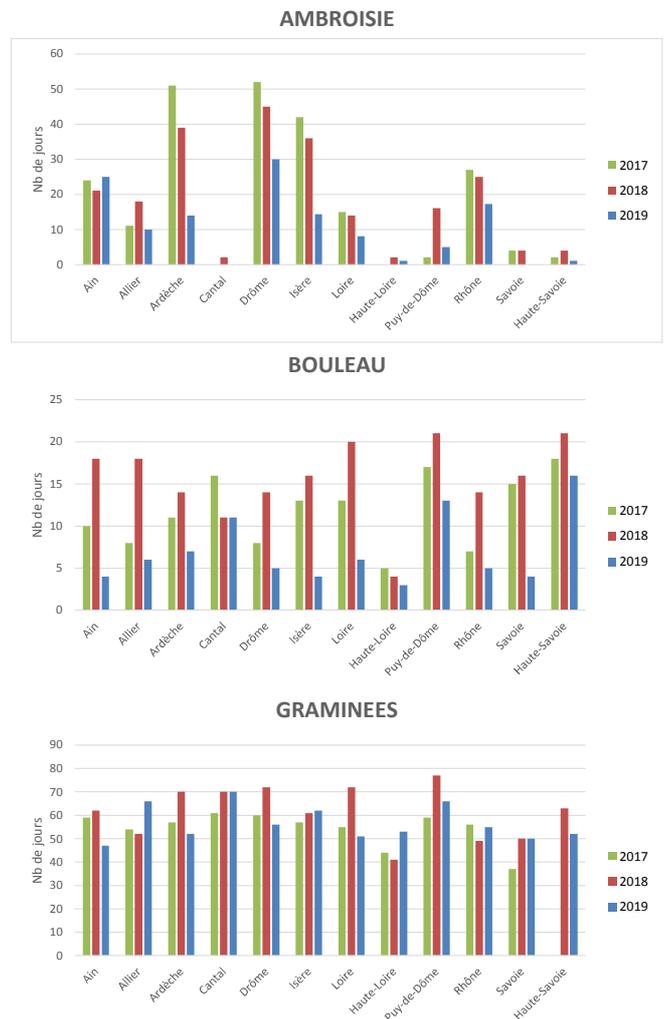
La région Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui la plus touchée par la prolifération de l'ambroisie et le risque allergique associé.

En 2014, l'Observatoire Régional de Santé Rhône-Alpes estimait que la prévalence individuelle de cette allergie augmentait et atteignait 13 %, contre 9 % en 2004. Elle pouvait même atteindre 21 % dans les zones géographiques les plus exposées.

L'implantation de l'ambroisie, cartographiée par l'Observatoire de l'ambroisie ci-contre, permet de localiser plus finement les territoires particulièrement touchés par la problématique.

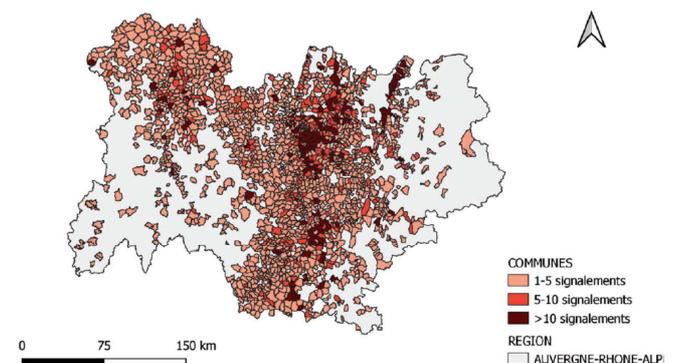
La comparaison de cette carte avec la carte régionale « estimation spécialisée du RAEP à l'ambroisie ≥3 en 2016 » (page 50) reste cependant à nuancer. Cette dernière est basée sur un cadastre d'émission des pollens (incluant une approche de la répartition de la plante fonction des signalements laquelle est pondérée en fonction du caractère validé ou non du signalement et de la quantité d'ambroisie estimée) auquel sont superposés des modèles d'émission de pollens (phénologie) et de dispersion (fonction du relief et des conditions atmosphériques). Cette modélisation est calée sur les mesures réelles de pollens réparties sur le territoire régional.

NOMBRE DE JOURS A RAEP SIGNIFICATIF
2017-2019



Source: RNSA

ETAT DES CONNAISSANCES SUR LA REPARTITION DE
L'AMBROISIE A FEUILLES D'ARMOISE (*Ambrosia artemisiifolia* L.)
EN AUVERGNE-RHONE-ALPES ENTRE 2000 ET 2018



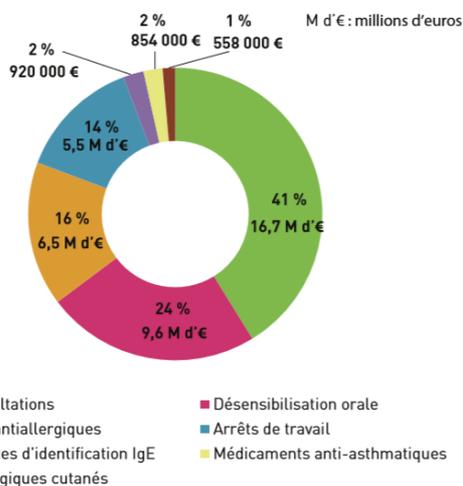
Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosiois - FREDON France - janvier 2020
Source des données : plateforme de signalement ambrosiois Atlasanté (données validées pour 2016, 2017, 2018), réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, réseau des FREDON, réseau des CPIE.

En 2017, une étude menée par l'Observatoire Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et portant sur l'impact sanitaire de l'allergie à l'ambroisie a montré que plus de 10% de la population sur la région a consommé des soins en lien avec l'allergie à l'ambroisie, soit 659 500 personnes. Cette consommation est disparate en fonction des départements avec une consommation de soins plus importante dans la Drôme et le Rhône, et la plus basse dans les départements de Savoie, Haute-Loire et Haute-Savoie.

Le coût global de la consommation de soins relative à l'allergie à l'ambroisie est estimé à plus de 40,6 millions d'euros en 2017. Ce coût est principalement dû aux actes de consultations qui représentent plus de 40% de la dépense totale. Un quart des dépenses sont expliquées par la désensibilisation orale. Les dépenses des médicaments antiallergiques et les coûts des arrêts de travail représentent respectivement 16 % et 14% de la dépense totale. Les tests biologiques d'identification d'IgE, les médicaments antiasthmatiques et les tests allergologiques cutanés représentent 5% des coûts.

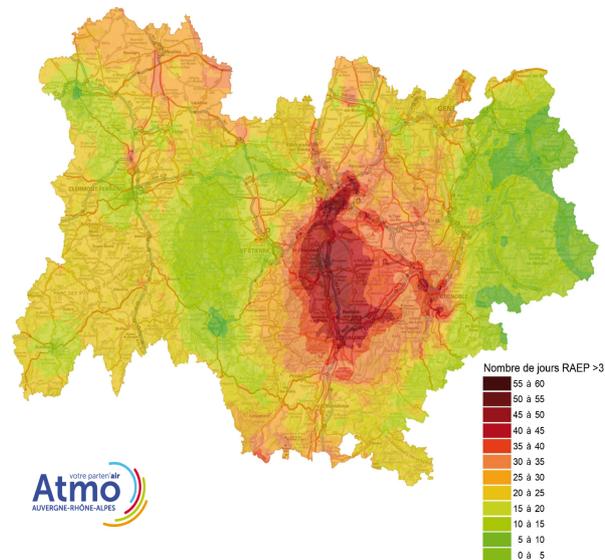
Une précaution est cependant à prendre dans l'analyse de ces résultats. Cette étude est basée sur l'analyse des bases de données de l'Assurance maladie et non à l'échelle individuelle, elle permet donc une estimation des coûts directs liés à la consommation de soins et aux arrêts de travail pour allergie à l'ambroisie plutôt qu'une mesure exacte de ceux-ci.

REPARTITION DU COÛT TOTAL ESTIME DE L'ALLERGIE A L'AMBROISIE PAR TYPE DE COUT EN AUVERGNE-RHES EN 2017



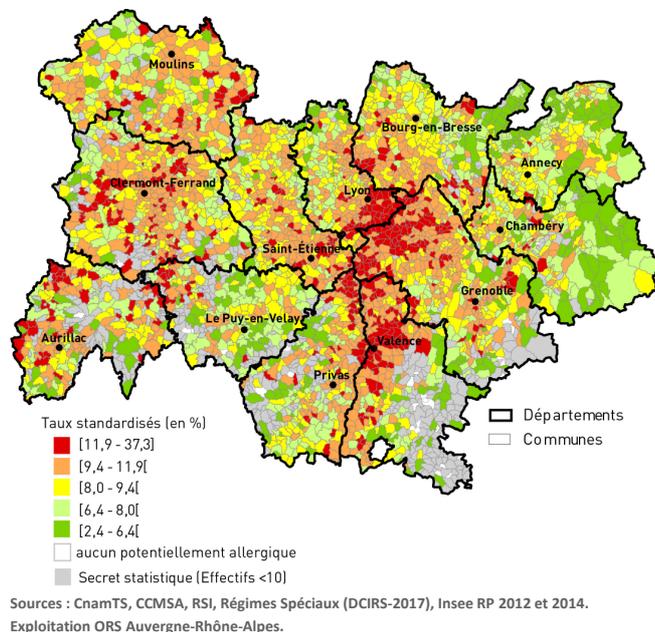
Sources : CnamTS, CCMSA, RSI, Régimes Spéciaux (DCIRS-2017).
Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes.

ESTIMATION SPATIALISEE DU RAEP A L'AMBROISIE >3 EN AUVERGNE-RHONE-ALPES EN 2016



Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.
Évaluation de l'exposition aux pollens d'ambroisie. Année 2016.

TAUX STANDARDISES DE PERSONNES AYANT CONSOMME DES SOINS REMBOURSES EN LIEN AVEC L'ALLERGIE A L'AMBROISIE PAR COMMUNE EN 2017



Sources : CnamTS, CCMSA, RSI, Régimes Spéciaux (DCIRS-2017), Insee RP 2012 et 2014.
Exploitation ORS Auvergne-Rhône-Alpes.

L'allergie à l'ambroisie représente un problème majeur de santé publique et notamment en région Auvergne-Rhône-Alpes où elle est prédominante. En 2014, Air Rhône-Alpes, l'ARS, le RNSA, Valence Romans sud Rhône-Alpes et la Région Rhône-Alpes ont lancé la plateforme participative Signalement- Ambroisie (sur la base d'une application mobile initiée par Valence Agglo en 2013). Depuis 2016, cette plateforme a évolué d'une part en s'étendant à l'ensemble du territoire national, mais également en renforçant les fonctionnalités de l'outil de coopération mis à disposition de la population et des référents.

En 2016, Santé publique France a estimé l'impact de l'exposition chronique aux particules fines (PM 2,5) sur la mortalité sur tout le territoire français, en utilisant un modèle fournissant, pour les années 2007-2008, des concentrations en particules fines à l'échelle communale.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les zones les moins polluées sont situées dans les massifs montagneux, en altitude. « Dans un scénario sans pollution atmosphérique où la qualité de l'air en France continentale serait identique à celle de ces zones les moins polluées ($5 \mu\text{g}/\text{m}^3$), **plus de 48 000 décès seraient évités chaque année en France, dont près de 4 400 en Auvergne-Rhône-Alpes**. Ceci représenterait une **baisse de 9 % de la mortalité en France et de 7,4 % dans la région**. Les personnes de 30 ans gagneraient alors en moyenne 9 mois d'espérance de vie (SPF, 2016). Toutefois, les résultats pour notre région sont sans doute sous-estimés, en effet, le modèle utilisé, établi pour de grandes zones spatiales, ne permet pas de restituer les niveaux de pollution dans la géographie complexe de notre région montagneuse. L'amélioration de la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes se traduirait non seulement par une baisse de la mortalité, mais aussi par une amélioration significative de la santé et de la qualité de vie dans la région (SPF, 2016).

Les résultats confirment l'**importance de la pollution de fond**, et relativise le rôle des « pics » de pollution (les jours de fortes pollution ont individuellement un impact important sur la santé mais leur faible fréquence limite leur part dans l'impact sur une année entière, essentiellement associé à la pollution de fond).



limitation de vitesse, épisode de pollution, autoroute 02/09/2015
@air-rhonealpes

La prévention des effets sanitaires de la pollution atmosphérique passe par la réduction des émissions, et la recherche d'une moindre exposition à celle-ci, à court terme notamment pour les personnes les plus sensibles, mais surtout sur le long terme et pour tous, en utilisant par exemple les leviers des politiques d'urbanisme et des plans de déplacements urbains. C'est ce qu'exprime la Société de Pneumologie de Langue Française dans son rapport publié en mai 2016 : « *N'agir qu'à l'occasion des « pics », c'est se condamner à subir les aléas de la météorologie. La pollution atmosphérique est la conséquence de choix de société: modes de transport des personnes (voiture individuelle versus les transports en commun ou déplacements « actifs », marche à pied et vélo, moins polluants et toujours bénéfiques pour la santé), urbanisme séparation entre la localisation des lieux d'habitation et des activités économiques, implantation des lieux scolaires), bâtiments économes en énergie etc. Des choix qui visent à agir sur les sources de pollution de fond et s'inscrivent nécessairement dans la durée* » (SPLF, 2016).

Qualité des eaux

Eaux superficielles : état écologique et chimique des rivières

Eaux souterraines : vulnérabilité aux nitrates d'origine agricole

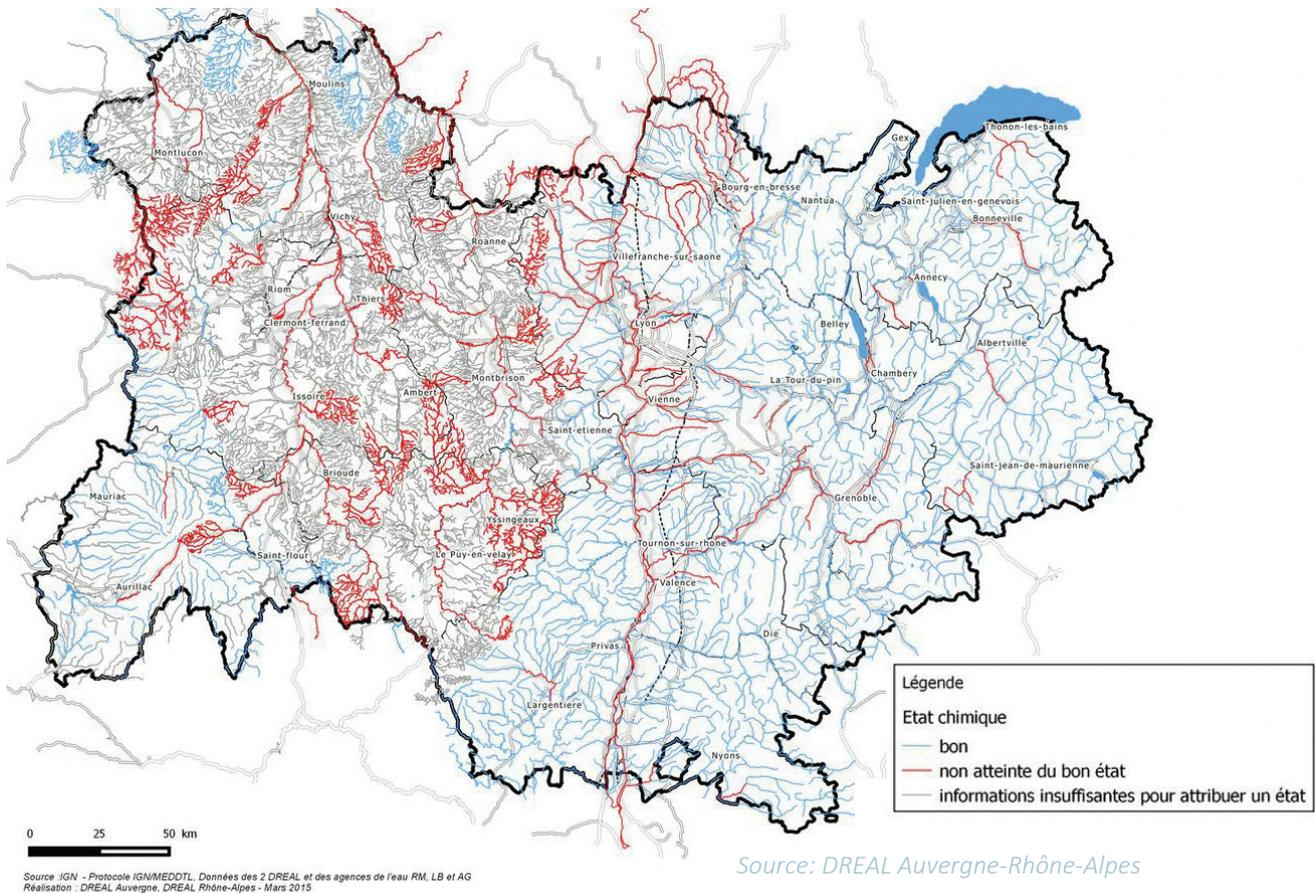
Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Qualité des eaux de consommation

Qualité des eaux de baignade

Eaux superficielles : état écologique et chimique des rivières

ETAT CHIMIQUE DES RIVIÈRES (2015)



Le réseau de référence pérenne (RRP) : destiné à définir «le bon état écologique» en fonction de la localisation géographique (hydroécocorégion) et du type de cours d'eau.

Le programme de surveillance, comprend 4 volets :

Le réseau de contrôle de surveillance (RCS), mis en place en 2007, est destiné à donner une image de l'état général des eaux.

Les contrôles opérationnels (RCO), destinés à assurer le suivi de toutes les masses d'eau identifiées comme risquant de ne pas atteindre les objectifs environnementaux de la DCE. Ce réseau débutera en 2010, mais une mise en place progressive a été initiée dès 2008,

Les contrôles d'enquête, à mettre en place lorsque les causes de non atteinte du bon état ne sont pas connues,

Les contrôles additionnels, qui constitueront un complément de suivi dans des zones particulières à protéger (captage d'eau potable, zones d'habitats et de protection des espèces)

Ces deux derniers réseaux sont en cours de définition .

En Auvergne, la maîtrise d'ouvrage des réseaux de référence, de contrôle de surveillance, de contrôle opérationnel est partagée entre les agences de l'eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), la DREAL et les collectivités territoriales pour certaines stations du RCO,

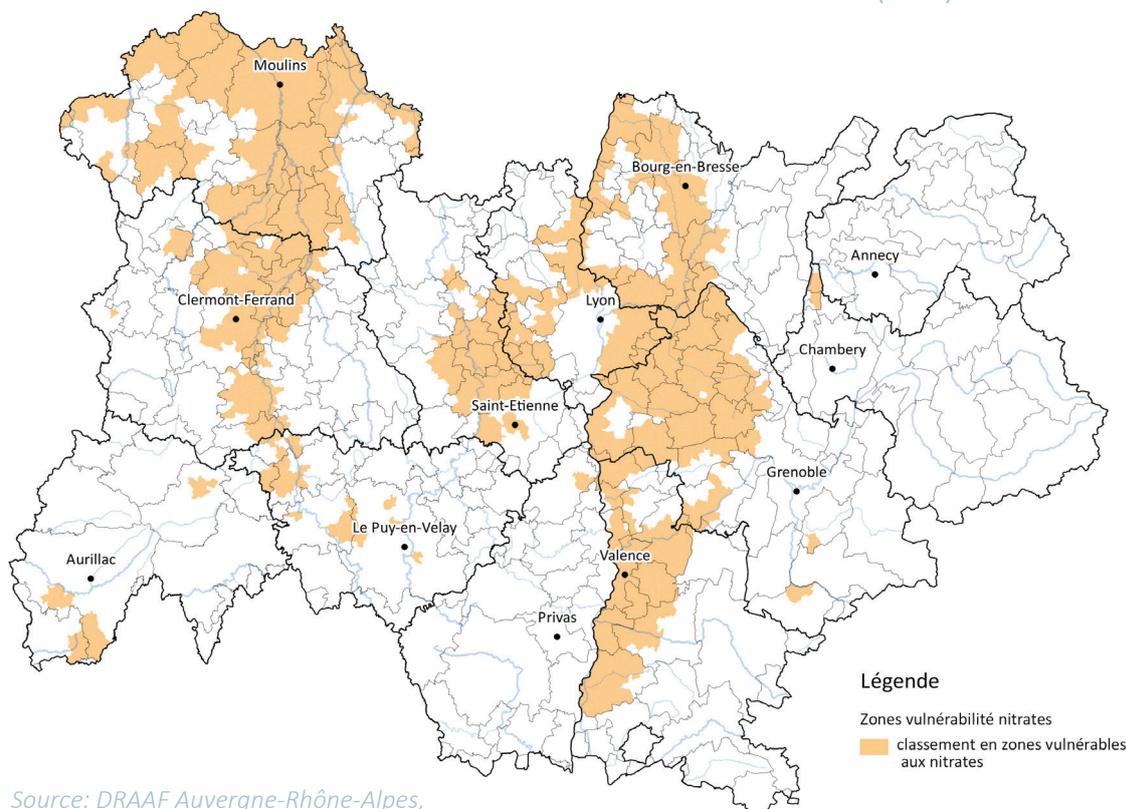
La DREAL est chargée du suivi des paramètres biologiques : macroinvertébrés, les diatomées et les macrophytes.

Les eaux souterraines font aussi l'objet d'une surveillance régulière conduisant à un classement qualitatif par «masse d'eau».

Leur représentation cartographique à l'échelle de la grande région n'a pas été possible dans le présent document. C'est pourquoi celui ci n'abordera le sujet des eaux souterraines qu'au travers des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole.

Eaux souterraines : Zones de Vulnérabilité aux Nitrates d'origine agricole

ZONES DE VULNÉRABILITÉ AUX NITRATES D'ORIGINE AGRICOLE (2015)



Source: DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes,
Exploitation: Cerema

Des concentrations excessives en nitrates dans l'eau la rendent impropre à la consommation humaine et peuvent induire des problèmes d'eutrophisation et donc menacer l'équilibre biologique des milieux aquatiques.

Afin de limiter la pollution des eaux par les nitrates, la directive européenne 91/676/CEE du 12 décembre 1991, dite directive Nitrates, prévoit la mise en œuvre de programmes d'actions encadrant l'utilisation des fertilisants azotés d'origine agricole.

Doivent être désignées comme vulnérables toutes les zones connues qui alimentent les eaux polluées par les nitrates d'origine agricole et celles susceptibles de l'être et celles ayant tendance à l'eutrophisation du fait des apports de nitrates d'origine agricole. Ce zonage doit être revu au moins tous les quatre ans selon la teneur en nitrates observée par le réseau de surveillance des milieux aquatiques.

Le décret 2015 -126 du 5 février 2015 a modifié les modalités de désignation et à la délimitation des zones vulnérables. Les critères et méthodes d'évaluation de la teneur en nitrates des eaux et de caractérisation de l'enrichissement de l'eau en composés azotés susceptibles de provoquer une eutrophisation sont précisés par un arrêté du 5 mars 2015.

Les **zones vulnérables** concernent :

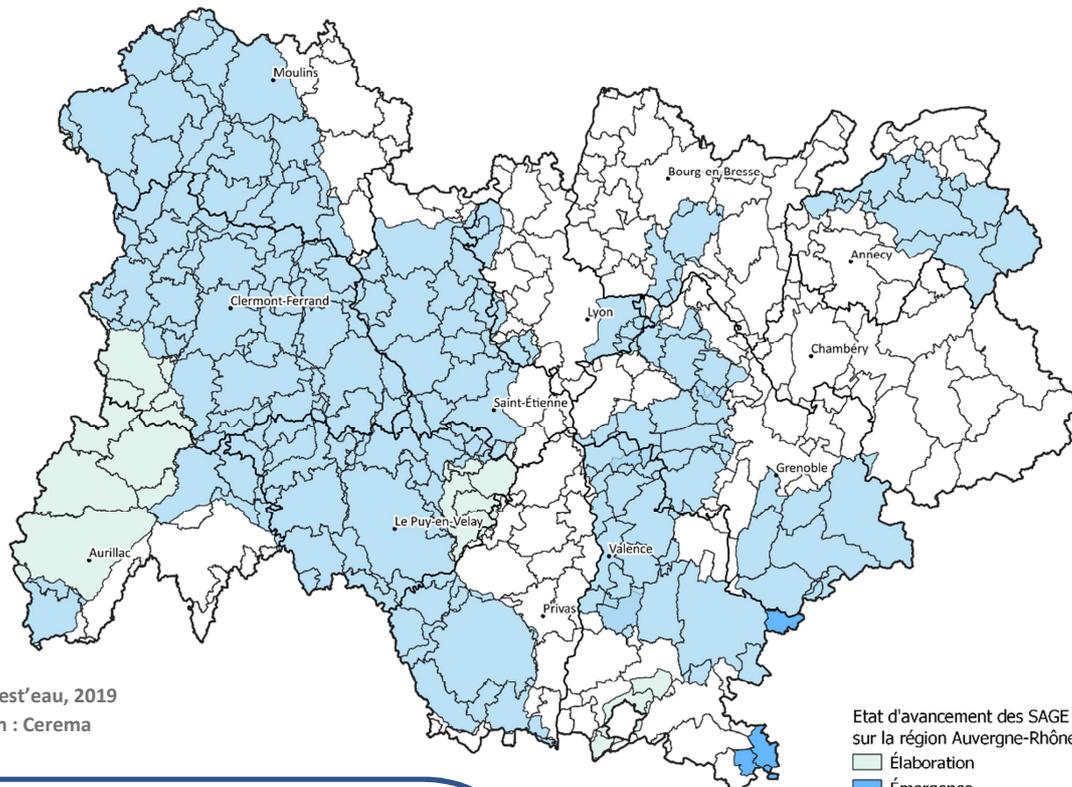
- les eaux atteintes par la pollution :
 - eaux souterraines et eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrates est supérieure à 50 milligrammes par litre ou entre 40 et 50 sans tendance à la baisse.
 - eaux douces superficielles qui subissent une eutrophisation (percentile 90 > 18 mg/l) à laquelle l'enrichissement de l'eau en composés agricoles provenant de sources agricoles contribue.
- les eaux menacées par la pollution :
 - eaux souterraines et eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrates est comprise entre 40 et 50 milligrammes par litre et ne montre pas de tendance à la baisse ;
 - eaux douces superficielles susceptibles de subir une eutrophisation à laquelle l'enrichissement de l'eau en composés agricoles provenant de sources agricoles contribue si des mesures de réduction des apports en azote ne sont pas prises.

Des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans les zones vulnérables aux nitrates et un code de bonnes pratiques est mis en œuvre hors zones vulnérables.

SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

57 % du territoire régional couvert par des SAGE

Périmètres couverts par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) en 2019



Source : Gest'eau, 2019
Réalisation : Cerema

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) sont des documents de planification, qui ont vocation, sur des territoires où les usages de l'eau constituent un enjeu particulier, à **fixer de manière concertée des règles et des recommandations concernant les usages de la ressource en eau.**

L'objectif n'est donc pas de couvrir la totalité du territoire.

Ils doivent être compatibles avec les orientations et dispositions des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage) qu'ils déclinent à une échelle plus locale.

Le Sage est constitué de deux documents principaux :

- **Un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)** fixant les objectifs, orientations et dispositions du Sage et ses conditions de réalisation. Tout programme, tout projet ou toute décision administrative prise dans le domaine de l'eau doit être compatible avec le PAGD.

- **Un règlement** accompagné de documents cartographiques, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD. Tout mode de gestion, tout projet ou toute installation mises en œuvre par des personnes publiques ou privées doit être conforme avec le règlement. Les documents d'urbanisme et le schéma des carrières doivent également être compatibles avec les objectifs de protection définis par les Sage.

Le SAGE est ainsi soumis à enquête publique avant son adoption.

Actuellement, sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes, 25 SAGE ont été définis. Leurs états d'avancement diffèrent :

- **20 sont mis en œuvre** : Cher amont, Sioule, Allier aval, Dore, Loire en Rhône-Alpes, Célé, Haut-Allier, Ardèche, Basse vallée de l'Ain, Drac amont, Bièvre – Liers – Valloire, Molasses miocènes du Bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence, Arve, Alagnon, Bourbre, Drac-Romanche, Drôme, Est Lyonnais, Loire amont, Yèvre Auron ;
- **4 sont en cours d'élaboration** : Dordogne amont, Lignon du Velay, Lez, Creuse ;
- **1 en émergence** : Durance.

Sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, les Sage couvrent une partie des régions hydrographiques Loire-Bretagne, Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée.

Etablis par une commission locale de l'eau (Cle) composée des différents acteurs du territoire et approuvés par le préfet après enquête publique, les Sage sont les outils par excellence, dont dispose un territoire, pour accéder à une gestion équilibrée des ressources en eau afin de préserver ou restaurer leurs fonctions écologiques, mais aussi pérenniser les usages les plus exigeants, notamment les usages sanitaires.



La quasi-totalité de la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui desservie par un réseau public d'eau potable, qu'elle habite en milieu urbain ou rural. Quelques réseaux collectifs privés peuvent cependant subsister en zone de montagne, mais ils se font rares.

L'eau du robinet est produite à partir d'eau prélevée dans une ressource souterraine ou dans une ressource superficielle d'eau (fleuves, rivières, lacs) par l'un des 8111 captages en activité dans la région. Selon la qualité de l'eau naturelle, différentes étapes de traitement peuvent être nécessaires pour la rendre potable et maintenir sa qualité dans les installations de stockage (réservoirs) et dans les réseaux de distribution, jusqu'au robinet de l'utilisateur.

La **qualité bactériologie** de l'eau délivrée par un réseau public est appréciée à partir d'une recherche périodique de **germes témoins** de contamination fécale (*Escherichia coli* et entérocoques). La détection de ces germes au robinet du consommateur traduit la fragilité des barrières de sécurité sensées le protéger et rend plausible la diffusion d'agents pathogènes par la voie hydrique.

La présence de micro-organismes dans l'eau de consommation est ainsi porteuse d'un risque à court terme pour la population qui l'utilise.

Les conséquences dépendent de la sensibilité des personnes exposées (enfants en bas âge, personnes âgées, personnes immunodéprimées...), de la virulence des germes en présence mais aussi de leur concentration.

En France en 2016 et pour la population générale, le tableau clinique reste le plus souvent bénin : troubles gastro-intestinaux, diarrhées, vomissements, grâce à la limitation de la circulation des germes à fort potentiel épidémique rendue possible par les équipements d'hygiène publique et la vaccination. Pour autant ce type d'épisode est loin d'être rare, et lorsque les communautés sont assez grandes pour que les conséquences soient quantifiables c'est en recours aux soins, arrêts de travail et absentéisme scolaire qu'elles se chiffrent (SPV, 2016).

La fiabilité bactériologique d'un réseau de distribution d'eau est réputée acquise si 95% des contrôles organisés par l'ARS ont permis de confirmer l'absence de germes témoins de contamination fécale dans l'eau fournie au consommateur.

L'arrêté du 11 janvier 2007 fixe des limites de qualité à respecter pour les paramètres microbiologiques, et une trentaine de substances indésirables ou toxiques. Des références de qualité sont également fixées pour une vingtaine de paramètres témoins du fonctionnement des installations. Seules seront présentées ici les informations tirées des contrôles sanitaires organisés par l'ARS, en s'appuyant sur trois facteurs de risques couramment investigués et qui se prêtent à une analyse régionale: La qualité bactériologique de l'eau consommée qui rend compte de la maîtrise de la chaîne de production et de distribution par les gestionnaires et la qualité de l'eau consommée au regard des paramètres nitrates et pesticides qui illustre l'incidence de pollutions diffuses sur des ressources déjà exploitées pour la consommation humaine.

D'autres paramètres d'intérêt local sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la santé qui met à disposition de tous les consommateurs l'intégralité des résultats recueillis par les agences régionale de santé (<http://social-sante.gouv.fr/>).

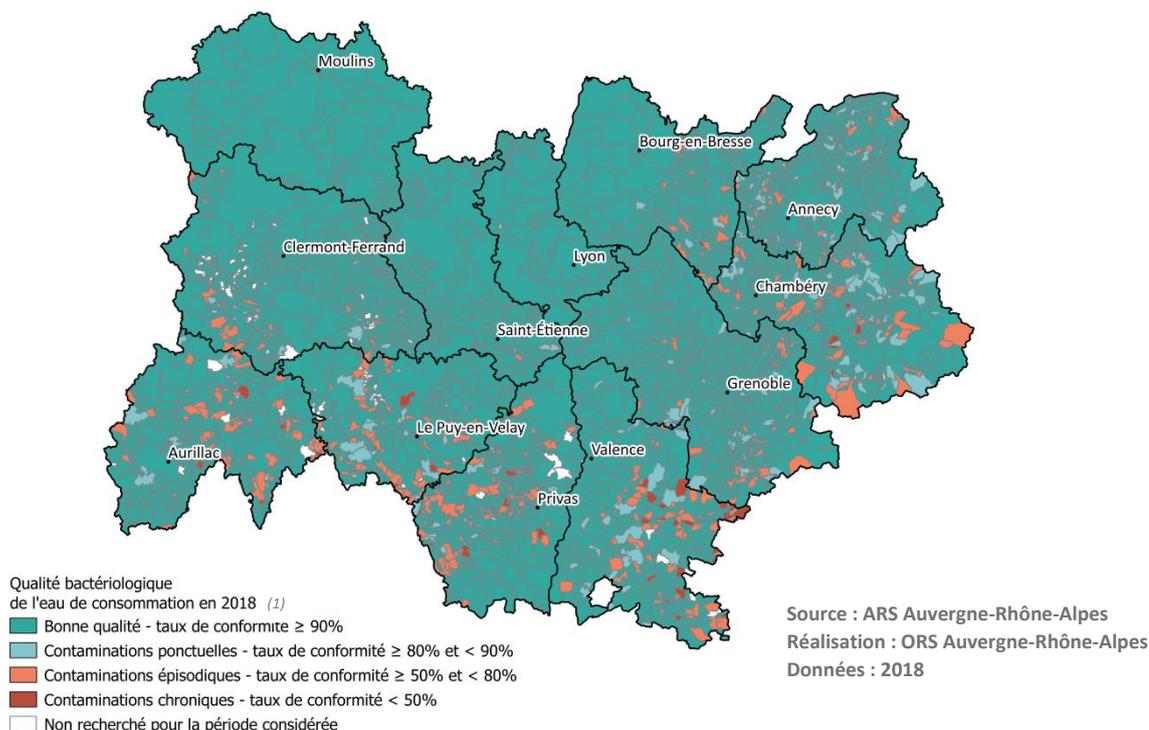
En France, l'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire des consommateurs. Ce suivi sanitaire comprend :

- **la surveillance** exercée par la personne responsable de la production et distribution de l'eau –PRPDE- (vérification régulière des mesures prises pour protéger la ressource utilisée et du fonctionnement des installations, réalisation d'investigations en différents points en fonction des dangers identifiés dans le système de production et de distribution de l'eau...).
- **le contrôle sanitaire** mis en œuvre par les Agences régionales de santé avec la réalisation d'un programme annuel comportant plus de 50 000 vérifications analytiques en différents points des installations de production et de distribution d'eau, expertise sanitaire des résultats, inspection des installations de production et de distribution, préparation des décisions du préfet concernant les autorisations administratives et la gestion des anomalies, contrôle de la surveillance exercée par la PRPDE (personne responsable de la production ou de la distribution d'eau), information des responsables et des consommateurs...)

Les programmes de contrôle organisés par les ARS, en application des dispositions de la Directive européenne 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et du Code de la santé publique, portent sur des paramètres microbiologiques, physico-chimiques ou radiologiques afin de s'assurer que les eaux sont conformes aux exigences de qualité réglementaires et ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs.

En 2018, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 95 % de la population a bénéficié d'une eau de bonne qualité bactériologique

QUALITE BACTÉRIOLOGIQUE DE L'EAU DE CONSOMMATION EN 2018



En 2018, **95 %** de la population de la région Auvergne-Rhône-Alpes a été alimentée par de l'eau de bonne qualité bactériologique. **218 011 habitants ont consommé une eau ne respectant pas en permanence les limites de qualité.**

Des disparités sont cependant visibles sur le territoire, notamment dans le sud et dans l'est de la région, dans les zones de relief où les gestionnaires éprouvent des difficultés à faire progresser la sécurité de systèmes de distribution très segmentés (nombreux réseaux alimentant une faible population).

La qualité bactériologique de l'eau de consommation repose sur l'absence d'**indicateurs de contamination fécale** (*Escherichia Coli* et Entérocoques). Une contamination peut être due à :

- une vulnérabilité de la ressource vis-à-vis des eaux superficielles ;
- l'absence ou le dysfonctionnement de traitement de l'eau captée ;
- le manque d'entretien des équipements de traitement ;
- une contamination sur le réseau.

Le principal effet sur la santé d'une toxi-infection hydrique se traduit par des troubles intestinaux, notamment des **gastro-entérites aiguës**. Les populations les plus à risque (enfants en bas âge, femmes enceintes, personnes immunodéprimées...) doivent être particulièrement vigilantes.

Les résultats du contrôle sanitaire (dernières analyses disponibles) sont consultables ici : www.eaupotable.sante.gouv.fr
Les synthèses annuelles (Infofactures) pour chaque réseau sont consultables ici : https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map

Afin de garantir la qualité des eaux distribuées, différentes mesures de prévention et de traitement peuvent être mises en place :

- la protection sanitaire des captages (périmètres de protection) ;
- la désinfection de l'eau ;
- le suivi du fonctionnement et la maintenance des installations du réseau.

En Auvergne-Rhône-Alpes, **11 %** de la population consomme une eau n'ayant pas subi de traitement de désinfection.

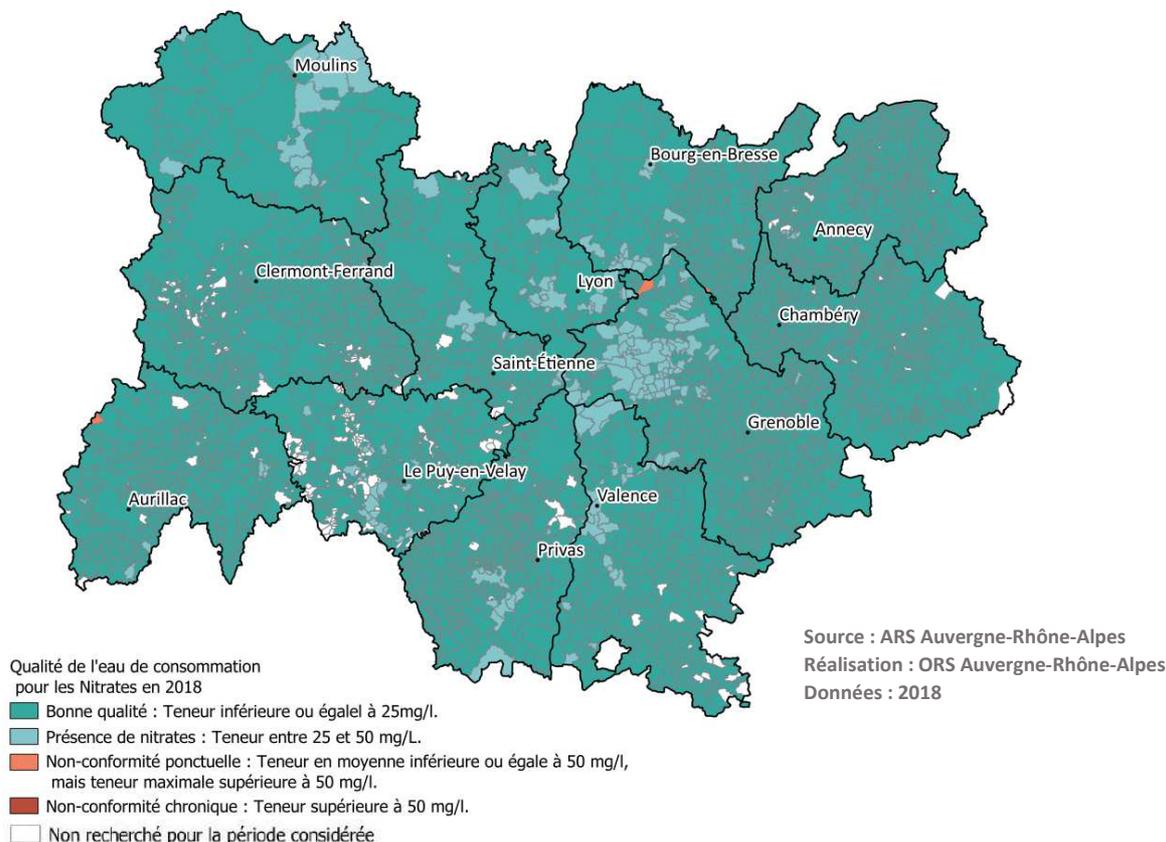
Sur les 8 392 captages alimentant les réseaux publics d'eau potable, **79 %** disposent de périmètres de protection, ce qui correspond à **90,4 %** des volumes d'eau produits. Avec 1764 captages encore à protéger, la sécurité de la ressource en eau de la région reste encore une priorité d'action pour les collectivités.

Les mesures d'amélioration de la sécurité sanitaire dans le domaine de l'eau potable s'inscrivent dans l'action 15 du **Plan Régional Santé Environnement 3 Auvergne-Rhône-Alpes** : « Promouvoir et accompagner la mise en place de plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'alimentation en eau potable (PGSSE) ». Dans l'avenir, la prise en charge du service de l'eau par les établissements publics de coopération communale (loi Notre) devrait favoriser la mutualisation des moyens et des compétences nécessaires pour développer ces PGSSE.

(1) Le Taux de conformité représente le rapport entre le nombre d'analyses conformes, pour les paramètres *E. Coli* et Entérocoques, et le nombre total d'analyses réalisées en 2018 en distribution. Une analyse est considérée comme non conforme si au moins un des deux paramètres mesurés n'est pas conforme.

En 2018, plus de 99% de la population est desservie par une eau respectant en permanence les limites de qualité pour le paramètre nitrates

QUALITÉ DE L'EAU DE CONSOMMATION POUR LES NITRATES EN 2018



En 2018, plus de **99 %** de la population bénéficiait d'une eau respectant en permanence la limite de qualité pour le paramètre nitrates. Ce sont **10 000 habitants qui ont consommé une eau dont la teneur maximale en Nitrates a dépassé ponctuellement ou chroniquement la limite de qualité de 50 mg/l.**

Les nitrates (NO₃⁻) sont des résidus issus de la vie végétale, animale et humaine. Présents dans le sol à l'état naturel, ils sont des éléments essentiels à la vie des végétaux. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur ruissellement jusqu'aux rivières (contamination des eaux de surface) ou leur infiltration dans les nappes souterraines. Dans les conditions naturelles, la concentration en nitrates dans les eaux souterraines ne dépasse pas 10 mg/l. Les pollutions diffuses des nappes d'eaux, à l'origine d'une concentration plus élevée, résultent généralement des activités humaines : excédents d'amendements agricoles, infiltration de rejets d'assainissement domestique, etc.

Bien que les nitrates ne constituent en eux-mêmes pas de danger pour l'homme, leur transformation en nitrites dans l'organisme humain représente un risque sanitaire. Ceux-ci, en modifiant l'hémoglobine, compliquent le transport de l'oxygène par les globules rouges (méthémoglobinémie) et peuvent entraîner des cyanoses (asphyxies) chez les nourrissons. Les femmes enceintes et les nourrissons sont

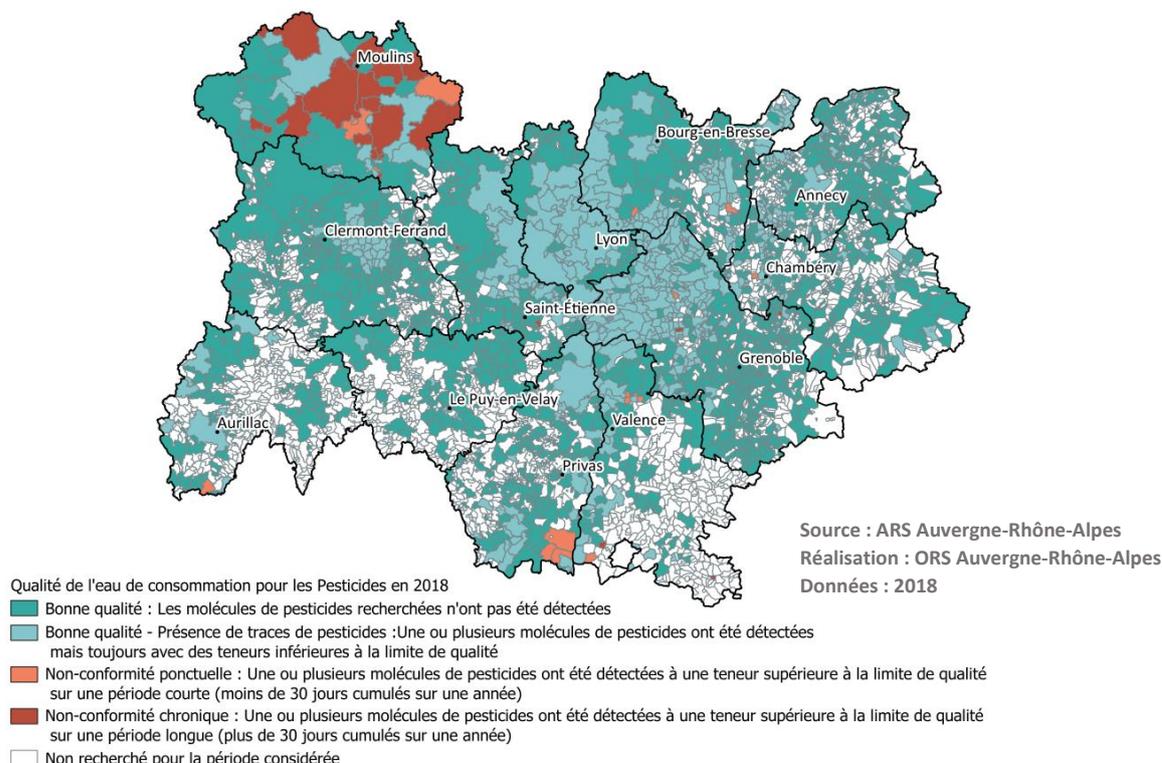
les populations les plus sensibles à cette exposition. En considérant le risque que peut représenter une exposition à des doses importantes de nitrates et fondée sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la réglementation fixe une concentration **maximale admissible dans les eaux de consommation à 50 mg/l**. Au-delà de ce seuil, l'eau ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et les nourrissons et au-dessus d'une concentration de 100 mg/l, la restriction de consommation est élargie à l'ensemble de la population.

La région a adopté depuis le 19 juillet 2018, le **6^{ème} Programme d'Actions Régional (PAR)** en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole en Auvergne-Rhône-Alpes. Celui-ci précise et renforce les mesures du Programme d'Actions National (PAN) établi depuis 1991. Le but de ce programme est d'identifier des zones vulnérables, parties du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole ou d'autres composés azotés, menace à court terme la qualité des eaux dont potables, et de définir sur ces zones des programmes d'actions rendus obligatoires.

L'ingestion de nitrates n'est pas uniquement hydrique. La consommation de légumes ou les salaisons (charcuteries...) sont aussi des sources de contamination.

En 2018, 97% de la population est desservie par une eau respectant en permanence les limites de qualité pour le paramètre pesticides

QUALITÉ DE L'EAU DE CONSOMMATION POUR LES PESTICIDES



En 2018, **97 %** de la population bénéficiait d'une eau respectant en permanence la limite de qualité pour le paramètre pesticides. Ce sont **151 000 habitants qui ont consommé une eau dont la teneur maximale en pesticides a dépassé ponctuellement ou chroniquement la limite de qualité de 0,1 µg/l**. Des disparités existent cependant sur la région, notamment dans l'Allier où les zones de grandes cultures sont situées dans la plaine alluviale, principale ressource en eau du département. La délégation départementale de l'ARS de l'Allier est également la seule à avoir recherché en 2018 les molécules de dégradation du métolachlore et du métazachlore pour lesquelles des détections fréquentes ont été constatées. **640 molécules sont recherchées dans le cadre du contrôle sanitaire.**

Les pesticides, également appelés substances phytosanitaires, sont des produits chimiques organiques (herbicides, insecticides, fongicides, biocides) utilisés pour lutter contre les organismes considérés indésirables. Leur présence dans l'eau a plusieurs origines : agriculture, industrie, entretien des terrains privés ou publics (routes, voies ferrées...). La présence de ces substances dans l'environnement est uniquement issue des activités humaines. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur ruissellement jusqu'aux rivières ou leur infiltration dans les nappes souterraines.

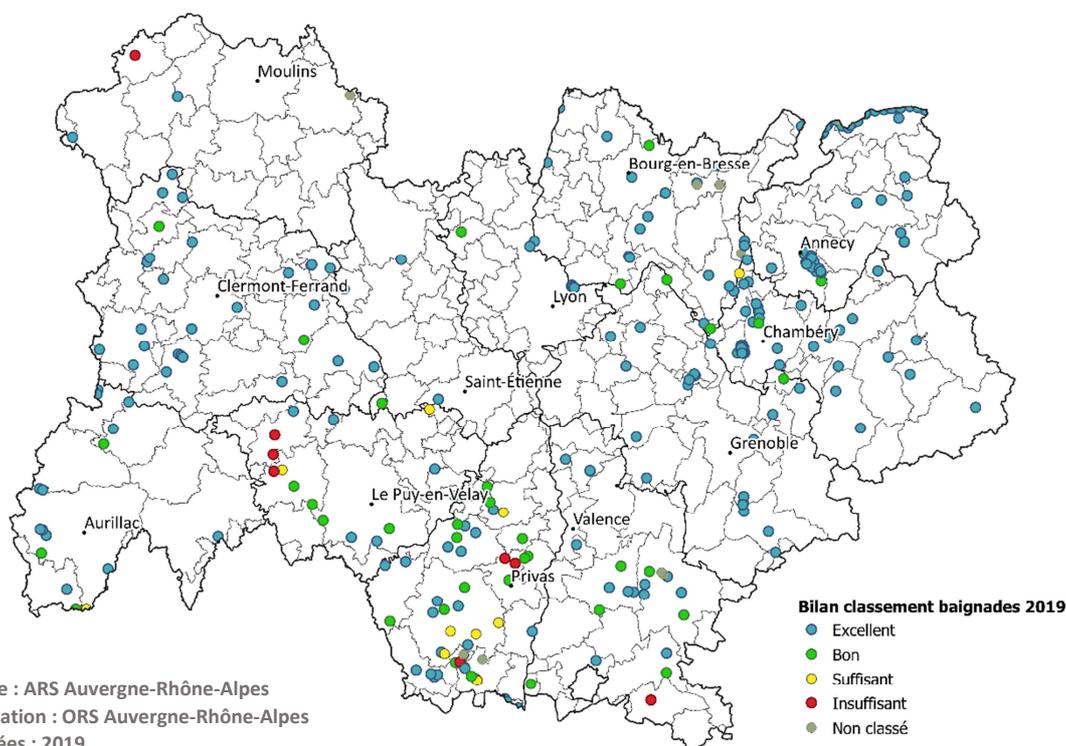
Les normes de qualité réglementaires fixent une limite, au robinet du consommateur, à 0,1 µg/L par substance (hors aldrine, dieldrine, heptachlore et heptachlorépoxyde fixée à 0,03 µg/L) et une limite à 0,5 µg/L pour la totalité des substances.

Les effets d'une exposition répétée à de faibles doses (toxicité chronique) et à des mélanges de molécules sont encore méconnus mais ils seraient susceptibles d'avoir des conséquences toxiques sur le système nerveux central et des effets cancérigènes voire mutagènes. Pour les intoxications aiguës (exposition sur une courte durée à de fortes doses, notamment en exposition professionnelle), les effets sont nombreux et variés : troubles digestifs, nerveux, respiratoires, cutanés, etc. Il est à noter que la majorité des apports en pesticides par l'alimentation provient de la consommation de fruits et légumes.

La prévention d'une contamination par des substances phytosanitaires repose essentiellement sur la protection des captages et les modifications des pratiques, notamment agricoles. En Région Auvergne-Rhône-Alpes, une liste de **93 captages prioritaires** a été définie pour lesquels des programmes d'actions sont mis en œuvre. Ils reposent sur la mobilisation volontaire de toutes les parties prenantes et sont établis sur une base contractuelle mais peuvent aussi être rendus obligatoires au travers d'un arrêté dit de « Zones Soumises à Contraintes Environnementales » (ZSCE).

En 2019, 97 % des sites de baignade sont conformes aux limites de qualité exigées

QUALITÉ DES EAUX DE BAINNAGE AU POINT DE PRÉLEVEMENT EN 2019



Source : ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Réalisation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes
Données : 2019

La baignade en eaux « naturelles » – rivières, lacs et mers – est une activité répandue puisqu'elle concerne plus de 80 % de la population entre 18 et 75 ans selon le baromètre santé environnement de l'INPES. Lorsque la qualité microbiologique de l'eau est dégradée par une contamination fécale (rejet d'eaux usées, lessivage suite à un épisode pluvieux...), la baignade peut devenir une source d'exposition à différents agents pathogènes principalement par ingestion, inhalation de l'eau (volontaire ou accidentelle) ou par contact cutané. Les principales affections de type dermatologiques, intestinales, respiratoires ou oto-rhino-laryngées qui en découlent, sont généralement bénignes.

La directive européenne 2006/7/CE demande aux États membres de l'Union européenne de surveiller, classer, et gérer la qualité des eaux de baignade, ainsi que d'informer le public. La surveillance porte essentiellement sur deux paramètres microbiologiques marqueurs d'une contamination fécale : **Escherichia coli** et les **entérocoques intestinaux**. Les Cyanobactéries (et le cas échéant leurs toxines) sont recherchées sur certains sites de baignades où des risques de développements ont été identifiés (eaux calmes ou riches en nutriments d'origine agricoles ou liés à l'assainissement).

La qualité des eaux de baignade est évaluée selon 4 classes de qualité : « insuffisante », « suffisante », « bonne » ou « excellente », en fonction des résultats des analyses bactériologiques obtenues pendant les 4 saisons précédentes. Ce classement européen prend en compte la moyenne des valeurs obtenues, et la fluctuation de ces valeurs.

Il existe également des baignades artificielles dont l'eau est maintenue captive, séparée des eaux de surface ou des eaux souterraines par aménagement (bassins, barrages, piscines naturelles ou biologiques). Ces baignades ne sont pas classées au titre de la directive européenne.

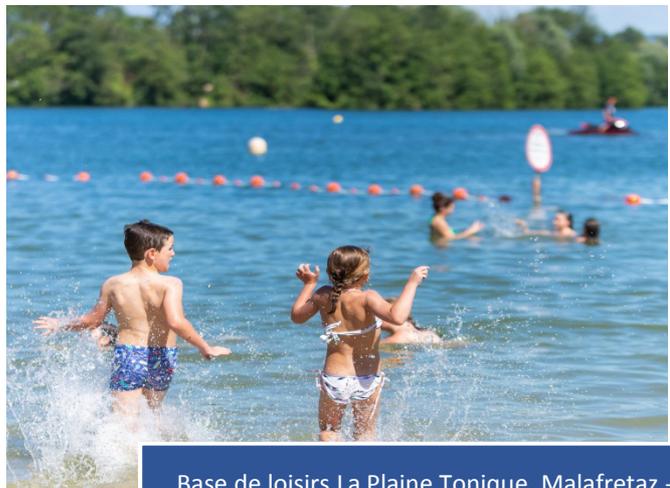
Les résultats de la surveillance organisée par les ARS sont disponibles en temps réel sur le site d'information mis en place par le ministère chargé de la santé : <https://baignades.sante.gouv.fr>.

288 sites sont régulièrement surveillés en saison estivale, au titre de la réglementation européenne, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le classement établi à l'issue de la saison 2019 montre que 97 % des sites sont conformes aux limites de qualité exigées. 9 sites, principalement situés sur des cours d'eau, présentent une qualité "insuffisante".

Les responsables d'un site de baignade doivent disposer d'un « profil de l'eau de baignade », document qui identifie les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et définit, le cas échéant, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire des baigneurs (fermeture préventive après un orage si le profil identifie que ce type d'événement est de nature à modifier de façon substantielle la qualité de l'eau par exemple). Le profil liste aussi les actions visant à supprimer progressivement les sources de pollution. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) peuvent aussi contribuer à l'amélioration des eaux de baignade, tant sous l'angle de la bactériologie que du développement du phytoplancton.



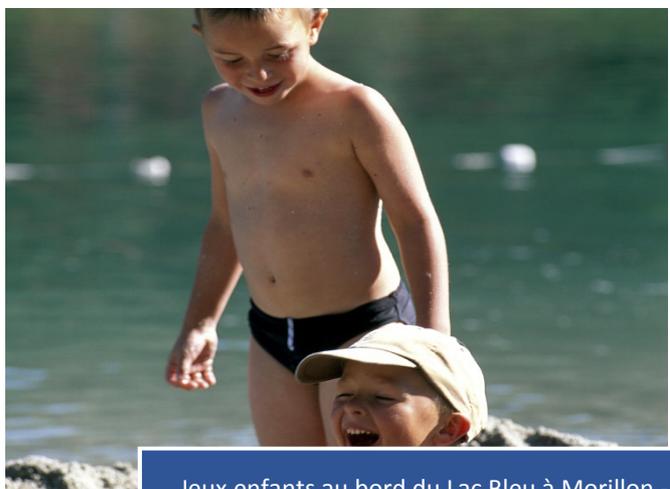
Baignade au Lac de Saint-Etienne-Cantalès (15)
Crédit photo ; © P. Soissons/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme



Base de loisirs La Plaine Tonique, Malafretaz -
Bresse (01)
Crédit photo ; © P. Jayet/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme



Lac d'Annecy, baignade à la plage de Saint-Jorioz
(74)
Crédit photo ; © Christian Martelet/Auvergne-Rhône-Alpes
Tourisme



Jeux enfants au bord du Lac Bleu à Morillon -
Grand Massif (74)
Crédit photo ; © P. Smit/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Qualité des sols

Bruit dans l'environnement

Bâtiments, logements, air intérieur

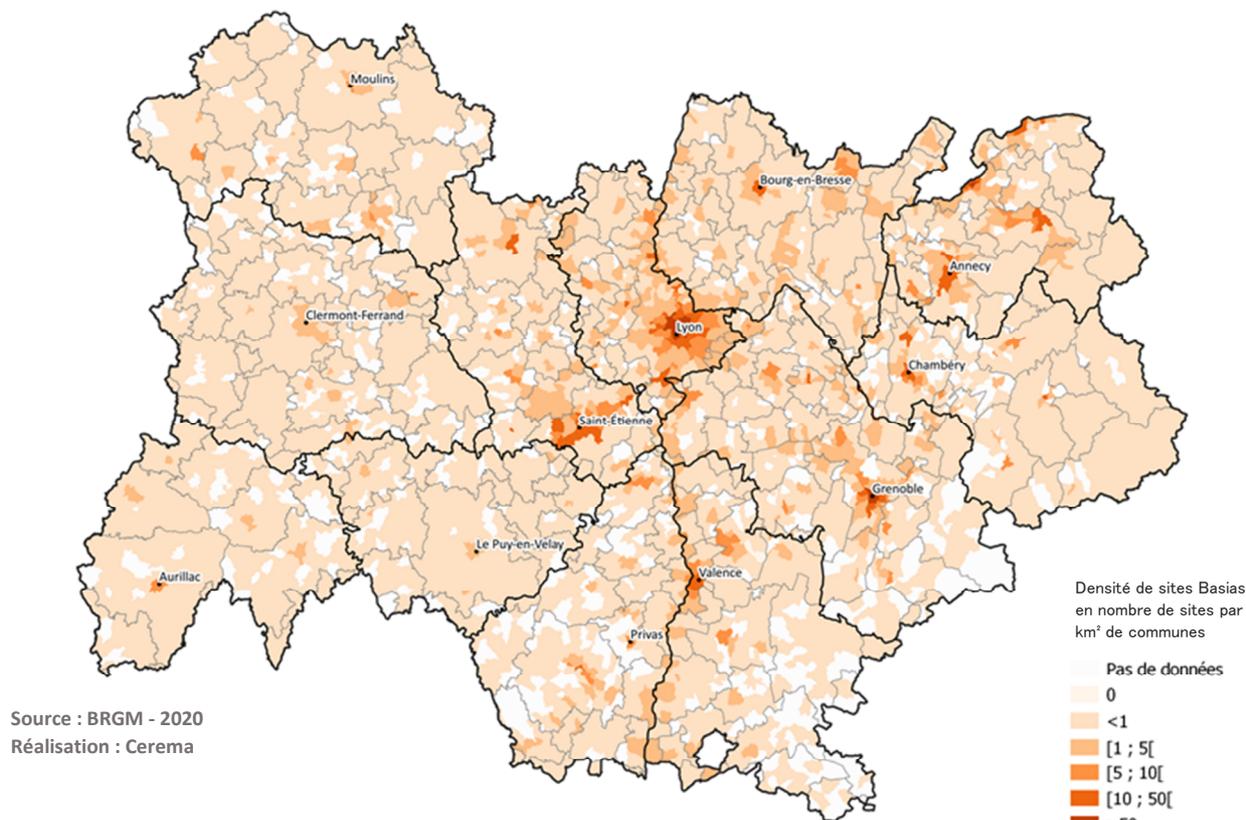
Parc Privé Potentiellement Indigne
Pratiques et usages des bâtiments – occupation des logements
Qualité de l'air intérieur
Radon

**Changement climatique, risques et
santé**

Rayonnements non ionisants

Un territoire régional accueillant historiquement de nombreuses activités industrielles

Densité de sites inscrits sur Géorisques de la région Auvergne-Rhône-Alpes



La région Auvergne-Rhône-Alpes est une région dynamique qui accueille, et a accueilli, de nombreuses activités industrielles.

Ces activités peuvent être à l'origine de pollutions et de nuisances environnementales, notamment de pollution des sols. En position d'interface dans l'environnement, les sols jouent un rôle clé dans la chaîne alimentaire et sont susceptibles de recevoir ou d'émettre un certain nombre de contaminants préjudiciables à la santé humaine, via leur ingestion directe, ou leur transfert dans les eaux, l'espace aérien, les plantes, etc. Ces contaminants peuvent se transmettre dans l'ensemble des écosystèmes.

La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des **inventaires des sites pollués ou susceptibles de l'être**. Les principaux objectifs d'un inventaire de ces sites, sont de :

- Recenser tous les sites industriels, abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement,
- Conserver la mémoire des sites,
- Fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier, de la protection de l'environnement et de la santé.

La réalisation de cet inventaire s'est accompagnée de la création de la **Base de données nationale des Anciens Sites Industriels et Activités de Service (Basias)**.

La Carte des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS) est créée à partir de cette base nationale Basias. Elle permet d'indiquer, dans tout certificat d'urbanisme, si le terrain est concerné par un ancien site industriel ou de service inventorié, et sa localisation. A noter, que l'inscription d'un site Basias n'est aucunement bloquant dans le cadre d'une transaction immobilière ; l'information de l'acquéreur est par contre une obligation dans le cas où l'activité est soumise à autorisation ou enregistrement (article L 514-20 du CE).

L'indicateur analysé et présenté ci-dessus est une densité, c'est-à-dire le nombre de sites répertoriés dans la base de données Basias représenté, par km², à l'échelle de chaque commune. La notion de site regroupe aussi bien une cuve avec pompe de distribution d'essence, une forge artisanale de quelques mètres carrés, qu'une usine s'étendant sur plusieurs hectares. L'indicateur informe donc de manière relative sur la densité moins ou plus importante en sites industriels de chaque commune.

La région Auvergne-Rhône-Alpes recense près de 48 973 sites inscrits dans l'inventaire.

Sur l'ensemble des 4030 communes de la région :

- 769 communes ne possèdent pas de données,
- 2619 communes présentent 1 seul site/km²,
- 3113 communes possèdent moins de 10 sites/km²,
- 917 communes possèdent plus de 10 sites/km².

Les grandes agglomérations de la région sont particulièrement marquées par leur passé industriel et artisanal. Le couloir Rhodanien et l'axe Grenoble – Lyon – Saint Etienne sont les témoins d'activités industrielles passées et présentes fortes. La moitié ouest de la région porte, quant à elle, la marque des activités minières passées.

L'inventaire Basias reste limité aux seules activités déclarées à l'administration. L'inscription d'un site dans Basias ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit. **Des investigations complémentaires sont nécessaires en fonction des usages actuels et futurs.** En particulier, l'implantation de résidences ou d'établissements sensibles et/ou accueillant des enfants (crèches, écoles, lycées, etc.) au droit ou à proximité d'un site Basias doit interpeller.

La présence de polluants dans les sols est susceptible d'être porteuse d'un risque à long terme pour la population exposée. Les effets sur la santé humaine peuvent être systémiques (altération d'organes tels que le rein, le foie ou le cerveau), cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, etc. Ils varient en fonction des polluants et de leurs concentrations dans les matrices (eau, air, sol), des voies et des durées d'exposition, et de la sensibilité des populations exposées.

La connaissance sur l'ensemble des sites susceptibles de porter atteinte à l'environnement du fait de leur activité est accessible à travers les **Inventaires Historiques Régionaux (IHR)**. Ces derniers sont engrangés dans, et alimentent en totalité, Basias. A ce jour, toutes les régions ont réalisé un IHR des sites industriels. Les résultats sont accessibles sur le portail de diffusion des données de Basias (via Géorisques).

Dans la région, les IRH ont été publiés dans les années 2000/2003 dans les départements d'ex-Auvergne, et actualisés dans les années 2017/2018 côté ex-Rhône-Alpes.

Une des valorisations nationales de Basias a été la démarche de diagnostic des établissements recevant des populations dites sensibles implantés sur ou à proximité immédiate de sites Basias, engagée en deux vagues en 2010 puis 2013 par le MEDD. Elle est actuellement suspendue. Cette démarche achevée en Auvergne n'a pas concerné les autres départements de la région.

Les établissements accueillant des populations dites vulnérables concernés sont les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les établissements hébergeant des enfants handicapés, les collèges et lycées, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes jusqu'à 17 ans, du secteur public et privé. Ce sont globalement les écoles accueillant des enfants ainsi que les aires de jeux et espaces verts attenants.

Ces inventaires peuvent être complétés par des inventaires historiques urbains (IHU) réalisés par certaines communes et agglomérations à l'échelle du parcellaire cadastral et avec une meilleure exhaustivité. Les IHU n'ont par contre été réalisés que ponctuellement, certains par les collectivités, d'autres par le BRGM à la demande des DREAL.

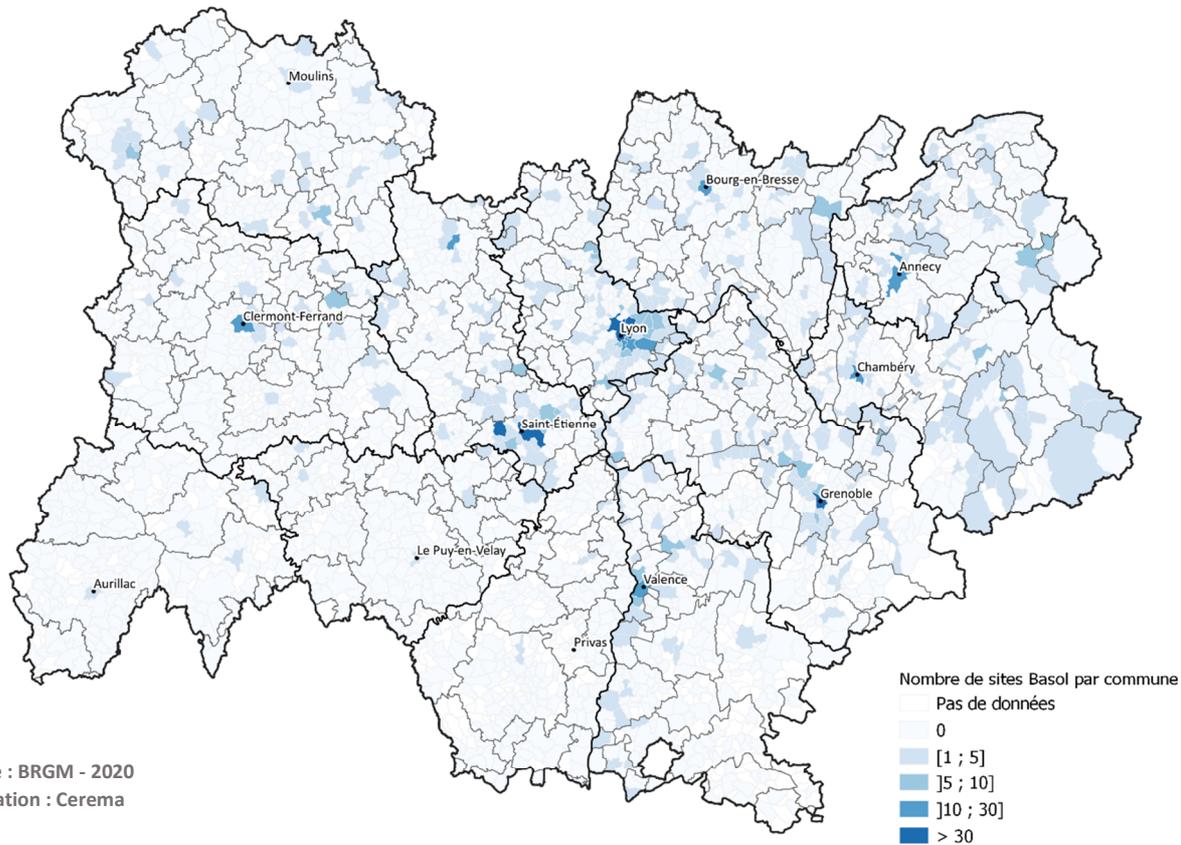
Le portail national GEORISQUES porté par le BRGM permet à tout un chacun de s'informer sur les risques naturels (mouvements de terrain, séismes, cavités naturelles, inondations, volcanisme, feux de forêt, retrait et gonflement d'argile et radon) et technologiques (réseaux et canalisations, installations classées, pollution des sols et anciens sites industriels, émissions polluantes). Il permet par la géolocalisation de s'informer sur les risques près de chez soi. Les vendeurs ou bailleurs peuvent renseigner un état des risques pour leurs biens conformément aux articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 et R.125-23 à 27 du Code de l'environnement.

Un accès aux différentes bases de données et à une carte interactive complète également l'information mise à disposition.

<https://www.georisques.gouv.fr/>

Les sols, un héritage du passé industriel et agricole

NOMBRE DE SITES REPERTORIES DANS BASOL PAR COMMUNES



Source : BRGM - 2020
Réalisation : Cerema

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, peut présenter une pollution du sol ou d'eau souterraine. Cette dernière est susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne, réel ou potentiel, pour l'environnement et la santé humaine.

Les pollutions de ces sites sont souvent la conséquence d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi des fuites ou des épandages de produits chimiques, accidentels ou non. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulées au cours des années voire des décennies.

Dans ces sites, la pollution présente un caractère concentré, souvent avec des valeurs élevées sur des surfaces réduites.

Le cadre juridique de la gestion des sites et sols pollués est donné par la législation des installations classées et notamment sur le Livre V - Prévention des pollutions, des risques et des nuisances du code de l'environnement.

La Banque de données sur les Sols pollués (BASOL), gérée par le BRGM, recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) sur le territoire.

Les données Basol sont mises à jour très régulièrement par les services en charge de la surveillance des installations industrielles. Y sont répertoriés des sites pollués pour lesquels une action des pouvoirs publics est envisagée, en cours ou achevée, à titre préventif ou curatif.

Il existe cinq types d'état différents inventoriés :

- Les sites mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic,
- Les sites en cours d'évaluation,
- Les sites en cours de travaux,
- Les sites traités avec surveillance et/ou restriction d'usage,
- Les sites traités et libres de toute restriction.

La nature de la pollution d'un site est liée à l'identification d'un ou plusieurs des 24 polluants présents, issus de 7 grandes familles : métaux et métalloïdes, BTEX, cyanures, HAP, hydrocarbures, hydrocarbures chlorés, et autres polluants (ammonium, chlorures, pesticides, sulfates).

1 285 sites sont comptabilisés dans Basol en région AuRA, au 12 février 2020. L'indicateur représenté est le nombre de sites Basol par commune sur l'ensemble de la région. La région Auvergne-Rhône-Alpes est la région qui répertorie le nombre le plus importants de sites Basol en France.

Sur les 4030 communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- 3 540 communes ne possèdent pas de sites répertoriés sur Basol donc, a priori, il n'y a pas de sites ou sols pollués connus,
- 4 communes possèdent plus de 30 sites répertoriés sur leur territoire dans Basol.

L'indicateur montre les traces laissées par les activités industrielles passées, notamment dans les grandes agglomérations de la région. Le développement de la cité par l'étalement urbain a amené la ville à se rapprocher de sites historiquement industriels et à favoriser la mutation de ces emplacements. L'enjeu est d'évaluer la compatibilité de l'état du sol et de son usage actuel ou futur. Pour les sites vieux de plus de vingt ans, les impacts ne sont en général plus susceptibles d'apparaître qu'à l'occasion d'un changement d'usage tel que la construction d'une nouvelle usine, d'une école ou d'un lotissement sur un ancien site industriel ou une ancienne décharge.

La connaissance de la pollution des sols dépend non seulement de l'historique industriel d'un territoire mais aussi de sa dynamique actuelle d'aménagement. En effet, les études préalables aux opérations d'aménagement participent à une meilleure connaissance de l'état de pollution des sols. Sur l'ensemble de la région, sur les 1 285 sites recensés en avril 2020, 855 sites avaient déjà fait l'objet de dépollution.

La connaissance des sols pollués, à risque environnemental et/ou sanitaire ne se limite pas à Basol. Par exemple le groupement d'intérêt public Géodéris recueille et gère l'ensemble de l'information relative à l'après-mine sur le territoire français, notamment la gestion des risques miniers résiduels; la base de données SIG dite des "sites et titres miniers" est accessible sur la plateforme ouverte des données publiques françaises. Autre exemple, la base nationale MIMAUSA (Mémoire et Impact des Mines d'urAniUm : Synthèse et Archives) a été développée afin de permettre la consultation par le grand public de données concernant les anciens sites miniers français d'uranium.

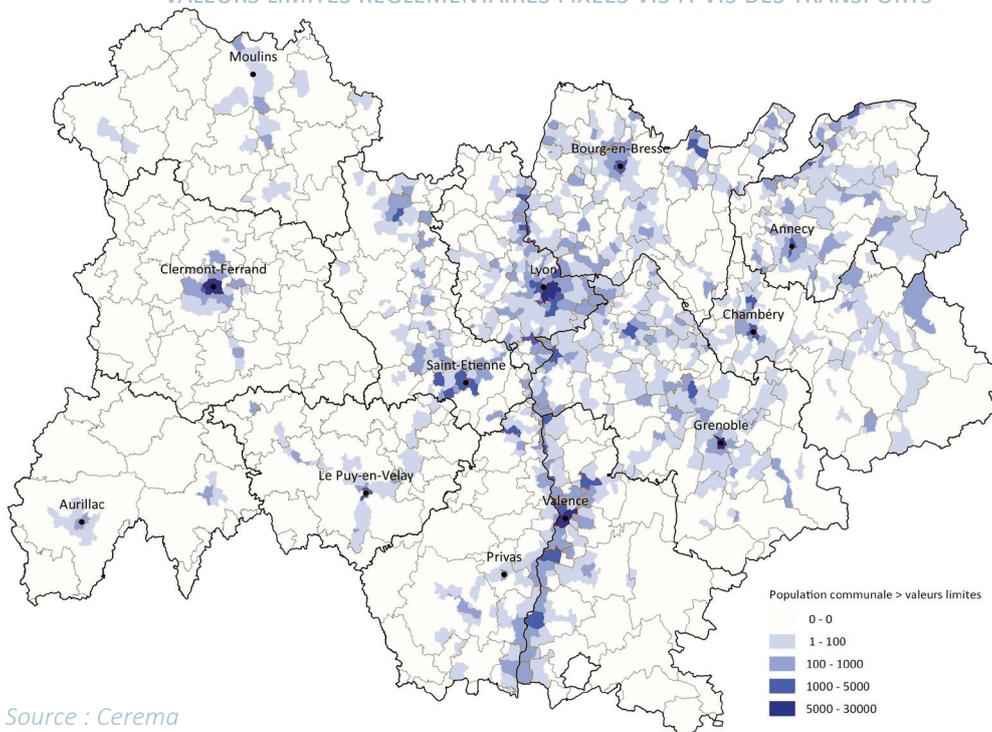
Les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS), introduits par la loi ALUR, sont **une cartographie à l'échelle cadastrale** qui se base sur la **présence avérée d'une pollution des sols**. Ils répertorient les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement. Ils figurent dans les documents graphiques annexés aux Plans Locaux d'Urbanisme ou aux documents d'urbanisme en tenant lieu (art L.125-6 du code de l'environnement). Établis par les DREAL en concertation avec les communes à partir de diverses bases de données (dont Basol), les SIS permettent d'améliorer l'information du public sur les terrains où une pollution des sols est avérée par un ou plusieurs diagnostics. Ainsi, les SIS permettent de garder la mémoire des pollutions ; et de prendre une prise en compte de cette pollution en lien avec l'usage des sols, et obligent à la réalisation d'analyses de la pollution en amont de tout nouveau projet. La réalisation des études nécessaires et leur prise en compte dans la conception des projets doivent être attestées par un bureau d'études certifié, notamment dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager (art L.556-2 du code de l'environnement; art R431-16 du code de l'urbanisme). De plus, les terrains placés en SIS font l'objet d'obligation d'information de l'acquéreur et du locataire (R.125-26 du code de l'environnement).

Sont exclus des SIS :

- les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en exploitation ;
- les terrains pour lesquels les risques liés à la pollution des sols sont déjà gérés par des dispositifs d'urbanisme (servitudes d'utilité publique - SUP) ;
- les installations nucléaires de base (INB) ;
- les terrains à pollution pyrotechniques et engins de guerre.

300 000 habitants potentiellement concernés sur la région par des bruits liés aux infrastructures de transport.

POPULATION COMMUNALE POTENTIELLEMENT EXPOSÉE À DES NIVEAUX SONORES DÉPASSANT LES VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES FIXÉES VIS-À-VIS DES TRANSPORTS



Source : Cerema

Le bruit constitue un sujet de préoccupation pour 82% de la population française et deux principales sources émergent : les transports en particulier la circulation routière et le voisinage qui représentent respectivement 67 et 65 % des citations (IFOP, 2014). À l'échelle de grands territoires, seules les sources pérennes peuvent être objectivement prises en considération, l'état des lieux se concentre donc sur les infrastructures de transports (routes, voies ferrées et aéroports).

Le bruit induit deux types d'effets sur la santé : des effets auditifs (lésions auditives) liés à des expositions de forte intensité ou de durée importante (milieu professionnels, musique amplifiée) ; des effets extra-auditifs qui peuvent être immédiats (perturbations du sommeil, gêne) ou à plus long terme (pathologies cardiovasculaires, pathologies psychiatriques ou psychosomatiques, troubles de l'apprentissage scolaire) (ANSES2, 2013).

La réglementation française a introduit des « valeurs limites » par type de source (art L572-6 du code de l'environnement) au-delà desquelles l'exposition au bruit est considérée comme excessive. Ces valeurs correspondent à la notion de « Points Noirs du Bruit ».

Un indicateur de la population résidente exposée au-delà des valeurs limites a été produit à l'échelle de

la région. Cet indicateur résulte d'une exploitation des cartes stratégiques du bruit promues par la directive européenne 2002/49/CE, le long des grandes infrastructures de transports terrestres et dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

L'analyse cartographique permet d'estimer à 300 000 habitants le nombre de personnes potentiellement exposées à des niveaux de bruit dépassant les valeurs limites, soit un peu moins de 4 % de la population régionale.

Les communes exposées se concentrent le long des grands corridors routiers et ferroviaires de la région. Si près de 75 % des communes de la région ne sont pas concernées, 18% ont une population exposée comprise entre 1 et 100 hab. et 17 % une population qui dépasse la centaine d'hab.



Lden: indicateur européen représentatif de l'exposition au bruit sur une période complète de 24 heures, en associant les niveaux sonores de jour (6h-18h), de soirée (18h-22h) majoré de 5 dB(A) et de nuit (22h-6h) majoré de 10 dB(A). Ces majorations sont représentatives de la gêne ressentie sur ces périodes particulières.

Type de source	Route	Ligne TGV	Voie ferrée classique	Aéroport
Lden dB(A)	68	68	73	55

Valeurs limites réglementaires (Directive 2002/49/CE)

Logements, on y vit les deux tiers de notre temps

Nous passons entre 60 et 70 % du temps dans nos logements (Zeghnoun and Dor, 2009). Ainsi, et parce que ce sont les lieux où nous dormons, nous mangeons, où les enfants jouent, etc., la qualité sanitaire des logements est un élément essentiel à prendre en compte pour qualifier l'exposition des populations.

La qualité des environnements de vie que constituent les habitations dépend de différents paramètres :

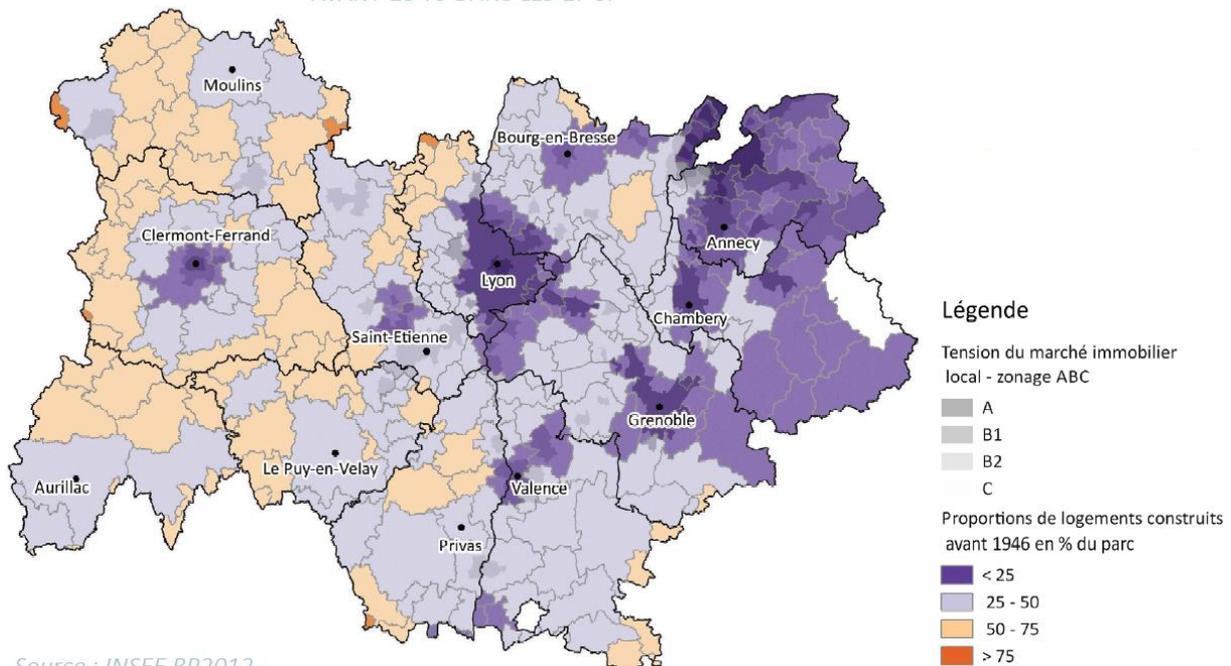
- la qualité de l'environnement extérieur ;
- la qualité du bâti, des matériaux de construction et d'aménagement intérieur ;
- les pratiques et les usages des résidents.

La période de construction des bâtiments renseigne sur la qualité de ceux-ci s'ils n'ont pas été rénovés; non seulement parce qu'elle informe sur l'âge des bâtiments et donc sa possible vétusté, mais aussi parce que les méthodes constructives et la réglementation associées ont évolué au fil des décennies. Il s'agit notamment des réglementations relatives à l'acoustique, la thermique, la ventilation, et la perméabilité à l'air des bâtiments (premiers éléments de réglementation datant respectivement de 1969, 1974, 1906, 2001). Ainsi, par exemple, l'isolement acoustique apporté par les bâtiments construits après 1995 doit être de 30 dB au minimum, des bâtiments plus anciens et non rénovés protègent probablement moins bien leurs résidents.

Une analyse de la distribution en classes des périodes de construction du parc bâti au sein des bassins de vie de la région est présentée ci-après. Comme peu d'informations sur la réhabilitation des logements sont disponibles, l'état du parc bâti résidentiel est mis en regard de la tension du marché immobilier local (classement ABC des communes) (Ministère du logement et de l'habitat durable, 2015). Les territoires classés en A sont les territoires au sein desquels le marché immobilier est le plus tendu. L'hypothèse sous-tendant cette analyse étant que dans les territoires tendus, la réhabilitation des bâtiments est plus fréquente.

Certains territoires présentent des parcs bâtis résidentiels avec une forte proportion de logements construits après 1991 (> 30 %) : ils concernent des bassins de vie situés dans la grande périphérie Est et Sud-Est de Lyon, mais ils se situent aussi sur des territoires frontaliers de la Suisse et de l'Italie (bassin genevois, Maurienne), et dans l'extrême Sud de la région. Sur d'autres territoires majoritairement ruraux, plus de la moitié voire les trois quarts des logements ont été construits avant 1946. Cette dernière date est à mettre en relation avec la possible subsistance de peintures au plomb dans les bâtiments construits avant 1949, avec des risques associés, notamment pour les enfants si ces

TENSION DU MARCHÉ IMMOBILIER ET PROPORTION DE LOGEMENTS CONSTRUITS AVANT 1946 DANS LES EPCI



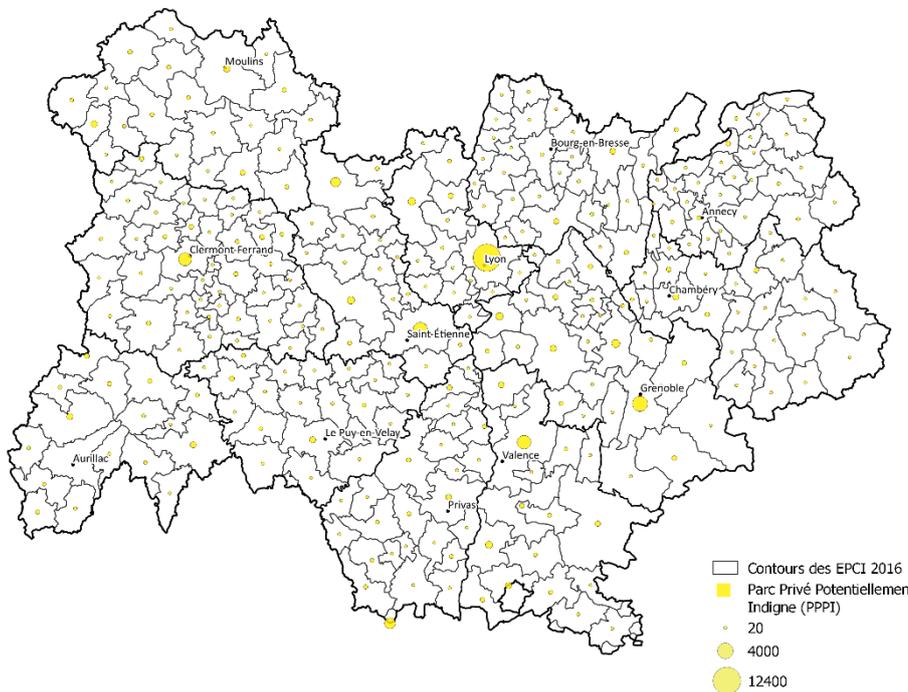
Source : INSEE RP2012 -
Exploitation: Cerema

Parc Privé Potentiellement Indigne

Un habitat indigne a été défini de manière légale, en 2009, tel que « les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. ».

Dans l'objectif de repérer et lutter contre l'habitat indigne, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) exploite certaines données fiscales relatives aux logements et aux revenus des ménages, et calcule un indicateur de potentiel d'habitat indigne (Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI)). Cet indicateur permet de repérer des territoires présentant des enjeux forts en termes d'habitats indignes. L'Anah participe au financement de réhabilitation pour lutter contre l'habitat indigne. En 2019, 115 programmes d'améliorations de l'habitat ont été mis en œuvre. L'Anah finance également des opérations d'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au handicap (3190 logements rénovés en 2019).

PARC PRIVE POTENTIELLEMENT INDIGNE, EN NOMBRE DANS LES EPCI

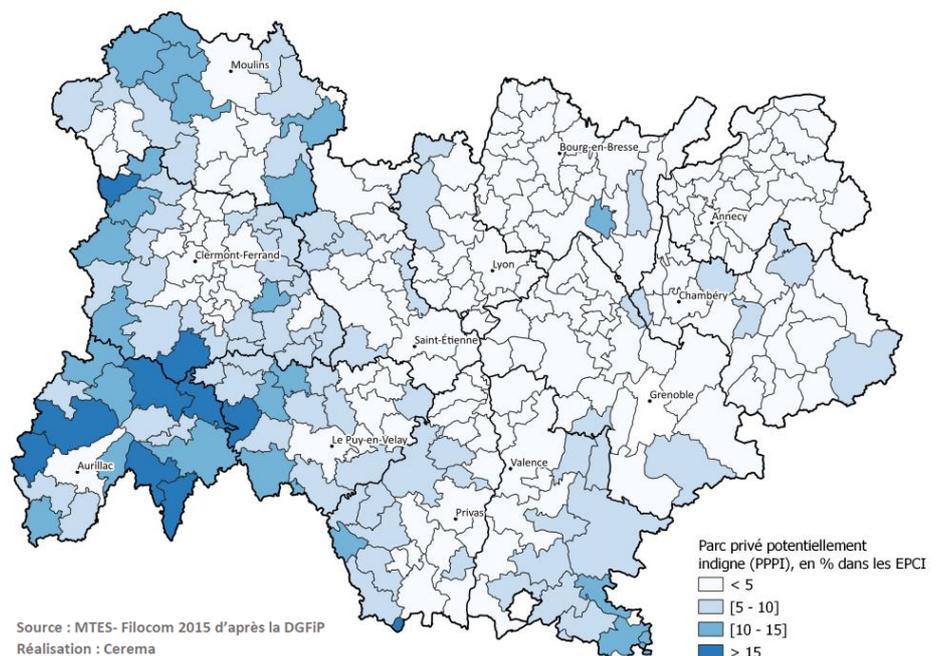


Les plus fortes valeurs de PPPI s'observent dans les EPCI couvrant les plus grandes agglomérations de la région : un peu plus de 12000 logements sur la Métropole de Lyon, entre 3 000 et 4 000 sur Clermont Communauté, pour Grenoble Alpes Métropole, Saint-Etienne Métropole, et Valence-Romans.

Source : MTEs- Filocom 2015 d'après la DGFIP
 Réalisation : Cerema

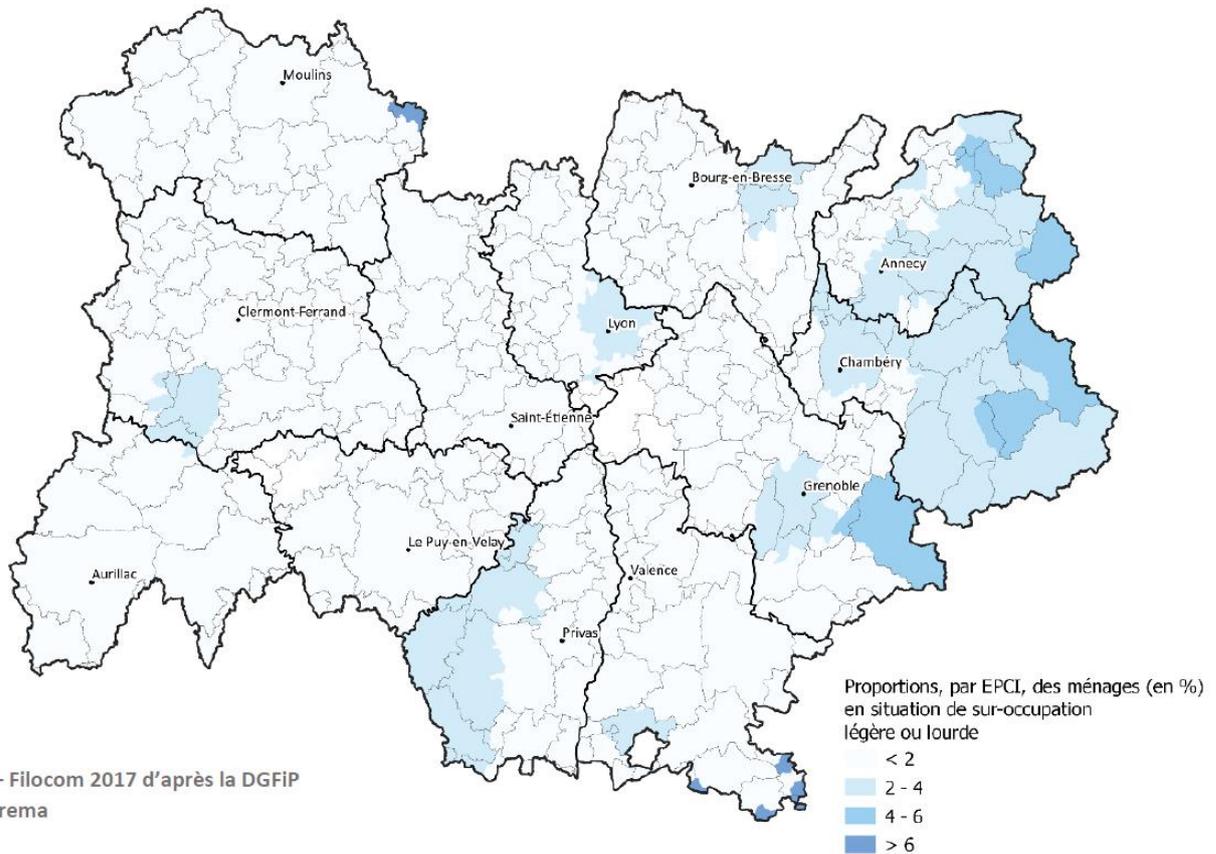
PARC PRIVE POTENTIELLEMENT INDIGNE, EN % DANS LES EPCI

Néanmoins, la grande majorité des EPCI présentant des proportions de résidences principales potentiellement indignes dans leur parc privé sont situés dans des territoires ruraux de l'Auvergne (supérieures à 15 %).



Source : MTEs- Filocom 2015 d'après la DGFIP
 Réalisation : Cerema

LOGEMENTS EN SITUATION DE SUR-OCCUPATION LEGERE OU LOURDE DANS LES EPCI



Source : MTES – Filocom 2017 d'après la DGFIP
Réalisation : Cerema

De manière générale, le niveau d'occupation des logements s'observe comme la surface ou le nombre de pièces d'un logement par personne y résidant. Au regard de problématiques sanitaires, la sur-occupation des logements apparaît comme un critère pertinent d'analyse des parcs de logement.

Suite à un changement de définition, la sur-occupation est maintenant définie de la manière suivante : la surface habitable doit être de 9m² minimum pour une personne, 16m² pour deux personnes puis 9m² par personne supplémentaire. Ainsi, un ménage de trois personnes est en situation de sur-occupation s'il occupe un logement de moins de 27 m².

En comparaison avec les données de 2013, il apparaît que le taux de sur-occupation sur la région a diminué de façon générale.

Les communautés de communes où le taux de sur-occupation sur la région est le plus élevé, sont en limite régionale : Val de Loire, Sisteronais-Buëch, Ventoux Sud, Pays Vaison Ventoux et Jabron-Lure- Vançon-Durance (> 6 %).

Les autres territoires présentant des situations de sur-occupation sont des territoires de montagnes en Savoie et en Haute-Savoie. Ces valeurs (entre 4 et 6 %) peuvent être dû aux spécificités des logements des stations de montagne (occupation saisonnière et petites surfaces).

La **qualité de l'air intérieur** dépend à la fois de paramètres tels que le taux de renouvellement de l'air, ou l'humidité et la température, et des sources de pollution présentes dans l'environnement du bâtiment (composition du sol, matériaux de construction, d'ameublement, de décoration, produits domestiques, activités humaines comme le tabagisme par exemple) (INPES, 2015). Ainsi, certaines sont-elles liées aux caractéristiques géologiques du territoire, comme le radon, tandis que d'autres peuvent être étudiées au regard de paramètres socio-économiques par exemple, comme celle de l'habitat insalubre. On distingue trois natures de polluants : chimiques (monoxyde de carbone, formaldéhydes, retardateurs de flamme bromés, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, Composés Organiques Semi-Volatils ou Volatils, particules, ...), physiques (radon, amiante, ...), et biologiques (acariens, moisissures, poils d'animaux de compagnie, ...), qui ont chacune leurs sources propres (ANSES, 2015; OQAI).

Les impacts sanitaires de la pollution de l'air intérieur se divisent en deux catégories : les impacts d'une exposition aiguë à court terme, et ceux liés à une exposition chronique qui apparaissent sur le long terme. Les premiers regroupent essentiellement les irritations de la peau, des muqueuses et du tractus respiratoire, céphalées, vertiges, etc. L'exposition à court terme à de fortes concentrations en monoxyde de carbone peut entraîner le décès (InVS, 2010).

La Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, rend progressivement la surveillance de la qualité de l'air intérieur obligatoire pour les établissements recevant du public, avec une première échéance au 1er janvier 2018 pour les crèches, écoles maternelles et élémentaires (MAASS, 2016). Les substances concernées sont le formaldéhyde, le benzène, le taux de dioxyde de carbone et le tétrachloroéthylène (MEDDE, 2014).



Les interactions bâtiment/environnement intérieur/extérieur. Crédits Cerema

La dernière Campagne nationale Logements, visant la caractérisation de la qualité de l'air intérieur du parc français s'est déroulée de 2003 à 2005. Elle a concerné 567 logements dont 70 situés en Auvergne-Rhône-Alpes. Les résultats indiquent que 40 % des logements seraient contaminés par des moisissures (Kirchner et al., 2006). Une étude plus récente, spécifique aux Composés Organiques Semi-Volatils, montre que 29 % des logements sont multi-contaminés et 46 % moyennement contaminés (OQAI, 2015). D'autres études ponctuelles, portant sur les taux de formaldéhyde, de benzène et l'indice de confinement (taux de CO₂) sont menées mais ne permettent pas, à ce jour, de donner une représentation régionale exhaustive.

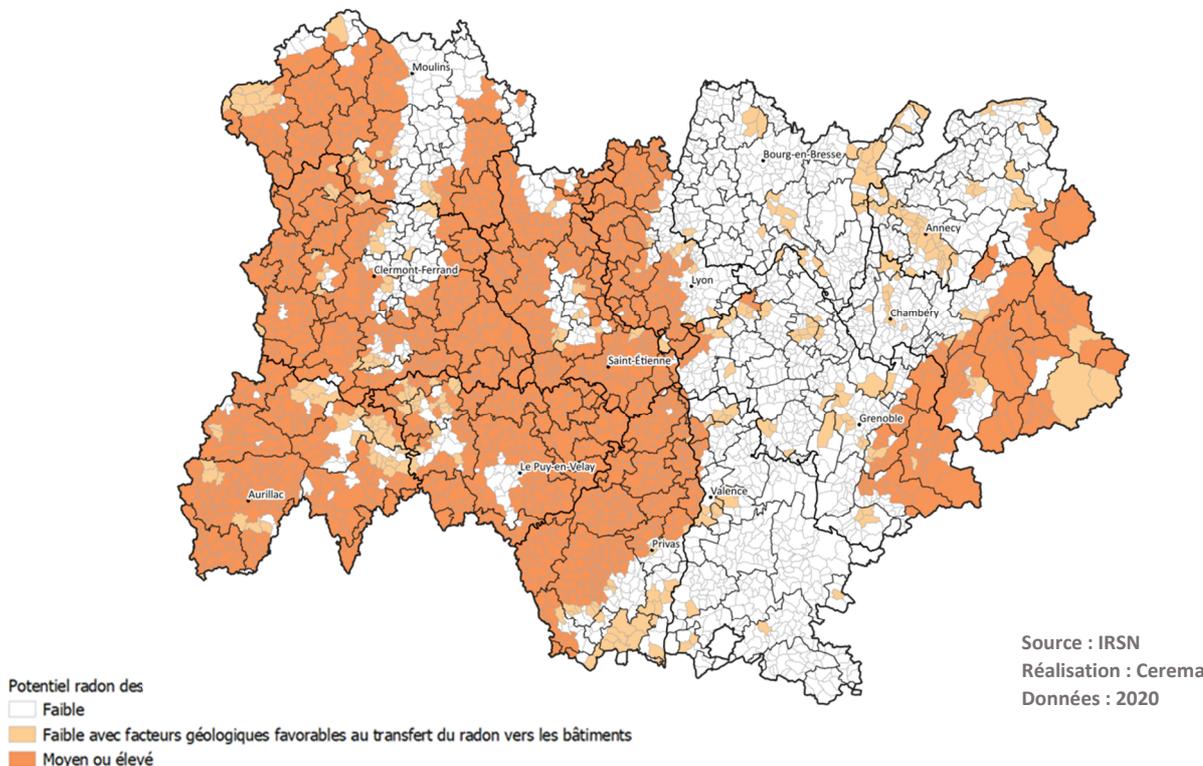
Les **effets sanitaires** à long terme sont de type cardiaque, neurologique et respiratoire (allergies, asthme) (ANSES, 2015). Certains polluants comme le formaldéhyde sont reconnus cancérigène certain (catégorie A) par le Centre International de Recherche sur le Cancer.

Il existe des valeurs réglementaires pour cinq substances : le monoxyde de carbone (CO), le radon l'amiante, le formaldéhyde et le benzène. En complément, sur la base de critères sanitaires, l'ANSES a proposé des valeurs guides de qualité de l'air intérieur (VGAi) pour 5 polluants, en distinguant les effets de court et long terme. Sont concernés : le CO, le formaldéhyde, le benzène, le naphthalène, le trichloroéthylène. Pour les quatre dernières, le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) propose également des « valeurs de gestion » (action rapide, valeur repère, valeur cible). Enfin, au niveau européen ou international (OMS), d'autres agents chimiques ou physiques font l'objet de valeurs guides : le dioxyde d'azote, le benzo(a)pyrène, l'acétaldéhyde, les xylènes, le toluène, le styrène, l'ammoniac, les particules fines (PM 10 et PM 2,5) (Source : Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieure - OQAI).

Concernant l'humidité et les moisissures dans les bâtiments, l'OMS a publié des valeurs repères dans ses lignes directrices de 2009 (OMS, 2009).

Le radon, un facteur d'altération de l'air intérieur géographiquement différencié

POTENTIEL D'EMISSION DE RADON PAR LE SOL DANS LES COMMUNES D'Auvergne RHONE-ALPES



Issu de la désintégration radioactive de l'uranium et du radium, naturellement présents dans la croûte terrestre, le radon est un gaz rare, radioactif, incolore et inodore... Il a été classé cancérigène certain par le CIRC (groupe 1) pour le poumon. Le radon serait responsable de 5% à 12% des cancers pulmonaires en France, ce qui en fait la 2^{ème} cause de cette pathologie, derrière le tabac. Pour les populations de fumeurs exposés au radon, il augmenterait leur risque de cancer d'un facteur 3.

C'est notamment l'infiltration et l'accumulation de ce gaz dans les espaces confinés qui augmente la dose d'exposition et les risques sanitaires.

L'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) produit et diffuse une information sur le potentiel radon des communes françaises (voir carte régionale ci-dessus).

Celle-ci est basée sur la nature des formations géologiques et la teneur en uranium des sols et sous-sols. L'indicateur classe les territoires selon trois catégories :

- Communes à potentiel radon faible – zone 1
- Communes à potentiel faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments – zone 2
- Communes à potentiel radon moyen ou élevé – zone 3.

Le paramètre radon a été introduit dans le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine en 2015 ; et, dans la politique de la qualité de l'air intérieur en 2016. Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'apparition du radon dans l'information acquéreur locataire (dans les zones à potentiel radon significatif) et dans l'information sur les risques naturels majeurs, a permis de faire entrer cette thématique dans le champ réglementaire lié à l'habitat privé.

Sur la base des populations communales, une estimation de la répartition de la population départementale par zone de potentiel radon est présentée dans le tableau ci-dessous.

Source : Site de l'ASN (Autorité de Sécurité Nucléaire)

DISTRIBUTION DES POPULATIONS, DEPARTEMENTALES EN FONCTION DU POTENTIEL RADON DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

(Source : IRSN ; exploitation : Cerema)

Département	Population	% de la population / potentiel radon		
		Faible	Faible avec facteurs géologiques favorables au transfert du radon vers les bâtiments	Moyen ou élevé
Ain	638 425	88,5%	11,5%	0,0%
Allier	339 384	35,8%	14,0%	50,1%
Ardèche	325 157	24,3%	15,5%	60,2%
Cantal	145 969	5,3%	6,1%	88,6%
Drôme	508006	84,2%	10,7%	5,0%
Isère	1 252 912	77,8%	13,4%	8,8%
Loire	761 997	13,8%	7,9%	78,3%
Haute-Loire	227 339	23,8%	4,4%	71,9%
Puy-de-Dôme	650 700	23,0%	11,1%	65,9%
Rhône	1 835 903	71,5%	4,9%	23,6%
Savoie	429 681	52,3%	27,8%	19,9%
Haute-Savoie	801 416	61,4%	34,9%	3,7%
Région	7 916 889	57,0%	13,1%	29,9%

Ces éléments mettent en évidence les départements les plus concernés par la problématique radon : Cantal, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Ardèche, et dans une moindre mesure l'Allier, le Rhône et la Savoie. A l'échelle régionale, 29,9% des habitants vivent sur un territoire classé potentiel radon moyen ou élevé.

Ce sont les mêmes départements les plus concernés par la problématique qu'en 2016, néanmoins, le pourcentage de personnes vivant dans une zone où le potentiel radon est moyen à élevé, a diminué par rapport à 2016, passant de 36 à 29,9%.

La carte régionale qui précède est une carte estimative du potentiel d'émission de radon par le sol en région Auvergne-Rhône-Alpes. La concentration en radon d'un bâtiment donné dépendra des émissions effectives du sol, des caractéristiques de la construction et des modalités d'occupation des lieux. De fait, il n'existe pas de carte prédictive des concentrations qui peuvent être très variables dans deux maisons voisines. Néanmoins, la carte du potentiel d'émission situe les secteurs géographiques où il convient de se montrer tout particulièrement attentif au sujet.

L'évolution du climat et ses conséquences sous surveillance

Le changement climatique est à l'origine de modifications de l'environnement, plus ou moins marquées selon les parties du globe. Certaines tendances sont déjà avérées et perceptibles en Auvergne-Rhône-Alpes : hausse des températures, augmentation de la fréquence des canicules, sécheresses, fonte des glaciers continentaux, progression vers le nord d'*Aedes albopictus* (moustique tigre).

Dans la région, la hausse moyenne des températures repérée dès 1960 s'est accentuée à partir de 1980. Elle se traduit notamment par une sensibilité accrue à la sécheresse, qui s'explique par une augmentation des phénomènes d'évaporation dans les sols, en l'absence d'augmentation de la quantité d'eau apportée par les précipitations. En effet, aucune tendance ne se dessine clairement sur ce dernier paramètre. Le changement climatique a des impacts sur la qualité des milieux comme l'air : augmentation locale des pics d'ozone (ONERC, 2014), allongement de la durée de saison des pollens (OMS, 2008) et de la quantité émise par plante (INSERM, 2003) ou encore l'eau (conditions de prolifération des micro-organismes, liens entre sécheresse et augmentation de la concentration des polluants). À plus long terme, l'équilibre des écosystèmes peut se trouver menacé à travers la modification des aires de répartition des différentes espèces vivantes (progression en altitude ou déplacement de l'habitat d'un certain nombre d'espèces animales et végétales, régression de certaines populations végétales et animales, apparition d'espèces invasives, ...). Par ailleurs, l'évaluation du Groupement d'expert international sur l'évolution du climat (GIEC) datée de 2007 indique que la fréquence comme l'intensité des événements extrêmes (incendies, inondations, tempêtes, glissements de terrain) sont susceptibles d'augmenter, même si cela n'a pas encore pu être conforté par les observations sur le territoire régional.

L'ensemble de ces altérations environnementales peut avoir des conséquences sanitaires, que ce soit directement ou non. Ainsi les épisodes de canicules sont-ils associés aux risques d'hyperthermie et de déshydratation (InVS, 2015), en particulier chez les enfants et les personnes âgées. Ces risques sont potentiellement plus marqués en ville du fait de la propriété des milieux minéralisés à retenir la chaleur, ce que l'on qualifie d'« îlot de chaleur » urbain (OMS, 2012). Le contexte d'urbanisation et de vieillissement de la population (InterMin, 2008) lui donnent une résonance particulière. Par ailleurs, l'augmentation de l'ensoleillement, couplée à la mode du bronzage, fait craindre une augmentation des pathologies associées à l'exposition prolongée aux ultra-violets, parmi lesquelles figurent les cancers cutanés. Chaque milieu interagissant avec la santé, sa dégradation sous l'effet du changement climatique est susceptible d'accentuer l'émergence ou le développement de certaines pathologies. Le risque infectieux est inhérent à la transformation des écosystèmes, que ce soit à travers l'apparition d'espèces vectrices de pathologie ou par modification des cycles saisonniers de maladies déjà présentes sur le territoire.

Enfin, les événements extrêmes se caractérisent par des risques traumatologiques dans un premier temps et par celui de développer un stress post-traumatique dans un second temps, mais leur impact sur les infrastructures, notamment de santé, doit aussi être considéré.

A contrario, les hivers plus doux peuvent réduire la mortalité hivernale liée d'une part aux épisodes de grands froids et d'autre part aux intoxications au monoxyde de carbone.

ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE DÉCENNALE
ENTRE 1959 ET 2009 (EN DEGRÉS CELSIUS)

	Auvergne	Rhône-Alpes
Globalement (sur l'année)	+0,3 à 0,4	+0,4
Printemps/été	> +0,4	+ 0,5
Automne/hiver	+0,2	+0,3 (voire 0,4 dans les zones montagneuses)

Source : ClimatHD, Météo-France

L'ex-région Rhône-Alpes bénéficie de l'existence d'un observatoire régional dédié à l'étude des effets du changement climatique sur son territoire (l'Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique (ORECC)), dont les missions seront étendues à l'Auvergne dès la fin de l'année 2016. Il produit actuellement des données plus fines sur la partie rhônalpine de la région. Il convient de préciser que les stations ont été retenues en fonction de critères techniques (homogénéisation des données sur plus de 30 ans) et ne sont pas systématiquement représentatives de l'ensemble du département dans lequel la station se trouve.

ÉVOLUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE SAISONNIÈRE ENTRE 1959 ET 2014 (EN DEGRÉS CELSIUS) POUR 8 STATIONS DE MESURE RHÔNALPINES

	Ambérieu en Bugey	Aubenas	Montélimar	Monestier de Clermont	Saint Etienne Bouthéon	Bron	Bourg Saint Maurice	Cran Gevrier
	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute Savoie
Altitude	+330m	+180m	+73m	+800m	+400m	+197m	+865m	+426m
Année	+ 1,8	+ 1,7	+ 1,8	+ 2,0	+ 1,7	+ 1,9	+ 2,1	+ 1,9
Printemps	+ 2,0	+ 1,7	+ 1,9	+ 2,4	+ 2,0	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,4
Été	+ 2,3	+ 2,0	+ 2,2	+ 2,6	+ 2,2	+ 2,3	+ 2,7	+ 2,4
Automne	+ 1,6	+ 1,7	+ 1,7	+ 2,0	+ 1,5	+ 1,6	+ 1,5	+ 1,4
Hiver	NS	NS	NS	+ 2,0	NS	NS	+ 1,7	+ 1,3

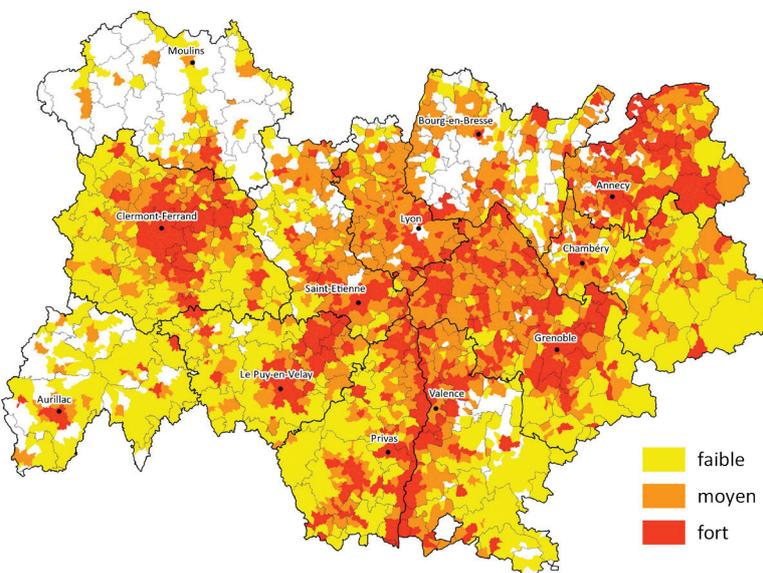
Source : ORECC (Observatoire Régional du Changement Climatique)

INDICE D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PAR COMMUNE

Evolution du climat et risques naturels :

La sensibilité des territoires vis-à-vis de l'évolution des risques naturels susceptibles d'être influencés par le changement climatique (incendies, inondations, avalanches, tempêtes, mouvements de terrain) est illustrée sur la carte ci-contre. L'indicateur croise, par classe, la densité de population avec le nombre de risques naturels pour chaque commune.

Si l'indice est particulièrement lié à la densité de population, les situations géographiques particulières comme les vallées (Allier, Ardèche, Arve, Loire, Rhône) et les territoires de montagnes ressortent comme présentant un indice de risques naturels fort. La plupart des préfectures se situent dans ce cas, à l'exception de Lyon, Moulin et Valence.



Source : Medde, Gaspar, 2014, Insee RP 1999 et 2011 - Traitement



• Fiche Vecteurs

Nombre de risques naturels/ Densité de population (hab. /km2)	1	2	3	>3
<15	faible	faible	faible	faible
15-24,9	faible	faible	faible	moyen
25-44,9	faible	moyen	moyen	moyen
45-99,9	moyen	moyen	fort	fort
>100	moyen	fort	fort	fort

L'exposition aux ondes dans l'environnement

Les radiofréquences font partie du spectre électromagnétique non-ionisant, et sont comprises entre environ 3 kHz et 300 GHz. Ces fréquences sont notamment utilisées par les systèmes de communication pour porter l'information : télévision, radiodiffusion FM, téléphonie mobile, Wi-Fi, Wi-Max, radars...

Ces dernières années, avec l'accélération du développement de la téléphonie mobile et des réseaux d'antennes, la question de l'exposition et des effets sanitaires potentiels des radiofréquences a mobilisé l'ensemble des parties prenantes : société civile, communauté scientifique, organismes publics, collectivités, ministères, opérateurs.

En 2011, le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a classé les champs électromagnétiques de radiofréquences comme peut-être cancérigènes pour l'homme (Groupe 2B), sur la base d'un risque accru de gliome, un type de cancer malin du cerveau, associé à l'utilisation du téléphone sans fil.

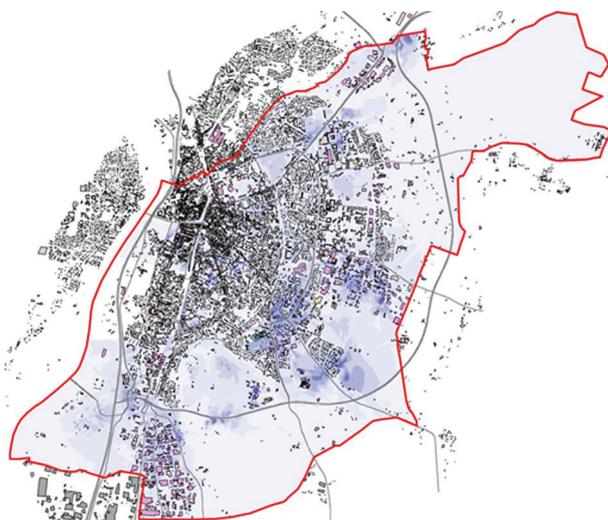
L'analyse des études biologiques ou épidémiologiques publiées par l'ANSES (ANSES 2, 2013) a conclu que les preuves permettant de relier une exposition aux radiofréquences à des effets sanitaires de long terme (cancérigènes ou non-cancérigènes) sont insuffisantes ou limitées. L'ANSES a également émis des recommandations visant, entre autres, la poursuite des travaux de recherche consacrés aux effets à long terme des radiofréquences (fertilité, reproduction, développement, cancérogénèse, effets sur le sommeil...) et l'amélioration de la connaissance des expositions.

A l'issue de la table ronde de 2009, organisée par les ministères concernés (Santé, Ecologie, Economie numérique), des travaux visant à caractériser l'exposition aux ondes émises par les antennes relais et des expérimentations d'abaissement de la puissance des émetteurs ont été lancés sur le territoire. Ils ont permis d'apporter un éclairage inédit sur les niveaux de champs électromagnétiques mesurés et modélisés sur des territoires possédant des urbanismes représentatifs et contrastés (COPIC, 2013).

Trois villes d'Auvergne-Rhône-Alpes ont participé à ces expérimentations : Grenoble (38), Chassieu (69) et Thiers (63). Ces travaux ont mis en évidence que sur l'ensemble des territoires expérimentaux, 90 % des niveaux d'exposition modélisés étaient inférieurs à 0,7 V/m et 99 % inférieurs à 2,7 V/m.

Dans le cadre du PRSE2 Rhône-Alpes, la mesure 9 a par ailleurs apporté un éclairage sur l'exposition aux antennes relais sur la commune de Valence (26). Les résultats statistiques trouvés sur Valence se sont révélés comparables aux résultats du COMOP/COPIC.

CARTOGRAPHIE MODÉLISÉE DE L'EXPOSITION AUX ONDES PRODUITES PAR LES ÉMETTEURS DE TÉLÉPHONIE MOBILE SUR LA VILLE DE VALENCE



Source: Cerema



Les valeurs limites réglementaires d'exposition aux radiofréquences ont été définies à partir des travaux de l'ICNIRP (ICNIRP, 2009) reprises dans la recommandation 1999/519/CE du Conseil du 12 juillet 1999, et traduites en droit français par le Décret n°2002-775 du 3 mai 2002. Les valeurs retenues sont issues de l'observation d'effets thermiques (échauffement des tissus) engendrés par une exposition de court terme et pour des niveaux de champs élevés.

Pour la téléphonie mobile, les restrictions pour l'exposition du public s'expriment :

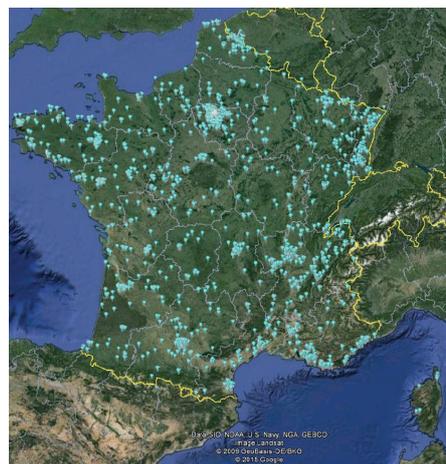
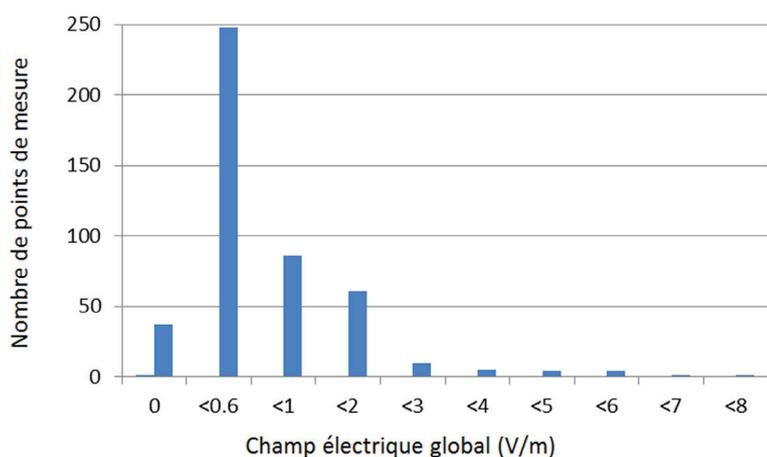
- en DAS (Débit d'Absorption Spécifique), pour l'exposition de proximité, avec une limite fixée à 0.08 W/kg. Cette valeur réglemente notamment l'émission des terminaux (téléphones).
- en niveaux de champs, les valeurs limites d'exposition sont alors dépendantes de la fréquence et varient entre 39 et 61 V/m pour le niveau de champ électrique et pour les fréquences de la téléphonie mobile.

Suite au Décret n° 2013-1162, depuis le 1er janvier 2014, l'ANFR gère un fonds public, alimenté par une taxe payée par les opérateurs de téléphonie mobile et destiné à réaliser des mesures d'exposition. En 2014, 4 000 mesures ont ainsi été effectuées sur l'ensemble du territoire.

Le graphique ci-dessous, est issu d'une extraction des mesures réalisées sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (453 points). Ces mesures ont été plus nombreuses en milieu urbain (84 %), où les niveaux de champs sont généralement plus élevés qu'en milieu rural. Les résultats régionaux, cohérents avec l'analyse nationale montrent qu'environ 62 % des points de mesures présentent des niveaux de champs électriques inférieurs à 0,6 V/m, 81 % à 1 V/m, 97 % à 3 V/m, 99,6 % à 6 V/m.

Le niveau maximal mesuré était de 7,3 V/m. L'ensemble des mesures réalisées par l'ANFR sont consultables sur le site: <http://www.cartoradio.fr>.

NOMBRE DE POINTS DE MESURE, SUR LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES PAR CLASSE DE NIVEAU DE CHAMP ÉLECTRIQUE ISSUS DE LA CAMPAGNE ORGANISÉE PAR L'ANFR EN 2014 (À GAUCHE) - LOCALISATION SUR LA FRANCE MÉTROPOLITAINE DES 4000 POINTS DE MESURE DE CETTE CAMPAGNE (À DROITE)



Source: ANFR - Exploitation Cerema



Plus récemment, en juin 2016, l'ANSES (ANSES, 2016) a produit une expertise spécifique sur les risques sanitaires potentiels pour les enfants liés à leur exposition aux champs électromagnétiques (radiofréquences). Dans cet avis, l'ANSES relève que dans certaines circonstances les enfants pouvaient être plus exposés que les adultes en raison de leur taille, de leur morphologie et de la nature de leurs tissus. Elle fait plusieurs recommandations visant à reconsidérer les valeurs limites d'exposition réglementaires et les indicateurs d'exposition (développement d'un indicateur d'exposition réelle des utilisateurs de téléphonie mobile), à limiter l'exposition des enfants (élargissement du champ réglementaire), à inciter à un usage raisonné des technologies de communication mobiles.

Rayonnements non-ionisants : champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences

D'origine naturelle ou anthropique, les champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences sont largement présents dans l'environnement. Ils interagissent avec le milieu vivant où ils peuvent induire une circulation de courants électriques avec des effets biologiques (stimulations nerveuses, musculaires...) qui dépendent de leur intensité et de la fréquence. Ces effets ont été mis en évidence dans des situations d'exposition à des intensités élevées et ont servi à déterminer des valeurs limites d'exposition de la population générale (ICNIRP, 2009). Pour les réseaux de distribution d'énergie électrique en courants alternatifs la valeur limite du champ magnétique associé dit « d'extrêmement basse fréquence » est ainsi de 100 μ T.

Concernant les expositions à de faibles doses sur le long terme, aucun effet sanitaire n'est à ce jour causalement établi. Des personnes peuvent cependant se déclarer hypersensibles.

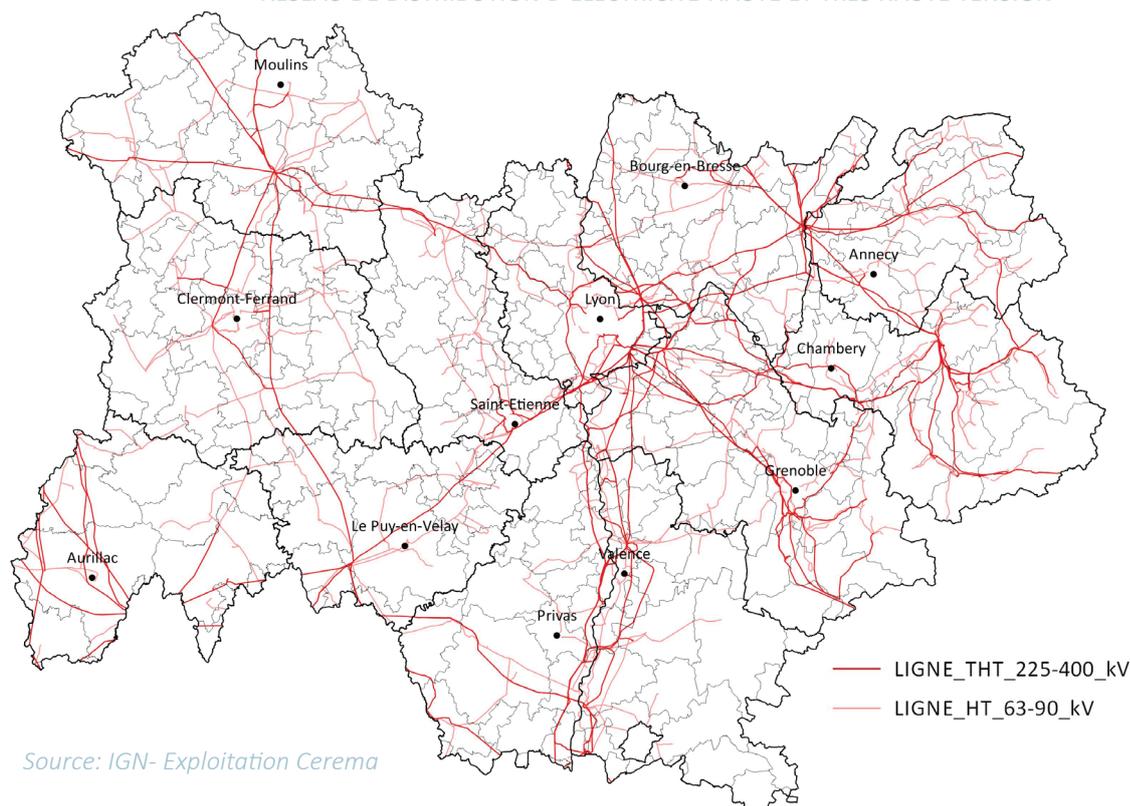
En 2002, le CIRC (Centre international de Recherche sur le Cancer) a classé l'exposition aux champs magnétiques de 0,4 μ T ou plus comme « Cancérogène possible chez l'Homme » (2B) (CIRC, 2002), suite à une étude portant sur la leucémie infantile. Il n'y a cependant pas d'explication biologique à ce phénomène à ce jour. Pour l'OMS et l'ANSES les preuves scientifiques manquent pour justifier une remise en cause des valeurs réglementaires (DGS, 2014) (WHO, 2007).

Dans l'attente de nouvelles données, Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a demandé, en 2013, (MEDDE, 2013) aux Préfets de recommander aux gestionnaires d'établissements et aux autorités compétentes en matière d'urbanisme de ne pas implanter de nouveaux établissements sensibles (hôpitaux, maternités, crèches, maternelles, écoles primaires ...) dans des zones exposées à un champ magnétique supérieur à 1 μ T.

Le réseau de transport d'électricité français était constitué en 2015 de 105 448 km de lignes. Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, RTE dénombre 13 918 km de lignes aériennes (soit 13 % du réseau national pour 11 % de la population), dont la moitié de lignes très haute tension (THT) et 608 km de lignes souterraines (RTE, 2015).

L'analyse cartographique permet d'évaluer que les situations de proximité de la population aux lignes HT ou THT aériennes, concernent environ 10% des communes d'Auvergne-Rhône-Alpes, et moins de 1 % (environ 55 600 habitants) de la population régionale (env. 7,7 Mhab).

RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ HAUTE ET TRÈS HAUTE TENSION



RISQUES ÉMERGENTS

Les perturbateurs endocriniens
Les nanotechnologies et nanomatériaux

Les perturbateurs endocriniens (PE) : une substance naturelle ou synthétique susceptible d'interférer avec le fonctionnement des glandes endocrines, qui sécrètent les hormones



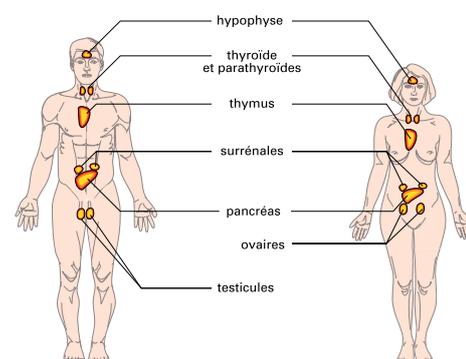
Effets potentiels de l'exposition aux PE sur la santé

- altération des **fonctions de reproduction féminine et masculine** : baisse de la qualité et de la quantité du sperme, anomalies de la différenciation sexuelle (inversement du sex ratio), de la fonction ovarienne, de la fertilité, de l'implantation et de la gestation
- apparition de **malformations du système reproducteur** : cryptorchidie, hypospadias, hypoplasie testiculaire, kyste épididymaire chez le garçon
- augmentation de l'incidence de **certains cancers**, dits hormono-dépendants : prostate, testicules, sein, ovaire
- perturbations de la **fonction thyroïdienne**, entraînant des troubles comportementaux
- altération du **système immunitaire**
- augmentation de l'incidence du **surpoids, de l'obésité et du diabète**

Les perturbateurs endocriniens sont ou étaient présents dans de nombreux produits du quotidien : détergents, cosmétiques (parabènes), plastiques (bisphénol A, phtalates), pesticides (chlordécone par exemple), tapis (retardateurs de flamme), papiers thermiques, médicaments, etc. C'est pourquoi ils sont source de nombreuses interrogations tant au sein de la communauté scientifique que dans la société et la recherche dans ce domaine est actuellement très active. Le gouvernement a d'ailleurs créé en 2005 le Programme National de Recherche sur les Perturbateurs Endocriniens (PNRPE) dans le but de soutenir des recherches fondamentales et appliquées. Il s'est aussi doté en 2014 d'une Stratégie Nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) dont l'un des objectifs est de limiter l'exposition des populations et notamment des personnes les plus sensibles que sont les femmes enceintes et les jeunes enfants.

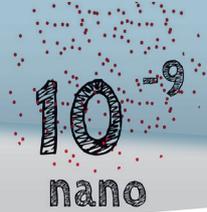
Cependant, la définition scientifique des perturbateurs endocriniens fait encore débat entre les différents organismes institutionnels (OMS, commission européenne, Anses). Sous cette appellation sont rassemblées les substances chimiques pouvant interférer avec la régulation hormonale des êtres vivants et toucher la reproduction, la croissance, le développement, le comportement... Ainsi, les conséquences sanitaires potentielles de l'exposition à ces substances peuvent, chez l'humain comme dans la faune, concerner la fertilité, le développement, les troubles du métabolisme ou du comportement, le cancer, voire le système immunitaire.

Bien que de nombreux effets aient été démontrés sur les animaux, les effets sur la santé humaine de l'exposition aux PE d'origine environnementale sont sujets à controverses : aucune relation causale n'a encore été établie entre l'exposition à ces substances et un effet sanitaire par un mécanisme d'interaction avec le système endocrinien humain (UNEP, 2012). En effet, les mécanismes d'interaction avec le système endocrinien sont complexes et quantifier leur part de responsabilité dans l'apparition ou l'augmentation de certaines maladies chez l'Homme reste donc un défi à relever, d'autant plus qu'ils sont caractérisés par plusieurs spécificités : effets métaboliques à doses infinitésimales, périodes critiques d'exposition, effets transgénérationnels via des mécanismes épigénétiques complexes...



(Source INRS)

Le système endocrinien intervient dans la régulation de multiples fonctions de l'organisme : régulation de la glycémie, de la calcémie, réponse aux stress, métabolisme, reproduction. Sa perturbation peut donc entraîner des dysfonctionnements de nature très différente, dont les conséquences sont aujourd'hui pour partie connues et pour partie suspectées.



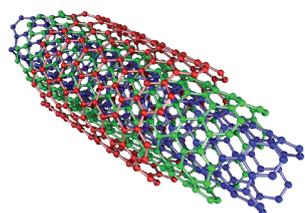
De l'industrie pharmaceutique aux télécommunications, de l'aéronautique à la chimie, les champs d'application des nanotechnologies apparaissent chaque jour plus nombreux

Les nanotechnologies et les nanomatériaux connaissent un essor industriel rapide et important. Aujourd'hui, des nanomatériaux manufacturés sont présents dans de très nombreux articles et produits de consommation courante tels que les emballages alimentaires, les cosmétiques, les vêtements, les articles de sport, les claviers d'ordinateur, l'encre des imprimantes, la surface des vitres... La généralisation des usages et donc la dispersion de substances de taille nanométrique aptes à passer les barrières physiologiques du corps humain conduit à s'interroger sur les risques potentiels pour la santé humaine d'une exposition aux nanomatériaux, qu'elle soit professionnelle ou environnementale. De plus, la toxicité et l'écotoxicité varient non seulement selon les familles de nanomatériaux, mais au sein même de ces familles, ainsi qu'au cours de leur cycle de vie en fonction de leur environnement (Anses, 2015).

Les données humaines sur les effets sanitaires des nanomatériaux sont très insuffisantes voire inexistantes. Seuls les nanotubes de carbone, en raison d'un possible effet mutagène lié à la présence d'un certain nombre de composants métalliques, ont été classés en catégorie 2B (cancérogène possible) par le Centre international de recherche sur le cancer. Les nanomatériaux contenus dans ces tubes se déposent au niveau des poumons et peuvent induire stress oxydatif et inflammation,

voire être transportés vers la plèvre, conduisant à la fibroplasie et néoplasie des poumons et de la plèvre (Poland, 2008). Les données toxicologiques disponibles sont issues d'études sur cellules ou chez l'animal. Elles mettent en évidence des effets inflammatoires, pulmonaires, cardiovasculaires et des interactions avec le matériel génétique des cellules (Lasfargues, 2008).

L'évaluation de l'exposition aux nanomatériaux est difficile car, en général, le cycle de vie des produits en contenant est peu connu. Par ailleurs, la métrologie des nanomatériaux dans l'environnement est très complexe. Ainsi, la déclaration des quantités et des usages de nanomatériaux produits, distribués ou importés est encadrée par un décret et Santé publique France a développé un dispositif de surveillance des effets sur la santé de l'exposition professionnelles aux nanomatériaux (Guseva-Canu et al.). Dans le cadre du 3^{ème} plan santé travail, des campagnes de mesure sur les nanomatériaux en vue d'identifier les filières les plus exposées sont prévues. En région, Air Rhône-Alpes a investi depuis cinq ans le champ des particules ultra-fines dont les nanoparticules, avec pour premier objectif d'améliorer les connaissances sur les aérosols atmosphériques de taille submicronique et au final de pérenniser les mesures pour créer le premier « Observatoire des Particules Ultra-Fines ».



Structure d'un nanotube de carbone (Source : Wikipedia)

D'après l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, sur 9 990 déclarations, il y avait **11 010 secteurs d'utilisation, 2 631 produits chimiques différents et 414 articles contenant des nanoparticules** (MEDDE, 2014).



Effets de l'exposition aux nanomatériaux sur la santé

- Il existe trois voies d'exposition potentielle : **l'inhalation, l'ingestion et le contact cutané.**
- Compte tenu de leur taille, les nano-objets inhalés ou ingérés seraient **capables de franchir les barrières biologiques** (nasale, bronchique, alvéolaire...) et de migrer vers différents sites de l'organisme via le sang et la lymphe (processus de translocation).
- Les objets nanométriques présentent un potentiel de **toxicité propre** et sont à l'origine d'**effets inflammatoires plus importants** que les objets micro et macroscopiques et de même nature chimique.

LES PATHOLOGIES MULTIFACTORIELLES

Les cancers

- Cancer du poumon
- Cancer du pancréas
- Cancer du rein
- Tumeurs du système nerveux central
- Cancer du sein
- Cancers de l'appareil reproducteur
- Leucémie
- Lymphome malin non hodgkinien
- Autres cancers

Les maladies cardiovasculaires

- Cardiopathies ischémiques
- Diabète

Les maladies neurodégénératives

- Accident vasculaire cérébral
- Maladie d'Alzheimer et autres démences
- Maladie de Parkinson

Les maladies respiratoires

- Bronchopneumopathies chronique obstructive
- Asthme et allergies

Les cancers

Mortalité

Cancer du poumon

Cancer du pancréas

Cancer du rein

Tumeurs du système nerveux central

Admission en ALD

Cancer du sein

Cancers de l'appareil reproducteur

Leucémie

Lymphome malin non hodgkinien

Autres cancers

Le cancer est la première cause de décès en France. En 2010, les cancers représentaient 27,4 % de l'ensemble des décès. La région Auvergne-Rhône-Alpes fait partie des quatre régions métropolitaines qui présentent un taux de mortalité par cancer significativement plus faible que celui de la France métropolitaine (Fnors, 2016). En 2015, le nombre de nouveaux cas de cancer en France métropolitaine est estimé à 385 000 (211 000 hommes et 174 000 femmes) et le nombre de décès par cancer à 149 500 (84 100 hommes et 65 400 femmes) (INCa, 2015).

Après avoir augmenté, l'incidence des cancers diminue depuis 2005 chez l'homme et se stabilise chez la femme. Ces variations sont principalement dues aux récentes modifications de l'incidence des cancers de la prostate et du sein qui baisse ou n'augmente plus (INCa, 2015).

L'impact de l'environnement sur la survenue de cancers est difficile à évaluer mais de très nombreuses études sont en cours. L'Institut national du cancer (INCa) relaie les résultats de nombreuses études portant sur les liens entre l'environnement et l'apparition de certains cancers. Certains d'entre eux sont prouvés : le radon, la pollution atmosphérique, les particules fines dont les particules issues du diesel. D'autres sont toujours en cours d'investigation. Un cancer peut résulter **d'expositions simultanées, successives ou cumulées à plusieurs facteurs de risques** et plusieurs dizaines d'années peuvent s'écouler entre l'exposition à l'agent cancérigène et l'apparition de la maladie. La susceptibilité génétique individuelle peut également moduler les effets de l'environnement.

Selon Santé Publique France (InVS), **entre 5 et 10 % des cancers seraient liés à des facteurs environnementaux**, 4 et 8,5 % des cancers seraient liés aux expositions professionnelles (Imbernon, 2002) et 25 à 30 % des cancers seraient imputables aux comportements individuels (tabagisme, alcool, obésité). Selon la source des données et la pathologie, la part attribuable aux facteurs de risque environnementaux (risque attribuable) varie de façon considérable, on estime par exemple à 4% la part des expositions environnementales et professionnelles dans les leucémies, tandis qu'elle est de 83 % pour les mésothéliomes (AFSSET, 2008).

Les facteurs impliqués sont mal connus et leur imputabilité est difficile à établir en raison non seulement de la **variabilité des expositions** au cours de la vie d'un individu mais également des **facteurs de susceptibilité génétique individuels**.

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) examine la cancérigénicité éventuelle de produits chimiques, de mélanges complexes de substances, d'expositions professionnelles, d'agents physiques et biologiques et de facteurs comportementaux. Depuis 1971, 487 agents ont été classés comme étant cancérigènes ou potentiellement cancérigènes pour l'être humain. Il s'agit de produits chimiques, de mélanges complexes, d'expositions professionnelles, d'agents physiques et biologiques et de facteurs comportementaux.

Le CIRC définit quatre groupes (de 1 à 4) correspondant à des degrés d'indication de cancérigénicité pour l'être humain. Au 22 février 2016, 118 agents sont classés dans le groupe 1 (agent cancérigène) et 79 dans le groupe 2A (agent probablement cancérigène).

La classification du CIRC

Groupe 1 : agent cancérigène ou cancérigène certain : 118 agents

Groupe 2A : agent probablement cancérigène : 79 agents

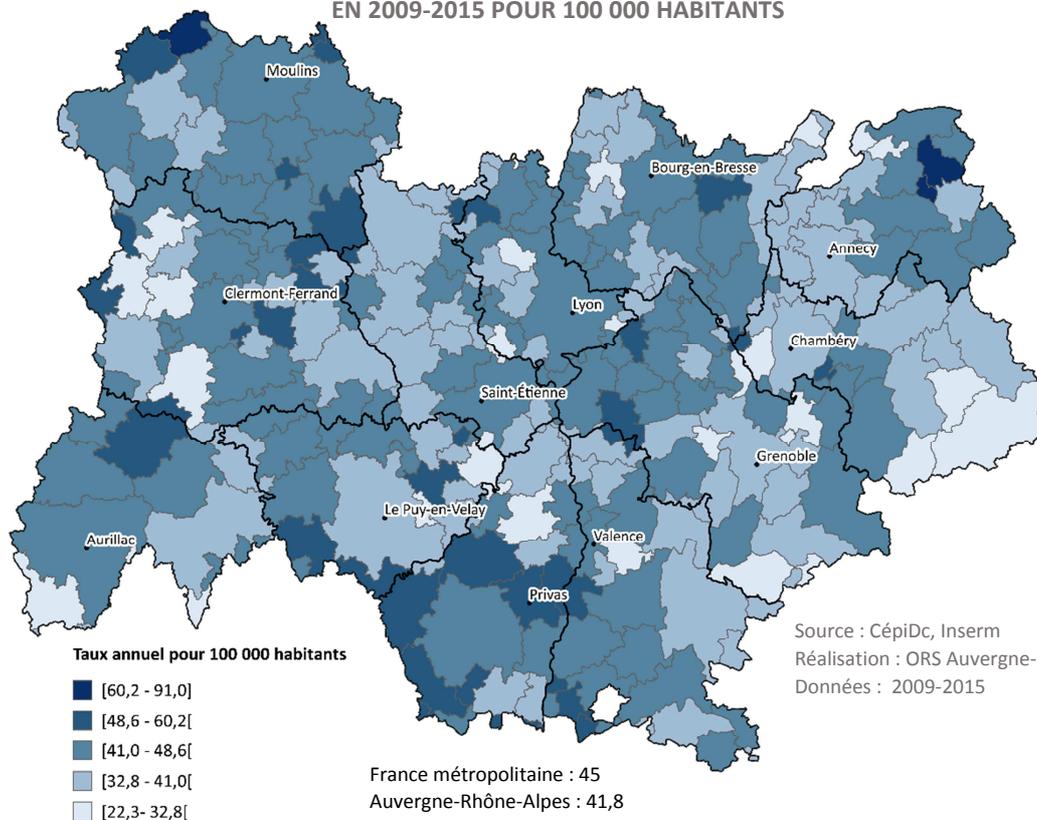
Groupe 2B : agent peut-être cancérigène ou cancérigène possible : 290 agents

Groupe 3 : agent inclassable quant à sa cancérigénicité : 501 agents

Groupe 4 : agent probablement pas cancérigène : 1 agent

Quelques bassins de vie concernés par une mortalité plus importante par cancer du poumon, notamment dans l'Allier et la Haute-Savoie

TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ PAR CANCER DU POUMON PAR BASSIN DE VIE
EN 2009-2015 POUR 100 000 HABITANTS



Le cancer du poumon représente aujourd'hui la première cause de décès par cancer en France et dans le monde. En France, pour l'année 2018, le nombre estimé de nouveaux cas de cancer du poumon était de 46 363 et le nombre estimé de décès par cancer du poumon de 33 117. Les femmes présentent une meilleure survie. La survie nette standardisée à 5 ans était de 24 % et de 18 % respectivement pour les femmes et les hommes diagnostiqués sur la période 2010-2015. Le tabac est le premier facteur de risque de cancer du poumon. D'autres **facteurs de risque environnementaux** ou professionnels de cancer du poumon sont également reconnus : le **radon** (2^{ème} facteur de risque) ainsi que la **pollution atmosphérique**, les particules fines et l'amiante. D'autres facteurs sont soupçonnés d'avoir une influence sur le développement d'un cancer bronchique (pesticides, fibres minérales, métaux lourds...) sans que leurs impacts n'aient pu cependant être à ce jour formellement identifiés. Alors qu'une décroissance de ce cancer est relevée chez les hommes, il est en progression constante chez les femmes : le nombre de nouveaux cas diagnostiqués chaque année a été multiplié par 7 en 30 ans¹.

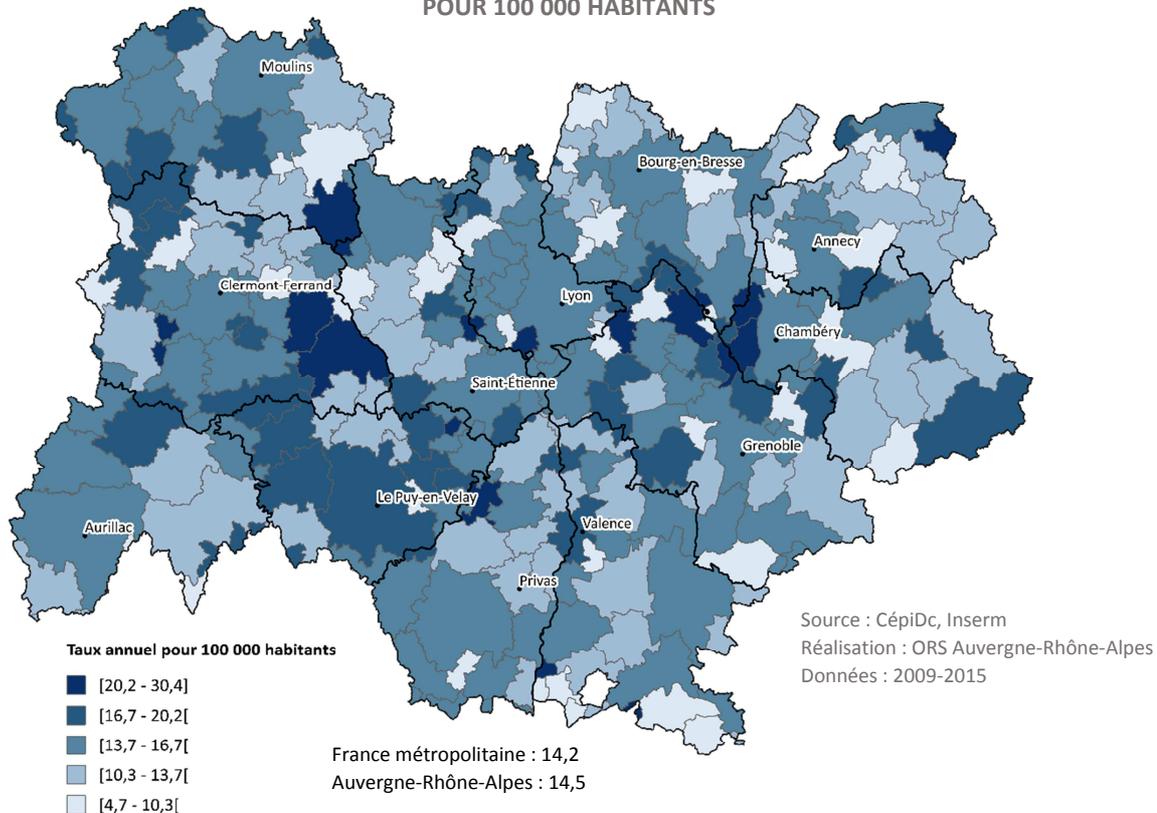
Entre 2009 et 2015, **3 414** personnes sont décédées d'un cancer du poumon en moyenne chaque année dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **41,8** décès pour 100 000 habitants, légèrement inférieur à celui observé en France

métropolitaine (**45** décès pour 100 000 habitants). Le taux de mortalité par cancer du poumon est **3,5 fois** plus important chez les hommes que chez les femmes (taux annuel régional de 70,3 décès pour 100 000 hommes versus 19,7 décès pour 100 000 femmes). Ce constat est identique à la tendance nationale (75,3 décès pour 100 000 hommes et 21,5 décès pour 100 000 femmes). La décroissance du taux de mortalité par cancer du poumon observée chez les hommes depuis plusieurs années dans l'ensemble du pays (76,1 pour 100 000 hommes entre 2007 et 2013), tandis que la mortalité féminine est en augmentation (19,8 pour 100 000 femmes entre 2007 et 2013), est également retrouvée à l'échelle régionale avec un taux annuel, entre 2007 et 2013, de 74,4 décès pour 100 000 hommes et 18,9 décès pour 100 000 femmes. Les taux standardisés varient de **22,3** décès pour 100 000 habitants dans le bassin de vie de Gex (Ain) à **91** dans le bassin de vie de Taninges (Haute-Savoie). Les bassins de vie présentant les taux les plus élevés de décès par cancer du poumon sont situés en Haute-Savoie et dans l'Allier. Les disparités territoriales se retrouvent chez les femmes comme chez les hommes avec des taux de décès variant de 3,8 pour 100 000 femmes dans le bassin de vie de Tence (Haute-Loire) à 56,2 dans le bassin de vie de Taninges (Haute-Savoie), et de 29,4 pour 100 000 hommes dans le bassin de vie de Dunières (Haute-Loire) à 133,3 dans le bassin de vie de Taninges (Haute-Savoie).

1. Santé Publique France. Estimations nationales de l'incidence et de la mortalité par cancer en France métropolitaine entre 1990 et 2018. Volume 1 – Tumeurs solides.

Une répartition hétérogène de mortalité élevée par cancer du pancréas, quelques bassins de vie dispersés particulièrement concernés

TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ PAR CANCER DU PANCRÉAS PAR BASSIN DE VIE EN 2009-2015
POUR 100 000 HABITANTS



Le diagnostic de **cancer du pancréas** est le plus souvent réalisé à un stade avancé du fait d'une expression clinique tardive de la maladie ; la survie à 5 ans est aujourd'hui entre 7 et 8 %¹. La **consommation de tabac**, le **surpoids** ou l'**obésité** ainsi que des **prédispositions génétiques** sont associés à une augmentation du risque de cancer du pancréas. Certains **facteurs environnementaux** et **professionnels** sont aussi suspectés de jouer un rôle dans la survenue de cancers du pancréas, comme les **rayons X**, les **pesticides**, les **solvants** et certains **métaux lourds**. On estime à environ **14 184** le nombre de nouveaux cas de cancer du pancréas en France en 2018. La grande majorité des personnes diagnostiquées ont plus de 50 ans².

Entre 2009 et 2015, **1 208 personnes sont décédées d'un cancer du pancréas** en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **14,5** décès pour 100 000 habitants, un peu plus élevé que celui observé en France métropolitaine (14,2 décès pour 100 000 habitants). Le cancer du pancréas touche un peu plus les hommes que les femmes, avec un taux annuel régional de 17,5 pour 100 000 hommes contre 12,1 pour 100 000 femmes. Ce constat est le même pour la France métropolitaine (17,2 pour 100 000 hommes et 11,8 pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé de décès par cancer du pancréas est inférieur à 16,7 pour 100 000 habitants. Les taux standardisés varient de **4,7** pour 100 000 habitants dans le bassin de vie de Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie) à **30,3** pour 100 000 habitants dans le bassin de vie de Yenne (Savoie). Les bassins de vie concernés par les plus forts taux de décès par cancer du pancréas sont dispersés sur la région et situés particulièrement en Haute-Savoie (Abondance) ainsi que dans l'Allier (Le Mayet-de-Montagne), l'Ardèche (Saint-Agrève), la Drôme (Donzère, Vaison-la-Romaine*), l'Isère (Morestel, Villefontaine et le Pont-de-Beauvoisin), le Puy-de-Dôme (Courpière, Mont-Dore et Ambert), la Loire (Chazelles-sur-Lyon), la Haute-Loire (Saint-Didier-en-Velay, Yssingeaux) et dans le Rhône (Mornant).

Des disparités territoriales se retrouvent chez les femmes comme chez les hommes avec des taux de décès qui varient de 1,4 dans le bassin de vie de Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie) à 43,3 pour 100 000 femmes dans le bassin de vie d'Abondance (Haute-Savoie) et de 1,8 dans le bassin de vie de Pierrelatte (Drôme) à 43,9 pour 100 000 hommes dans le bassin de vie de Mont-Dore (Puy-de-Dôme).

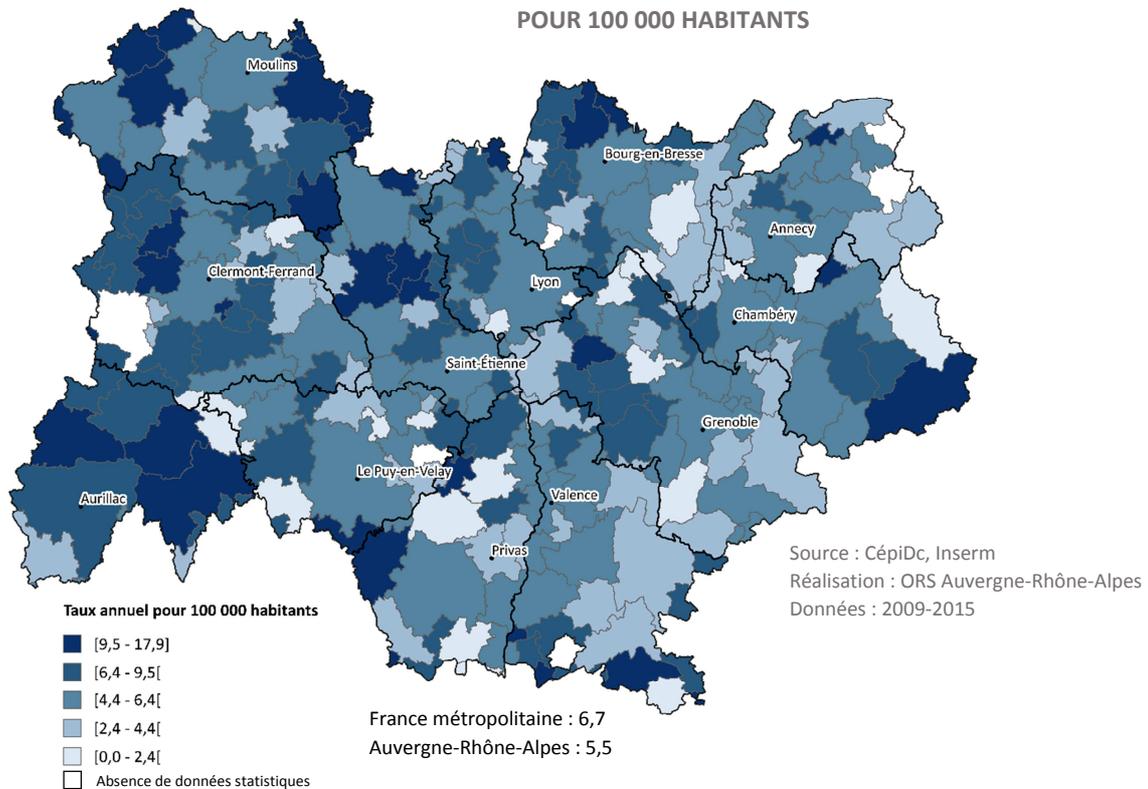
* Bassin de vie composé de communes appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à d'autres régions limitrophes.

1. Neuzillet C, Gaujoux S, Williet N, Bachet J-B, Baugeon L, Colson Durand L, et al. Pancreatic cancer : French clinical practice guidelines for diagnosis, treatment and follow-up (SNFGE, FFCD, GERCOR, UNICANCER, SFCD, SFED, SFRO, ACHBT, AFC). Digestive and Liver Disease. déc 2018;50(12):1257-71.

2. Santé Publique France. Estimations nationales de l'incidence et de la mortalité par cancer en France métropolitaine entre 1990 et 2018. Volume 1 – Tumeurs solides.

Quelques bassins de vie concernés par une mortalité par cancer du rein importante dans les territoires ruraux de l'ouest

TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ PAR CANCER DU REIN PAR BASSIN DE VIE EN 2009-2015
POUR 100 000 HABITANTS



Selon Santé Publique France et l'INCa, le cancer du rein touche plus de 15 000 personnes en France, majoritairement des hommes (67% des cas). D'évolution lente, il se situe entre la cinquième (chez l'homme) et la neuvième (chez la femme) place des cancers les plus fréquents. Le cancer du rein est associé à un bon pronostic lorsqu'il est diagnostiqué à un stade localisé, ce qui est le cas de plus de la moitié des patients.

Le **cancer du rein** est associé à plusieurs facteurs de risque individuels. Les facteurs avérés sont le **tabagisme** et les **radiations ionisantes** (groupe 1 du CIRC). Sont également considérés comme facteurs de risque individuels, le **surpoids** et l'**obésité** ainsi qu'un traitement par dialyse depuis plus de trois ans¹. Au niveau environnemental, le cancer du rein est principalement lié à l'**exposition professionnelle** à des **produits chimiques** comme le trichloroéthylène. D'autres produits chimiques sont également suspectés dans le développement de cancer du rein (relation de causalité encore non démontrée) : le cadmium, l'arsenic (cancérogènes avérés pour d'autres localisations de cancer), les procédés d'imprimerie (groupe 2B), les dérivés pétroliers, les fluides de coupes, les huiles pétrolières, l'amiante et l'arsenite de soude (traitement des vignes)². Le cancer du rein représente environ 3 % en termes de mortalité de l'ensemble des cancers (chiffres sur 2019/2020 non trouvés)¹.

Entre 2009 et 2015, **459 personnes sont décédées par cancer du rein** en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant

est de **5,5 décès pour 100 000** habitants, inférieur à celui observé en France métropolitaine (6,7 décès pour 100 000 habitants). Le cancer du rein touche trois fois plus les hommes que les femmes (taux annuel régional de 8,9 pour 100 000 hommes contre 3,0 pour 100 000 femmes). Ce constat est le même pour la France métropolitaine (11,0 pour 100 000 hommes et 3,7 pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé de décès par cancer du rein est inférieur à 8,1 pour 100 000 habitants. Les taux standardisés varient de **0,7** dans le bassin de vie du Cheylard (Ardèche) à **17,8** décès pour 100 000 habitants dans le bassin de vie de Évaux-les-Bains* (Allier). Les bassins de vie concernés par les plus forts taux de décès par cancer du rein sont situés dans l'Allier (Boussac*, Sancoins*, Bourbon-Lancy*, Digoin*, Marcigny*) ainsi que dans l'Ardèche (Langogne*, Saint-Agrève), le Cantal (Mauriac*), la Drôme (Bollène*, Donzère, Sisteron*), le Rhône (La Chapelle-de-Guinchay - Crèches-sur-Saône*), le Puy-de-Dôme (Saint-Georges-de-Mons) et la Savoie (Modane).

Les disparités territoriales se retrouvent chez les femmes comme chez les hommes. Les taux de décès varient de 0,6 pour 100 000 femmes dans le bassin de vie de Rumilly (Haute-Savoie) à 13,9 pour 100 000 femmes dans le bassin de vie de Saint-Agrève (Ardèche) et de 1,4 pour 100 000 hommes dans le bassin de vie Le Cheylard (Ardèche) à 35,2 pour 100 000 hommes dans le bassin de vie de Donzère (Drôme).

* Bassin de vie composé de communes appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à d'autres régions limitrophes.

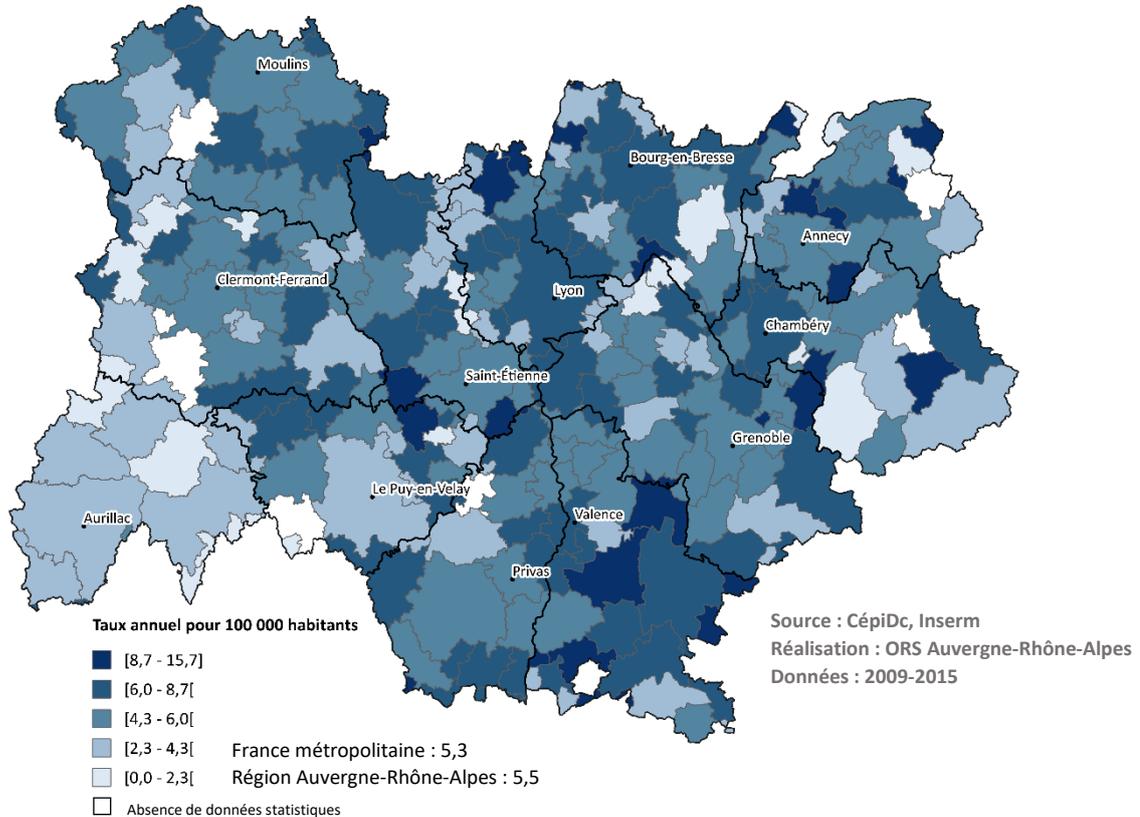
1. Le cancer du rein : points clés - Cancer du rein. [cité 20 mai 2020]. <https://www.e-cancer.fr/Patients-et-proches/Les-cancers/Cancer-du-rein/Points-clés>
2. Facteurs de risque du cancer du rein | Cancer et environnement. [cité 14 mai 2020]. <https://www.cancer-environnement.fr/353-Cancer-du-rein.ce.aspx>

TUMEURS DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL

MORTALITÉ

Une répartition des tumeurs du SNC très hétérogène sur l'ensemble de la région, avec une mortalité plus importante dans le nord de la Loire, l'Allier et la Savoie

TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ POUR TUMEURS DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL
PAR BASSIN DE VIE EN 2009-2015 POUR 100 000 HABITANTS



Les cancers du système nerveux central (SNC) représentent environ 2 % des tumeurs malignes de l'adulte et sont un peu plus fréquents chez les hommes. Un cas sur 6 concerne les enfants, les adolescents et les adultes jusqu'à 30 ans, un cas sur trois des personnes de 30 à 60 ans et un cas sur deux des personnes de plus de 60 ans (chiffres sur 2019/2020 non trouvés). La cause des cancers primitifs du SNC est inconnue dans la grande majorité des cas. Il y a peu de facteurs de risque clairement établis hormis les rayonnements ionisants, avec un niveau de preuve élevé pour les tumeurs cérébrales (CIRC 1). D'autres facteurs de risque sont suspectés dans le développement de ces cancers mais leur rôle reste encore débattu : champs électromagnétiques (groupe 2B), les composés nitrés, les métaux lourds (plomb et mercure)¹.

Entre 2009 et 2015, **438** personnes sont décédées de tumeurs du SNC** en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de 5,5 décès pour 100 000 habitants, proche de celui observé en France métropolitaine (5,3). La mortalité par tumeurs du SNC touche davantage les hommes que les femmes, avec un taux annuel régional de 6,7 pour 100 000 hommes contre 4,4 pour 100 000 femmes. Ce constat est le même pour la France métropolitaine (6,7 pour 100 000 hommes et 4,2 pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé de mortalité par tumeurs du SNC est inférieur à 7,0 pour 100 000 habitants. Il n'existe pas de bassin de vie sans décès par tumeurs du SNC. Les taux standardisés varient de **0,6** dans le bassin de vie de Hauteville-Lompnes (Ain) à **15,7** pour 100 000 habitants dans le bassin de vie de Veynes (Drôme). Les bassins de vie présentant les taux les plus élevés de décès par tumeurs du SNC sont situés dans la Drôme (Donzère), l'Isère (Alleverd), l'Ain (Cuisery*) et en Haute-Savoie (Abondance). Les taux de décès par tumeur du SNC pour les femmes varie de 0,9 (Hauteville-Lompnes) à 15,8 pour 100 000 femmes (à Veynes* dans la Drôme) et chez les hommes de 1,2 (Ambert dans le Puy-de-Dôme) à 19,5 pour 100 000 hommes dans l'Ain (Cuisery*).

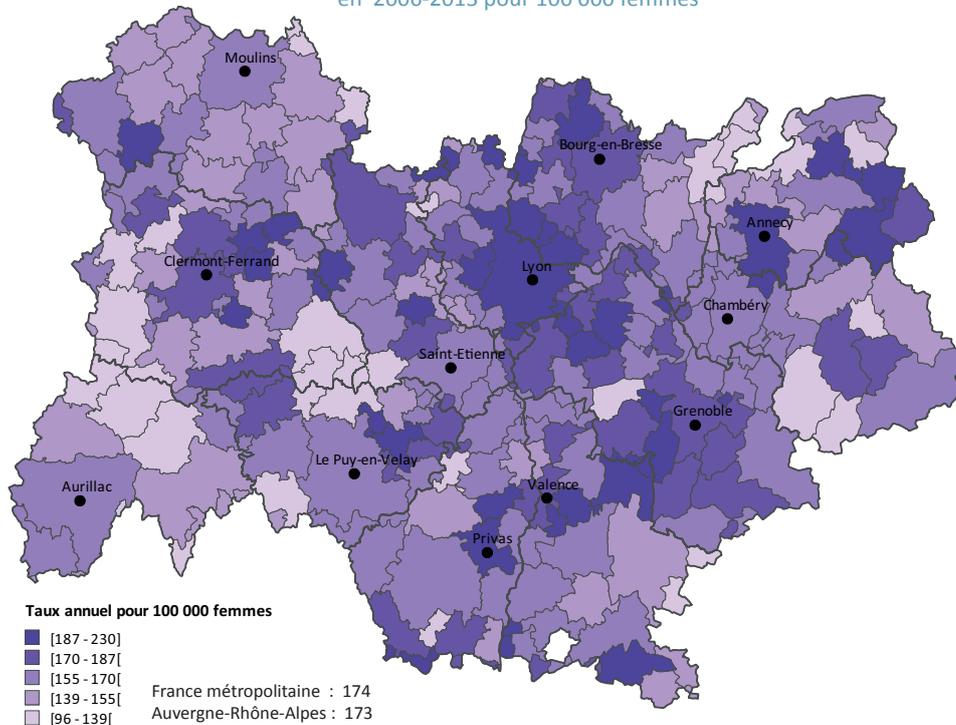
* Bassin de vie composé de communes appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à d'autres régions limitrophes.

**ceci correspond à des petits effectifs qui doivent conduire à une certaine prudence dans l'interprétation des données.

1. Facteurs de risque de tumeur au cerveau, tumeur cérébrale | Cancer et environnement. [cité 22 mai 2020]. <https://www.cancer-environnement.fr/264-Cancer-du-cerveau.ce.aspx>

Des taux d'admission en ALD pour cancer du sein dans les bassins de vie urbanisés souvent plus élevés que dans les bassins de vie ruraux

TAUX STANDARDISÉ D'ADMISSION EN ALD POUR CANCER DU SEIN PAR BASSIN DE VIE
en 2006-2013 pour 100 000 femmes



Sources : CCMSA, CNAMTS, CNRSI, Insee - Exploitation ORS Auvergne et Rhône-Alpes

Le **taux standardisé** de mortalité par cancer du sein, en 2010-2012, chez la femme est significativement **plus faible en Auvergne-Rhône-Alpes** (28,0 décès pour 100 000 femmes) qu'en France métropolitaine (29,7 décès pour 100 000 femmes) (Fnors, 2016). En région Auvergne-Rhône-Alpes, le cancer du sein est la **première cause de décès par cancer chez la femme** et la principale cause de nouvelle admission en affection de longue durée (ORS Auvergne, 2016). Le cancer du sein fait partie des cancers de bon pronostic, avec une survie nette à 5 ans de 86 % et à 10 ans de 76 % pour les personnes diagnostiquées entre 1989 et 2004 (INCa, 2014). L'augmentation de l'incidence avec l'âge est liée aux campagnes de dépistage qui permettent de détecter des cancers du sein de plus en plus petits et donc de moins en moins agressifs, mais elle est aussi liée au vieillissement de la population et à l'évolution des modes de vie (Unité Cancer et Environnement, 2016).

Les **principaux facteurs environnementaux** qui interviennent dans le risque de cancer du sein sont les **radiations ionisantes**, classées facteurs cancérigènes avérés (groupe 1) et le **travail posté avec perturbations des rythmes circadiens**, classés probablement

cancérigènes (groupe 2A) de la classification du CIRC.

Entre 2006 et 2013, pour les trois régimes d'assurance maladie, **6 837 admissions en ALD pour cancer du sein** ont été dénombrées en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **173 nouvelles admissions en ALD** pour 100 000 femmes. Ce taux standardisé est similaire à celui observé en France métropolitaine (174 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé d'admissions en ALD pour cancer du sein est de 178 pour 100 000 femmes. Les données, par bassin de vie, varient de **96 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 femmes** dans le bassin de vie de Mur-de-Barrez (en partie dans le Cantal) à **230 pour 100 000 femmes** dans le bassin de vie de Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme).

Les zones où les taux sont les plus faibles se trouvent à l'ouest de la région et au sud de la Savoie. Les bassins de vie présentant des taux d'admission faibles sont généralement confrontés à des taux de dépistage également faibles (ORS Auvergne, 2016).

Des taux d'admission en ALD pour cancer de l'ovaire dispersés et plus marqués en territoires ruraux

Le **cancer de l'ovaire** est la 5^{ème} cause de décès par cancer, et la 7^{ème} cause de nouvelle admission en affection de longue durée chez la femme. Les tumeurs les plus fréquentes sont les tumeurs épithéliales, ou adénocarcinomes (80 à 90 % des cancers de l'ovaire). Le **facteur de risque le plus important** de cancer de l'ovaire est d'**origine génétique**. Environ 10 % des cancers de l'ovaire surviennent dans un contexte de prédisposition génétique (INCa, 2015).

Il existe **trois facteurs de risque avérés** du cancer de l'ovaire : le **traitement hormonal substitutif de la ménopause** à base d'œstrogènes, le **tabagisme**, et l'exposition à **l'amiante**. D'autres facteurs environnementaux sont suspectés tels le talc, classé 2B par le CIRC, les pesticides et les hydrocarbures aromatiques polycycliques, mais les données actuelles ne permettent pas de conclure à l'existence d'un lien.

Entre 2006 et 2013, pour les trois régimes d'assurance maladie, **527* admissions en ALD pour cancer de l'ovaire** ont été dénombrées en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **13,1 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 femmes**. Ce taux standardisé est significativement plus élevé que celui observé en France métropolitaine (12,7 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé d'admissions en ALD pour cancer de l'ovaire est inférieur à 16 pour 100 000 femmes. Les taux standardisés varient de **0 (aucune admission en ALD) à 31 admissions en ALD** pour 100 000 femmes.

Les bassins de vie présentant les taux les plus élevés sont répartis sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes et particulièrement dans des territoires ruraux.

Un cancer des testicules et des organes génitaux chez les hommes réparti sur l'ensemble du territoire

Aucun risque professionnel ou environnemental avéré en lien avec les cancers du testicule n'a été identifié à ce jour. Plusieurs facteurs de risque sont suspectés et demandent à être étudiés notamment les expositions pendant l'activité professionnelle à des substances chimiques comme le benzène ou les hydrocarbures. D'autres liens en rapport avec l'environnement (exposition aux pesticides, bisphénol A, phtalates) ou à une conduite à risque (consommation de cannabis) sont également étudiés. Chaque année, en France, environ 2 300 hommes sont diagnostiqués d'un cancer du testicule. Ce cancer est le plus fréquent chez les hommes entre 15 et 35 ans (INCa, 2015).

Entre 2006 et 2013, pour les trois régimes d'assurance maladie, **273* admissions en ALD pour cancer des testicules** et des organes génitaux ont été dénombrées en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **7,7 nouvelles admissions en ALD** pour 100 000 hommes, taux similaire à celui observé en France métropolitaine (7,5 admissions ALD pour 100 000 hommes).

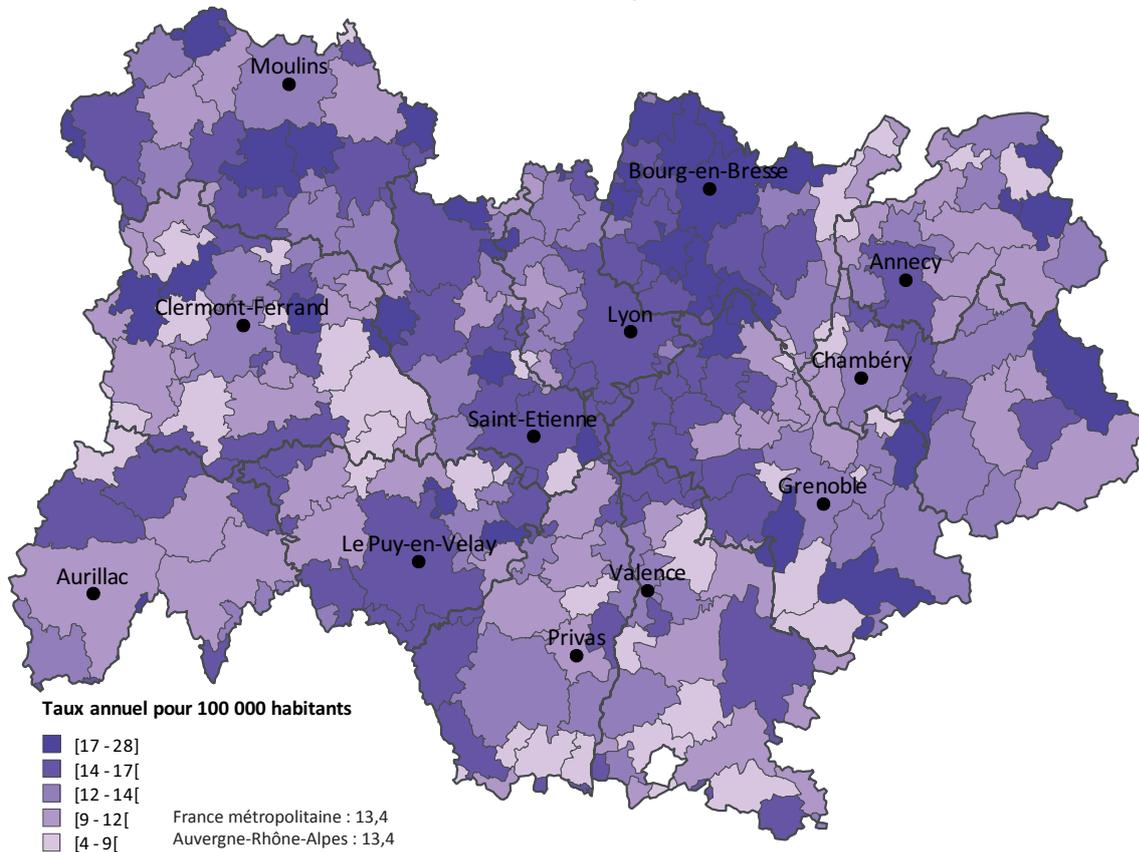
Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé annuel de nouvelles admissions en ALD pour cancer des testicules et des organes génitaux est inférieur à 10,1 pour 100 000 hommes. Dans 9 bassins de vie, aucune admission en ALD n'a été relevée entre 2006 et 2013. Les taux standardisés varient de **0,7 à 21,6 admissions ALD** pour 100 000 habitants.

Les bassins de vie présentant les taux les plus élevés sont répartis sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

*ceci correspond à des petits effectifs qui doivent conduire à une certaine prudence dans l'interprétation des données.

Leucémies, des taux d'admission en ALD plus faibles dans les bassins de vie de la Drôme et de l'Ardèche

TAUX STANDARDISÉ D'ADMISSION EN ALD POUR LEUCÉMIE PAR BASSIN DE VIE
en 2006-2013 pour 100 000 habitants



Sources : CCMSA, CNAMTS, CNRSI, Insee - Exploitation ORS Auvergne et Rhône-Alpes

Des **facteurs de risque liés à l'activité professionnelle** sont reconnus être impliqués dans la survenue des **hémopathies malignes, dont les leucémies, comme le benzène, l'oxyde d'éthylène, le butadiène 1,3, les rayonnements ionisants** (Afsset, Inserm, 2008). D'autres facteurs environnementaux sont suspectés et à l'étude : l'exposition aux rayonnements ionisants dus au radon, les PCB, les dioxines et les champs électromagnétiques à extrêmement basse fréquence.

Entre 2006 et 2013, pour les trois régimes d'assurance maladie, **999 admissions en ALD pour leucémie** ont été dénombrées en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **13,4 nouvelles admissions en ALD** pour 100 000 habitants, taux similaire à celui observé en France métropolitaine. Ce cancer est plus fréquent chez les hommes avec un taux annuel régional de 17,3

nouvelles admissions en ALD pour 100 000 hommes contre 10,4 pour 100 000 femmes.

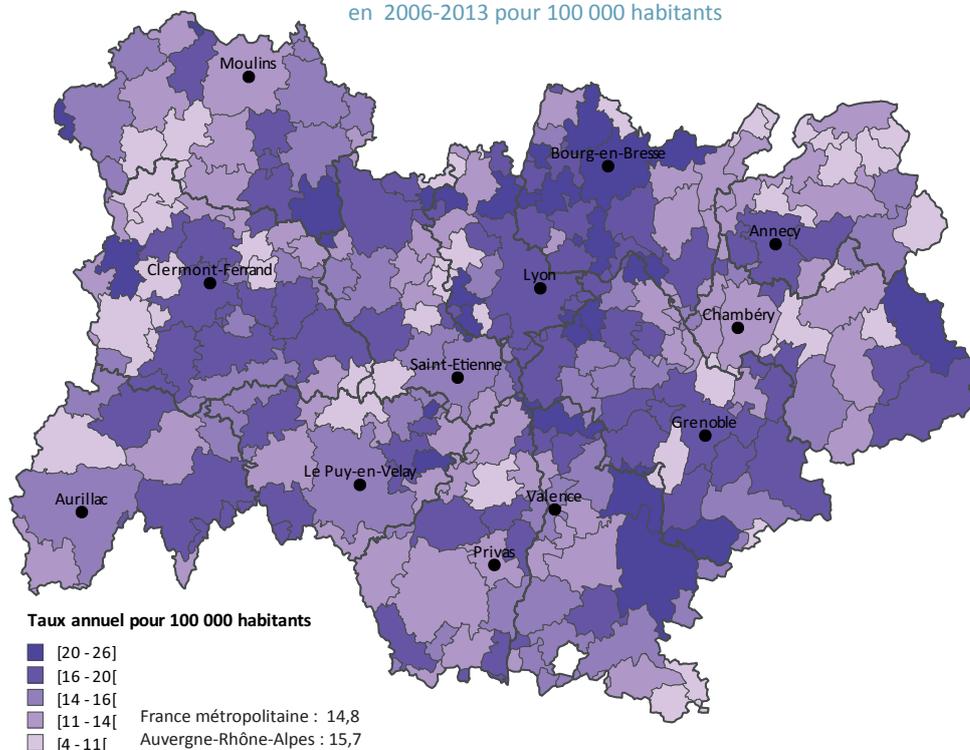
Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé annuel de nouvelles admissions en ALD pour leucémie est inférieur à 15,4 pour 100 000 habitants. Les taux standardisés varient de près de **5,0 admissions en ALD pour 100 000** habitants par an dans les bassins de vie de Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) et de Bourg-Argental (Loire) à **27,8** dans le bassin vie d'Abondance (Haute-Savoie). Un ensemble de bassins de vie situés sur une large bande entre Saint-Étienne et Bourg-en-Bresse et intégrant les bassins de vie du nord de l'Isère ont des taux d'admission en ALD supérieur à 14 pour 100 000 habitants, des taux similaires sont également retrouvés dans l'Allier et au sud de la Haute-Loire.

Lymphome malin non hodgkinien

Admission en ALD

Des bassins de vie avec un taux d'admission en ALD élevé pour lymphome malin non hodgkinien autour de Bourg-en-Bresse et à l'est de la Drôme

TAUX STANDARDISÉ D'ADMISSION EN ALD POUR LYMPHOME MALIN NON HODGKINIEN PAR BASSIN DE VIE en 2006-2013 pour 100 000 habitants



Sources : CCMSA, CNAMTS, CNRSI, Insee - Exploitation ORS Auvergne et Rhône-Alpes

Même si les causes exactes des **lymphomes malins non hodgkinien (LNH)** restent encore inconnues, l'INCa décrit **quatre facteurs de risques** susceptibles de favoriser la survenue d'un LNH : les infections chroniques virales notamment VIH, hépatite C, virus Epstein-Barr (EBV) ou bactériennes (*Helicobacter pylori*) ; l'immunodépression chronique (médicaments immunosuppresseurs notamment dans un contexte de greffe d'organe, maladie auto-immune) ; l'exposition à des substances particulières (dioxine, pesticides agricoles) principalement étudiée dans un contexte professionnel et les antécédents de chimiothérapie (agents alkylants) (INCa, 2012). Dans l'environnement général, les **expositions aux UV**, aux **radiations ionisantes** et aux **dioxines** sont suspectées d'augmenter le risque de lymphome, mais sans que le lien de causalité n'ait pu être établi (Unité Cancer et Environnement, 2016). Toutefois, une étude menée par Santé publique France (InVS) montre un excès de risque relatif de LNH sur la période 1990-1999 chez les riverains d'incinérateurs (Fabre, 2008). Le LNH est la 10^{ème} cause de décès par cancer et la 6^{ème} cause de nouvelle admission en affection de longue durée en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Entre 2006 et 2013, pour les trois régimes d'assurance maladie, **1 165 admissions en ALD pour lymphome**

malin non hodgkinien ont été dénombrées en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé de **15,7 nouvelles admissions en ALD pour 100 000** habitants en Auvergne-Rhône-Alpes par an est significativement supérieur à celui observé en France métropolitaine (14,8 pour 100 000 habitants). Le taux standardisé annuel est plus élevé chez les hommes (19 pour 100 000 hommes) que chez les femmes (13 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé annuel de nouvelles admissions en ALD pour lymphome malin non hodgkinien est inférieur à 17,6 pour 100 000 habitants. Par bassin de vie, le taux d'admission le plus faible concerne le bassin de vie d'Ugine (Savoie) avec **4,7 admissions en ALD pour 100 000** habitants par an et le taux d'admission le plus élevé est relevé dans le bassin de vie de Meximieux (Ain) avec **25,5 admissions par an pour 100 000** habitants.

Les bassins de vie situés sur un axe Bourg-en-Bresse, Lyon, Grenoble, les bassins de vie autour de Clermont-Ferrand (Riom, Veyre-Monton), à l'est de la Drôme (Die et Saint-Rambert-d'Albon) et de la Savoie (Bourg-Saint-Maurice et Bozel) ont un taux d'admission en ALD pour lymphome non hodgkinien parmi les plus élevés.

Cancer de la thyroïde, des taux d'admission en ALD plus élevés dans les bassins de vie de l'Isère et de la Haute-Loire. Un cancer plus fréquent chez les femmes

L'incidence du **cancer de la thyroïde** a fortement augmenté au cours des 30 dernières années en France. Il reste plus fréquent chez les femmes que chez les hommes. L'incidence du cancer de la thyroïde est liée aux pratiques diagnostiques, ce qui peut expliquer la variabilité géographique. En outre, une étude récente menée par le CIRC montre que l'évolution de l'incidence des cancers thyroïdiens est la conséquence de surdiagnostic.

Les **facteurs de risque** de cancer de la thyroïde ne sont pas tous connus. Les principaux facteurs de risque identifiés dans la survenue du cancer de la thyroïde sont l'**exposition aux radiations**, principalement pendant l'enfance, ainsi que les formes génétiques et **prédispositions familiales**. D'autres facteurs sont fortement suspectés, tels les facteurs nutritionnels, reproductifs, menstruels, hormonaux, anthropométriques. Sont également évoqués l'exposition à des polluants environnementaux chimiques comme les pesticides, connus pour être des perturbateurs endocriniens, les nitrates et nitrites, les micro-éléments dans l'alimentation ou dans l'eau de boisson, mais sans que les liens soient actuellement établis (InVS, 2016).

Entre 2006 et 2013, pour les trois régimes d'assurance maladie, **945 admissions en ALD pour cancer de la thyroïde** ont été dénombrées en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **12,9 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants**. Ce taux est supérieur à celui observé en France métropolitaine (11,4 admissions en ALD pour 100 000 habitants). Ce cancer survient majoritairement chez les femmes. Comme pour l'incidence, le taux d'admission en ALD pour cancer de la thyroïde chez les femmes (18,9 pour 100 000 femmes) est près de trois fois supérieur à celui relevé chez les hommes (6,5 pour 100 000 hommes).

Le mélanome

Le **mélanome cutané** dépend principalement de l'interaction entre le type de peau et l'exposition aux UV (soleil ou UV artificiels). Des facteurs individuels (origines ethniques, facteurs génétiques, pigmentation de la peau, comportement) entrent également en compte.

Entre 2006 et 2013, pour les trois régimes d'assurance maladie, **1 116 admissions en ALD pour mélanome** ont été dénombrées en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **15,1 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants**, taux supérieur à celui observé en France métropolitaine.

**ceci correspond à des petits effectifs qui doivent conduire à une certaine prudence dans l'interprétation des données.*

Les maladies cardiovasculaires

Mortalité

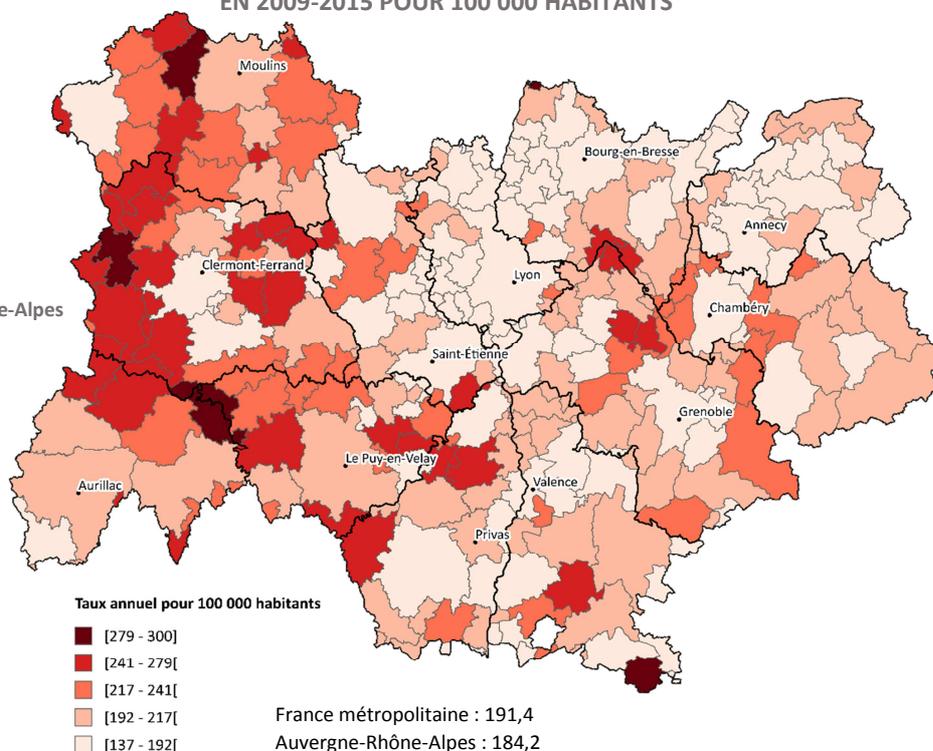
**Maladies cardiovasculaires toutes causes
Cardiopathies ischémiques**

Consommations médicamenteuses

Diabète

Quelques bassins de vie concernés par une plus grande mortalité par maladies cardiovasculaires, notamment dans les territoires de l'ouest

TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ PAR MALADIES CARDIOVASCULAIRES PAR BASSIN DE VIE EN 2009-2015 POUR 100 000 HABITANTS



Source : CépiDc, Inserm
Réalisation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes
Données : 2009-2015

Les maladies cardiovasculaires sont un ensemble de pathologies affectant le cœur et les vaisseaux sanguins, comprenant les cardiopathies coronariennes, les accidents vasculaires cérébraux, les pathologies vasculaires périphériques, l'insuffisance cardiaque et les cardiopathies congénitales. En France, elles constituent la première cause de mortalité chez la femme et la seconde cause chez l'homme¹.

Les principaux déterminants des maladies cardiovasculaires sont les facteurs biocliniques et comportementaux (hypertension artérielle, hyperglycémie, dyslipidémies, tabagisme, surpoids et obésité) ainsi que les facteurs socioprofessionnels (contraintes psycho-organisationnelles, travail posté, bruit). Certains **facteurs environnementaux** d'origine physique ou chimique sont susceptibles d'être impliqués dans l'apparition des maladies cardiovasculaires, notamment **le bruit, le monoxyde de carbone, la pollution atmosphérique** (les particules fines d'un diamètre inférieur à 2,5 µm : PM2.5). On dispose de nombreuses études épidémiologiques qui montrent que les PM aux concentrations ambiantes ont des effets significatifs à court et long terme sur la santé². Selon l'agence européenne de l'environnement (AEE), les maladies cardiaques et les accidents vasculaires cérébraux sont les principales causes de décès prématurés dus à la pollution de l'air. Entre 2009 et 2015, **16 253 personnes sont décédées de maladies cardiovasculaires** en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **184,2 décès pour 100 000 habitants**, en dessous de

celui observé en France métropolitaine (191,4 décès pour 100 000 habitants). Les maladies cardiovasculaires touchent davantage les hommes que les femmes, avec un taux annuel régional de 236,2 pour 100 000 hommes contre 147,9 pour 100 000 femmes. Ce constat est le même pour la France métropolitaine (246,6 pour 100 000 hommes contre 153,1 pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé de décès par maladies cardiovasculaires est inférieur à 225,8 pour 100 000 habitants. Les taux standardisés varient de **137,8 décès pour 100 000 habitants** dans le bassin de vie de Aigueperse (Puy-de-Dôme) à **299,3** dans le bassin de vie de Pontaurmur (Puy-de-Dôme). Les bassins de vie concernés par le plus fort taux de décès par maladies cardiovasculaires sont situés dans la Drôme (Sault*), le Puy-de-Dôme (Besse-et-St-Anastaise), le Cantal (Massiac, Bortles-Orgues*), l'Ain (Cuisery*) ainsi que dans l'Allier (Boussac*, Saint-Pierre-le-Moûtier* et Bourbon l'Archambault).

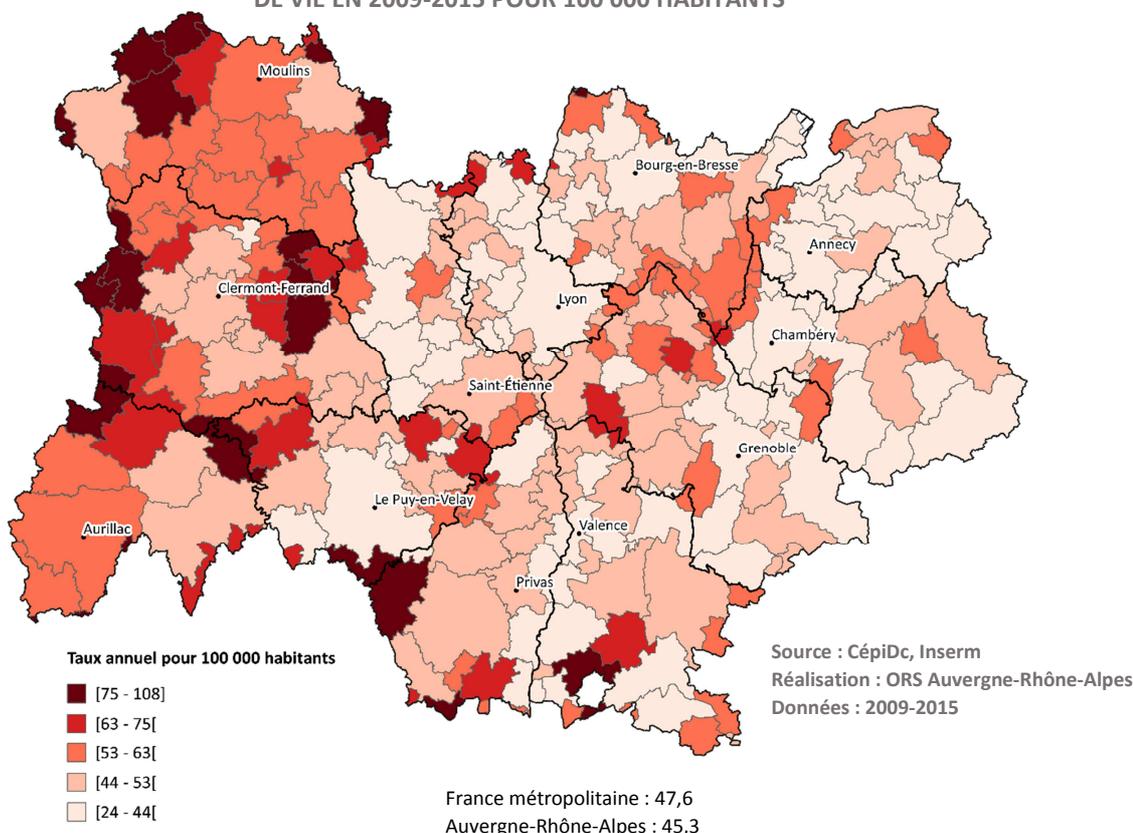
Les disparités territoriales se retrouvent chez les femmes comme chez les hommes. Les taux de décès varient de 84,9 pour 100 000 femmes dans le bassin de vie d'Aigueperse (Puy de Dôme) à 280,3 dans le bassin de vie de Cuisery* (Ain) et de 146,7 pour 100 000 hommes dans le bassin de vie de Crolles (Isère) à 412,1 dans le bassin de vie de Massiac (Cantal).

*Bassin de vie composé de communes appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à d'autres régions limitrophes.

1. Maladies cardiovasculaires et accident vasculaire cérébral. [cité 20 mai 2020]. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-cardiovasculaires-et-accident-vasculaire-cerebral>
2. Environnement Risques & Santé - YearBook Santé et Environnement. [cité 14 mai 2020]. <https://www.yearbook-ers.jle.com/>
3. Health impacts of air pollution. European Environment Agency. [cité 14 avr 2020]. <https://www.eea.europa.eu/themes/air/health-impacts-of-air-pollution/health-impacts-of-air-pollution>

Des taux de mortalité par cardiopathies ischémiques plus élevés dans les territoires de l'ouest

TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ PAR CARDIOPATHIES ISCHÉMIQUES PAR BASSIN DE VIE EN 2009-2015 POUR 100 000 HABITANTS



Les cardiopathies ischémiques (CPI) sont des maladies coronariennes qui recouvrent un ensemble de symptômes comme l'angor stable, le syndrome coronarien et l'infarctus du myocarde. Les principaux facteurs de risque des CPI sont l'âge, le sexe masculin, le tabac, l'hypercholestérolémie, le diabète, l'obésité, l'hypertension artérielle, le stress et la sédentarité¹. Des **facteurs environnementaux** comme la **pollution atmosphérique** constituent également des facteurs de risque de cardiopathies ischémiques dont l'infarctus du myocarde². L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a estimé que les CPI représentent la deuxième cause de pertes d'années de vie en bonne santé (DALYS - années de vie perdues ajustées sur l'incapacité due à la maladie) dans les pays à revenus élevés, et la première en Europe.

Entre 2009 et 2015, **3 937 personnes sont décédées de cardiopathies ischémiques** en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **45,3 décès** pour 100 000 habitants, proche de celui observé en France métropolitaine (47,6 décès pour 100 000 habitants). Les cardiopathies ischémiques touchent environ deux fois et demi plus d'hommes que de femmes, avec un taux annuel régional de 69,7 pour 100 000 hommes contre 28,6 pour 100 000 femmes.

Ce constat est le même pour la France métropolitaine (73,5 pour 100 000 hommes et 29,8 pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé de décès par cardiopathies ischémiques est inférieur à 60,1 pour 100 000 habitants. Les taux standardisés varient de **24,6 décès pour 100 000** habitants dans le bassin de vie de Divonne-les-Bains (Ain) à **107,8** dans le bassin de vie de Boussac (Allier). Les bassins de vie concernés par les plus forts taux de décès par cardiopathies ischémiques sont situés dans l'Allier (Digoin*, Saint-Amand-Montrond*, Sancoins*, Saint-Pierre-le-Moûtier*), l'Ardèche (Langogne*), le Cantal (Massiac, Mur-de-Barrez*), l'Ain (Cuisery*) ainsi que le Puy-de-Dôme (Auzances*, Puy-Guillaume, Courpière).

Les disparités territoriales se retrouvent chez les femmes comme chez les hommes. Les taux de décès varient de 11 pour 100 000 femmes dans le bassin de vie de Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône) à 71,4 dans le bassin de vie de Cuisery* (Ain) et de 34,2 pour 100 000 hommes dans le bassin de vie de Divonne-les-Bains (Ain) à 157,8 dans le bassin de vie de Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme).

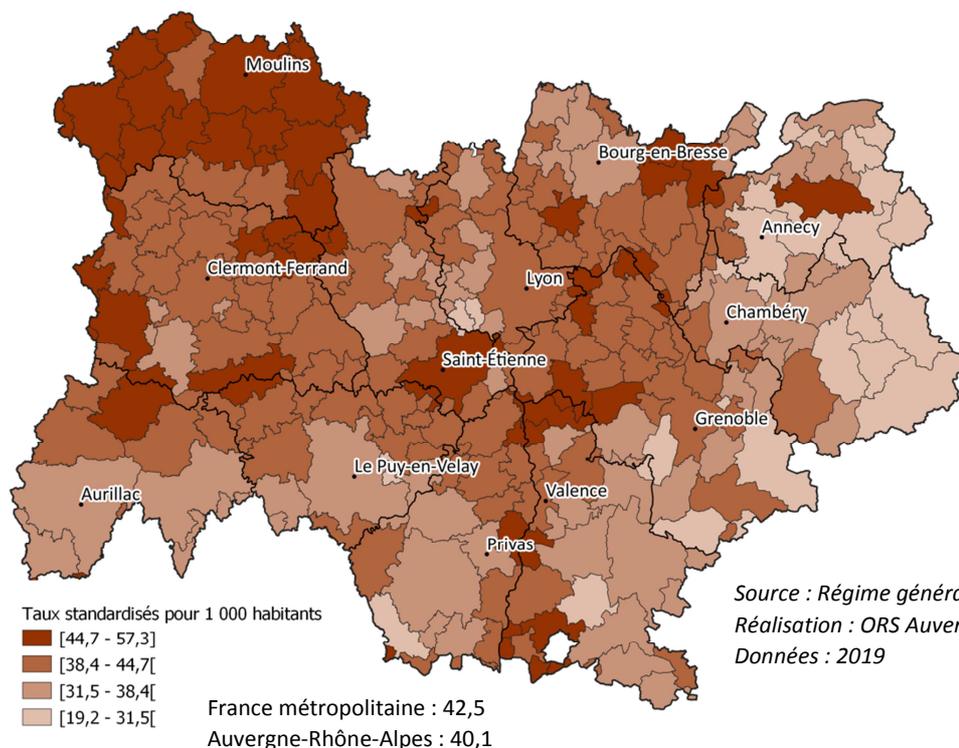
* Bassins de vie composés de communes appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à d'autres régions limitrophes.

1. Infarctus du myocarde. [cité 20 mai 2020]. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-cardiovasculaires-et-accident-vasculaire-cerebral/infarctus-du-myocarde>

2. Pollution atmosphérique : quels sont les risques ? [cité 20 mai 2020]. <https://www.santepubliquefrance.fr//determinants-de-sante/pollution-et-sante/air/articles/pollution-atmospherique-quels-sont-les-risques>

Le nord de l'Auvergne et les zones urbaines plus concernées par le diabète

TAUX STANDARDISÉ DE PATIENTS SOUS TRAITEMENTS ANTIDIABÉTIQUES
PAR BASSIN DE VIE EN 2019 POUR 1 000 HABITANTS



Le **diabète** est une maladie chronique multifactorielle se caractérisant par une hyperglycémie chronique, qui survient lorsque le pancréas ne produit pas assez d'insuline ou lorsque l'organisme n'est pas capable d'utiliser efficacement l'insuline qu'il produit. Il existe deux types de diabète :

- le diabète de type 2, le plus fréquent, lié à une résistance à l'insuline et une carence relative de sécrétion d'insuline. Cette forme se retrouve essentiellement chez les adultes mais peut également survenir à un âge plus jeune. Les principaux facteurs de risque sont l'âge, le surpoids, la sédentarité, un antécédent de diabète gestationnel, un antécédent familial de diabète ou un état de prédiabète.
- le diabète de type 1, moins fréquent, causé par la destruction des cellules bêta du pancréas résultant en l'incapacité à sécréter de l'insuline. Les causes du diabète 1 restent encore mal connues. Il s'agit d'une maladie multifactorielle associant prédispositions génétiques et facteurs environnementaux. La **pollution atmosphérique** et les **perturbateurs endocriniens** sont suspectés comme facteurs de risque potentiels du diabète de type 1¹.

En 2019, parmi les assurés du régime général de l'Assurance maladie, **388 311** personnes en Auvergne-Rhône-Alpes recevaient un traitement régulier pour diabète, ce qui correspond à un taux standardisé de **40,1 pour 1 000 habitants** soit un taux en deçà de celui observé en France métropolitaine (42,5 pour 1 000 habitants).

Les taux comparatifs montrent que les hommes sont, à âge égal, davantage sous traitements antidiabétiques que les femmes (49,0 pour 1 000 hommes contre 33,4 pour 1 000 femmes). Cette disparité se retrouve également en France métropolitaine (50,9 pour 1 000 hommes contre 34,8 pour 1 000 femmes). Ces chiffres sous-estiment la prévalence réelle du diabète puisqu'ils ne prennent en compte ni les assurés du régime agricole, du régime des indépendants et des régimes spéciaux, ni le diabète diagnostiqué mais non traité par des médicaments, ni le diabète non diagnostiqué.

L'analyse géographique met en évidence des zones diversement concernées par le diabète. Les bassins de vie les plus touchés se situent essentiellement dans le nord de l'Auvergne, dans l'Allier, et dans les zones urbaines alors que Savoie et Haute-Savoie restent épargnées. Les taux standardisés varient de **19,2 patients sous traitements antidiabétiques pour 1 000 habitants** dans le bassin de vie d'Aime (Savoie) à **57,3** dans le bassin de vie de Sancoins (Allier). Les bassins de vie concernés par les plus forts taux de patients sous traitements antidiabétiques sont situés dans l'Allier (Saint-Pierre-le-Moûtier, Saint-Germain-des-Fossés, Montmarault), ainsi que dans l'Isère (Charvieu-Chavagneux) et la Drôme (Pierrelatte). Les disparités territoriales se retrouvent chez les femmes comme chez les hommes. Les taux de patients sous traitements varient de 13,5 pour 1 000 femmes dans le bassin de vie d'Aime (Savoie) à 47,3 dans le bassin de vie de Sancoins (Allier) et de 24,1 pour 1 000 hommes dans le bassin d'Aime (Savoie) à 67,6 dans le bassin de vie de Sancoins (Allier).

1. Diabète. [https:// www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/diabete/la-maladie/](https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/diabete/la-maladie/)

Les maladies neurodégénératives

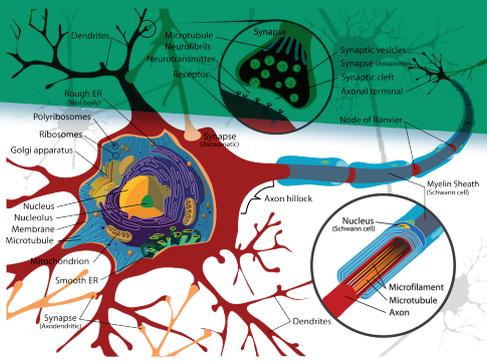
Mortalité

Accident vasculaire cérébral

Admission en ALD

Maladies d'Alzheimer et autres démences

Maladie de Parkinson



Les maladies neurodégénératives sont des maladies du système nerveux central ou périphérique. En d'autres termes elles touchent le cerveau, la moelle épinière, les nerfs crâniens, les nerfs périphériques, les racines nerveuses, le système nerveux végétatif, la jonction neuro-musculaire et les muscles.

Ces maladies sont chroniques, invalidantes et à évolution lente et discrète (ANR, 2013). Elles provoquent généralement une détérioration du fonctionnement des cellules nerveuses, en particulier les neurones, pouvant conduire à la mort cellulaire (ou neurodégénérescence). Les troubles induits par les maladies neurodégénératives sont variés et peuvent être d'ordre cognitivo-comportemental, sensoriel et moteur (ICM, 2014).

Parmi les affections neurologiques, les maladies neurodégénératives occupent une place prépondérante en raison de leur gravité et de leur fréquence croissante liée au vieillissement de la population. En France, l'Inserm estime à plus de 860 000 le nombre de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et 100 000 de la maladie de Parkinson. D'autres pathologies ont une incidence ou prévalence importante : **accidents vasculaires cérébraux** (150 000 nouveaux cas par an), épilepsie (500 000 patients) ou sclérose en plaques (60 000 cas) (Inserm, 2016).

En France, en 2014, les maladies neurodégénératives touchent plus d'un million de personnes (Gouvernement, 2016) et ont donné lieu à différents plans dont le plan maladies neurodégénératives 2014-2014. En Europe, un important programme de recherches sur ces maladies est également en place (JPND, 2016).

Au fur et à mesure que la recherche progresse, de nombreuses similitudes apparaissent reliant ces maladies les unes aux autres surtout au niveau cellulaire notamment par l'agrégation de protéines atypiques et la mort neuronales induites. La découverte de ces similitudes offre l'espoir d'avancées thérapeutiques qui pourraient améliorer simultanément de nombreuses maladies (David C et al. 2006, Dale E et al. 2006).

L'**accident vasculaire cérébral (AVC)** correspond à l'obstruction ou à la rupture d'un vaisseau qui transporte le sang dans le cerveau. En France, on dénombre chaque année plus de 130 000 accidents vasculaires cérébraux, soit un toutes les quatre minutes.

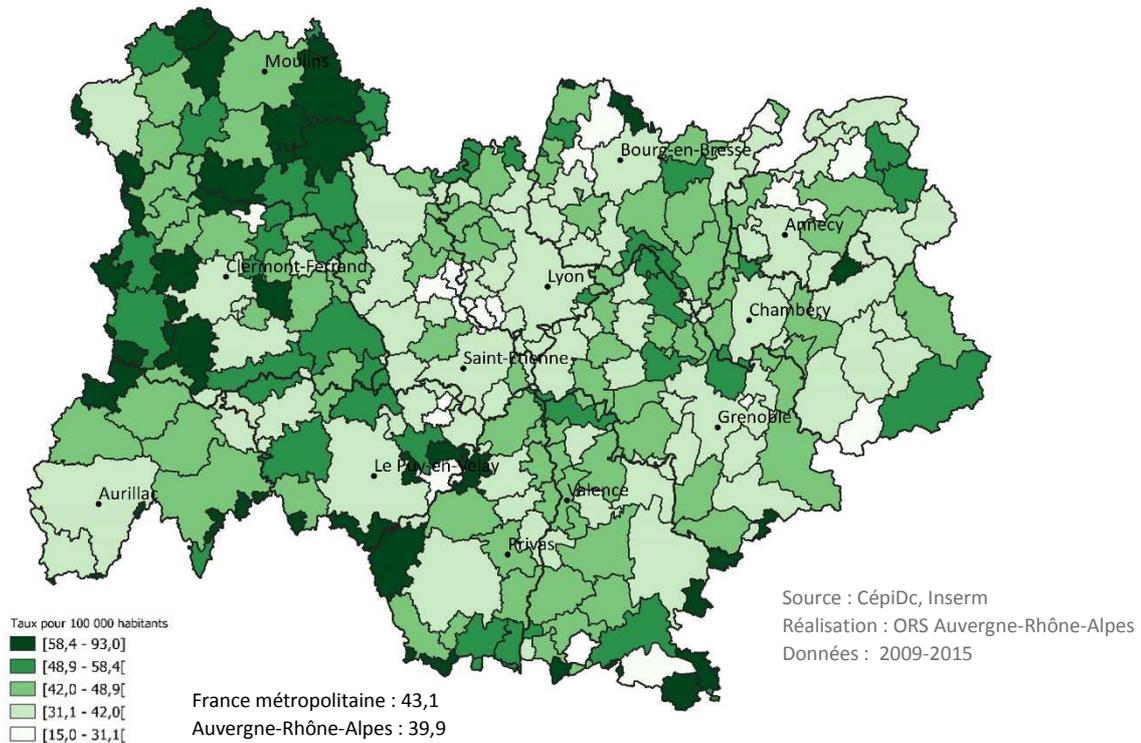
L'AVC représente la première cause de handicap acquis de l'adulte, la deuxième cause de démence (après la maladie d'Alzheimer) et représente 10 % des décès (Inserm, 2013a). Les principaux facteurs de risque sont le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'obésité, la sédentarité et une consommation excessive d'alcool, ainsi que l'hypertension, le diabète et l'hyperlipidémie. Les facteurs contribuant à la survenue d'un AVC un jour donné chez des patients ayant des facteurs de risque vasculaire, commencent à être identifiés et des études mettent en évidence le rôle potentiel de facteurs environnementaux tels que les conditions météorologiques, la pollution de l'air ou les épidémies virales (Laaidi M).

La **maladie d'Alzheimer** est une lente dégénérescence des neurones, qui débute au niveau de l'hippocampe puis s'étend au reste du cerveau. Elle se caractérise par des troubles de la mémoire à court terme, des fonctions d'exécution et de l'orientation dans le temps et l'espace. Le malade perd progressivement ses facultés cognitives et son autonomie. La connaissance des facteurs de risque et des mécanismes de cette maladie a évolué de façon spectaculaire au cours des dernières années.

La **maladie de Parkinson** est une maladie neurodégénérative caractérisée par la destruction d'une population spécifique de neurones, les neurones à dopamine de la substance noire du cerveau. Les traitements actuels permettent de contrôler les symptômes moteurs associés à la maladie, mais ils sont sans effet sur les autres symptômes et sur la progression de la dégénérescence.

Quelques bassins de vie concernés par une mortalité par accident vasculaire cérébral plus importante, principalement dans l'Allier et le Puy-de-Dôme

TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ PAR ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL PAR BASSIN DE VIE EN 2009-2015 POUR 100 000 HABITANTS



L'**accident vasculaire cérébral (AVC)** correspond à l'obstruction ou à la rupture d'un vaisseau qui transporte le sang dans le cerveau. En France, on dénombre chaque année plus de 140 000 accidents vasculaires cérébraux, soit un toutes les quatre minutes. L'AVC représente la première cause de handicap acquis de l'adulte, la deuxième cause de démence (après la maladie d'Alzheimer) et représente la première cause de mortalité chez la femme ainsi que la deuxième cause de mortalité dans la population générale avec environ 30 % de décès dans l'année suivant l'AVC¹. Les principaux facteurs de risque sont l'hypertension artérielle, le tabagisme, l'obésité abdominale, une mauvaise alimentation, la sédentarité, une consommation excessive d'alcool, une fibrillation atriale, le diabète et une hyperlipidémie. De nombreuses études montrent un rôle de la **pollution atmosphérique** dans le développement de maladies cardiovasculaires, dont les AVC².

Entre 2009 et 2015, **3 523 personnes sont décédées d'un accident vasculaire cérébral** en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **39,9 décès pour 100 000 habitants**, en deçà de celui observé en France métropolitaine (43,1 décès pour 100 000 habitants).

Les accidents vasculaires cérébraux touchent davantage les hommes que les femmes, avec un taux annuel régional de

45,1 pour 100 000 hommes contre 35,8 pour 100 000 femmes. Ce constat est le même pour la France métropolitaine (49,5 pour 100 000 hommes et 38,4 pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé de décès par accident vasculaire cérébral est inférieur à 52,5 pour 100 000 habitants. Les taux standardisés varient de **15,2 décès pour 100 000 habitants** dans le bassin de vie de Saint-Martin-en-Haut (Rhône) à **92,9** dans le bassin de vie de Sault* (Drôme). Les bassins de vie concernés par les plus forts taux de décès par accident vasculaire cérébral sont situés dans le Cantal (Mur-de-Barrez*, Bort-les-Orgues*), l'Allier (Boussac*, Saint-Germain-des-Fossés, Saint-Pierre-le-Moûtier*), l'Ain (Cuisery*), l'Ardèche (Bessèges*, Langogne*), dans le Puy-de-Dôme (Mont-Dore, Auzances*), et en Savoie (Ugine).

Les disparités territoriales se retrouvent chez les femmes comme chez les hommes. Les taux de décès varient de 13,9 pour 100 000 femmes dans le bassin de vie de Aigueperse (Puy-de-Dôme) à 87,7 dans le bassin de vie de Sault* (Drôme) et de 14,7 pour 100 000 hommes dans le bassin d'Abondance (Haute-Savoie) à 107,2 dans le bassin de vie de Sault* (Drôme).

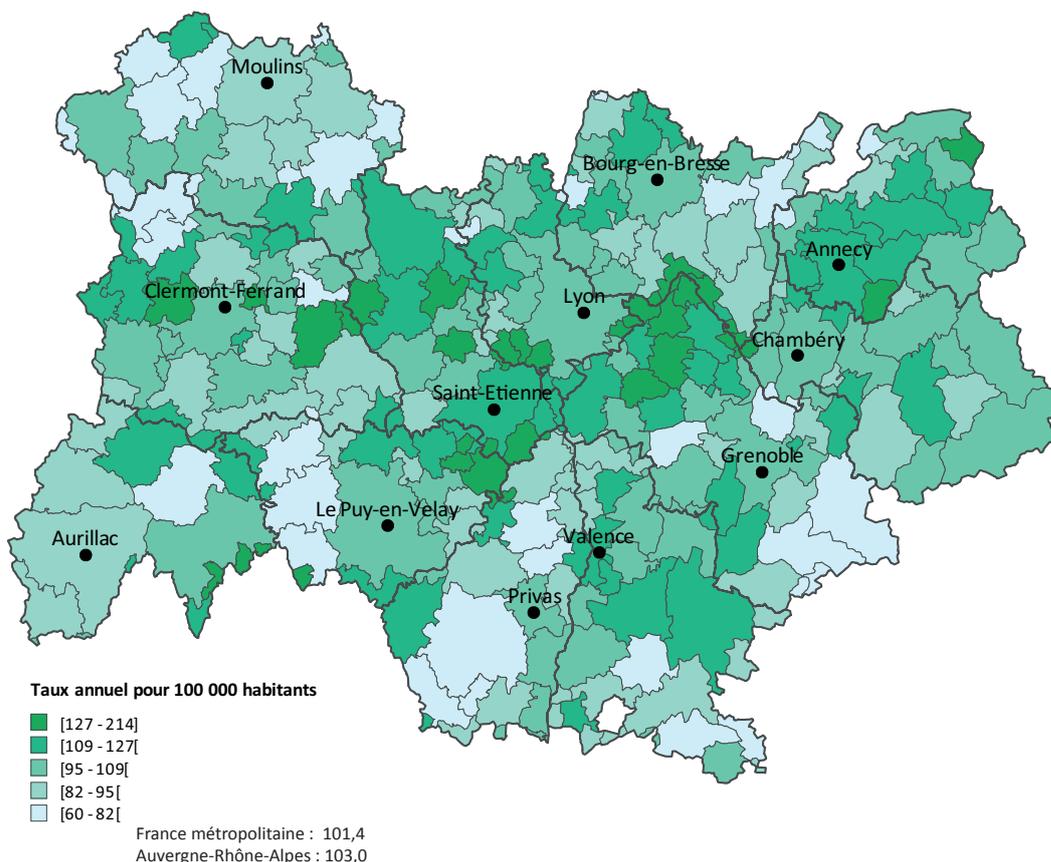
* Bassins de vie composés de communes appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à d'autres régions limitrophes.

1. Accident vasculaire cérébral (AVC). Inserm - La science pour la santé. [cité 15 avril 2020]. <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/accident-vasculaire-cerebral-avc>

2. Pollution atmosphérique : quels sont les risques ? [cité 13 mai 2020]. <https://santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/pollution-et-sante/air/articles/pollution-atmospherique-quels-sont-les-risques>

Maladie d'Alzheimer, une pathologie du sujet âgé. Des disparités géographiques observées

TAUX STANDARDISÉ D'ADMISSION EN ALD POUR MALADIES D'ALZHEIMER ET AUTRES DÉMENCES PAR BASSIN DE VIE en 2006-2013 pour 100 000 habitants



Sources : CCMSA, CNAMTS, CNRSI, Insee - Exploitation ORS Auvergne et Rhône-Alpes

La **maladie d'Alzheimer** est la cause la plus fréquente de démence chez le sujet âgé et touche jusqu'à 40 % des sujets de 85 ans et plus. Au delà de facteurs de risque génétiques, sociodémographiques, de facteurs liés au mode de vie, il est suggéré la possible contribution de facteurs environnementaux parmi lesquels les solvants, les champs électromagnétiques, le plomb, l'aluminium et les pesticides. Peu d'études ont exploré l'hypothèse d'un lien entre pesticides et maladie d'Alzheimer, lien qui reste à être confirmé (Inserm, 2013).

Entre 2006 et 2013, pour les trois régimes d'assurance maladie, **7 862 admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences**, ont été dénombrées en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **103 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants**, supérieur à celui observé en France métropolitaine (101,4). Le taux standardisé annuel chez les femmes

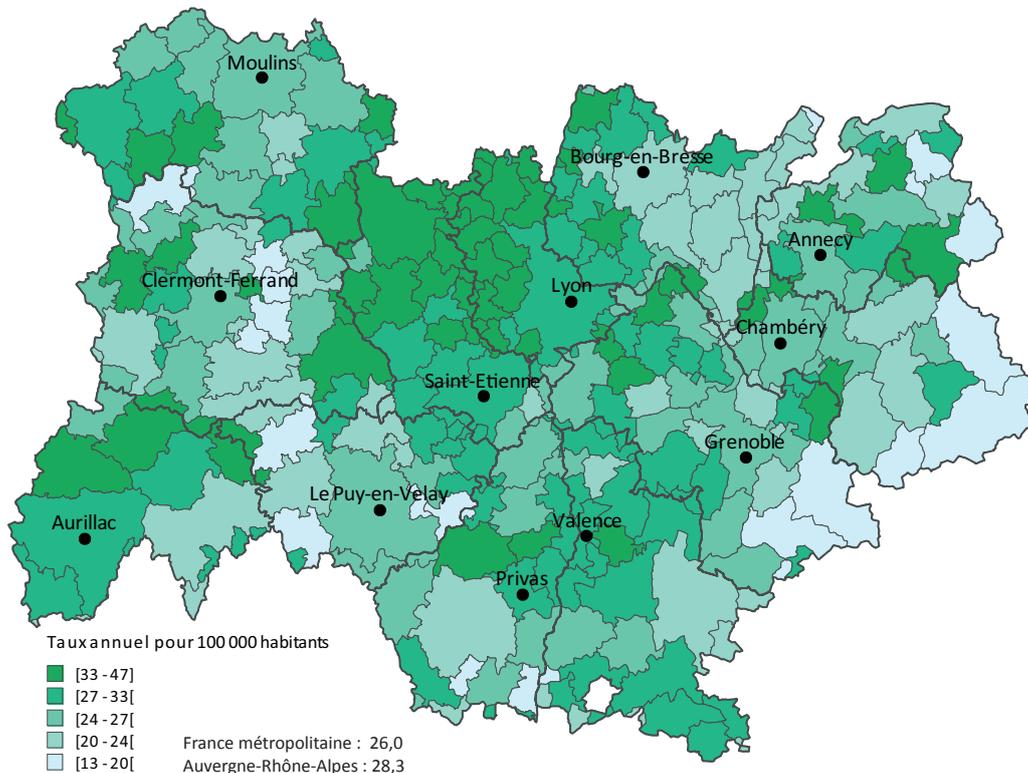
(112 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 femmes) est supérieur à celui relevé chez les hommes (85,8 pour 100 000 hommes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé annuel de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences est inférieur à 113,2 pour 100 000 habitants. Les taux standardisés varient de 60,8 admissions en ALD pour 100 000 habitants par an dans le bassin de vie de Nantua (Ain) à 213,3 admissions en ALD par an pour 100 000 habitants pour le bassin de vie d'Abondance (Haute-Savoie).

Le nord de l'Isère et une zone réunissant des bassins de vie du nord-est de la Haute-Loire et du sud de la Loire concentrent des bassins de vie concernés par des taux standardisés de nouvelle admission en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences élevés.

Maladie de Parkinson, des taux standardisés parmi les plus élevés dans les bassins de vie du nord du Rhône et de la Loire

TAUX STANDARDISÉ D'ADMISSION EN ALD POUR MALADIE DE PARKINSON PAR BASSIN DE VIE en 2006-2013 pour 100 000 habitants



Sources : CCMSA, CNAMTS, CNRSI, Insee - Exploitation ORS Auvergne et Rhône-Alpes

La **maladie de Parkinson** est la maladie neuro-dégénérative la plus fréquente après la maladie d'Alzheimer. L'Inserm précise que la maladie de Parkinson est considérée comme une maladie multifactorielle résultant dans la majorité des cas de l'effet de divers facteurs génétiques ou environnementaux. Les résultats de la méta-analyse produite par l'Inserm sont en faveur d'une association entre l'exposition aux pesticides et la maladie de Parkinson. Le risque de maladie de Parkinson est 1,62 fois plus élevé (IC 95 % [1,40-1,88]) chez les personnes exposées aux pesticides au cours de leur vie. Par ailleurs, d'autres études montrent une relation dose-effet en fonction de l'intensité de l'exposition (Inserm, 2013).

Entre 2006 et 2013, pour les trois régimes, **2 122 admissions en ALD pour maladie de Parkinson**, ont été dénombrées en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **28,3 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 habitants**, supérieur à celui observé en France métropolitaine (26,0). La maladie

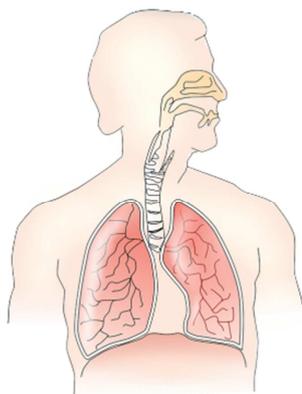
de Parkinson est environ 1,6 fois plus fréquente chez les hommes (36,8 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 hommes) que chez les femmes (22,7 pour 100 000 femmes).

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé annuel de nouvelle admission en ALD pour maladie de Parkinson est inférieur à 32,0 pour 100 000 habitants. Les taux standardisés varient de 13,8 admissions en ALD pour 100 000 habitants par an dans le bassin de vie de Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie) à 46,9 admissions en ALD par an pour 100 000 habitants pour le bassin de vie de La Chapelle-de-Guinchay - Crêches-sur-Saône (en partie dans le Rhône).

Les bassins de vie situés au nord de la Loire (Balbigny, Charlieu, Roanne) et au nord-est du Rhône (Amplepuis, Tarare, Thizy-les-Bourgs) présentent des taux standardisés parmi les plus élevés, au contraire de certains bassins de vie situés à l'est de la Savoie (Bourg-Saint-Maurice, Modane, Saint-Michel-de-Maurienne) et au sud de Isère (Le Bourg-d'Oisans, La Mure).

Les maladies respiratoires

**Bronchopneumopathie chronique obstructive
Asthme et allergies**



Les maladies respiratoires touchent les voies aériennes, y compris les voies nasales, les bronches et les poumons. Elles vont d'infections aiguës comme la pneumonie et la bronchite à des affections chroniques telles que l'asthme et la bronchopneumopathie chronique obstructive.

Les maladies respiratoires (asthme, bronchopneumopathies chroniques obstructives BPCO, fibroses pulmonaires) touchent des millions de personnes en France et leur incidence augmente.

Des centaines de millions de personnes souffrent chaque jour de maladies respiratoires chroniques. Selon les estimations de l'OMS (2004), 235 millions de personnes sont asthmatiques, 64 millions ont une bronchopneumopathie chronique obstructive, tandis que des millions d'autres souffrent de rhinite allergique et d'autres maladies respiratoires chroniques qui ne sont souvent pas diagnostiquées.

Outre **l'asthme et la bronchopneumopathie chronique obstructive**, il existe beaucoup d'autres affections respiratoires chroniques. Les plus courantes sont la rhinite allergique, l'hypertension artérielle, la bronchiectasie ou encore le syndrome d'apnées obstructives du sommeil.

La rhinite allergique, ou rhume des foins, se manifeste quand on respire quelque chose à laquelle on est allergique; l'intérieur du nez commence alors à s'enflammer et à gonfler.

L'hypertension artérielle pulmonaire est une affection caractérisée par une élévation de la pression dans les artères pulmonaires. On ne sait pas toujours très bien ce qui provoque l'apparition de la maladie, mais les artères rétrécissent et le sang a moins de place pour circuler.

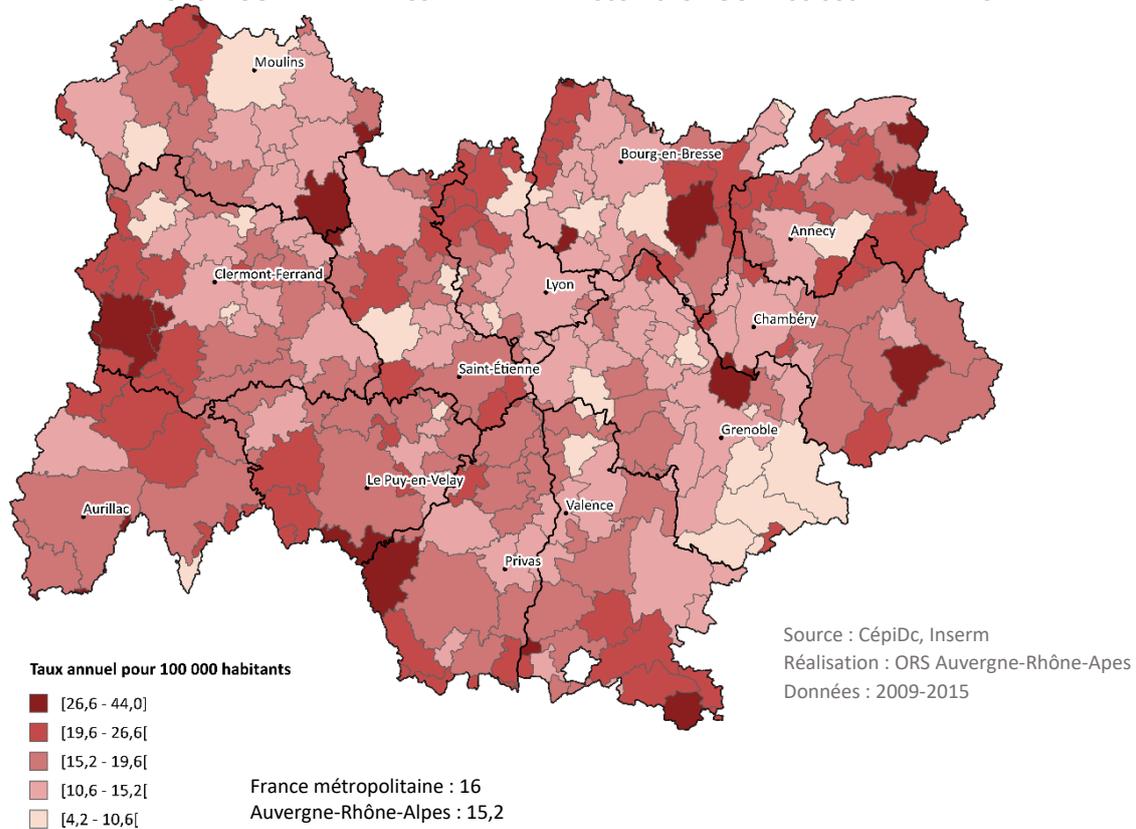
La bronchiectasie est un élargissement anormal d'une ou de plusieurs voies respiratoires. Cela entraîne une hypersécrétion de mucus qui s'accumule dans certaines parties des voies respiratoires dilatées. Les voies respiratoires dilatées contenant un excès de mucus sont sujettes à l'infection.

Le syndrome d'apnées obstructives du sommeil est caractérisé par des pauses respiratoires fréquentes pendant le sommeil, généralement accompagnées d'un ronflement sonore, pouvant avoir des répercussions sur la qualité de vie.

Le lien entre la santé respiratoire et les expositions environnementales (**pollution atmosphérique, conditions météorologiques, radon**) fait aussi l'objet de surveillance spécifique. **Le lien entre la santé respiratoire et le travail** est étudié selon des caractéristiques professionnelles telles que **secteurs d'activité/professions et expositions à des produits présents dans l'environnement du travail**.

Quelques bassins de vie concernés par une mortalité plus importante par bronchopneumopathie chronique obstructive, notamment en Haute-Savoie et à l'ouest du Puy-de-Dôme

TAUX STANDARDISÉ DE MORTALITÉ PAR BRONCHOPNEUMOPATHIE CHRONIQUE OBSTRUCTIVE PAR BASSIN DE VIE EN 2009-2015 POUR 100 000 HABITANTS



La **bronchopneumopathie chronique obstructive (ou BPCO)** est une maladie chronique inflammatoire des bronches. Elle se caractérise par un rétrécissement progressif et une obstruction permanente des voies aériennes entraînant une gêne respiratoire. En 2015, entre 100 000 et 150 000 hospitalisations pour exacerbation d'une BPCO ont été comptabilisées en France. En moyenne, plus de 18 000 décès par an sont liés à une BPCO¹. Le principal facteur de risque de BPCO est le tabagisme (actif ou passif) : plus de 80 % des cas lui sont attribuables. D'autres facteurs accroissent également le risque de développer la maladie, en particulier la **pollution de l'air intérieur et extérieur** ainsi que les expositions professionnelles ou domestiques à des **poussières et des substances chimiques** (silice, poussières de charbon, poussières végétales, moisissures). Comme dans toute maladie multifactorielle, une composante génétique existe également (Inserm, 2015).

Entre 2009 et 2015, **1 317 personnes sont décédées de bronchopneumopathie chronique obstructive** en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé correspondant est de **15,2 décès pour 100 000** habitants, proche de celui observé en France métropolitaine (16 décès pour 100 000 habitants).

Les bronchopneumopathies chroniques obstructives touchent pratiquement trois fois plus les hommes que les femmes (taux annuel régional de 25 pour 100 000 hommes contre 9,3 pour 100 000 femmes). Ce constat est le même pour la France métropolitaine (25,9 pour 100 000 hommes et 10 pour 100 000 femmes).

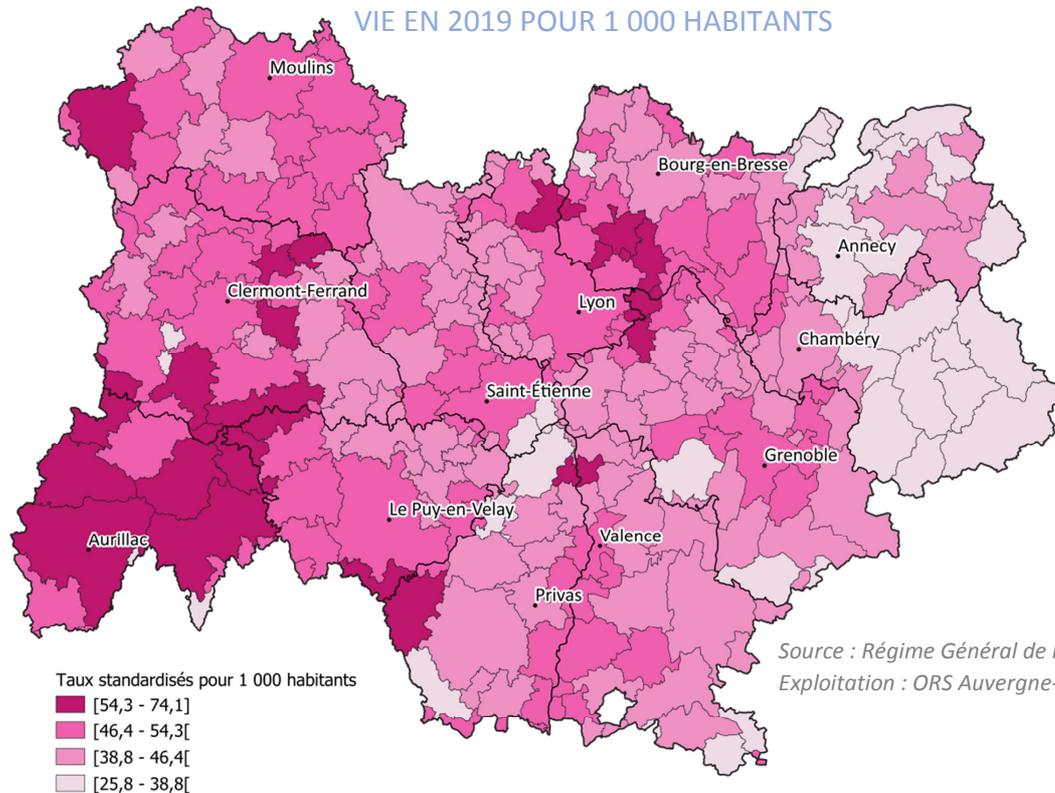
Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé de décès par BPCO est inférieur à 21,3 pour 100 000 habitants. Les taux standardisés varient de **4,2 décès pour 100 000** habitants dans le bassin de vie de Crolles (Isère) à **44** dans le bassin de vie d'Ussel* (Cantal). Les bassins de vie concernés par les plus forts taux de décès par BPCO sont situés en Haute-Savoie (Taninges, Abondance) ainsi que dans la Drôme (Sault), le Puy-de-Dôme (La Bourboule), l'Isère (Saint-Laurent-du-Pont), l'Allier (Saint-Pierre-le-Moûtier*) ainsi que l'Ardèche (Langogne*). Les disparités territoriales se retrouvent chez les femmes comme chez les hommes. Les taux de décès varient de 2 décès pour 100 000 femmes dans le bassin de vie de Laguiole (Cantal) à 59,4 dans le bassin de vie d'Abondance (Haute-Savoie) et de 3,7 pour 100 000 hommes dans le bassin de vie de Veyre-Monton (Puy-de-Dôme) à 80,8 dans le bassin de vie de Taninges (Haute-Savoie).

* Bassin de vie composé de communes appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à d'autres régions limitrophes.

1. BPCO et insuffisance respiratoire chronique. [cité 20 mai 2020]. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/bpcO-et-insuffisance-respiratoire-chronique>

Plus de patients sous traitements antiasthmatiques en zones péri-urbaines et dans le sud-ouest de la région

TAUX STANDARDISÉ DE PATIENTS SOUS TRAITEMENTS ANTI-ASTHMATIQUES PAR BASSIN DE VIE EN 2019 POUR 1 000 HABITANTS



L'**asthme** est une affection inflammatoire bronchique chronique qui se manifeste par des crises de toux sèche, des sifflements, des difficultés respiratoires et un essoufflement qui surviennent lors d'une exacerbation transitoire du processus inflammatoire entraînant une obstruction bronchique. Cette maladie fréquente touche plus de 4 millions de personnes en France. Ses premières manifestations surviennent le plus souvent pendant l'enfance. La survenue d'un asthme résulte de l'association d'une prédisposition génétique et de **facteurs environnementaux** comme les allergènes présents à l'intérieur des habitations (acariens, moisissures, squames), les allergènes extérieurs (pollens et moisissures), la fumée du tabac, les produits chimiques irritants sur le lieu du travail, la pollution de l'air, en particulier les particules fines.

En 2019, parmi les assurés du régime général de l'assurance maladie, **417 912 personnes** en Auvergne- Rhône-Alpes recevaient un traitement régulier pour asthme, soit 4,8 % de l'ensemble de la population régionale.

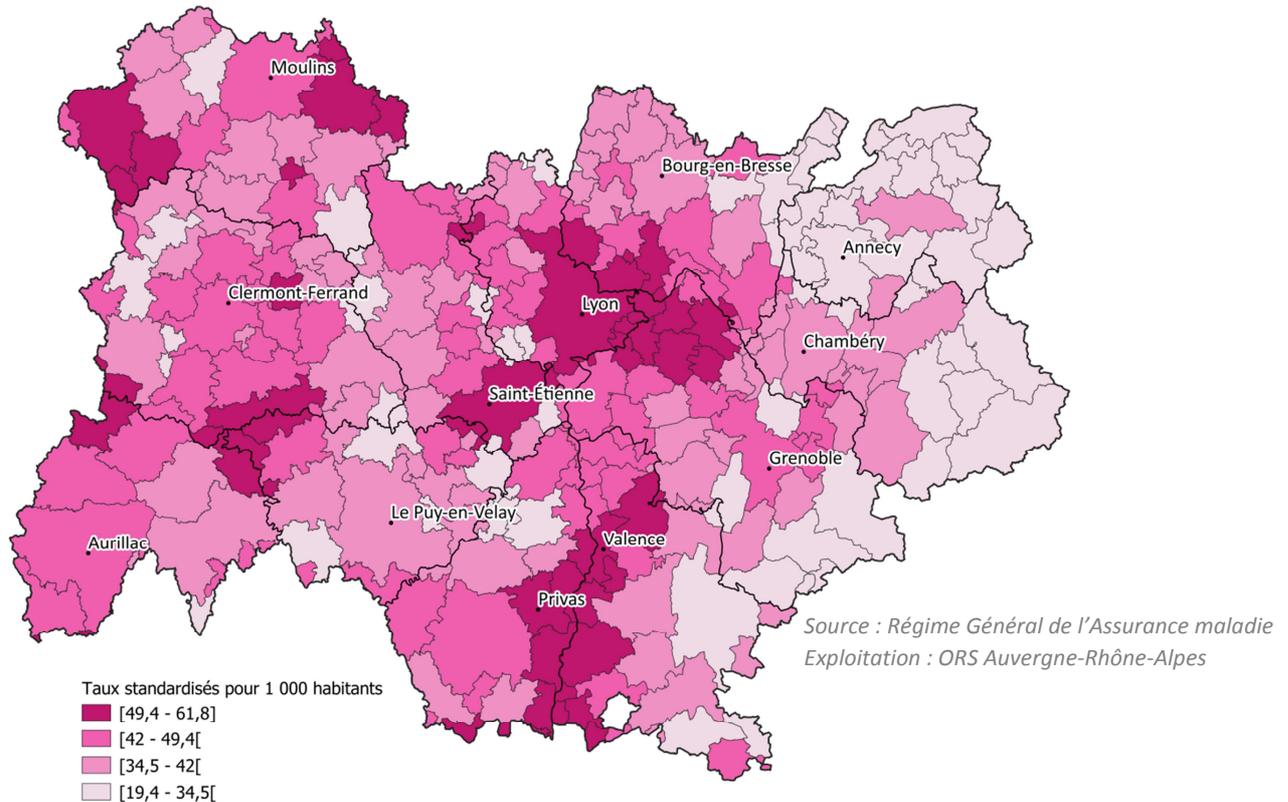
Ces chiffres sous-estiment la prévalence réelle de l'asthme, puisqu'ils ne prennent en compte ni les assurés du régime agricole et autres régimes, ni l'automédication, ni l'asthme non traité et non diagnostiqué.

L'analyse géographique met par ailleurs en évidence des zones diversement concernées par l'asthme. Les taux standardisés varient de **25,8 patients sous traitements antiasthmatiques** pour 1 000 habitants dans le bassin de vie de Bozel (Savoie) à **74,1** dans le bassin de vie d'Ussel (Cantal*). Les bassins de vie concernés par les plus forts taux de patients sous traitements antiasthmatiques sont situés essentiellement en zones péri-urbaines et dans le sud-ouest de l'Auvergne. On peut citer Maringues (64,2), Massiac (63,5), Clermont-Ferrand (63,4), Saint-Flour (61,6) ainsi que dans l'Isère (Charvieu-Chavagneux), le Rhône (Belleville-en-Beaujolais), le Cantal (Murat), l'Allier (Montluçon) et l'Ain (Cressin-Rochefort).

*Bassins de vie composés de communes appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à d'autres régions limitrophes

Plus de patients sous traitements antiallergiques dans les bassins de vie autour de Privas, Lyon, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand

TAUX STANDARDISÉ DE PATIENTS SOUS TRAITEMENTS ANTIALLERGIQUES PAR BASSIN DE VIE EN 2019 POUR 1 000 HABITANTS



L'allergie est un dérèglement du système immunitaire qui correspond à une perte de la tolérance vis-à-vis de substances *a priori* inoffensives : les allergènes. Elles peuvent avoir des manifestations cutanées (urticaire, dermatite), respiratoires (rhinite, asthme) ou généralisées (anaphylaxie) et leur prévalence a considérablement augmenté au cours des 20-30 dernières années dans les pays industrialisés. On estime aujourd'hui que **25 à 30 % de la population est concernée par une maladie allergique.**

Malgré une forte composante génétique des allergies, d'autres facteurs sont suspectés. Le **réchauffement climatique** a pour conséquence un allongement de la période de pollinisation, une augmentation de la quantité de pollens dans l'air, la production de pollens dont le contenu allergénique est majoré. De plus, les aires de production des pollens allergisants sont modifiées. Il faut ajouter à cela l'implantation ornementale d'espèces très allergisantes comme le cyprès et le bouleau. **La pollution de l'air** (intérieure et extérieure), notamment l'ozone et les particules diesel, aurait aussi un rôle dans l'augmentation de la fréquence des allergies aux pollens.

En 2019, parmi les assurés du régime général de l'assurance maladie, **396 134** personnes en Auvergne Rhône -Alpes recevaient un traitement régulier pour allergie, soit **4,6 %** de l'ensemble de la population. Ces chiffres sous -estiment la prévalence réelle de l'allergie, puisqu'ils ne prennent en compte ni les assurés du régime agricole, du régime des indépendants et des régimes spéciaux, ni l'automédication, ni l'allergie non traitée, ni l'allergie non diagnostiquée.

L'analyse géographique met par ailleurs en évidence des zones diversement concernées par l'allergie. Les taux standardisés varient de **19,4 patients sous traitements antiallergiques** pour 1 000 habitants dans le bassin de vie de Morzine (Haute -Savoie) à **61,8** dans le bassin de vie de Bourbon-Lancy (Allier*). Les bassins de vie concernés par les plus forts taux de patients sous traitements antiallergiques sont situés essentiellement autour de Saint-Paul-Trois-Châteaux (60), Saint-Laurent-de-Mure (59,1) et Ussel (58,8), ainsi que dans le Rhône (Lyon, Thizy-les-Bourgs) dans l'Isère (Charvieu-Chavagneux, Villefontaine), dans la Drôme (Donzère), l'Allier (Montluçon) et l'Ain (Meximieux).

*Bassins de vie composé de communes appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à d'autres régions limitrophes

PATHOLOGIES LIÉES À UN AGENT UNIQUE

Maladies à transmission vectorielle

Légionellose

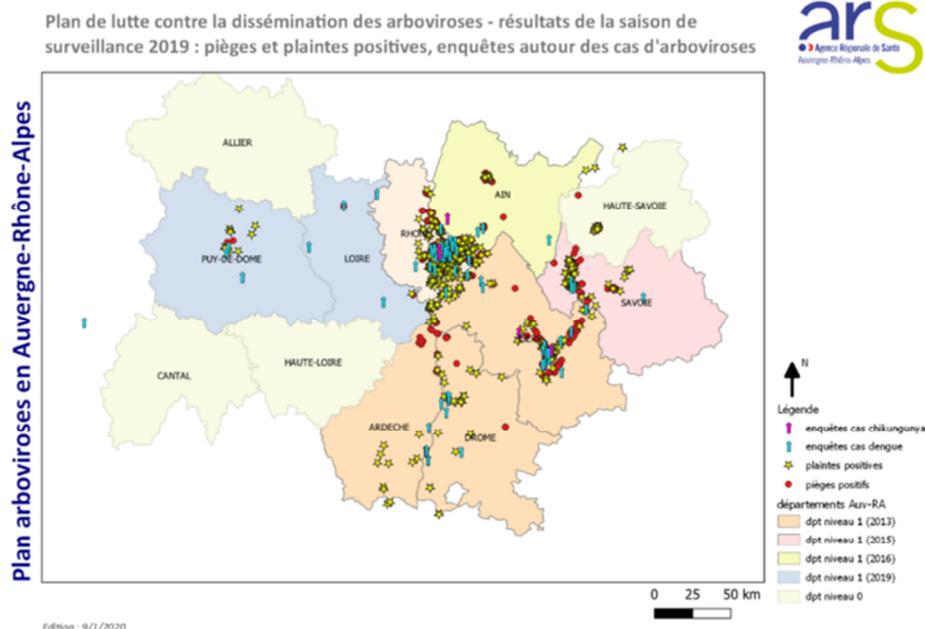
Saturnisme infantile

Intoxication au monoxyde de carbone

Mésothéliome : Admission en ALD

En Auvergne-Rhône-Alpes, quatre maladies vectorielles à suivre : le chikungunya, la dengue, le zika et la borréliose de Lyme

Le chikungunya, la dengue et Zika



Le **chikungunya**, la **dengue** et le virus **Zika** sont trois maladies infectieuses à déclaration obligatoire, dues à des virus de type arbovirus. La transmission s'effectue par l'intermédiaire d'un moustique du genre *Aedes albopictus* pour la métropole, plus connu sous le nom de **moustique tigre**, qui s'est infecté en piquant un Homme atteint d'une arbovirose.

Le virus Zika, principalement transmis par les moustiques, a la particularité d'être aussi transmis par voie sexuelle. La dengue et le chikungunya se manifestent par de la fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale et au moins un signe parmi les suivants : céphalées, arthralgies, myalgies, lombalgies ou douleur retro-orbitaire, douleurs articulaires pour le chikungunya, sans autre point d'appel infectieux. Les personnes atteintes par le virus Zika, sont très souvent asymptomatiques. Quand ils se manifestent, les signes peuvent être une éruption cutanée à type d'exanthème avec ou sans fièvre et au moins deux signes parmi les suivants : hyperhémie conjonctivale, arthralgies, myalgies, en l'absence d'autres causes identifiées.

Aedes albopictus est implanté dans 58 départements métropolitains dont 9 en Auvergne-Rhône-Alpes : Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Puy de Dôme, Rhône, Savoie et Haute-Savoie (départements en niveau 1 : *Aedes albopictus* implanté et actif). A noter qu'en 2019, pour la première fois dans la région, deux cas de **dengue autochtone** ont été observés. Le nombre de cas est dépendant des épidémies présentes dans le monde, notamment dans les DOM-TOM.

Santé publique France coordonne la surveillance épidémiologique du chikungunya, de la dengue et du virus

Zika dans les départements métropolitains colonisés par le moustique vecteur en lien avec les ARS. Du 1^{er} mai au 30 novembre 2019, 93 cas de dengue, 10 cas de chikungunya et 1 cas de zika ont été confirmés en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces chiffres sont en forte augmentation d'année en année.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ARS ARA est en charge de la surveillance entomologique pour suivre l'aire d'implantation du moustique tigre sur la région, de la sensibilisation de la population et des professionnels de santé et des mesures de lutte antivectorielles. L'ARS ARA a délégué une partie de ces missions à un opérateur : l'Entente interdépartementale de démoustication Rhône Alpes (EIRAD).

Afin de lutter contre l'installation ou la multiplication du moustique tigre, seules les actions de destruction des gîtes larvaires mises en œuvre par tous sont efficaces. Tout récipient pouvant entraîner la stagnation d'une petite quantité d'eau (même de la taille d'un bouchon) est susceptible de devenir un lieu de ponte de ce moustique. Il est donc nécessaire que chacun se mobilise en vidant régulièrement les coupelles, nettoyant les gouttières, couvrant les réservoirs d'eau, et en supprimant toute stagnation d'eau dans les équipements (piscines hors d'usage, terrasses sur plots ...) ou objets (meubles de jardin, jouets ...) situés à l'extérieur. C'est uniquement lorsque qu'une personne présente une arbovirose et que le moustique est détecté que sont mis en œuvre des mesures adaptées de lutte antivectorielle dans les lieux fréquentés par cette personne. L'objectif est alors d'éviter l'instauration d'un cycle de transmission autochtone de ces virus.

SOURCES

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/maladies-virales-transmises-par-le-moustique-tigre>
<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/le-moustique-tigre-vecteur-de-maladies>



La borréliose de Lyme

La borréliose de Lyme est une maladie infectieuse, non contagieuse, causée par une bactérie du complexe *Borrelia (B) burgdorferi sensu lato* et transmise à l'homme par morsures de tiques, du genre *Ixodes*, infectées.

La tique est un acarien parasite visible à l'œil nu mais de très petite taille. Grâce à son appareil buccal appelé « rostre », elle vit ancrée sur la peau des mammifères sauvages (gibiers, oiseaux, rongeurs) ou d'élevage (vaches, chevaux...). Une fois fixées à leur peau, les tiques se nourrissent de sang pour se développer. Il s'agit d'un vecteur important de la maladie chez l'homme : si une tique mord un animal infecté par une bactérie ou un virus et qu'elle mord ensuite un être humain, celui-ci peut alors être infecté.

Aujourd'hui on considère que 5 à 20 % des tiques peuvent être infectées par la borréliose de Lyme. Il est conseillé de réduire le temps de contact avec la tique pour limiter le risque de transmission de germes infectieux. Le risque de développement de la maladie dépend ensuite de chaque individu et de ses défenses immunitaires.

La maladie peut se manifester dans un premier temps par un érythème migrant centré sur la morsure de tique (rougeur de la peau s'étendant progressivement avec ou sans éclaircissement central). Cependant, ce n'est pas toujours le cas. L'érythème peut être accompagné de douleurs articulaire et musculaire. Sans prophylaxie adaptée à l'apparition de l'érythème, celui-ci peut être suivi par diverses manifestations dermatologiques, neurologiques, articulaires et plus rarement cardiaques ou ophtalmiques.

Cette zoonose est présente en Europe, Amérique du Nord et dans les régions tempérées de l'Asie.

Il n'existe pas actuellement de programme de surveillance spécifique pour la région Auvergne-Rhône-Alpes. La surveillance de la maladie de Lyme est assurée par le réseau Sentinelles et le Centre national de référence (CNR) des *Borrelia*. Les données d'incidence de ces deux systèmes sont encore parcellaires et rendent difficiles les comparaisons interrégionales et interdépartementales.

En 2016, le Réseau Sentinelles estime à environ 54 647 le nombre de personnes atteintes de Borréliose de Lyme en France métropolitaine, dont **11 680** cas en Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) (soit 21% des cas nationaux). Au niveau national, cette même année, le taux d'incidence annuel était de 84 cas pour 100 000 habitants, taux en forte augmentation par rapport aux années précédentes. En effet, ce taux était stable depuis 2009 et il était de 51 pour 100 000 habitants en 2015.

La surveillance du Réseau Sentinelles montre également une diversité géographique des incidences régionales. Au cours de la période 2009-2018, les taux d'incidence annuels moyens les plus élevés ont été retrouvés dans les régions de l'est (Alsace, Lorraine), du Limousin et de Rhône-Alpes.

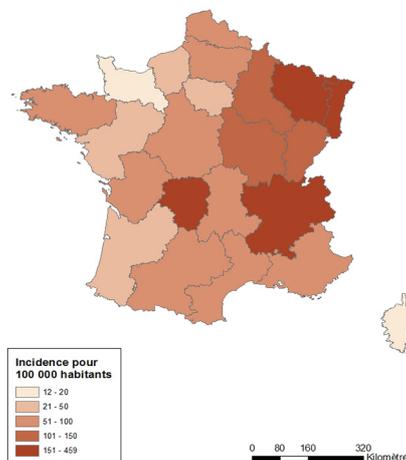
La région ARA présente également une incidence élevée et une tendance à l'augmentation, similaire à la tendance nationale, durant ces dernières années. Ces taux d'incidences doivent être interprétés avec prudence du fait d'une précision statistique faible (s'exprimant par des intervalles de confiance parfois très larges).

TAUX D'INCIDENCE ANNUEL MOYEN ENTRE 2009 ET 2018 SUR LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Périodes	Taux d'incidence annuel moyen	
	Ex- Auvergne	Ex- Rhône-Alpes
2009-2011	62/100 000	76/100 000
2012-2015	55/100 000	111/100 000
2016	105/100 000	156/100 000
Total Auvergne-Rhône-Alpes 2016	147/100 000	
2017	160/100 000	167/100 000
2018	92/100 000	315/100 000

Pour répondre aux interrogations sur les difficultés liées au diagnostic et sur la prise en charge des formes tardives, le ministère des Affaires sociales et de la santé a publié en 2016 un **Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques**. Le dernier comité de pilotage, en juillet 2019, prévoit le renforcement des actions de prévention au niveau local, face à l'augmentation de l'incidence en 2018, et a établi 5 centres de référence pour la prise en charge des maladies vectorielles à tiques (CRMVT) en France. Le Centre de référence pour la région Auvergne-Rhône-Alpes se situe au CHU de **Clermont-Ferrand, associé au CHU de St Etienne**.

Estimation du taux d'incidence annuel moyen de la borréliose de Lyme par région, France métropolitaine, 2013 – 2018, Réseau Sentinelles



SOURCES

- « Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques : point d'étape ». Ministère des Solidarités et de la Santé, 5 décembre 2019. <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/plan-national-de-prevention-et-de-lutte-contre-la-maladie-de-lyme-et-les-428253>.
- « Borréliose de Lyme ». Consulté le 8 janvier 2020. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/borreliose-de-lyme/donnees/#tabs>.
- « | La borréliose de Lyme | ». Cellule d'Intervention en Région (CIRE) Auvergne-Rhône-Alpes. BVS, n° 2 (juin 2018): 1-47. Consulté le 8 janvier 2020. https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/system/files/2018-06/BVS_Lyme_ARA_vf.pdf

Une région particulièrement impactée par la légionellose

La légionellose est une infection pulmonaire causée par les légionelles (bactérie du genre *Legionella*). La contamination humaine se fait par voie respiratoire, par inhalation de microgouttelettes d'eau (aérosols) contaminées. L'incubation est en général de 2 à 10 jours avec une durée médiane de 6 jours.

Les légionelles sont présentes à des concentrations faibles, dans les milieux naturels (eau douce et sols humides) mais elles peuvent coloniser et proliférer dans les réseaux de distribution d'eau chaude et les circuits de refroidissement. Ainsi, toute installation renfermant un circuit d'eau chaude ou réchauffée (entre 25 et 40°C) produisant des microgouttelettes d'eau (douche, bain à remous, tour aérofrigorifère à voie humide ...) présente des risques de contamination par les légionelles. Il n'existe pas de transmission interhumaine et boire l'eau du robinet n'induit pas de contamination.

La légionellose affecte essentiellement les adultes âgés, plutôt les hommes, et touche plus particulièrement les personnes présentant des facteurs de risque individuels tels que le tabagisme, le diabète et les maladies respiratoires chroniques et immunosuppressives. La légionellose se traduit par un état grippal fébrile et une toux initialement non productive accompagnés parfois de troubles digestifs (diarrhées) et/ou neurologiques (céphalées, troubles de la vigilance). L'état grippal s'aggrave rapidement et fait place à une pneumopathie sévère nécessitant une hospitalisation.

Il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire depuis 1987.

Entre 2014 et 2019 (2018 étant exclue), **1 211 cas de légionelloses** ont été notifiés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes soit en moyenne 242 cas par an dont 17 décès par an (7,1 % des cas).

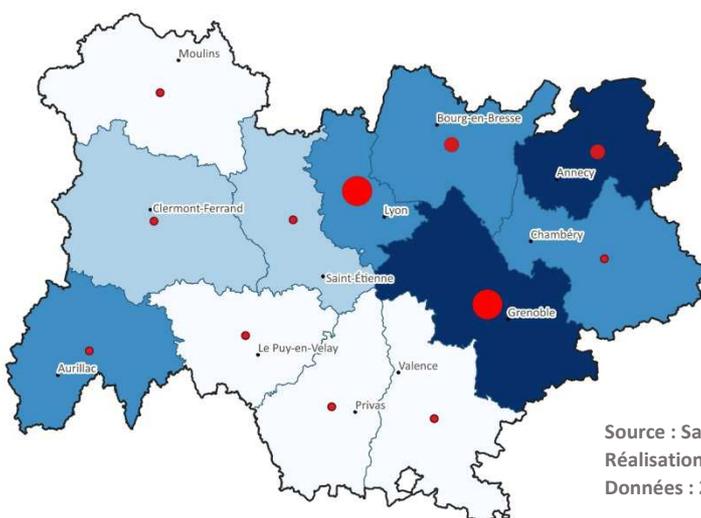
Dans la région, le taux d'incidence annuel moyen standardisé sur l'âge et le sexe entre 2014 et 2019 est de **2,9 pour 100 000 habitants**. Ce taux est supérieur aux taux d'incidence national. On constate dans la région un gradient ouest-est des taux d'incidence départementaux à l'image, au niveau national, du gradient ouest-est des taux d'incidence régionaux. Le taux d'incidence standardisé varie de 1,1 pour 100 000 habitants dans le département de l'Allier à 4,1 dans l'Isère.

NOMBRE DE CAS DE LÉGIONELLOSE PAR DÉPARTEMENT 2014-2019*

Département	Nombre de cas 2014-2019*	Nombre de cas moyen annuel 2014-2019*	Taux standardisés par âge et par sexe 2014-2019* pour 100 000 habitants
Ain	107	21	3,3
Allier	25	5	1,1
Ardèche	30	6	1,5
Cantal	25	5	3
Drôme	51	10	1,8
Isère	262	52	4,1
Loire	97	19	2,3
Haute-Loire	20	4	1,6
Puy-de-Dôme	89	18	2,4
Rhône	270	54	3
Savoie	78	16	3,3
Haute-Savoie	157	31	3,9
Région	1211	242	2,9

Source : Santé Publique France - *Année 2018 exclue

LÉGIONELLOSE : NOMBRE DE CAS ET TAUX STANDARDISÉS POUR 100 000 HABITANTS EN 2014-2019 (2018 EXCLUE)



Source : Santé Publique France
Réalisation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes
Données : 2014-2019 (2018 Exclue)

L'intoxication au plomb est associée à des signes cliniques peu spécifiques : troubles digestifs vagues (anorexie, douleurs abdominales récurrentes, constipation, vomissements), troubles du comportement (apathie ou irritabilité, hyperactivité), troubles de l'attention et du sommeil, mauvais développement psychomoteur, pâleur en rapport avec une anémie.

Le plomb est toxique pour les enfants, les femmes enceintes et les adultes, même à de faibles concentrations. Le diagnostic de l'intoxication au plomb est établi par un dosage de la plombémie (taux de plomb dans le sang). Les taux d'imprégnation, en France, ont fortement diminué depuis 20 ans à la suite de l'élimination progressive des sources majeures d'exposition.

La principale source d'exposition au plomb est la peinture à la céruse des habitats anciens, antérieurs à 1949. L'exposition peut advenir du fait de la dégradation des peintures ou bien à l'occasion de travaux réalisés sans précaution. Les sites industriels émettant du plomb, les sols pollués par le plomb, l'eau du robinet en cas de canalisations et branchements en plomb et si l'eau est agressive, certains aliments s'ils ont été en contact avec des céramiques artisanales ou s'ils ont été cultivés sur des sols pollués, certains remèdes ou cosmétiques traditionnels (khôl par exemple), certaines activités professionnelles ou de loisirs (pratique du tir sportif par exemple) des parents ou des adolescents, sont autant de sources potentielles d'exposition.

De 2014 à 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes, 1 302 plombémies de primodépistages ont été réalisées. Elles ont ainsi permis la détection de 142 cas de saturnisme infantile.

Saturnisme chez l'enfant

Suivant les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), les autorités sanitaires ont décidé, par arrêté en date du 8 juin 2015, d'abaisser de 100 à 50 microgrammes par litre la concentration en plomb dans le sang (plombémie) définissant ainsi le saturnisme chez l'enfant.

Les cas de saturnisme infantile doivent faire l'objet d'une déclaration obligatoire et déclenchent une procédure d'urgence visant à supprimer l'exposition au plomb de l'enfant concerné.

DÉPISTAGE DU SATURNISME ET CAS PAR DÉPARTEMENT, 2014-2018

	Plombémie de primodépistage Effectif cumulé	Cas de saturnisme au primodépistage Effectif cumulé	Taux de primodépistage moyen annuel (pour 100 000 enfants de 0 à 17 ans)
Ain	69	14	9,2
Allier	26	1	8,0
Ardèche	51	5	15,2
Cantal	17	2	13,2
Drôme	94	15	16,9
Isère	118	6	8,2
Loire	126	7	15,2
Haute-Loire	25	2	10,3
Puy-de-Dôme	95	7	15,3
Rhône	586	71	29,5
Savoie	50	5	10,9
Haute-Savoie	45	7	5,1
Auvergne-Rhône-Alpes	1302	142	15,2

Sources : Santé publique France, Géodes, Insee RP2012

Populations vulnérables

Les enfants, particulièrement ceux âgés de moins de 6 ans, sont les plus exposés en raison des risques d'ingestion de poussières ou de débris de peinture contaminés par contacts mains-bouche, la terre ou des écailles de peinture dans l'habitat ancien pouvant être très riches en plomb.

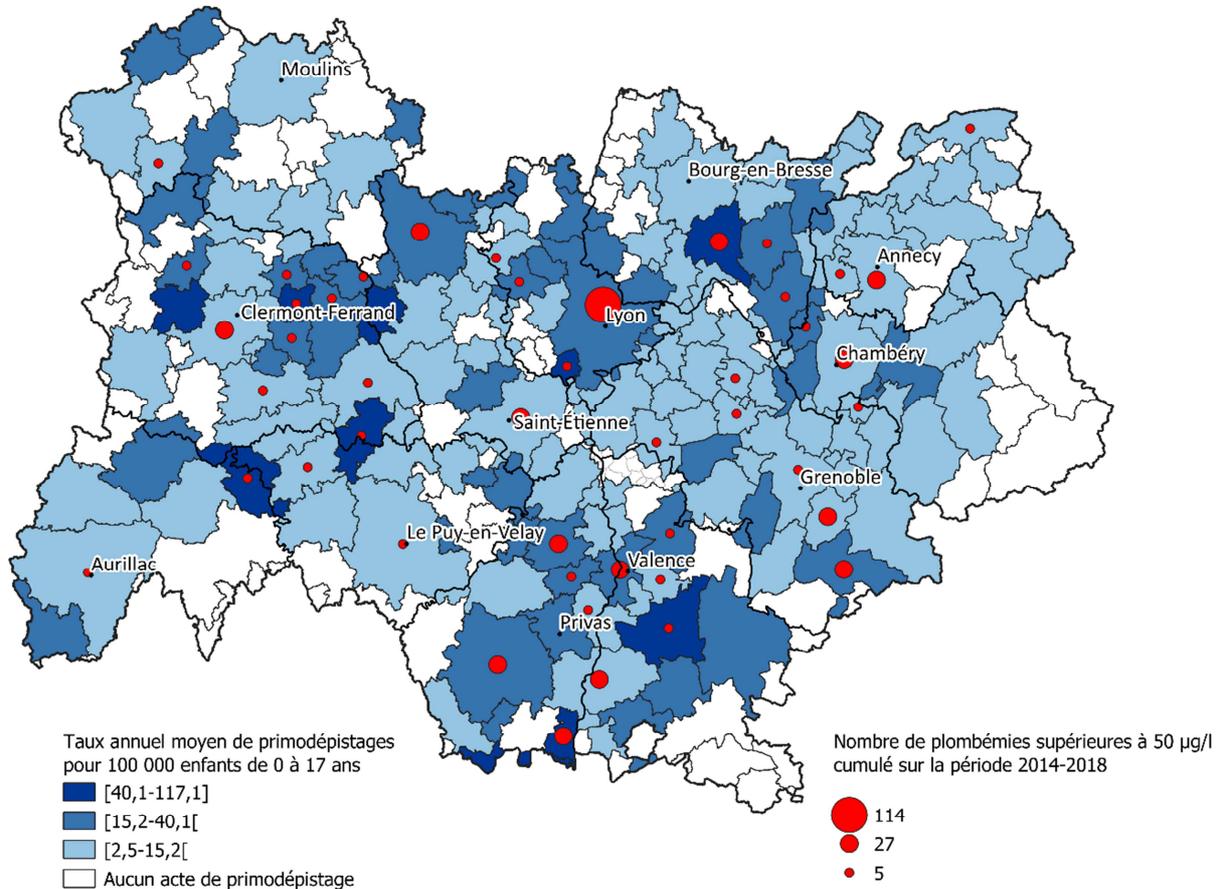
Pour une même imprégnation, les effets toxiques du plomb sont plus importants et plus sévères que chez l'adulte, en raison du processus de développement cérébral.

L'absorption et le stockage osseux sont également plus importants chez l'enfant que chez l'adulte, accentué par une faible élimination urinaire.

Les femmes enceintes et les nourrissons

Au moment de la grossesse, le plomb, éventuellement stocké dans les os de la mère antérieurement exposée, est relargué dans le sang, passe la barrière transplacentaire et contamine ainsi le fœtus. Il se retrouve dans le lait maternel et peut contaminer le nourrisson pendant la période d'allaitement.

TAUX DE PRIMODÉPISTAGE ET NOMBRE DE PLOMBÉMIES SUPÉRIEURES A 50 µg/l PAR BASSIN DE VIE SUR LA PÉRIODE 2014-2018



Sources : Santé publique France, Géodes, Insee RP 2012
Exploitation : ORS Auvergne-Rhône-Alpes

La répartition géographique du primodépistage est très hétérogène. **Le taux de primodépistage moyen annuel le plus élevé est de 117,1 primodépistages pour 100 000 enfants** de moins de 18 ans dans le bassin de vie de Crest (Drôme).

Aucune plombémie de primodépistage n'a été signalée pour 79 bassins de vie (33 %). Pour la moitié des bassins de vie où une activité de primodépistage est présente, le taux de primodépistage moyen annuel est inférieur à 12,5 pour 100 000 enfants.

Une activité de dépistage existe dans une très grande majorité des bassins de vie de la Loire, du Rhône, de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Isère.

Le taux de primodépistage est le plus important dans le Rhône, pour plusieurs raisons : présence d'immeubles anciens, de populations précaires, etc., entraînant une mobilisation plus importante des acteurs du dépistage.

Les données issues du Système national de surveillance des plombémies de l'enfant (SNSPE) ne sont pas exhaustives, l'ensemble des plombémies n'étant pas déclaré au système de surveillance. L'exhaustivité de ce système, évaluée par des enquêtes auprès des laboratoires est comprise entre 91 % et 97 % depuis 2005.

Attention

Les données sont disponibles uniquement pour les communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les données cartographiées sont donc incomplètes pour les bassins de vie interrégionaux et il n'en est donc pas tenu compte dans l'analyse.

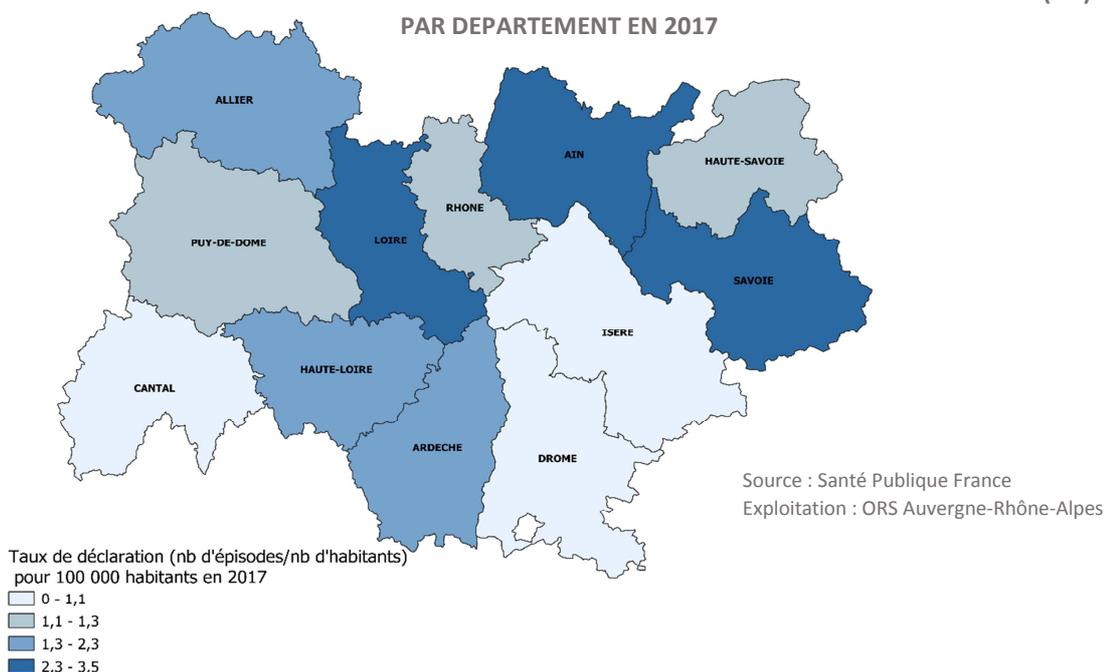
De fortes disparités départementales de déclaration

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore, incolore et non irritant, produit lors de combustion incomplète de matière carbonée, le plus souvent lors d'un manque de ventilation associé au dysfonctionnement d'un appareil de chauffage (chaudière, poêle, chauffage d'appoint, cheminée...) ou à l'utilisation de moteurs thermiques en milieu clos (groupe électrogène, véhicule à moteur, engin de chantier...). Les épisodes déclarés surviennent essentiellement de manière accidentelle dans l'habitat.

Le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Les premiers symptômes d'une intoxication au monoxyde de carbone sont des maux de tête, de la fatigue, des nausées.

Ils apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer. Une intoxication importante peut conduire au coma et au décès.

TAUX DE DÉCLARATION DES INTOXICATIONS ACCIDENTELLES AU MONOXYDE DE CARBONE (CO) PAR DÉPARTEMENT EN 2017



Une centaine d'intoxications au monoxyde de carbone (CO) sont signalées à l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes chaque saison de chauffe (du 1^{er} octobre au 31 mars). Elles conduisent à l'intoxication d'environ 300 personnes chaque année, dont la majorité sont transportées vers un service d'urgence hospitalier ; plusieurs décès sont constatés à cette période tous les ans.

En 2017, compte tenu des faibles effectifs, il n'a pas été possible de réaliser une carte des taux d'incidence par bassin de vie. Le choix s'est donc porté sur une carte départementale. L'année 2017 est par ailleurs la dernière année pour laquelle les données ont été consolidées. En 2017 (année complète et pas uniquement saison de chauffe), dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 125 épisodes d'intoxication accidentelle au monoxyde de carbone qui ont été rapportés au système de surveillance.

Après enquête médicale, 293 cas d'intoxication ont été documentés. Les intoxications au monoxyde de carbone accidentelles sont survenues majoritairement dans l'habitat (78%), en milieu professionnel (18%) et dans les établissements recevant du public (3%).

Le taux de déclaration moyen d'épisodes d'intoxication accidentelle au CO est de 1,6 en 2017 sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux de déclaration est très hétérogène d'un département à l'autre dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est nul en 2017 dans le Cantal et s'élève à 3,5 épisodes pour 100 000 habitants en Savoie.

Il est cependant important de noter que les signalements au CO ne sont pas exhaustifs et qu'ils dépendent de la mobilisation des déclarants. La variabilité observée entre les départements peut ainsi correspondre à des variations dans l'exhaustivité des signalements à l'Agence Régionale de Santé.

Mésothéliome, un cancer rare, des taux d'admission en ALD faibles mais une situation contrastée

L'amiante est la principale cause impliquée dans la survenue des mésothéliomes, la part des mésothéliomes pleuraux attribuable à une exposition à l'amiante étant estimée à 83,2 % chez les hommes et à 38,4 % chez les femmes. L'amiante est principalement d'origine professionnelle mais elle peut être également environnementale. D'autres fibres minérales (érionite et fluoro-édénite) sont associées à un excès de mésothéliomes dans des conditions d'exposition environnementale. Le développement de la maladie peut survenir plusieurs dizaines d'années après l'exposition.

Le mésothéliome est un cancer rare, entre 2006 et 2013, pour les trois régimes d'assurance maladie, **59* admissions en ALD pour mésothéliome** ont été dénombrées en moyenne chaque année en région Auvergne-Rhône-Alpes. Le taux standardisé de **0,8 nouvelle admission en ALD pour 100 000** habitants en Auvergne-Rhône-Alpes par an est similaire à celui observé en France métropolitaine. Ce cancer survient majoritairement chez les hommes, le taux standardisé annuel est de **1,4 nouvelles admissions en ALD pour 100 000 hommes** et de **0,4 nouvelle admission en ALD pour 100 000 femmes**.

Le faible nombre d'admission en ALD pour mésothéliome dans de nombreux bassins de vie ne permet pas de réaliser une représentation cartographique. Dans 66 bassins de vie, aucune admission en ALD n'a été effectuée entre 2006 et 2013.

Dans trois bassins de vie sur quatre, le taux standardisé annuel de **nouvelles admissions en ALD pour mésothéliome est inférieur à 1,1 pour 100 000 habitants**.

Toutefois, **certains bassins de vie apparaissent concernés par des taux d'admission en ALD pour mésothéliome élevés et supérieurs au taux régional** : les bassins de vie de Vienne et de Grenoble dans l'Isère avec respectivement près de 2,3 et 1,2 admissions en ALD pour 100 000 habitants en moyenne par an.

Certaines zones présentent un taux d'admission en ALD pour mésothéliome pouvant susciter une interrogation : l'ouest du département de l'Allier (bassin de vie de Montluçon), le centre du Puy-de-Dôme (bassins de vie de Clermont-Ferrand et Issoire), le nord de l'Isère (Vienne), de la Drôme (St-Rambert-d'Albon), les bassins de vie se situant autour de Grenoble et enfin deux bassins de vie en Savoie (Chambéry et Ugine).



Veine d'actinolite-amiante © BRGM

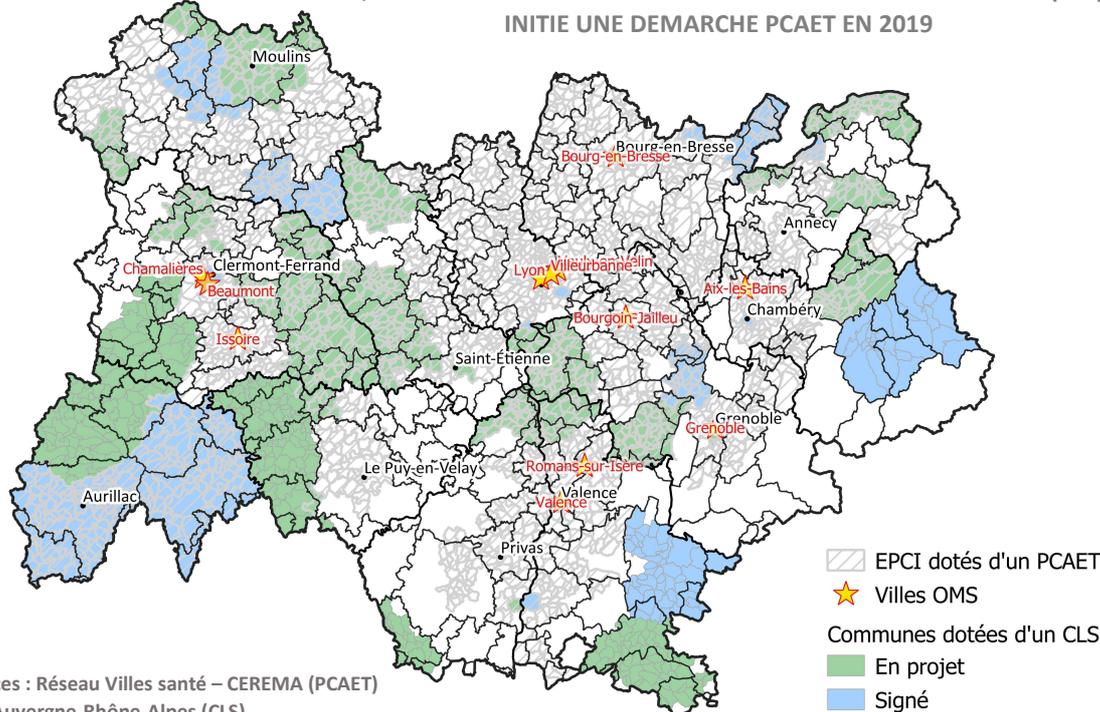
DES ACTEURS EN MARCHÉ PERSPECTIVES

**La santé environnementale en
Auvergne-Rhône-Alpes**

Un état des lieux vivant

De nombreuses possibilités dans les territoires pour agir en faveur de la santé-environnement

VILLES SANTE OMS, TERRITOIRES COUVERTS PAR UN CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) ET CEUX AYANT INITIE UNE DEMARCHE PCAET EN 2019



Les collectivités locales, au regard du large éventail de compétences dont elles disposent, ont le pouvoir d'agir sur de nombreux déterminants de santé : le logement, l'urbanisme, l'environnement, la qualité de l'air, de l'eau, le transport et la mobilité active, l'alimentation scolaire, etc...

Depuis de nombreuses années, certaines collectivités locales de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'engagent dans des démarches volontaristes de développement durable et de promotion de la santé par l'environnement. Cet engagement se traduit par exemple par l'adhésion au réseau des **Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**, la signature de Contrats Locaux de Santé (CLS) avec l'ARS ou encore la mise en œuvre de **Plans climat air énergie territoriaux (PCAET)**, qui constituent autant de contextes propices à la prise en compte des enjeux de santé environnement.

La carte ci-dessus donne une première illustration de ces dynamiques territoriales, sans préjuger de la densité et de la nature des actions qui visent explicitement à créer un environnement local favorable à la santé de ses habitants.

Par ailleurs, la volonté d'agir positivement sur les déterminants de santé d'origine environnementale est aussi présente dans de nombreux autres programmes locaux sectoriels. On peut citer ceux consacrés à l'eau (SAGE cf. *fiche eau*), l'air (PPA cf. *fiche air*), l'urbanisme (démarche d'« **urbanisme favorable à la santé** »), l'habitat, l'énergie... Enfin, les projets d'aménagement sont soumis à évaluation environnementale et certains s'appuient déjà sur des études d'impact sanitaire (EIS) pour optimiser leur incidence.

Les Villes-Santé-OMS

« Penser globalement, agir localement »

Le mouvement des Villes-Santé a été créé par le bureau Européen de l'OMS à Copenhague après le colloque et l'élaboration de la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé en 1986.

On définit une Ville-Santé comme une ville qui :

- améliore constamment la qualité de son environnement ;
- favorise le développement d'une communauté solidaire et qui participe à la vie de la cité ;
- agit en faveur de la santé de tous et réduit les inégalités ;
- développe une économie diversifiée et innovante ;
- donne à chacun les moyens d'avoir accès à la culture et de réaliser son potentiel de créativité.

En janvier 2021, le Réseau français des Villes-Santé compte 92 membres dont 86 villes et 6 intercommunalités.

En Auvergne-Rhône-Alpes, on compte 12 villes OMS : Aix-les-Bains, Beaumont, Bourg en Bresse, Bourgoin-Jallieu, Chamalières, Grenoble, Issoire, Lyon, Romans-sur-Isère, Valence, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.

Les Contrats Locaux de Santé (CLS)¹

Créés par la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 relative aux patients, à la santé et aux territoires et portant réforme de l'hôpital, les Contrats locaux de santé (CLS) assurent le lien entre le Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2028 porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les orientations des collectivités territoriales, au travers de la définition d'un programme d'actions pluriannuel construit collectivement.

Le CLS fait l'objet d'une contractualisation sur des priorités de santé entre, a minima, l'ARS et une collectivité territoriale. Il est au service d'une **action locale concertée en santé, transversale et intersectorielle à l'échelle d'une commune ou d'un EPCI** (Etablissement public de coopération intercommunale) et est également un outil de mise en œuvre du plan régional santé-environnement (PRSE).

Selon le code de la santé publique, les deux objectifs prioritaires des CLS concernent :

- La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé ;
- La mise en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Historiquement, en Auvergne, les CLS sont le plus souvent de portée intercommunale, alors qu'en Rhône-Alpes leur périmètre est plutôt en correspondance avec les périmètres des politiques de la ville.

Certains CLS déploient des volets santé-environnement. C'est le cas par exemple des villes de Bourgoin-Jallieu, Grenoble, Lyon, Riom, Romans-sur-Isère, St-Martin-d'Hères, Valence, Villeurbanne... Les actions dans le domaine de l'habitat insalubre, la qualité de l'air extérieur ou intérieur ou la lutte contre l'ambrosie sont les thématiques les plus souvent abordées.

CONTRATS LOCAUX DE SANTE EN AUVERGNE –RHONE-ALPES AU 1 JUILLET 2020 (SOURCE ARS)

Département	Nombre de CLS	Localisation
Ain	3	Bellegarde-sur-Valserine, Bourg-en-Bresse et Pays de Gex
Allier	3	Montluçon, Pays de Vichy et Vichy
Ardèche	1	La Voulte-sur-Rhône
Cantal	3	Pays d'Aurillac, BSI Saint Flour et Pays Haut Cantal Dordogne
Drôme	5	Romans, Valence, Porte de Dromardèche, Pays Diois, Montélimar
Isère	5	Bourgoin-Jallieu, Grenoble, Pays Voironnais, Fontaine, Saint-Martin-d'Hères
Loire	3	Agglomération Loire-Forez, Roannais Agglomération, Saint-Etienne
Haute Loire	1	Pays-de-Lafayette
Puy de Dôme	6	Bassin d'Issoire, Chamalières, Clermont-Ferrand, Pays de Combrailles, Riom et
Rhône	5	Givors, Vaulx en Velin, Saint Priest, Lyon, Villeurbanne
Savoie	2	Chambéry et Tarentaise
Haute Savoie	1	Annemasse

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de GES,
- l'adaptation au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- la qualité de l'air,
- le développement des énergies renouvelables.

La mise en place des PCAET est confiée aux EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et à la métropole de Lyon. Les échéances d'application sont différentes selon la taille de l'EPCI (31 décembre 2016 pour les EPCI de plus de 50 000 habitants et 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants).

Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués. Il est mis en place pour une durée de 6 ans.

En Auvergne-Rhône-Alpes, en septembre 2020, selon la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), ce sont 92 communautés de communes qui ont engagé un PCAET.

PCAET EN AUVERGNE –RHONE-ALPES EN SEPTEMBRE 2020 (SOURCE DREAL)

Département	Nombre de PCAET
Ain	13
Allier	11
Ardèche	6
Cantal	5
Drôme	5
Isère	11
Loire	5
Haute Loire	1
Puy de Dôme	9
Rhône	11
Savoie	4
Haute Savoie	11

1. <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-cls-0>

L'Urbanisme favorable à la santé (UFS)

Il est aujourd'hui largement reconnu que les choix de planification et d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations.

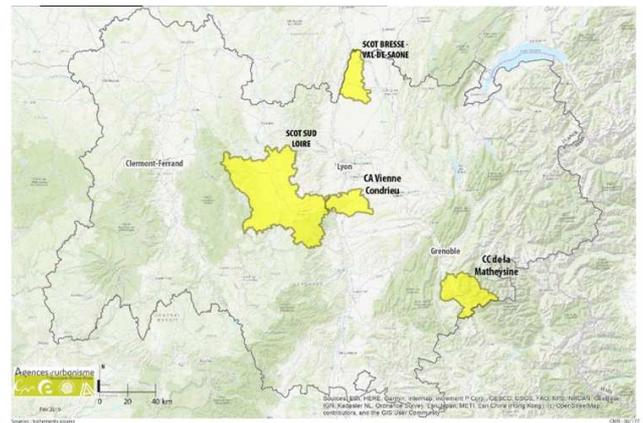
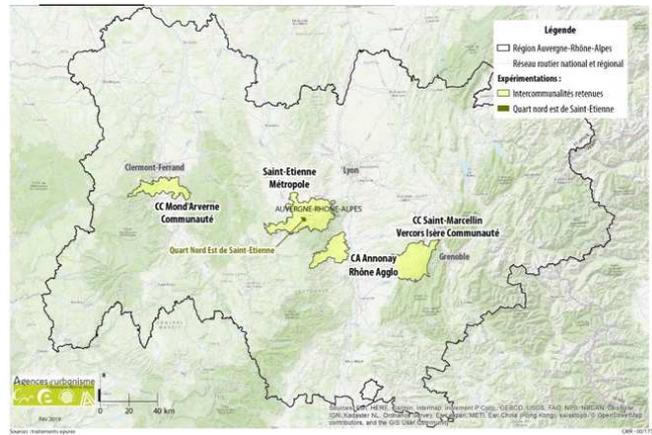
L'UFS consiste à intégrer les composantes de la santé dans la mise en œuvre de projets urbains et d'aménagement du territoire, le tout dans une perspective de réduction des inégalités.

En Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du troisième PRSE 2017-2021, le réseau des 4 agences d'urbanisme de la région (Urba4) mène, avec l'appui de l'ORS, une action visant à « **Intégrer les enjeux de santé environnementale dans l'aide à la décision sur les documents de planification et les projets d'aménagement** ». Ce travail expérimental est destiné à introduire la démarche de l'UFS dans la région. Il s'appuie sur des documents méthodologiques tels que les guides de l'EHESP (Agir pour un urbanisme favorable à la santé)¹ ou du réseau français des villes OMS².

8 expériences auront été menées fin 2021 : *Plan local d'urbanisme intercommunal* (PLUI) de Mont d'Arverne (63), (PLH) de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté, *Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat* (PLUI-H) Annonay Rhône Agglomération, projet urbain quart nord-est de Saint-Etienne (42), *Plan de mobilité* (PDM) - *Programme local de l'habitat* (PLH) - *Plan climat, air, énergie et territoriaux* (PCAET) de Vienne Condrieu Agglomération, Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Bresse Val-de-Saône (01), opération de revitalisation du territoire (ORT) de La Mure et le Scot sud Loire.

D'AUTRES LEVIERS D'ACTIONS existent et sont mises en place dans certains territoires, intégrées ou non à des politiques publiques locales structurées : démarches d'évaluation d'impact en santé (EIS) lors d'opérations d'aménagements urbains, actions ciblées de prévention des expositions environnementales, actions d'éducation et de promotion en santé environnement...

UFS : TERRITOIRES DES EXPERIMENTATIONS PORTEES PAR LES AGENCES D'URBANISME AU COURS DU PRSE3



L'état des lieux proposé dans ce document constitue un exercice inédit à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les thématiques abordées sont issues d'une réflexion collective entre les services de l'Etat en charge de l'environnement, de la santé, et de la Région.

Ce premier travail met en lumière un certain nombre d'enjeux qui ont été considérés comme déterminants pour mieux comprendre les interactions entre l'environnement, «tout ce qui nous entoure», et la santé des populations.

Cependant, ce portrait régional encore incomplet et perfectible, devra s'enrichir, dans les mois et les années qui viennent du retour de ses utilisateurs.

Le travail de collecte des données qui a abouti à ce document a mis en évidence des difficultés ou lacunes qui sont déjà autant de pistes à explorer, au cours de l'élaboration et de la vie du PRSE3, afin de le rendre encore plus exhaustif et pertinent.

Ainsi un certain nombre de verrous techniques ou scientifiques ont déjà été relevés.

• L'échelle de représentation des données

Au delà de l'aspect technique de la représentation des informations à caractère sanitaire ou environnemental, se pose le choix de la «maille» la plus adaptée pour identifier les inégalités environnementales et mettre en avant les enjeux locaux. Dans un souci de représentativité statistique et de confidentialité, le choix a été fait d'utiliser le bassin de vie, caractéristique d'une certaine unité de territoire, pour exposer les données sanitaires. Cette option s'est toutefois révélée difficile à suivre pour certaines données environnementales, mieux traduite à d'autres échelle, ou indisponibles sur ce découpage.

L'appropriation ou la déclinaison de l'exercice par les différentes collectivités territoriales devrait progressivement permettre d'affiner ce choix.

• La disponibilité des données et le choix des indicateurs

Le choix des indicateurs sanitaires, et surtout environnementaux répondait à plusieurs critères : disponibilité de la donnée sur l'ensemble de la région, fiabilité des informations (source et représentativité statistique). Ces contraintes ont pu affecter pour certaines thématiques la qualité de la représentation globale et ont été identifiées thématique par thématique. Dans certains cas, c'est une conséquence de la «jeunesse» inhérente à la fusion récente et ces difficultés sont pour la plupart en voie d'être résorbées (par exemple pour la qualité de l'air, le bruit, la qualité des eaux de consommation). Dans d'autres cas, le constat appelle des réflexions plus avancées sur les moyens à envisager pour combler certains manques (par exemple pour le risque allergique, l'alimentation, les mobilités...) et disposer d'informations homogènes, à la bonne échelle géographique.

Une autre difficulté relevée au cours de ce travail concerne la pertinence du choix des indicateurs sanitaires à mettre en regard des indicateurs environnementaux, et réciproquement. Il s'agit là d'une question de fond qui interroge par exemple la nature ou qualité des informations sensées donner une représentation de l'exposition. Comme rappelé et porté dans le PNSE3, il serait souhaitable de mieux considérer la notion d'exposome (exposition globale dans le temps, l'espace), et nécessiterait d'élargir le spectre des expositions (comportements individuels, exposition au travail...). Cette notion n'est clairement pas accessible à ce jour, mais doit servir de fil conducteur méthodologique lors de l'introduction de nouveaux indicateurs d'exposition.

• Le manque d'outil de capitalisation et de communication des informations

L'exercice de production de l'état des lieux a mis en évidence un besoin, celui de pérenniser et d'organiser la périodicité de collecte des données environnementales. Il semble souhaitable d'envisager la structuration de la collecte et de la gestion des données avec un objectif de cohérence entre l'environnement et la santé. Ce travail devra également faciliter également l'accès à ces données par les acteurs de la santé environnementale.

Références bibliographiques
Indicateurs sanitaires
Intitulé et population des bassins de vie
par département

ANR, 2013. Agence nationale de la recherche <http://www.agence-nationale-recherche.fr/suivi-bilan/editions-2013-et-anterieures/biologie-sante/jpnd-jpi-sur-les-maladies-neurodegeneratives/>

ANSES, 2011. Agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement, travail, Etude de l'Alimentation Totale française (EAT)2. Tome 1. Contaminants inorganiques, minéraux, polluants organiques persistants, mycotoxines, phyto-oestrogènes. Avis de l'ANSES. Rapport d'expertise, juin 2011.

«ANSES, 2013. Rapport ANSES 2013 « Évaluation des impacts sanitaires extra-auditifs du bruit environnemental »»

ANSES, 2015.. Qualité de l'air intérieur, établissement de valeurs réglementaires et surveillance.

ANSES, 2016. Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation de l'environnement et du travail. Exposition aux radiofréquences et santé des enfants

ANSES2, 2011. Agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement, travail, Etude de l'Alimentation Totale française (EAT) 2. Tome 2. Résidus de pesticides, additifs, acrylamide, hydrocarbures aromatiques polycycliques. Avis de l'ANSES. Rapport d'expertise. juin 2011

ANSES2, 2013. Radiofréquences et santé - Mise à jour de l'expertise. Maisons-Alfort : ANSES Edition scientifique. p. 461, Rapport d'expertise collective.

Atmo Auvergne, 2010.. Bilan régional qualité air écoles et crèches 2009-2010.

ATMO-AURA, 2016. Air Rhône-Alpes et Atmo Auvergne. Quelle qualité de l'air en Auvergne Rhône-Alpes en 2015? . 2016.

BASICPE, 2016. Base nationale des installations classées www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr

Binder-Foucard F, et al. 2013. Estimation nationale de l'incidence et de la mortalité par cancer en France entre 1980 et 2012. Partie 1 – Tumeurs solides. Saint-Maurice (Fra) : Institut de veille sanitaire, 2013. 122 p.

BRGM1, 2016. <http://geoservices.brgm.fr/geologie>

CC, 2015. Les politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air. Cour des Comptes; 2015 déc p. 123.»

CGDD, 2012. Commissariat Général au Développement Durable, Type d'habitat et bien-être des ménages, N°63, 22p, janvier 2012

CGDD, 2013. Conseil général de l'environnement et du développement durable. P.Lavarde, E.Fouquet, P.Maler, Les liens entre santé et biodiversité. Rapport n°008095-

01, avril 2013

CIRC, 2002. Centre international de recherche sur le cancer. Non-ionizing radiation, Part 1: Static and extremely low-frequency (ELF) electric and magnetic fields. Genève : OMS, 2002. Vol. 80.

CITEPA , 2015. SERVEAU, TAÏB et al. Rapport national d'inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre en France - Séries sectorielles et analyses étendues. Format SECTEN. Paris: Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la Pollution Atmosphérique (CITEPA); 2015 avr Report No.: 1242sec.

CITEPA, 2015. Inventaire SECTEN, CITEPA, 2015 <http://www.citepa.org/fr/activites/inventaires-des-emissions/secten>

COPIC, 2013. Comité Opérationnel Issu du COMOP. Diminution de l'exposition aux ondes électromagnétiques émises par les antennes relais de téléphonie mobile - Rapport de synthèse des expérimentations du COPIC. p. 189.

Dale E. et al. 2006. « Cell death in the nervous system », Nature, vol. 443,? 19 octobre 2006, p. 796-802

David C. et al. 2006, « The roles of intracellular protein-degradation pathways in neurodegeneration », Nature, vol. 443,? 19 octobre 2006, p. 780-786

Debarge et al., 2015.. Agriculture & environnement - des pratiques clés pour la préservation du climat, des sols et de l'air, et les économies d'énergie - Ademe.

Désesquelles A, et al. 2016. On ne meurt qu'une fois... mais de combien de causes ? Population & Sociétés, numéro 534, juin 2016.

DGS, 2014. Direction Générale de la Santé. Champs électromagnétiques d'extrêmement basse fréquence - Effets sur la santé. s.l..

Diène E et al.2014. Mortalité prématurée par maladies cardiovasculaires chez les hommes selon la catégorie sociale et le secteur d'activité. Saint-Maurice : institut de veille sanitaire ; 2014. 6 p.

DREAL AURA1, 2016. <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/climat-actuel-en-rhone-alpes-et-projections-a2372.html>

EU, 2011. Commission Européenne. Communiqué de presse - Environnement: la Commission assigne la France devant la Cour de justice pour manquement aux règles de l'UE en matière de qualité de l'air . 2011.

EU, 2013. La Commission Européenne. Décision de la Commission relative à la notification par la République française du report de délai prévu pour respecter les valeurs limites fixées pour le NO2 dans vingt-quatre zones de qualité de l'air . 2013.

Evaluation des écosystèmes pour le millénaire, Les écosystèmes et le bien-être de l'Homme. Synthèse biodiversité, 2005

FNORS, 2016. La France des régions 2016

Gissol , 2011.. Gis Sol.Rapport sur l'état des sols de France, 192p.

Gouvernement, 2016 « Le plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019 ». <http://www.gouvernement.fr/action/le-plan-maladies-neuro-degeneratives-2014-2019>

Guseva-Canu et al. EpiNano - Dispositif de surveillance épidémiologique des travailleurs potentiellement exposés aux nanomatériaux manufacturés en France. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire.

<https://www.anses.fr/fr/content/évaluation-des-risques-liés-aux-nanomatériaux>

Husson, 2015. Husson, Aïchi. Coût économique et financier de la pollution de l'air - Tome I: Rapport. Paris: Sénat; 2015 juill p. 306. (Journal Officiel). Report No.: 610.

ICM, 2014. Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière « COMPRENDRE LE CERVEAU ET SON FONCTIONNEMENT » <http://icm-institute.org/fr/actualite/comprendre-le-cerveau-et-son-fonctionnement/>

ICNIRP, 2009. International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection. Statement on the «Guidelines for limiting exposure to time-varying electric, magnetic, and electromagnetic fields (up to 300 GHz).

IFOP, 2014. Sondage IFOP; Les Français et les nuisances sonores «» publié en octobre 2014 http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=2799»

Imbernon E, 2003. Estimation du nombre de cas de certains cancers attribuables à des facteurs professionnels en France. Institut de veille sanitaire.

INCa, 2010. Les traitements des cancers de l'ovaire, collection Guides patients Cancer info, INCa, novembre 2010.

INCa, 2012. Amiante et mésothéliome pleural malin. Fiche repère. Inca. Janvier 2012

INCa, 2012. GUIDE - AFFECTION DE LONGUE DURÉE, Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique. Lymphomes non hodgkiniens de l'adulte. Mars 2012/ HAS, Inca.

INCa, 2014. Les cancers en France en 2013. Collection État des lieux et des connaissances, ouvrage collectif édité par l'Inca, Boulogne-Billancourt, janvier 2014.

INCa, 2015. Institut national du cancer, Nutrition et prévention primaire des cancers. Actualisation des connaissances, juin 2015.

INCa, 2015 InVS. Projection de l'incidence et de la mortalité par cancer en France métropolitaine en 2015. Rapport technique

INRS, 2009. Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Nanomatériaux : risques pour la santé et mesures de prévention. Edition ED6064, déc. 2009, 6p.

Insee, 2015a. Analyses « Des profils de territoires contrastés en Auvergne Rhône-Alpes » N°16, décembre 2015.

Insee, 2015b. Auvergne Rhône-Alpes, Nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines, Tome1 : Géographie physique, humaine, urbaine, 52 p, 2015.

Insee, 2016. Auvergne Rhône-Alpes, Nouvel espace régional et dynamiques métropolitaines, Tome2 : Géographie : qualité de vie, habitants, environnement, 57 p, 2016.

Inserm, 2003. Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale. D.Hémon, E.Jougla, Surmortalité due à la canicule d'août 2003 - Rapport d'étape - Estimation de la surmortalité et principales caractéristiques épidémiologiques, septembre 2003.

Inserm, 2013. Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale, Physiopathologie, métabolisme, nutrition. Dossiers d'informations. Nutrition santé, octobre 2013.

Inserm, 2013a : <http://www.inserm.fr/thematiques/neurosciences-sciences-cognitives-neurologie-psychiatrie/dossiers-d-information/avc-accident-vasculaire-cerebral>

Inserm, 2013b Expertise collective. Pesticides. Effets sur la santé.

Inserm, 2015 Dossier thématique en ligne : <http://www.inserm.fr/thematiques/physiopathologie-metabolisme-nutrition/dossiers-d-information/bronchopneumopathie-chronique-obstructive-bpco>

Inserm, 2016 <http://www.inserm.fr/thematiques/neurosciences-sciences-cognitives-neurologie-psychiatrie/enjeux/enjeux-medicaux>

Inserm, 2016. Dossier thématique en ligne : <http://www.inserm.fr/thematiques/immunologie-inflammation-infectiologie-et-microbiologie/dossiers-d-information/>

Inserm, mars 2015 Dossier thématique en ligne <http://www.inserm.fr/thematiques/physiopathologie-metabolisme-nutrition/dossiers-d-information/asthme>

INSPQ, 2011. Institut National de Santé Publique du Québec, Les espaces verts urbains et la santé, 16p, 2011

InterMin, 2008. Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire. M.Delavière, JF.Guégan. , Rapport de groupe interministériel. Les effets qualitatifs du changement climatique sur la santé en France, avril 2008.

InVS, 2010. Dossier « les maladies cardio-vasculaires » <http://invs.santepubliquefrance.fr//%20fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Maladies-cardio-vasculaires/Les-cardiopathies-ischemiques>

InVS, 2010. InVS et Ministère de la santé et des sports. Guide de gestion de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public . Paris. Direction générale de la santé et Institut National de Veille Sanitaire.

InVS, 2015. Institut national de Veille Sanitaire, Changement climatique et santé: nouveaux défis pour l'épidémiologie et la santé publique, novembre 2015.

INVS, 2016. Epidémiologie du cancer de la thyroïde, données actuelles Bull Epidémiol Hebd. 2016;(11-12):214-20.»

JPND, 2016. Neurodegenerative Disease Research in Europe. <http://www.neurodegenerationresearch.eu/>

Kirchner, 2006. Kirchner, S., Arenes, J.-F., Cochet, C., Derbez, M., Duboudin, C., Elias, P., Gregoire, A., Jédor, B., Lucas, J.-P., Pasquier, N., et al.. Campagne nationale Logements. Etat de la qualité de l'air dans les logements français. Rapport final. Observatoire de la qualité de l'air intérieur.

Laaidi M, Environnement et accidents vasculaires cérébraux Impact de la pollution atmosphérique et des conditions météorologiques. Eléments de synthèse.

Lasfargues G. 2008. Toxicité des nanomatériaux. Le concours médical. Tome 130, 19/20, déc. 2008, 3p.

LCSQA, 2012. Laboratoire de surveillance de la qualité de l'air, définition des zones sensibles dans les régions françaises. Bilan de mise en œuvre de la méthode nationale. Décembre 2012 - Rapport final.

LoiAir, 1997. LOI n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie. Code de l'environnement. Sect. art 2, JORF n°0001 janv 1, 1997 p. page 11.

MAAF, 2015.. Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Rapport régional écophyto, 55p.

MAASS, 2016. Ministère des affaires sociales et de la santé. Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public - Bâtiments - Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Maurice : Santé publique France ; 2016.

MEDDE, 2013. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Instruction du 15 avril 2013 relative à l'urbanisme à proximité des lignes de transport d'électricité.

MEDDE, 2014. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Éléments issus des déclarations des substances à l'état nanoparticulaire. Rapport d'étude 2014. 2014. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-nano-2014.pdf>

MEDDE, 2014. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants. Le nouveau dispositif réglementaire 2018-2023.

MEEM, 2014. Guide national «» Programme stratégique de l'inspection des ICPE 2014-2017 «», Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer http://installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/web_A4_rapport_couv.pdf

MEEM, 2016. Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Transports,34304.html>

MEEM2, 2016.: <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/-Site-national-PPRT-.html>

MEI, 2005. Millennium Ecosystem Assessment : Evaluation des écosystèmes pour le millénaire, Les écosystèmes et le bien-être de l'Homme. Synthèse biodiversité, 2005, 59p

NESE, 2011. Butault J.P. et al. L'utilisation des pesticides en France : état des lieux et perspectives de réduction. Notes et études socio-économique n°35, MAAPRAT. 26p

Nesslany Fabrice, Marano Francelyne, 2016. Quoi de nouveau sur les risques sanitaires des nanotechnologies? YearBook Santé Environnement 2016. Environnement Risques et Santé.

NU, 1992. Nations Unis, Convention sur la Diversité Biologique

OMS, 2007. Organisation mondiale de la santé. Extremely low frequency. Critères d'hygiène de l'environnement. [éd.] OMS. Genève : s.n. Vol. 238.

OMS, 2008. Organisation Mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Europe, Heat-Health Action Plans.

OMS, 2009. Organisation Mondiale de la Santé. Lignes directrices de l'OMS sur la qualité de l'air intérieur: humidité et moisissures.

OMS, 2011. Cancers dus à l'environnement et au milieu professionnel. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs350/fr/>

OMS, 2011. Cancers dus à l'environnement et au milieu professionnel. <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs350/fr/>

OMS, 2012. Organisation Mondiale de la Santé, Organisation Météorologique Mondiale, Atlas de la santé et du climat.

ONERC, 2014. Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique, G.Ouzeau et al., Le climat de la France au XXI e siècle Volume 4 Scénarios régionalisés :édition 2014 pour la métropole et les régions d'outre-mer, août 2014.

OQAI, 2015. Observatoire de la qualité de l'air intérieur. Premier état de la contamination des logements français en composés organiques semi-volatils:pesticides, phtalates, retardateurs de flamme etc.

OQAI. Observatoire de la qualité de l'air intérieur. Pollution intérieure. Sources, polluants et conséquences, bons gestes, normes et valeurs guides. Fiches polluants.

ORS Auvergne, Atlas des cancers, à paraître

OSCOM, 2016. : Observatoire des surfaces à l'échelle communale, DREAL AURA

P. Fabre, et al. 2008. Étude d'incidence des cancers à proximité des usines d'incinération d'ordures ménagères – Synthèse. Saint-Maurice (Fra) : Institut de veille sanitaire, 2008, 25 p. Disponible sur : www.invs.sante.f

Pascal, 2011. Pascal M, Declercq C. Évaluation des conséquences sanitaires des pics de pollution atmosphérique - note de position de l'Institut National de Veille Sanitaire. Saint-Maurice: Institut National de Veille Sanitaire; 2012 p. 4.

PNNS, 2011. Ministère du travail de l'emploi et de la santé, Programme National Nutrition Santé 2011-2015.

Poland CA, Duffin R, Kinloch I, et al, 2008. Carbon nanotubes introduced into the abdominal cavity of mice show asbestos-like pathogenicity in a pilot study. Nat Nanotechnol 2008 ; 3 : 423-8.

RTE, 2015. Réseau de Transport d'Electricité. Bilan électrique et perspectives - Auvergne-Rhône-Alpes.

Site internet : Cancer et environnement.fr Visité en mai 2016

SPF, 2016. Santé publique France. Impact de l'exposition chronique à la pollution de l'air sur la mortalité en France : point sur la région Auvergne-Rhône-Alpes. Saint-

UICN, 2005. : Comité français union nationale pour la nature, La France et la biodiversité. Enjeux et responsabilités, 2005

UNEP, 2012 United Nations Environment Program. State of the science on endocrine disrupting chemicals Anses, 2015. Évaluation des risques liés aux nanomatériaux

Valentino Sarah A. et al, 2016. Maternal exposure to diluted diesel engine exhaust alters placental function and induces intergenerational effects in rabbits. Particle and Fibre Toxicology (2016) 13:39

WHO. 2007. World Health Organization Extremely low frequency. Critères d'hygiène de l'environnement. [éd.] OMS. Genève.

YearBook Santé et Environnement, 2016. Pollution atmosphérique et santé. Environnement, risques et santé.

24 indicateurs de mortalité ou de morbidité ont été retenus : 11 dans cancers ; 3 dans maladies cardiovasculaires comprenant le diabète ; 3 dans les maladies respiratoires dont l'asthme, les allergies ; 2 dans les maladies neurodégénératives et 5 dans les pathologies directement liées à un agent environnemental défini.

Données de mortalité

Ce sont 7 années qui ont été agrégées (2007-2013) pour calculer les taux standardisés en raison des faibles effectifs (sensibles aux fluctuations statistiques) pour certaines causes de décès au niveau des bassins de vie. Les données de mortalité, élaborées par l'Inserm (CépiDC), sont issues de la partie médicale des certificats de décès. Les causes médicales de décès sont codées depuis 2000, selon la CIM10 (Classification Internationale des Maladies - version 10) et disponible par sexe et âge quinquennal.

Taux standardisé de mortalité (TSM)

Le taux standardisé de mortalité (standardisation directe) est le taux que l'on observerait dans le territoire si ce dernier avait la même structure par âge que la population de référence (France métropolitaine 2006).

Les taux de mortalité présentés dans ce document sont standardisés sur la structure d'âge de la population de référence. Cette standardisation rend possible les comparaisons des taux entre les territoires. La valeur du taux standardisé est liée à la structure d'âge de la population de référence. De ce fait, il faut prendre en compte l'écart observé entre les différents taux standardisés plutôt que la valeur absolue des taux. Les tranches d'âge utilisées pour le calcul du TSM sont : moins de 1 an, 1-4 ans, 5-9 ans, ..., 95 ans et plus.

Consommations médicamenteuses

Le régime général de l'assurance maladie recueille en continu des données sur les remboursements de médicaments effectués auprès des assurés du régime général. Ces données ne sont toutefois disponibles que sur demande et sur les deux dernières années.

Il s'agit du nombre d'assurés du régime général ayant eu au moins trois remboursements pour un même type de médicaments antiasthmatiques, antiallergiques et antidiabétiques dans l'année 2014.

Taux standardisé de consommations médicamenteuses

Le taux standardisé de consommations médicamenteuses (standardisation directe) est le taux que l'on observerait dans le territoire si ce dernier avait la même structure par âge que la population de référence (France métropolitaine 2012).

Nouveaux bénéficiaires d'une affection longue durée (ALD)

Le dispositif des affections de longue durée permet la prise en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé et une thérapeutique coûteuse. Une liste de 30 affections établie par décret ouvre droit à ce dispositif (tumeurs malignes, diabète, maladies psychiatriques de longue durée, maladies coronaires, insuffisance cardiaque grave...). À cette liste, s'ajoutent les affections graves caractérisées hors listes (ALD 31) et les polyopathologies invalidantes (ALD 32).

Les ALD sont un reflet intéressant de la morbidité (pathologies présentes dans une population donnée et pendant une période déterminée). Pour certaines affections, comme la plupart des cancers, leur recensement est considéré comme proche de l'exhaustivité.

Toutefois, des biais peuvent être observés compte tenu du caractère médico-administratif de ces données. Certaines ALD sont ainsi sous ou surestimées notamment pour cause de non demande d'exonération par le médecin traitant et/ou l'assuré.

Taux standardisé d'incidence des ALD :

Ce sont 8 années qui ont été agrégées (2006-2013). Le taux standardisé est celui que l'on observerait dans le territoire si ce dernier avait la même structure par âge que la population de référence (France métropolitaine 2006). Les taux d'incidence présentés sont standardisés sur la structure d'âge de la population de référence. Cette standardisation rend possible les comparaisons des taux entre les territoires. La valeur du taux standardisé est liée à la structure d'âge de la population de référence. De ce fait, il faut prendre en compte l'écart observé entre les différents taux standardisés plutôt que la valeur absolue des taux. Les tranches d'âge utilisées pour le calcul du taux standardisé sont : 0-4 ans, 5-9 ans, ..., 90 ans et plus, quel que soit le territoire.

	Pathologies (indicateurs retenus)	Facteurs de risque*
CANCER	Lymphome non hodgkinien <i>(Taux standardisé des nouvelles admissions ALD)</i>	Facteurs de risque : Infections chroniques virales notamment VIH, hépatite C, virus Epstein-Barr (EBV) ou bactériennes (<i>Helicobacter pylori</i>) ; immunodépression chronique (médicaments immunosuppresseurs notamment dans un contexte de greffe d'organe, maladie auto-immune) Facteurs de risque professionnels débattus : pesticides, solvants organiques, poussières de bois Facteurs de risque environnementaux débattus : UV, radiations ionisantes, dioxines
	Cancer de la thyroïde <i>(Taux standardisé des nouvelles admissions ALD)</i>	Facteurs de risque environnementaux reconnus : radiations ionisantes, carence en iode Facteurs de risque débattus : nutritionnels, reproductifs, menstruels, hormonaux, anthropométriques
	Mésothéliome <i>(Taux standardisé des nouvelles admissions ALD)</i>	Facteur de risque reconnu : amiante Facteurs de risque débattus certaines fibres minérales artificielles, radiations ionisantes, virus SV40 ou agents chimiques tels que les bromates, nitroso-urées, ou nitrosamines
	Cancer du poumon <i>(Taux standardisé de mortalité)</i>	Facteur de risque reconnu : tabagisme Facteurs de risque environnementaux ou professionnels reconnus : amiante, rayons X et gamma, au radon, gaz d'échappement des moteurs Diesel, pollution de l'air extérieur, silice cristalline, cadmium, chrome hexavalent, composés du nickel, arsenic, béryllium et benzo(a)pyrène. Facteurs de risque environnementaux débattus : fibres minérales artificielles, diverses particules fines, pesticides
	Cancer du pancréas <i>(Taux standardisé de mortalité)</i>	Facteur de risque reconnu : tabagisme Facteurs de risque environnementaux ou professionnels débattus : rayons X, pesticides, solvants, certains métaux lourds
	Cancer du rein <i>(Taux standardisé de mortalité)</i>	Facteurs de risque reconnus : tabagisme, radiations ionisantes Facteurs de risque professionnels débattus : trichloroéthylène, cadmium, arsenic (cancérogènes avérés pour d'autres localisations de cancer), procédés d'imprimerie (groupe 2B), dérivés pétroliers, fluides de coupes, huiles pétrolières, amiante, arsenite de soude (traitement des vignes), etc.
	Cancer du sein <i>(Taux standardisé des nouvelles admissions ALD)</i>	Facteurs de risque : hormonaux, génétique, consommation d'alcool, tabagisme... Facteurs de risque environnementaux reconnus : radiations ionisantes, travail posté Facteurs de risque débattus : perturbateurs endocriniens (DDT, PCB, dioxines)
	Cancer de l'ovaire <i>(Taux standardisé des nouvelles admissions ALD)</i>	Facteurs de risque reconnus : facteur génétique, traitement hormonal substitutif de la ménopause à base d'œstrogènes, tabagisme Facteur de risque professionnel reconnu : amiante Facteurs de risque environnementaux débattus : talc, classé 2B par le CIRC, pesticides, hydrocarbures aromatiques polycycliques
	Cancer du testicule et des organes génitaux <i>(Taux standardisé des nouvelles admissions ALD)</i>	Facteur de risque : cryptorchidie Facteurs de risque environnementaux débattus : pesticides, perturbateurs endocriniens
	Tumeurs du système nerveux central <i>(Taux standardisé de mortalité)</i>	Facteur de risque reconnu : rayonnements ionisants Facteurs de risque débattus : pesticides, champs électromagnétiques, composés nitrés
Hémopathies malignes dont leucémies <i>(Taux standardisé des nouvelles admissions ALD)</i>	Facteurs de risque professionnel reconnus : benzène, oxyde d'éthylène, butadiène 1,3 et rayonnements ionisants, pesticides Facteurs de risque environnementaux débattus : radon, PCB, dioxines, et champs électromagnétiques à extrêmement basse fréquence.	

*Les facteurs de risque reconnus sont des facteurs pour lesquels existent des indications suffisantes de cancérogénicité chez l'homme. Les facteurs de risque débattus sont des facteurs suspectés d'être en lien avec le risque de pathologie mais les données scientifiques disponibles sont insuffisantes pour conclure. La relation de causalité n'est pas démontrée.

	Pathologies (<i>indicateurs retenus</i>)	Facteurs de risque*
MALADIES CARDIOVASCULAIRES ET FACTEURS DE RISQUE	Maladies cardiovasculaire <i>(Taux standardisé de mortalité)</i>	Facteurs de risque environnementaux : bruit, monoxyde de carbone, pollution atmosphérique (les particules fines (d'un diamètre inférieur à 2,5µg, ou PM 2,5). Facteurs de risque : tabagisme, manque d'exercice physique, régime alimentaire riche en graisses saturées et/ou sel, hypertension, hypercholestérolémie, obésité...
	Cardiopathie ischémique <i>(Taux standardisé de mortalité)</i>	
	Diabète <i>(Taux standardisé du nombre de remboursement d'antidiabétique)</i>	Facteur de risque environnemental débattu : pollution de l'air Facteur de risque : obésité
MALADIES RESPIRATOIRES	Asthme <i>(Taux standardisé du nombre de remboursement d'antiasthmatic)</i>	Facteurs de risque environnementaux débattus : agents chimiques de la pollution atmosphérique (particules fines, oxydes d'azote, ozone) et présence d'allergènes dans l'air extérieur (pollens), ou intérieur (moisissures, produits à usage domestique, acariens,...)
	Broncho Pneumopathie Chronique Obstructive <i>(Taux standardisé de mortalité)</i>	Facteur de risque : tabagisme (actif ou passif), pollution de l'air intérieur et extérieur Facteur de risque environnementaux ou professionnels débattus : poussières et substances chimiques (silice, poussières de charbon, poussières végétales, moisissures)
	Allergies <i>(Taux standardisé du nombre de remboursement d'antiallergique)</i>	Facteurs de risque environnementaux débattus : particules fines (d'un diamètre inférieur à 2,5µg, ou PM 2,5), pollens
MALADIES NEURO-DÉGÉNÉRATIVES	Maladie de Parkinson <i>(Taux standardisé des nouvelles admissions ALD)</i>	Facteurs de risque environnementaux débattus : agents chimiques tels que les pesticides, le plomb, l'arsenic, les PCB...
	Maladie d'Alzheimer et démences apparentées <i>(Taux standardisé des nouvelles admissions ALD)</i>	
AUTRES PATHOLOGIES	Intoxication au monoxyde de carbone	Pathologies liées à un agent environnemental défini (monoxyde de carbone, plomb, bactéries, virus)
	Saturnisme	
	Légionellose	
	Chikungunya et dengue	
	Maladie de Lyme	

Intitulé et population des bassins de vie par département

Ain

01004	Ambérieu-en-Bugey (44 473 hab)
01033	Bellegarde-sur-Valsérine (26 841 hab)
01034	Belley (29 450 hab)
01053	Bourg-en-Bresse* (97 716 hab)
01093	Châtillon-sur-Chalaronne (13 189 hab)
01134	Crottet - Pont-de-Veyle (8 867 hab)
01143	Divonne-les-Bains (9 394 hab)
01173	Gex (22 940 hab)
01185	Hauteville-Lompnes (10 586 hab)
01202	Lagnieu (15 034 hab)
01244	Meximieux (24 706 hab)
01266	Montrevel-en-Bresse (22 211 hab)
01269	Nantua (15 893 hab)
01283	Oyonnax* (47 082 hab)
01305	Pont-de-Vaux* (21 948 hab)
01333	Saint-André-de-Corcy (6 917 hab)
01348	Saint-Didier-sur-Chalaronne - Thoisse (9 676 hab)
01443	Villars-les-Dombes (8 946 hab)
01457	Vonnas (10 712 hab)
39475	Saint-Amour* (19 506 hab)
71158	Cuisery* (7 190 hab)
71270	Mâcon* (75 555 hab)

Allier

03036	Bourbon-l'Archambault (5 998 hab)
03082	Commentry (17 882 hab)
03084	Cosne-d'Allier (8 445 hab)
03102	Dompierre-sur-Besbre* (12 753 hab)
03118	Gannat (21 183 hab)
03138	Lapalisse (12 598 hab)
03165	Le Mayet-de-Montagne (6 539 hab)
03185	Montluçon* (74 432 hab)
03186	Montmarault (6 320 hab)
03190	Moulins* (59 040 hab)
03236	Saint-Germain-des-Fossés (5 988 hab)
03254	Saint-Pourçain-sur-Sioule (15 444 hab)
03298	Varennes-sur-Allier (8 763 hab)
03310	Vichy (78 613 hab)
18197	Saint-Amand-Montrond* (33 759 hab)
18242	Sancoins* (9 252 hab)
23031	Boussac* (9 150 hab)
23076	Évaux-les-Bains* (7 802 hab)
58095	Decize* (26 037 hab)
58264	Saint-Pierre-le-Moûtier* (5 357 hab)
71047	Bourbon-Lancy* (10 231 hab)
71176	Digoin* (14 653 hab)
71275	Marcigny* (8 816 hab)

Ardèche

07010	Annonay (46 713 hab)
07019	Aubenas (70 347 hab)
07042	Bourg-Saint-Andéol (11 874 hab)
07064	Le Cheylard (11 016 hab)
07129	Lamastre (10 336 hab)
07186	Privas (25 393 hab)
07201	Ruoms (6 053 hab)
07204	Saint-Agrève (3 772 hab)
07324	Tournon-sur-Rhône (41 143 hab)
07330	Vallon-Pont-d'Arc* (8 123 hab)
07334	Les Vans* (9 766 hab)
07338	Vernoux-en-Vivarais (5 773 hab)
07349	La Voulte-sur-Rhône (16 948 hab)
30007	Alès* (147 419 hab)
30037	Bessèges* (6 424 hab)
30202	Pont-Saint-Esprit* (24 447 hab)
48080	Langogne* (14 266 hab)

Cantal

12089	Decazeville* (21 673 hab)
12119	Laguiole* (4 333 hab)
12164	Mur-de-Barrez* (4 528 hab)
15014	Aurillac (73 904 hab)
15119	Massiac (5 509 hab)
15120	Mauriac* (16 438 hab)
15122	Mauris* (12 001 hab)
15138	Murat (9 270 hab)
15162	Riom-ès-Montagnes (8 764 hab)
15187	Saint-Flour (20 507 hab)
19028	Bort-les-Orgues* (13 571 hab)
19275	Ussel* (20 284 hab)
48140	Saint-Chély-d'Apcher* (17 171 hab)

* Bassins de vie composés de communes appartenant à la région Auvergne-Rhône-Alpes et à d'autres régions limitrophes.

Drôme

04209 Sisteron* (15 220 hab)
05070 Laragne-Montéglin* (10 781 hab)
05179 Veynes* (11 934 hab)
26037 Beaumont-lès-Valence (11 861 hab)
26063 Buis-les-Baronnies* (6 074 hab)
26064 Chabeuil (15 422 hab)
26108 Crest (21 733 hab)
26113 Die* (10 825 hab)
26114 Dieulefit (6 851 hab)
26116 Donzère (5 998 hab)
26165 Livron-sur-Drôme (20 573 hab)
26198 Montélimar (86 493 hab)
26220 Nyons (13 714 hab)
26235 Pierrelatte (12 952 hab)
26281 Romans-sur-Isère (75 207 hab)
26301 Saint-Donat-sur-l'Herbasse (13 833 hab)
26307 Saint-Jean-en-Royans (11 786 hab)
26324 Saint-Paul-Trois-Châteaux (13 500 hab)
26325 Saint-Rambert-d'Albon (31 892 hab)
26333 Saint-Vallier (19 440 hab)
26362 Valence (141 745 hab)
84019 Bollène* (26 344 hab)
84123 Sault* (6 102 hab)
84137 Vaison-la-Romaine* (13 911 hab)
84138 Valréas* (24 867 hab)

Isère

05132 Saint-Bonnet-en-Champsaur* (12 715 hab)
38001 Les Abrets (19 972 hab)
38006 Allevard (16 759 hab)
38012 Aoste (7 655 hab)
38013 Apprieu - Le Grand-Lemps (22 467 hab)
38022 Les Avenières (6 297 hab)
38034 Beaurepaire (19 704 hab)
38052 Le Bourg-d'Oisans* (10 431 hab)
38053 Bourgoin-Jallieu (73 549 hab)
38085 Charvieu-Chavagneux (39 931 hab)
38130 La Côte-Saint-André (16 538 hab)
38138 Crémieu (15 717 hab)
38140 Crolles (11 204 hab)
38185 Grenoble (523 003 hab)
38189 Heyrieux (21 913 hab)
38226 Mens (4 655 hab)
38247 Montalieu-Vercieu (13 790 hab)
38261 Morestel (29 547 hab)
38269 La Mure (16 164 hab)
38314 Pontcharra (15 464 hab)
38315 Le Pont-de-Beauvoisin (24 381 hab)
38384 Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (17 796 hab)
38399 Saint-Jean-de-Bournay (16 009 hab)
38412 Saint-Laurent-du-Pont (14 624 hab)
38416 Saint-Marcellin (35 241 hab)
38509 La Tour-du-Pin (27 266 hab)
38511 Le Touvet (21 687 hab)
38517 Tullins (11 968 hab)
38544 Vienne (128 877 hab)
38545 Vif (18 375 hab)
38548 Villard-de-Lans (10 947 hab)
38553 Villefontaine (42 967 hab)
38562 Vizille (29 077 hab)

Loire

42011 Balbigny (12 381 hab)
42019 Boën-sur-Lignon (20 379 hab)
42023 Bourg-Argental (7 194 hab)
42052 Charlieu* (18 064 hab)
42059 Chazelles-sur-Lyon (8 417 hab)
42094 Feurs (15 146 hab)
42147 Montbrison (38 631 hab)
42149 Montrond-les-Bains (14 864 hab)
42159 Noirétable (4 961 hab)
42165 Panissières (7 624 hab)
42168 Pélussin (8 751 hab)
42187 Roanne (106 439 hab)
42204 Saint-Bonnet-le-Château (9 291 hab)
42218 Saint-Étienne (401 977 hab)
42279 Saint-Just-Saint-Rambert (70 695 hab)
71120 Chauffailles* (12 878 hab)

Haute-Loire

43040 Brioude (15 367 hab)
43051 Le Chambon-sur-Lignon (4 942 hab)
43080 Craponne-sur-Arzon (10 356 hab)
43087 Dunières (10 079 hab)
43112 Langeac (12 426 hab)
43137 Monistrol-sur-Loire (20 485 hab)
43157 Le Puy-en-Velay (85 281 hab)
43162 Retournac (3 832 hab)
43177 Saint-Didier-en-Velay (4 929 hab)
43200 Saint-Julien-Chapteuil (2 750 hab)
43224 Sainte-Sigolène (9 374 hab)
43234 Saugues (3 445 hab)
43244 Tence (4 592 hab)
43268 Yssingeaux (12 194 hab)

Puy-de-Dôme

23013	Auzances* (9 566 hab)
63001	Aigueperse (6 273 hab)
63003	Ambert (15 585 hab)
63010	Arlanc (6 854 hab)
63038	Besse-et-Saint-Anastaise (5 365 hab)
63040	Billom (16 549 hab)
63047	La Bourboule (9 669 hab)
63050	Brassac-les-Mines (25 266 hab)
63113	Clermont-Ferrand (306 328 hab)
63125	Courpière (12 764 hab)
63178	Issoire (37 484 hab)
63195	Lezoux (12 944 hab)
63210	Maringues (8 603 hab)
63214	Veyre-Monton (11 103 hab)
63231	La Monnerie-le-Montel (10 204 hab)
63236	Mont-Dore (2 865 hab)
63283	Pontaumur (3 999 hab)
63284	Pont-du-Château (16 028 hab)
63285	Pontgibaud (7 957 hab)
63291	Puy-Guillaume (7 194 hab)
63300	Riom (61 084 hab)
63338	Saint-Éloy-les-Mines (12 055 hab)
63349	Saint-Georges-de-Mons (7 779 hab)
63354	Saint-Gervais-d'Auvergne (4 256 hab)
63430	Thiers (16 568 hab)
63457	Vic-le-Comte (11 297 hab)

Rhône

69006	Amplepuis (19 805 hab)
69010	L'Arbresle (32 532 hab)
69018	Beaujeu (11 798 hab)
69019	Belleville (43 318 hab)
69024	Le Bois-d'Oingt (13 919 hab)
69066	Cours-la-Ville (10 102 hab)
69123	Lyon (1 637 486 hab)
69141	Mornant (15 451 hab)
69220	Saint-Laurent-de-Chamousset (9 857 hab)
69227	Saint-Martin-en-Haut (5 835 hab)
69238	Saint-Symphorien-sur-Coise (10 292 hab)
69243	Tarare (23 669 hab)
69248	Thizy-les-Bourgs (9 110 hab)
69287	Saint-Laurent-de-Mure (12 148 hab)
71090	La Chapelle-de-Guinchay - Crêches-sur-Saône* (17 793 hab)
71133	La Clayette* (12 020 hab)
71137	Cluny* (16 057 hab)

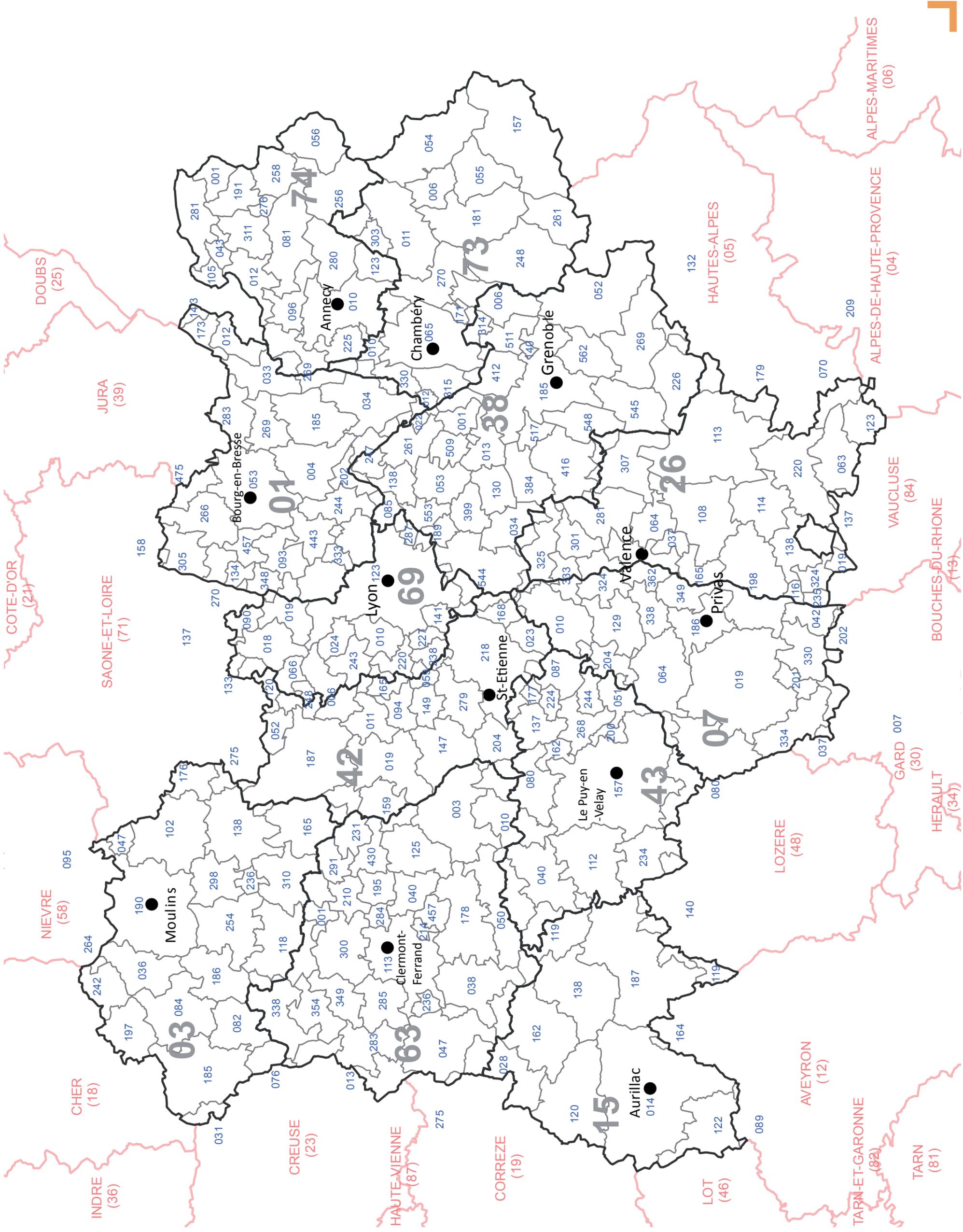
Savoie

73006	Aime (8 241 hab)
73010	Albens (12 188 hab)
73011	Albertville (48 391 hab)
73054	Bourg-Saint-Maurice (18 218 hab)
73055	Bozel (6 406 hab)
73065	Chambéry (190 805 hab)
73157	Modane (8 874 hab)
73171	Montmélian (8 966 hab)
73181	Moùtiers (19 652 hab)
73248	Saint-Jean-de-Maurienne (24 343 hab)
73261	Saint-Michel-de-Maurienne (4 949 hab)
73270	Saint-Pierre-d'Albigny (16 871 hab)
73303	Ugine (8 827 hab)
73330	Yenne (9 223 hab)

Haute-Savoie

74001	Abondance (3 640 hab)
74010	Annecy (204 311 hab)
74012	Annemasse (176 205 hab)
74043	Bons-en-Chablais (12 813 hab)
74056	Chamonix-Mont-Blanc (12 261 hab)
74081	Cluses (98 126 hab)
74096	Cruseilles (22 092 hab)
74105	Douvaine (18 748 hab)
74123	Faverges (11 405 hab)
74191	Morzine (8 159 hab)
74225	Rumilly (28 037 hab)
74256	Sallanches (48 039 hab)
74258	Samoëns (4 365 hab)
74269	Seyssel (28 952 hab)
74276	Taninges (3 851 hab)
74280	Thônes (17 469 hab)
74281	Thonon-les-Bains (89 543 hab)
74311	Viuz-en-Sallaz (19 985 hab)





Mise à jour 2021

CONTACTS

ARS Auvergne-Rhône-Alpes :
armelle.mathieuhermet@ars.sante.fr

Cerema :
anne-laure.badin@cerema.fr

ORS :
lucile.monestrucq@ors-auvergne-rhone-alpes.org



www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr